



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 11.12.2007
COM(2007) 803 final
PARTIE II

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL EUROPÉEN

**Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance
et l'emploi: lancement du nouveau cycle (2008-2010)**

Garder la cadence des réformes

Évaluation des programmes nationaux de réforme

Annexe statistique aux fiches pays – notice explicative

L'annexe statistique présente une liste restreinte de quatorze indicateurs structurels issus du système statistique européen, avec une ventilation par sexe chaque fois que possible.

La base de données complète des indicateurs structurels, y compris les données et métadonnées relatives aux États membres de l'Union européenne, aux États en voie d'adhésion, aux États candidats, aux États-Unis, au Japon et aux États membres de l'Association européenne de libre échange - Espace économique européen, est publique et peut être consultée sur le site Web des indicateurs structurels d'Eurostat à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/eurostat/structuralindicators>. Pour chaque État membre de l'UE, les quatorze indicateurs sont présentés dans un tableau et deux graphiques.

La liste restreinte de 14 indicateurs

<i>PIB par habitant en SPA</i>	Produit intérieur brut (PIB) exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) (UE-27 = 100)
<i>Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée</i>	PIB exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne occupée par rapport à UE-27 (UE-27 = 100)
<i>Taux d'emploi *</i>	Proportion de personnes occupées âgées de 15-64 ans par rapport à la population totale du même âge
<i>Taux d'emploi des travailleurs âgés *</i>	Proportion de personnes occupées âgées de 55-64 ans par rapport à la population totale du même âge
<i>Dépense intérieure brute de R & D (DIRD)</i>	Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental en pourcentage du PIB
<i>Niveau d'éducation des jeunes *</i>	Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur
<i>Niveaux des prix comparés</i>	Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-27 = 100)
<i>Investissements des entreprises</i>	Formation brute de capital fixe par le secteur privé en pourcentage du PIB
<i>Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux *</i>	Proportion de personnes dont le revenu disponible se trouve en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible médian national
<i>Dispersion des taux d'emploi régional *</i>	Coefficient de variation des taux d'emploi par région (niveau 2 de la NUTS) pour chaque pays
<i>Taux de chômage de longue durée *</i>	Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale

<i>Total des émissions de gaz à effet de serre</i>	Indice des émissions de gaz à effet de serre et cibles selon le Protocole de Kyoto/Décision du Conseil de l'UE pour 2008-2012 (indice année de base = 100)
<i>Intensité énergétique de l'économie</i>	Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB (à prix constants, 1995 = 100), mesurée en kilogramme d'équivalent pétrole par 1 000 EUR
<i>Volume du transport de fret par rapport au PIB</i>	Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB, mesuré en tonne-km/PIB (à prix constants, 1995 = 100)

* Indicateurs ventilés par sexe

Le tableau

Chaque tableau national présente les données relatives aux années 2000, 2003-2006 pour le pays concerné ainsi que la moyenne de l'Europe des Vingt-sept. Les symboles suivants sont utilisés dans les tableaux de données:

- b rupture de série f prévision
e valeur estimée : non disponible
p valeur provisoire - non applicable

Les graphiques

Les quatorze indicateurs sont présentés dans deux graphiques qui comparent la valeur actuelle et celle de l'Europe des Vingt-sept¹, illustrant les domaines dans lesquels les résultats atteints par un État membre donné sont supérieurs ou inférieurs à la moyenne européenne.

L'indicateur «Taux de risque de pauvreté» mesure la pauvreté relative dans un pays donné. La moyenne de l'Europe des Vingt-sept est calculée comme la moyenne des différentes valeurs nationales pondérée par la population. Lorsqu'on compare valeurs nationales et moyenne européenne, il peut dès lors être difficile d'interpréter le résultat obtenu, une telle comparaison pouvant donner un résultat différent de celui qui serait obtenu si l'on calculait les taux de risque de pauvreté sur la base d'un seuil de référence commun. Durant la phase de transition vers la production de données conforme au nouveau règlement UE-SILC par tous les États membres à partir de 2005, les indicateurs étaient extraits de sources nationales qui n'étaient pas totalement harmonisées. Les indicateurs sont calculés à partir d'une définition des revenus qui, jusqu'en 2007, exclut les revenus locatifs imputés et les paiements d'intérêts sur emprunts hypothécaires.

Pour la présentation des graphiques, les indicateurs ont été répartis en deux groupes:

- Le premier graphique regroupe les indicateurs pour lesquels des valeurs croissantes expriment une tendance favorable. En d'autres termes, une valeur supérieure à 100 pour l'indicateur concerné traduit un résultat relativement bon comparé à celui des Vingt-sept;

¹ Valeur du graphique = valeur nationale actuelle/valeur actuelle de l'UE-27 * 100.

- Le second regroupe les indicateurs pour lesquels des valeurs décroissantes expriment une tendance favorable. En d'autres termes, une valeur inférieure à 100 pour l'indicateur concerné traduit un résultat relativement bon comparé à celui des Vingt-sept.

Les graphiques présentent également les deux objectifs centraux de l'Union, à savoir consacrer 3 % du PIB aux dépenses en recherche et développement et atteindre un taux d'emploi total de 70 % d'ici à 2010. Les indicateurs étant comparés à la valeur de l'UE, les objectifs ont eux aussi été convertis en un ratio qui compare l'objectif de l'UE et la valeur réellement atteinte par les Vingt-sept en 2006 (ou dans la dernière année pour laquelle les données sont disponibles).

Sources des données

Tous les indicateurs ont été extraits le 19 novembre 2007 de la base de données d'Eurostat. La source des informations est Eurostat dans tous les cas, à l'exception de celles relatives aux émissions de gaz à effet de serre (Agence européenne pour l'environnement et Centre thématique européen sur la qualité de l'air et le changement climatique) et à la dépense intérieure brute en R & D (Eurostat et OCDE).

Le Conseil européen a invité les États membres à définir des objectifs nationaux en matière de taux d'emploi et de dépense intérieure brute en R & D en pourcentage du PIB. Le tableau présente pour ces deux indicateurs les objectifs nationaux des États qui ont répondu à ladite invitation. Ces objectifs ont été extraits des programmes nationaux de réforme.

Explication des abréviations et graphiques

EU- 27: Union européenne (27 pays)

Zone euro: Zone euro (13 pays pour toutes les années)

Belgique

1. La croissance économique de la Belgique a atteint 2,8 % en 2006 et devrait se maintenir pratiquement au même niveau en 2007. Le taux de chômage devrait passer de 8,2 % en 2006 à 7,5 % environ en 2007, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne enregistrée dans la zone euro. Le taux d'emploi en 2006 était de 61 %. Il devrait augmenter en 2007, mais demeure bien en-deçà de la moyenne de l'UE, en particulier en ce qui concerne les travailleurs âgés. La productivité de la main-d'œuvre compte parmi les plus élevées de l'UE et devrait progresser au même rythme que la moyenne de la zone euro. Après un excédent budgétaire public équivalant à 0,4 % du PIB en 2006, les résultats budgétaires pour 2007 devraient afficher un léger déficit. Le ratio de la dette au PIB reste marqué par une tendance à la baisse.
2. La politique économique met l'accent sur le contrôle des coûts de la main-d'œuvre, la création d'un marché du travail plus dynamique et la promotion de l'innovation. Afin de préserver la compétitivité, les négociations salariales s'appuient sur une norme salariale indicative semestrielle convenue à l'échelon national par les partenaires sociaux; la plus récente couvre la période 2007-2008 et prend en considération les développements intervenus en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Les mesures visant à réduire encore la charge fiscale sur le travail doivent être conciliées avec les objectifs budgétaires nécessaires pour limiter le niveau d'endettement encore élevé et se préparer au coût du vieillissement de la population. Les politiques en faveur de l'emploi, conjuguées aux efforts déployés afin de diminuer les dépenses publiques, pourraient améliorer la croissance à moyen terme et la viabilité à long terme des finances publiques. La croissance économique pourrait être favorisée par l'élimination des obstacles à la concurrence sur les marchés de services (notamment dans certaines industries de réseau), ainsi que par la mise en œuvre de réformes visant à promouvoir l'innovation.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. D'une manière générale, le rapport de mise en œuvre de la Belgique fait état de progrès certains en ce qui concerne la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) de 2005 durant la période 2005-2007. Les progrès semblent s'être ralentis au cours de l'année dernière; la raison en est que l'actuel gouvernement fédéral expédie les affaires courantes depuis les élections de juin 2007. Si cette situation se prolonge, elle risque de retarder la mise en œuvre des mesures budgétaires nécessaires et, partant, d'hypothéquer les objectifs fixés pour 2008.
4. Globalement, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les dispositions prises en réponse aux deux recommandations spécifiques adoptées par le Conseil. La Belgique a déployé des efforts afin de réduire encore la charge fiscale sur le travail, même si celle-ci demeure nettement supérieure à la moyenne de l'UE. Des mesures ont également été prises afin de réduire le chômage et les disparités en matière d'emploi à l'échelle régionale; une stratégie économique globale fait toutefois défaut, et les disparités augmentent.

5. En ce qui concerne les autres domaines sur lesquels la Belgique doit se concentrer selon les conclusions du Conseil, des progrès ont été réalisés au cours de la période 2005-2007, même si le rythme s'est ralenti en 2007. Des avancées ont surtout été constatées en matière de réduction des émissions.
6. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que la Belgique avait lancé toute une série de mesures visant à honorer les engagements convenus lors du Conseil européen de printemps de 2006 dans les domaines d'action prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Depuis, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la plupart des engagements devant être exécutés pour la fin 2007, mais les avancées enregistrées dans le domaine de la flexicurité sont limitées.
7. Le rapport de mise en œuvre aborde de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro. La Belgique a réalisé des progrès en ce qui concerne la concurrence dans les services, même si des mesures législatives sont toujours nécessaires dans le domaine des services professionnels. Des progrès limités ont été accomplis en matière de qualité des finances publiques, de protection de l'emploi, de mobilité de la main-d'œuvre et d'élaboration d'une stratégie cohérente pour la flexicurité. Le solde budgétaire est nettement meilleur que la moyenne enregistrée dans la zone euro.
8. Les consultations et initiatives menées pour que les gouvernements fédéraux et régionaux et les partenaires sociaux s'approprient davantage le PNR se poursuivent. Le gouvernement fédéral belge associe les autorités régionales à l'élaboration du rapport. Des consultations approfondies ont lieu avec les partenaires sociaux, qui dispensent des conseils sur des domaines d'action, sur certaines mesures d'application et sur l'élaboration de rapports. La gestion de la mise en œuvre du PNR est étroitement liée aux programmes des Fonds structurels. Les Fonds structurels de l'UE sont consacrés de façon satisfaisante à l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. La Belgique a maintenu son budget en équilibre de 2000 à 2004. Il devait en être de même en 2005 ; une mesure exceptionnelle, consistant en une annulation de dette en faveur de la SNCB, la société de chemins de fer belge, a toutefois débouché sur un déficit de 2,3 % du PIB. L'excédent budgétaire des administrations publiques enregistré en 2006, soit 0,4 % du PIB, a dépassé l'objectif d'un budget équilibré indiqué dans le PNR, mais incluait des mesures ponctuelles d'augmentation des recettes à hauteur de 0,8 % du PIB. Un excédent budgétaire de 0,3 % du PIB était prévu pour 2007, mais les résultats effectifs devraient accuser un léger déficit, étant donné que de nombreuses mesures ponctuelles, initialement prévues au budget à hauteur de 0,5 % du PIB, ne seront pas exécutées par le gouvernement en affaires courantes. En l'absence de nouvelles mesures, le déficit escompté devrait se creuser légèrement pour atteindre 0,4 % du PIB en 2008-2009. Le gouvernement fédéral actuel, en affaires courantes, n'est pas en mesure de contenir une hausse du déficit

public. Le ratio dette publique/PIB continue de décroître et devrait atteindre 84,6 % du PIB en 2007, contre 94,2 % à la fin 2004.

10. Le Conseil a recommandé à la Belgique de poursuivre ses efforts tout en continuant à améliorer sa politique budgétaire et à réduire la pression fiscale sur le travail afin de se rapprocher de la moyenne des pays voisins, au moyen notamment d'une diminution de la charge fiscale pour les travailleurs peu qualifiés. À la suite de la réforme de l'impôt sur le revenu décidée en 2001 et pleinement mise en œuvre en 2006, la pression fiscale sur les revenus du travail va encore diminuer, notamment par le biais d'une réduction forfaitaire de l'impôt des personnes physiques en Région flamande, la révision à la hausse du montant déductible fixe pour frais professionnels et de nouveaux allègements fiscaux en faveur des travailleurs hautement qualifiés, du travail posté, du travail de nuit et des heures supplémentaires. La charge fiscale qui pèse sur le travail demeure toutefois supérieure à la moyenne de l'UE. En outre, les mesures semblent insuffisantes pour inciter davantage les travailleurs peu qualifiés à trouver un emploi ou pour améliorer sensiblement le taux d'emploi des travailleurs âgés.
11. Le Conseil a également mis l'accent sur la nécessité d'axer les efforts sur la viabilité à long terme des finances publiques. La Belgique avait déjà pris un certain nombre de mesures appropriées par le passé, dont la mise en place d'un « fonds de vieillissement » (« fonds argenté ») et d'un « pacte de solidarité entre les générations ». Elle a instauré en 2007 un « fonds pour l'avenir des soins de santé », devant compenser le coût médical du vieillissement de la population. Ces mesures ne sont qu'une première réponse au défi budgétaire majeur que constitue le vieillissement de la population en Belgique, eu égard notamment à l'âge effectif de départ à la retraite, qui est peu élevé. La réponse à ce défi dépend de façon cruciale du maintien d'excédents primaires élevés et d'un contrôle strict de la croissance des dépenses primaires des pouvoirs publics. Le coût escompté des dépenses liées au vieillissement de la population a été revu à la hausse, de 3,5 % à 4,4 % du PIB entre 2006 et 2030. Comme on s'attend en outre à une détérioration de la situation budgétaire en 2007, des mesures budgétaires structurelles supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires. Elles devraient être complétées par des mesures de réforme visant à accroître la croissance et à améliorer la productivité, englobant le système de soins de santé ainsi que les marchés de produits et du travail.
12. De 2005 à 2007, la Belgique a réalisé des progrès en ce qui concerne les défis macroéconomiques exposés dans son PNR. Les recommandations spécifiques et les points à surveiller ont été dans une certaine mesure suivis, mais nécessitent encore des efforts et restent donc valables.

Politiques microéconomiques

13. En 2007, la Belgique a introduit de nouvelles mesures et a poursuivi la mise en œuvre des initiatives entreprises plus tôt afin de résoudre les problèmes microéconomiques auxquels elle se trouve confrontée. Un forum consacré à la recherche et au développement a réuni les différents niveaux de gouvernement et le secteur privé dans le but de mettre en évidence les faiblesses de la Belgique en la matière et de formuler des recommandations afin de mettre un terme au récent recul des investissements. Les initiatives existantes, telles que les incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement, ont été renforcées, et les dépenses

publiques en la matière ont été revues à la hausse. Les investissements publics en faveur de la recherche et du développement demeurent toutefois nettement inférieurs à la moyenne de l'UE.

14. La mise en œuvre des mesures dans le domaine des TIC se poursuit et le régulateur fédéral devrait maintenant progresser dans l'analyse du marché de la large bande. Le déficit de transposition de la législation communautaire, y compris les mesures relevant du plan d'action de l'UE pour les services financiers, a été considérablement réduit. Toutefois, trois directives importantes ne sont encore que partiellement transposées et le paquet "marchés publics" n'a toujours pas fait l'objet d'une transposition. Les travaux se poursuivent afin de faire passer le délai de création d'une entreprise de 26 à 3 jours. Les efforts de simplification se sont poursuivis et le cadre institutionnel en vue d'une meilleure réglementation s'est encore amélioré, mais aucun objectif n'a été fixé en ce qui concerne la réduction de la charge administrative. Les propositions de la table ronde consacrée à l'amélioration de la législation pourraient déboucher sur une concurrence accrue, notamment dans le domaine des services professionnels, où des mesures législatives sont encore nécessaires. Il convient que les autorités chargées de la concurrence appliquent les règles de concurrence de façon plus active, notamment à l'égard des industries de réseau.
15. Le Conseil a mis en évidence la nécessité d'améliorer la concurrence sur les marchés du gaz et de l'électricité et de définir des mesures supplémentaires en vue d'une réduction des émissions. Les mesures prises par le gouvernement fédéral et les régions sont insuffisantes, notamment en ce qui concerne la neutralisation du pouvoir de marché des opérateurs en place. Le marché au comptant de l'électricité s'est élargi mais pour qu'il soit efficace, une capacité d'interconnexion supplémentaire est requise afin de supprimer la congestion aux frontières. La libéralisation du marché des utilisateurs résidentiels en 2007 n'a été que partiellement couronnée de succès, les progrès ayant été particulièrement lents à Bruxelles. La présence des opérateurs en place parmi les gestionnaires des réseaux de transmission et de distribution demeure importante. En Wallonie, l'opérateur historique exerce un contrôle sur la quasi-totalité des réseaux de distribution. Une récente décision antitrust faisait état de préoccupations concernant le comportement anticoncurrentiel des opérateurs en place dans le secteur du gaz. Les mesures visant à garantir l'indépendance des autorités de régulation, à leur confier un mandat clair et à les doter d'effectifs suffisants doivent être renforcées afin d'assurer une réglementation efficace des gestionnaires des réseaux de transmission et de distribution et des opérateurs en place. Il convient de réexaminer les règles du marché et leur incidence sur la transparence du marché afin de faciliter l'arrivée de nouveaux opérateurs.
16. La Belgique a adopté des mesures supplémentaires appropriées en vue de la réduction de ses émissions en 2007 et devrait respecter les engagements qu'elle a pris à Kyoto. Des incitations financières ont été introduites en faveur d'une efficacité énergétique accrue et certains droits d'émission seront achetés à l'étranger. Il convient toutefois d'augmenter le nombre de mesures en vue d'atteindre l'objectif de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.
17. La Belgique a réussi à mettre en œuvre un nombre significatif de mesures axées sur les priorités microéconomiques exposées dans le PNR. Des progrès certains ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration de la réglementation et le délai de

constitution des entreprises. Une politique cohérente en matière de recherche et de développement, conjuguée à une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir, est nécessaire pour que la Belgique puisse accroître le niveau et l'incidence du financement public en faveur de la R&D et, partant, atteindre son objectif en la matière, qui est de 3 % du PIB. La suite donnée au point à surveiller dans le domaine de la concurrence sur les marchés du gaz et de l'électricité n'est pas suffisante, et des problèmes majeurs subsistent en la matière. Celle donnée au point à surveiller en ce qui concerne les réductions d'émission est satisfaisante; il n'y a donc plus lieu d'appeler l'attention sur cet aspect.

Politiques de l'emploi

18. Depuis 2005, la Belgique a lancé des initiatives de grande envergure en ce qui concerne le vieillissement actif, la qualité de l'enseignement et les droits et obligations des personnes percevant des allocations de chômage. Le taux d'emploi global (61,0 %) et le taux d'emploi des femmes (54,0 %) et des travailleurs âgés (32,0 %) demeurent toutefois sensiblement inférieurs aux objectifs communautaires et s'éloignent encore de la moyenne enregistrée au niveau de l'UE. Une attention accrue doit être portée à la promotion de la capacité d'adaptation du marché du travail. Les avancées réalisées au cours de la période 2005-2007 pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures visant à relever les défis auxquels la Belgique se trouve confrontée sur le marché du travail sont par conséquent mitigées.
19. Le Conseil a recommandé que la Belgique prenne des mesures supplémentaires pour réduire les disparités régionales en termes de chômage et d'emploi. Les autorités régionales ont, dans une certaine mesure, réagi à cette invitation. La transmission de données entre les différentes agences publiques pour l'emploi s'est améliorée et les offres d'emploi des différentes régions font à présent l'objet d'échanges systématiques. Les agences régionales pour l'emploi insistent également sur la formation linguistique des demandeurs d'emploi et le suivi actif de ceux-ci. Les disparités régionales en matière de chômage et d'emploi se sont toutefois encore creusées. Une stratégie globale conforme à l'approche de flexicurité devrait renforcer les mesures prises en vue d'améliorer le fonctionnement du marché du travail.
20. Le Conseil a également souligné la nécessité d'axer les efforts sur l'augmentation du taux d'emploi parmi les travailleurs âgés et les groupes vulnérables. De nouvelles mesures améliorent la transition entre l'école et le monde du travail, mais une stratégie cohérente en faveur de la jeunesse doit toujours être élaborée. Afin de promouvoir le vieillissement actif, la Belgique met progressivement en œuvre un grand nombre de mesures prévues dans le pacte de solidarité entre les générations de 2005. Des mesures ont été prises afin d'encourager la capacité d'adaptation sur le marché du travail, dont la promotion de la diversité, un suivi personnalisé et l'accent mis sur les travailleurs âgés et les groupes vulnérables dans les politiques d'activation du marché du travail. D'autres réductions de la charge fiscale pesant sur les bas salaires pourraient améliorer l'intégration des exclus du marché du travail. Ces mesures sont nécessaires pour permettre à la Belgique de répondre aux défis auxquels elle se trouve confrontée dans ce domaine.
21. Des initiatives récentes sont inspirées par la flexicurité, telles qu'un rééquilibrage entre la sécurité sociale et les politiques d'activation du marché du travail. Globalement, toutefois, la Belgique n'apporte pas encore de réponse parfaitement

intégrée à la flexicurité; les mesures visant à faire face à la segmentation du marché du travail en sont toujours au stade de la conception. Bien que le PNR souligne combien il est important pour la Belgique d'accroître la participation à l'apprentissage tout au long de la vie afin d'encourager la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail, il conviendrait d'accroître les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et plus particulièrement la formation au sein des entreprises.

22. Entre 2005 et 2007, la Belgique est en partie parvenue à mettre en œuvre des mesures visant à honorer les engagements en matière d'emploi exposés dans son PNR. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la recommandation spécifique relative aux disparités entre les différentes régions de la Belgique. Un premier train de mesures important a été adopté en vue de l'amélioration du taux d'emploi des travailleurs âgés et des groupes vulnérables. Ces mesures doivent toutefois être contrôlées afin de déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires. La Belgique doit élaborer une stratégie globale en ce qui concerne le marché du travail si elle veut améliorer le fonctionnement de celui-ci sur l'ensemble de son territoire; la Commission considère par conséquent qu'une recommandation en la matière est nécessaire.

PARTIE III: CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Belgique et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
24. La Belgique a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a progressé dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen de printemps de 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
25. Le rapport de mise en œuvre indique que des mesures ont été prises pour donner suite aux recommandations du Conseil, mais des réformes supplémentaires sont nécessaires. Certaines mesures ont été adoptées dans les autres domaines sur lesquels les conclusions du Conseil avaient attiré l'attention. Le rapport de mise en œuvre aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
26. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de la Belgique figurent les mesures en faveur de la réduction des émissions et les résultats prometteurs du système de guidance et de surveillance des chômeurs.
27. Les aspects du programme national de réforme de la Belgique présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont: la réduction de la charge fiscale sur le travail tout en renforçant l'assainissement budgétaire et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que la Belgique:
 - poursuive les efforts visant à réduire davantage la charge fiscale sur le travail afin de se rapprocher de la moyenne des pays voisins, notamment par le biais d'une

diminution de la charge fiscale pesant sur les travailleurs peu qualifiés, tout en renforçant l'assainissement budgétaire;

- renforce les mesures visant à améliorer les performances du marché du travail belge au moyen d'une stratégie globale, conforme à une approche intégrée en termes de flexicurité, afin d'accroître la participation au marché du travail, d'atténuer les disparités régionales et d'intensifier la participation à la formation tout au long de la vie.

28. En outre, il est important que la Belgique concentre ses efforts sur les objectifs suivants: mise en œuvre intégrale de la stratégie visant à garantir la viabilité à long terme des finances publiques, par le biais de la réduction des dépenses, du maintien des excédents budgétaires et de la diminution constante de la dette publique; adoption urgente de nouvelles mesures visant à améliorer la concurrence sur les marchés du gaz et de l'électricité, notamment par l'établissement d'autorités de régulation indépendantes et efficaces et par l'adoption de mesures complémentaires pour ce qui est des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution; accentuation marquée de son engagement à promouvoir la R&D et l'innovation, notamment par une augmentation du niveau et de l'incidence des fonds publics et par l'élaboration d'un faisceau de politiques coordonnées à tous les niveaux; poursuite de la mise en œuvre des mesures visant à accroître le taux d'emploi des travailleurs âgés et des groupes vulnérables, contrôle de l'incidence de ces mesures et, le cas échéant, adoption d'autres mesures d'activation.

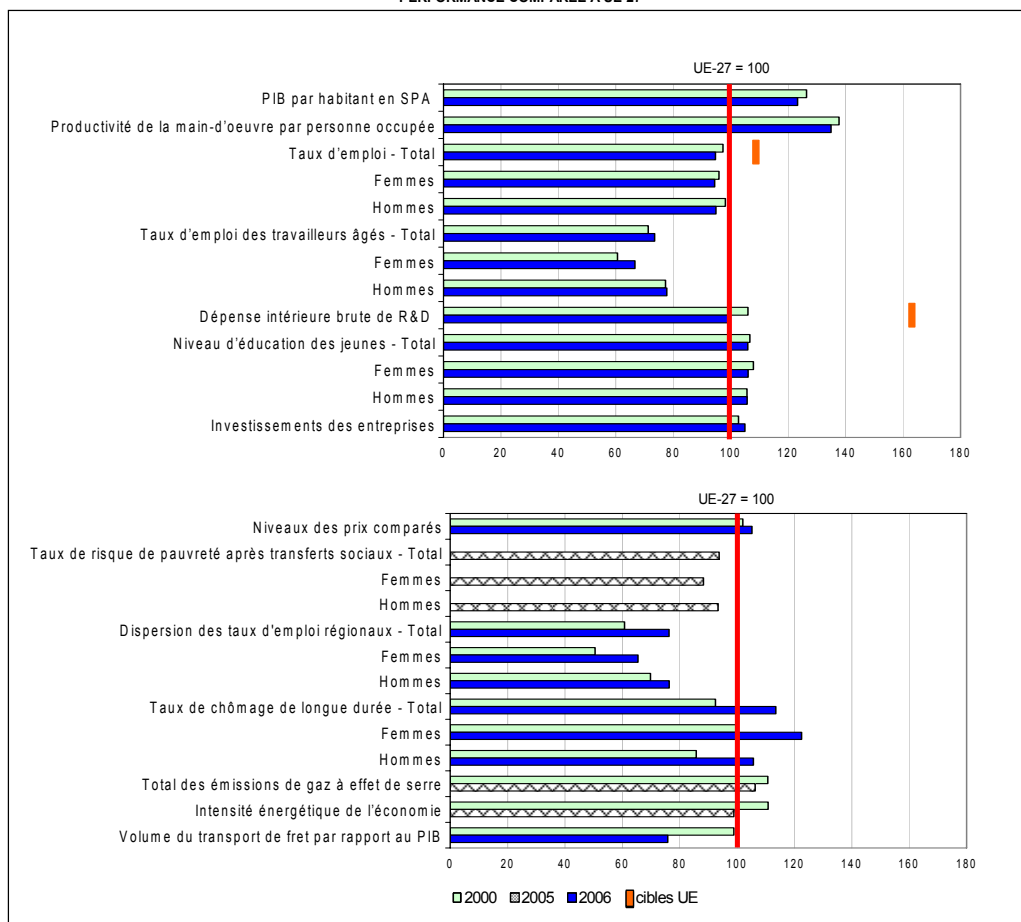
PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

BELGIQUE

	BE					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	126.4	123.5	124.5	124.4	123.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	137.7	134.4	135.6	135.2	134.9		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						70.0*				70.0
Total	60.5	59.6	60.3	61.1	61.0		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	51.5	51.8	52.6	53.8	54.0		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	69.5	67.3	67.9	68.3	67.9		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	26.3	28.1	30.0	31.8	32.0		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	16.6	18.7	21.1	22.1	23.2		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	36.4	37.8	39.1	41.7	40.9		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	1.97	1.88	1.87	1.84	1.83	3.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	81.7	81.2	81.8	81.8	82.4		76.6	77.4	77.8	
Femmes	85.6	84.6	84.8	85.3	85.6		79.3	80.1	80.7	
Hommes	78.0	77.9	78.9	78.4	79.1		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	102.0	106.5	105.7	105.1	105.2		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	18.9	17.1	18.0	18.6	19.1		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	13.0	15.0b	15.0	15.0	:			16.0e	:	
Femmes	14.0	16.0b	16.0	15.0	:			17.0e	:	
Hommes	12.0	14.0b	14.0	14.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	7.9	7.7	8.7	8.4	8.7		13.0	11.9	11.4	
Femmes	10.1	9.1	10.7	10.5	10.6		20.0	16.8	16.2	
Hommes	6.7	6.9	7.2	6.8	7.1		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	3.7	3.7	4.1	4.4	4.2		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	4.6	4.2	4.7	5.0	4.9		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	3.0	3.3	3.7	3.8	3.7		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	100.4	100.8	100.5	97.9	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	236.1	217.4	207.4	205.7	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	98.0	95.0	89.3	83.7	80.9e		99.1e	105.4e	106.7e	

* Cible nationale: 70% dès que possible

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Bulgarie

1. Après avoir avoisiné les 4 % en moyenne pendant dix ans, la croissance du PIB s'est accélérée passant la barre des 6 % où elle se maintient depuis 2004. En conséquence, le PIB par habitant a atteint 37,1 % de la moyenne de l'UE en 2006, demeurant néanmoins l'un des plus faibles de l'Union européenne. Bien qu'ayant progressé de 49,7 % en 2001 à 58,6 % en 2006, le taux d'emploi reste inférieur à la moyenne européenne. Le taux de chômage, qui s'établissait à 19,5 % en 2001, a été ramené à 9 % en 2006 et devrait, selon les estimations, tomber sous les 8 % en 2007. Les déséquilibres macroéconomiques se sont fortement accentués ces dernières années. Les déficits extérieurs se sont creusés et les pressions inflationnistes ont augmenté. Par ailleurs, le marché du travail est tendu depuis 2006, ce qui a provoqué une accélération de la croissance salariale, de l'ordre de 20 % pour les trois premiers trimestres de 2007, les salaires progressant nettement plus vite que la productivité.
2. La Bulgarie a rejoint l'UE le 1^{er} janvier 2007. Son économie enregistre à présent d'excellents résultats, mais montre des signes de surchauffe, comme l'attestent le déficit extérieur de plus en plus important, la pénurie croissante de main-d'œuvre, la forte progression salariale, notamment dans le secteur public, et l'expansion rapide du crédit qui a alimenté les pressions inflationnistes. Pour la Bulgarie, le défi consiste à continuer de lutter contre ces faiblesses macroéconomiques en poursuivant une politique budgétaire stricte et en accélérant les réformes structurelles de manière à renforcer la compétitivité. La bonne mise en œuvre des réformes structurelles dépend de l'amélioration des capacités administratives.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. La Bulgarie ayant présenté son programme national de réforme (PNR) en mars 2007, la Commission a essentiellement évalué la qualité des dispositions adoptées par les pouvoirs publics et des premières mesures qui ont été prises pour en assurer la mise en œuvre. Le PNR recense cinq grands défis à relever pour la période 2007-2009: le maintien de la stabilité macroéconomique; le développement des infrastructures; l'amélioration de l'environnement dans lequel les entreprises évoluent; la valorisation du capital humain; et l'activation de la main-d'œuvre disponible selon une approche fondée sur la flexicurité. De plus, le PNR considère qu'il faut par-dessus tout améliorer les capacités administratives.
4. Le PNR est centré sur les vrais enjeux. Il établit des priorités claires pour les nombreux défis auxquels le pays est confronté et prévoit de les relever en ordre utile. Il reconnaît également à juste titre que l'amélioration des capacités administratives est une condition préalable indispensable pour progresser dans les autres domaines d'action prioritaires. Le PNR est bien présenté. Pour chaque priorité, il analyse clairement le problème avant de décrire brièvement les mesures prévues, les actions envisagées, les objectifs fixés, les budgets alloués, les services responsables et le calendrier établi. Il peine néanmoins à définir des mesures concrètes dans certains domaines, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de

l'administration et l'allégement des formalités administratives, et le rapport de mise en œuvre ne comble pas cette lacune.

5. En dépit des progrès accomplis à ce jour, le développement économique et social reste freiné par les maigres performances de l'administration publique. La corruption continue d'affecter l'environnement dans lequel les entreprises évoluent, nuit à la qualité des services publics et entrave l'accès à ces services. Des améliorations importantes s'imposent de toute urgence dans ce domaine. La Bulgarie a présenté à ce propos un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action relevant de la stratégie en faveur d'une gouvernance transparente, de la prévention de la corruption et de la lutte contre celle-ci. Les progrès dans ce domaine font l'objet d'un suivi dans le cadre du mécanisme de coopération et de vérification mis en place par la Commission.
6. Bien qu'une législation visant à réformer l'administration ait été adoptée en 1998, ses effets ne sont pas encore visibles. Le PNR et le rapport de mise en œuvre ne contiennent que des mesures de caractère général ou technique destinées à améliorer les capacités administratives, mais ne définissent aucune politique globale des ressources humaines, alors qu'une telle politique serait pourtant nécessaire pour lutter contre la forte rotation du personnel d'encadrement, renforcer l'indépendance de la fonction publique et développer les systèmes d'évolution de carrière et de progression salariale fondés sur le mérite.
7. En outre, alors que le PNR cerne bien les priorités en ne mettant l'accent que sur cinq domaines stratégiques requérant une intervention urgente, l'ordre de priorité ainsi établi ne se reflète pas suffisamment dans les mesures envisagées pour renforcer les capacités administratives. La Bulgarie pourrait y remédier en reconnaissant qu'il convient, avant toute chose, d'améliorer les capacités administratives des services (et des autorités de régulation) responsables de la conception et de la mise en œuvre des mesures relevant de ces cinq domaines d'action prioritaires.
8. Le PNR comporte plusieurs mesures destinées à répondre aux recommandations formulées par le Conseil européen de printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires que sont la connaissance, l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'énergie. Il prévoit la mise en place d'un guichet unique pour la création des entreprises, mais il n'en faudra pas moins déployer des efforts supplémentaires pour atteindre un niveau de simplification suffisant. Plusieurs projets de sensibilisation à l'esprit d'entreprise ont été lancés, mais leur portée reste limitée.
9. Les acteurs politiques montrent une forte adhésion au PNR, ainsi qu'en témoignent la nomination d'un coordinateur national de la stratégie de Lisbonne au niveau politique et le suivi trimestriel de l'avancement des travaux assuré par le Premier ministre et le Conseil des ministres. Les parties intéressées, le Parlement et les partenaires sociaux ont été très largement consultés et il importera de poursuivre le dialogue avec les parties intéressées au cours de la phase de mise en œuvre. La bonne mise en œuvre du PNR dépendra essentiellement de l'adoption d'une stratégie fortement intégrée au niveau des différents services gouvernementaux. Seul un engagement politique fort et constant tout au long de la phase de mise en œuvre permettra d'atteindre l'objectif ultime du PNR – rattraper le reste de l'UE en assurant une croissance économique vigoureuse et en relevant le taux d'emploi.

10. La Bulgarie peut prétendre à une aide de 6,852 milliards d'euros au titre des Fonds structurels pour la période 2007-2013. Les priorités énoncées dans le PNR sont assez étroitement liées aux programmes relevant des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. La Bulgarie doit continuer de centrer ses efforts sur des priorités stratégiques et des objectifs réalistes en veillant à ce que les actions soutenues par les Fonds structurels viennent compléter et non remplacer les mesures prévues par son PNR. Pour assurer la bonne absorption et exécution des programmes de cohésion, elle doit encore renforcer ses capacités administratives aux niveaux national, régional et local.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

11. Parmi les défis essentiels à relever, le PNR bulgare relève à juste titre le maintien de la stabilité macroéconomique dans le cadre des systèmes de caisse d'émission moyennant une politique budgétaire stricte, la viabilité à long terme des finances publiques et la poursuite des réformes structurelles. S'il se montre ambitieux lorsqu'il s'agit de dégager des excédents budgétaires à moyen terme (de l'ordre de 1,5 à 2 % du PIB), il pourrait l'être davantage en ce qui concerne l'accélération des réformes structurelles.
12. Le déficit courant, largement induit par la croissance soutenue de la demande intérieure et, surtout, par les investissements, a atteint quelque 19 % du PIB au cours du premier semestre de l'année 2007, ce qui, conjugué à l'accélération de la croissance des salaires et à la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, a contribué à faire passer l'inflation annuelle au-dessus de la barre des 10 % en septembre 2007. En dépit de taux d'emploi relativement faibles, les pénuries croissantes de main-d'œuvre et les déficits de qualifications de plus en plus prononcés ont entraîné une forte accélération de la croissance salariale. Alors qu'elle vise à dégager un excédent budgétaire, la Bulgarie voit sa trajectoire de croissance menacée par les déséquilibres macroéconomiques de plus en plus accentués et par les signes de surchauffe de l'économie. Elle doit accélérer les réformes structurelles pour renforcer la capacité d'ajustement de son économie tout en s'en tenant à des politiques budgétaire et salariale strictes qui lui permettront de maîtriser la demande intérieure.
13. Le rapport de mise en œuvre confirme la volonté de dégager des excédents budgétaires importants à moyen terme et d'éviter tout assouplissement budgétaire procyclique. La politique budgétaire s'est resserrée ces dernières années et l'excédent devrait atteindre 3 % du PIB en 2007. Il est essentiel de maintenir cette discipline budgétaire face au déficit extérieur grandissant et à la hausse de l'inflation. Vu l'accélération de la croissance des salaires observée dans le secteur public en 2007 et la hausse des salaires minimums, qui, selon les prévisions, devrait dépasser les 20 % en 2008, il sera primordial, pour juguler l'inflation et préserver la compétitivité, de veiller à ce que la politique salariale appliquée au secteur public contribue à modérer les salaires. Il importera également d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques pour renforcer la croissance potentielle. La présentation du budget 2008 sous forme de programme et le réexamen envisagé des dépenses publiques, notamment dans les

domaines de l'éducation et des soins de santé, sont autant de mesures positives en ce sens.

14. La Bulgarie est face à un défi démographique qui menace sa viabilité financière à long terme et le PNR reconnaît qu'il est nécessaire de poursuivre la réforme des systèmes de retraite et de soins de santé pour en atténuer l'impact sur le budget. Un fonds de réserve démographique a été spécialement constitué à l'appui des retraites du premier pilier, mais la législation correspondante doit encore être adoptée. Par ailleurs, en contradiction avec les dispositions législatives en vigueur en matière d'indexation des retraites, ces dernières ont été relevées deux fois de 10 % en 2007. Si elle veut assurer sa viabilité à long terme, il importe que la Bulgarie s'abstienne d'adopter de telles mesures discrétionnaires. Après plusieurs retards, la Bulgarie a élaboré un projet de stratégie nationale de santé qui prévoit une hausse des dépenses de santé publique, mais demande à être complété par des mesures concrètes ayant pour objectif d'en améliorer l'efficacité.
15. En résumé, pour contenir les déséquilibres extérieurs et maîtriser les pressions inflationnistes, il sera essentiel de poursuivre des politiques budgétaire et salariale strictes tout en améliorant l'efficacité des dépenses publiques et en accélérant les réformes structurelles de manière à alléger les pressions qui s'exercent sur le marché du travail, à améliorer les compétences et à renforcer la compétitivité sur les marchés de produits et de services.

Politiques microéconomiques

16. Les enjeux microéconomiques recensés dans le PNR sont l'amélioration de l'environnement dans lequel les entreprises évoluent et la modernisation des infrastructures. La Commission souscrit à ces priorités. L'amélioration de l'environnement des entreprises, la modernisation des infrastructures dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie, de même que l'ouverture des marchés de réseaux et du secteur des services nécessiteront une démarche stratégique intégrée.
17. Le PNR présente un certain nombre de mesures qui, bien que de nature plutôt générale, visent à améliorer l'environnement dans lequel les entreprises évoluent. Parmi ces mesures figurent notamment un programme d'amélioration de la réglementation, la réalisation d'analyses d'impact lors de la conception de nouvelles lois, la mise en place d'un nouveau registre du commerce informatisé, l'introduction d'un système de formulaire unique pour les paiements aux frontières et la création de guichets uniques à tous les niveaux de l'administration. Bien que ces mesures constituent un progrès manifeste, il ne faut pas oublier qu'elles s'inscrivent dans un contexte marqué par une réglementation excessive, par la longueur des délais d'obtention des autorisations, par la lenteur des procédures de règlement des litiges contractuels et juridiques, ainsi que par une corruption persistante. Outre la mise en œuvre du programme d'amélioration de la réglementation, d'autres mesures structurelles s'imposent d'urgence pour réduire le nombre d'autorisations requises et les délais nécessaires à leur obtention, assurer une plus grande transparence et introduire davantage de possibilités de recours. De telles mesures peuvent aider les administrations publiques à offrir des services de meilleure qualité aux particuliers comme aux entreprises. De la même manière, il y a lieu d'améliorer la transparence des procédures judiciaires. La création de points de contact uniques, la mise en place

de procédures informatisées et les autres obligations découlant de la mise en œuvre de la directive sur les services sont autant d'occasions à saisir pour simplifier les procédures.

18. Le PNR reconnaît l'importance que revêtent la recherche et le développement dans le contexte plus large de l'innovation et relève un certain nombre de problèmes essentiellement liés à la faible participation des entreprises à la R&D. Néanmoins, il ne propose pas de mesures concrètes pour régler le problème majeur que constitue la réforme de la base de recherche publique et la Bulgarie doit encore se fixer un objectif en terme d'intensité de R&D. Pour assurer des gains de productivité à long terme, il est vital de stimuler les investissements privés dans la R&D et de réformer le système public de R&D de manière à en assurer l'efficacité et à l'adapter aux besoins de l'industrie. La Bulgarie peut y parvenir en augmentant la part des financements concurrentiels et en se focalisant sur un nombre restreint de priorités. Elle doit également veiller à une meilleure synergie entre les politiques d'éducation et de R&D.
19. Le PNR et le rapport de mise en œuvre reconnaissent pleinement l'importance du rôle joué par les TIC, et plus particulièrement par l'administration en ligne et l'infrastructure à large bande, dans la transition vers une société de la connaissance. Il présente succinctement une série d'initiatives, visant à améliorer les infrastructures et la compétitivité dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie, dont la plupart bénéficieront d'investissements au titre des Fonds structurels, mais sous-estime les contraintes imposées par les capacités administratives. Les structures de gestion nécessaires à l'exécution des projets demandent encore à être renforcées pour l'ensemble du cycle de projet, notamment pour l'évaluation de la faisabilité des projets et leur conception, pour les stratégies d'appels d'offres et de passation de marchés et pour la gestion des projets/travaux. Il convient d'arrêter d'urgence des mesures destinées à assurer l'indépendance et le bon fonctionnement des autorités de régulation et à leur fournir les effectifs nécessaires afin de stimuler, en mettant rapidement et efficacement la législation communautaire en œuvre, la concurrence entre les industries de réseaux, notamment dans le domaine des télécommunications.
20. La Bulgarie aurait tout à gagner d'une approche intégrée des problèmes microéconomiques. Faute de démarche globale, les effets de ses politiques sont peu clairs. Les mesures proposées pour réduire les formalités administratives et améliorer ainsi l'environnement dans lequel les entreprises évoluent ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Politiques de l'emploi

21. La Bulgarie se trouve confrontée à une pénurie croissante de main-d'œuvre en raison de sa croissance rapide, du nombre élevé d'emplois créés, de l'émigration et de niveaux de qualifications insuffisants dans des secteurs spécifiques. Les taux d'emploi demeurent néanmoins faibles et le chômage structurel relativement élevé, de sorte que le pays dispose toujours, en principe, d'une importante réserve de main-d'œuvre inexploitée. Dans ce contexte, c'est à juste titre que le PNR retient parmi les principales priorités à mettre en œuvre l'activation de l'offre de main-d'œuvre conjuguée à l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs grâce à un meilleur accès à un enseignement et une formation de meilleure qualité.

22. Les politiques du marché du travail privilégient l'activation des groupes vulnérables et l'accroissement des connaissances de base des personnes peu qualifiées. La viabilité de la croissance économique est compromise si de nouvelles mesures ne sont pas prises pour mettre en place des politiques intégrées d'activation du marché du travail. Jusqu'à présent, si quelques premières mesures ont été prises, les avancées dans la réforme de la conception et de la portée de ces politiques ont été limitées, les programmes en faveur de l'emploi tendant à créer essentiellement des emplois subventionnés peu qualifiés offrant peu de possibilités d'améliorer l'employabilité des travailleurs par la formation. De nouvelles dispositions doivent être prises pour évaluer, analyser et améliorer l'efficacité, l'efficience et l'adéquation de ces politiques. Il convient de mettre en place des politiques plus durables et plus intégrées afin d'inciter les gens à participer au marché du travail et à rester en activité, au moyen d'une offre plus riche d'actions de formation professionnelle et de mesures plus ambitieuses en faveur de l'emploi des jeunes facilitant le passage de l'école au monde du travail, en mettant l'accent en particulier sur les Roms. La Bulgarie doit en toute priorité s'attacher à renforcer les capacités des autorités responsables du marché du travail à mettre en œuvre les politiques et à offrir des services de l'emploi adéquats. Le rapport de mise en œuvre ne prévoit pas d'autres mesures pour répondre à la nécessité de renforcer les capacités de l'agence pour l'emploi et en améliorer l'efficacité, notamment le rôle qu'elle peut jouer dans la prévention du chômage.
23. L'efficacité financière et la qualité du système éducatif constituent des défis majeurs pour la Bulgarie. De nouvelles mesures devraient être prises pour réformer les systèmes d'enseignement et de formation afin d'assurer la correspondance entre les qualifications offertes et les besoins du marché du travail, y compris la mise en place d'un système fiable de contrôle du marché du travail. Le décrochage scolaire reste élevé; pour y remédier, la Bulgarie devrait suivre une approche intégrée en se focalisant davantage sur les élèves à risque (en raison soit de leur milieu social soit de leur environnement géographique), en particulier les Roms. Elle devrait adopter et mettre en œuvre une stratégie globale et cohérente d'apprentissage tout au long de la vie afin de relever les niveaux de participation, tout en incitant les employeurs à investir dans la formation.
24. La Bulgarie a adopté récemment des modifications législatives qui sont un premier pas vers l'introduction de la flexicurité, mais elle doit élaborer une approche intégrée et associer les partenaires sociaux au processus dans tous les domaines stratégiques, particulièrement dans celui de l'apprentissage tout au long de la vie où ils ont été peu présents jusqu'à présent. L'offre de main-d'œuvre pourrait être améliorée notamment en assouplissant les dispositions contractuelles et en s'attaquant au travail non déclaré très répandu. La situation a évolué positivement dans ce domaine grâce à l'enregistrement obligatoire des contrats de travail et à la réduction des cotisations sociales. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour renforcer les capacités administratives des organes de l'inspection du travail et améliorer le respect des réglementations.
25. Dans l'ensemble, la Bulgarie a commencé à progresser dans le domaine de la politique de l'emploi. Même si la tendance actuelle du chômage est à la baisse, la Bulgarie doit adopter des mesures plus intégrées et mieux organisées pour accroître l'activité et l'emploi dans l'économie formelle pour tous, assurer la correspondance

entre les qualifications et les besoins du marché du travail et améliorer le potentiel de qualifications de la main-d'œuvre.

PARTIE III: CONCLUSIONS

26. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Bulgarie et de l'évaluation, par la Commission, de son programme national de réforme, il convient de tirer les conclusions ci-après.
27. Globalement, le programme national de réforme est centré sur les vrais enjeux mais, dans certains domaines, des mesures concrètes et ambitieuses font défaut, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités administratives. De plus, le programme national de réforme ne comprend pas de mesures ayant pour objectif de réduire de toute urgence et de manière conséquente les formalités administratives afin de rendre l'environnement dans lequel les entreprises évoluent plus dynamique et plus concurrentiel. Compte tenu des déséquilibres économiques croissants, il importe tout particulièrement que la Bulgarie accélère la mise en œuvre de son programme national de réforme pour créer les conditions nécessaires à une croissance et à des emplois durables à moyen et long termes.
28. Parmi les points forts du programme national de réforme figurent: une bonne analyse des problèmes, l'établissement judicieux des priorités et du rythme à respecter dans la mise en œuvre des réformes ainsi que la forte adhésion des acteurs politiques. D'importantes dispositions ont été mises en place pour suivre de près l'avancement des progrès au plus haut niveau politique, ce qui devrait constituer un instrument efficace pour assurer la mise en œuvre rapide et effective du programme. Celui-ci est assorti d'une politique budgétaire stricte qui constitue une base solide pour accélérer les réformes structurelles nécessaires et assurer la croissance à long terme.
29. Les aspects du programme national de la Bulgarie pour lesquels il convient de relever les défis avec la plus grande priorité et de déterminer clairement l'incidence budgétaire des mesures ainsi que les procédures de suivi et d'évaluation sont les suivants: capacités administratives; déséquilibres macroéconomiques; bureaucratie; fonctionnement du marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que la Bulgarie:
 - renforce ses capacités administratives de toute urgence, en se concentrant spécialement sur les fonctions essentielles du gouvernement, et plus particulièrement des autorités de régulation, et sur le pouvoir judiciaire;
 - contienne le déficit croissant de la balance courante et les pressions inflationnistes, notamment en recourant à une politique budgétaire rigoureuse, en améliorant la qualité des dépenses publiques et en promouvant la modération salariale afin de maintenir l'évolution des salaires en parallèle avec les gains de productivité;
 - se hâte de prendre des mesures drastiques pour diminuer les formalités administratives et en réduire les délais afin d'améliorer l'environnement dans

lequel les entreprises évoluent (*surtout pour les PME et pour faciliter la création d'entreprises*), ce qui contribuera aussi à la lutter contre la corruption;

- augmente la qualité de l'offre de main-d'œuvre et le taux d'emploi, en améliorant l'efficacité des politiques d'activation du marché du travail, et poursuive la réforme du système d'enseignement pour faire mieux correspondre les qualifications aux besoins du marché du travail et pour réduire le décrochage scolaire.

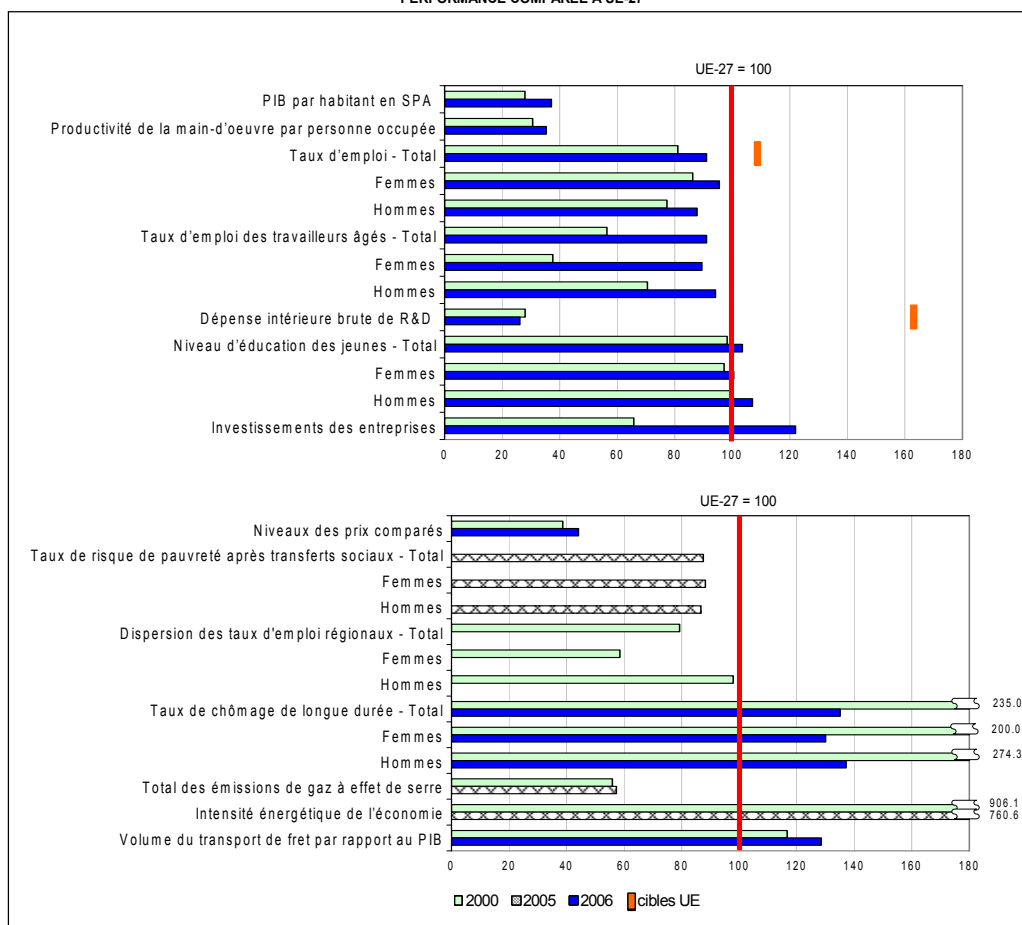
30. En outre, il importe que la Bulgarie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: l'adoption de nouvelles mesures visant à assurer la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier pour ce qui concerne les risques potentiels en termes d'adéquation et de pérennité des retraites; la mise en place des préalables indispensables pour instaurer une forte concurrence dans les industries de réseaux; l'élaboration d'une politique intégrée pour la R&D et l'innovation visant notamment à réformer le système public de R&D, en déplaçant le soutien à la R&D – sur la base d'un objectif global d'intensité de R&D à l'horizon 2010 – vers un financement plus concurrentiel centré sur les grandes priorités; la lutte contre le travail au noir en renforçant les capacités des institutions à réaliser des contrôles et à assurer le respect de la loi; l'achèvement de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et l'accroissement de la participation à cette forme d'apprentissage.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

BULGARIE

	BG					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	27.9	32.6	33.6	35.2	37.1		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	30.6	33.4	33.5	34.1	35.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						61.0 (2009)				70.0
Total	50.4	52.5	54.2	55.8	58.6		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	46.3	49.0	50.6	51.7	54.6		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	54.7	56.0	57.9	60.0	62.8	70.8	70.8p	71.6p		
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	20.8	30.0	32.5	34.7	39.6	36.9	42.3p	43.5p		
Femmes	10.3	21.0	24.2	25.5	31.1	27.4	33.5p	34.8p		
Hommes	33.2	40.5	42.2	45.5	49.5	47.1	51.5p	52.6p		
Dépense intérieure brute de R&D	0.52	0.50	0.50	0.49	0.48		1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	75.2	76.3	76.1	76.5	80.5	76.6	77.4	77.8		
Femmes	77.0	77.3	77.5	77.1	81.1	79.3	80.1	80.7		
Hommes	73.4	75.4	74.9	75.9	80.0	73.8	74.7	74.8		
Niveaux des prix comparés	38.7	40.7	41.7	42.4	44.1	100.0	100.0	100.0		
Investissements des entreprises	12.1	16.6	17.6	20.0	22.2	18.4	17.8	18.2		
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	14.0	14.0	15.0	14.0	.	.	16.0e	.		
Femmes	15.0	16.0	17.0	15.0	.	.	17.0e	.		
Hommes	13.0	12.0	13.0	13.0	.	.	15.0e	.		
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	10.3	6.8	7.0	7.1	.	13.0	11.9	11.4		
Femmes	11.7	8.8	8.9	8.0	.	20.0	16.8	16.2		
Hommes	9.4	5.8	5.9	7.0	.	9.6	9.7	9.3		
Taux de chômage de longue durée										
Total	9.4	8.9	7.2	6.0	5.0	4.0	4.1p	3.7p		
Femmes	9.2	8.6	7.0	6.0	5.2	4.6	4.5p	4.0p		
Hommes	9.6	9.2	7.3	6.1	4.8	3.5	3.8p	3.5p		
Total des émissions de gaz à effet de serre	50.7	52.7	52.2	52.8	.	90.7	92.1	.		
Intensité énergétique de l'économie	1931.1	1769.2	1595.3	1582.4	.	213.1	208.1	.		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	115.6	127.1	138.4	147.9	137.1	99.1e	105.4e	106.7e		

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



République tchèque

1. Le taux de croissance annuelle du PIB de la République tchèque a été de 6,4 % en 2005 et 2006; il devrait approcher les 6 % en 2007 et se maintenir autour de son potentiel de 5 % en 2008 et 2009. Le PIB par habitant s'établit actuellement à 79 % de la moyenne de l'UE. Cette forte croissance économique, induite essentiellement par la demande intérieure, a eu une incidence positive sur le marché du travail puisque, selon les prévisions, le taux d'emploi devrait atteindre 68 % en 2007. Le taux de chômage est passé en dessous des 6 % en 2007 et devrait descendre à 5 % d'ici à 2009. Toutefois, même si elle enregistre un fléchissement, la proportion de chômeurs de longue durée reste élevée.
2. La République tchèque doit maintenant mettre en œuvre une nouvelle réforme structurelle portant sur la flexibilité du marché du travail, développer le capital humain et prendre des mesures d'activation pour remédier aux inadaptations des qualifications. Des taux de croissance élevés sont propices au renforcement de l'assainissement budgétaire et à la réaffectation des dépenses vers des activités favorisant la croissance. La dette publique est relativement faible, environ 30 % du PIB, mais elle devrait grimper brutalement en raison essentiellement du vieillissement de la population et de la structure du régime des retraites et du système des soins de santé, fragilisant considérablement la viabilité à long terme des finances publiques de la République tchèque.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, le rapport de mise en œuvre fait état de progrès dans l'exécution du programme national de réforme (PNR) au cours de la période 2005-2007, avec une légère accélération en 2007.
4. La République tchèque a donné suite, dans une certaine mesure, aux recommandations que lui avait adressées le Conseil. Des mesures ont été prises pour améliorer la viabilité à long terme des finances publiques par une réforme des systèmes de retraite et de soins de santé. La recommandation concernant la R&D a été partiellement respectée. Les mesures prises dans les domaines de l'emploi, de l'enseignement et de la formation constituent des avancées notables mais les efforts doivent être poursuivis.
5. Dans les autres domaines sur lesquels le Conseil avait attiré l'attention de la République tchèque, les progrès sont mitigés. La mise au point d'une stratégie cohérente pour améliorer le cadre réglementaire pour les entreprises a bien progressé. Une stratégie de prolongation de la vie active est mise en œuvre et les disparités régionales sont moins fortes, mais l'amélioration doit être poursuivie. Même si le chômage des groupes défavorisés a reculé, la République tchèque doit faire progresser de manière significative l'intégration des groupes défavorisés au marché du travail, assurant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et la réduction de l'important écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

6. Dans son rapport de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que la République tchèque a réalisé des progrès mitigés dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen de printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires que sont la connaissance, l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'énergie. Depuis lors, la République tchèque a répondu de manière mitigée à la plupart des engagements dont l'échéance est fixée à la fin 2007.
7. Les consultations et les efforts déployés pour développer l'adhésion au PNR au sein du gouvernement et au niveau des partenaires sociaux sont assez bons. Le Cabinet du vice-Premier ministre pour les affaires européennes est chargé de la coordination, de la préparation et de l'évaluation du rapport de mise en œuvre, avec l'aide d'un groupe de travail interministériel. D'autres acteurs sont consultés mais des efforts supplémentaires doivent être consentis pour assurer la mise en œuvre aux niveaux régional et local. Les liens entre la mise en œuvre du PNR et les Fonds structurels et de cohésion sont assez forts. L'affectation de Fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi est satisfaisante.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Au cours de la période 2005-2007, la République tchèque n'a apporté qu'une réponse partielle aux défis macroéconomiques. En ce qui concerne l'assainissement budgétaire, le déficit budgétaire devrait s'accroître et atteindre 3,4 % du PIB en 2007, en raison principalement d'augmentations des dépenses sociales (qui risquent de coûter plus de 1 % du PIB) sans mesures compensatoires dans d'autres domaines. Un ensemble de mesures a été introduit en septembre 2007 en vue d'améliorer la stabilité budgétaire à moyen terme. Il s'agit notamment de réductions des dépenses supérieures aux diminutions des recettes. En ce qui concerne les recettes, les mesures comprennent l'introduction d'un taux d'imposition forfaitaire de 15 % sur le revenu des personnes physiques à partir de 2008, une baisse progressive de l'impôt sur les sociétés de 24 % à 19 % en 2010, une hausse du taux de TVA réduit de 5 % à 9 %, et l'introduction de nouvelles taxes environnementales. Ces mesures opèrent un transfert de la charge fiscale de la fiscalité directe à la fiscalité indirecte. Sur le plan des dépenses, des réductions substantielles des dépenses obligées ont pour objectif d'améliorer la flexibilité des dépenses publiques afin de les réorienter vers des activités propices à la croissance. De manière générale, le paquet de réformes et le budget 2008 adoptés par le gouvernement devraient ramener le déficit à 2,9 % du PIB en 2008.
9. Le Conseil a recommandé à la République tchèque de prendre des mesures pour réformer les systèmes de retraite et de soins de santé. Une réforme des retraites a été mise au point, prévoyant de porter l'âge de la retraite à 65 ans et d'introduire un pilier intégralement financé par capitalisation. La réforme du secteur soins de santé est aussi en préparation; elle a pour objet de transformer les compagnies d'assurance-maladie en sociétés par actions afin d'en améliorer la transparence et d'instaurer la concurrence entre les institutions de soins de santé. Le paquet stabilisation a introduit le ticket modérateur pour quelques services médicaux. Il s'agit là de premières mesures intéressantes qui vont dans le bon sens.

10. La République tchèque est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant de répondre aux engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. De nouvelles mesures approuvées en 2007 devraient contribuer à assainir la situation budgétaire à court et moyen termes, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires pour le long terme. Il conviendrait de fixer dès que possible un calendrier de mise en œuvre de la réforme des retraites proposée afin que la République tchèque puisse se préparer à l'impact négatif du vieillissement de la population sur les finances publiques et sur la croissance économique potentielle.

Politiques microéconomiques

11. D'importantes mesures ont été prises au cours de la période 2005-2007 en vue d'améliorer l'environnement des entreprises. En 2007, les progrès ont concerné principalement le cadre réglementaire, alors que dans d'autres domaines, par exemple l'administration en ligne et l'accès au capital-risque, les progrès ont été plus modestes. Il convient que la République tchèque s'attache à mettre en œuvre et à appliquer effectivement et dans les délais la législation communautaire.
12. Le Conseil a recommandé que la République tchèque augmente le niveau et l'efficacité des dépenses de R&D. Il est prévu que les dépenses publiques en R&D augmentent en 2007, ce qui améliorerait les chances de la République tchèque d'atteindre l'objectif fixé dans le PNR. Le principal défi est maintenant d'accroître l'efficacité des dépenses. Parallèlement, les dépenses en R&D financées par le secteur privé sont passées de 0,66 % du PIB en 2004 à 0,88 % en 2006. La contribution du secteur privé s'élève maintenant à 57 % des dépenses totales de R&D. Le gouvernement tchèque a non seulement relevé le niveau des dépenses, il s'est aussi engagé à mieux les cibler et à augmenter la contribution des Fonds structurels à la R&D. Il va aussi investir davantage dans les infrastructures d'innovation qui favorisent la coopération entre acteurs publics et privés dans le domaine de la recherche. Il lui faut à présent prendre des mesures énergiques pour éviter les pénuries de personnel dans ce secteur.
13. Le Conseil a aussi invité la République tchèque à améliorer le système de délivrance de brevets et la protection des droits de propriété intellectuelle, à accélérer les progrès dans le domaine des TIC, à atteindre les objectifs de réduction de la charge administrative qui pèse sur les entreprises, à développer davantage l'accès au financement des entreprises innovantes, à renforcer les liens entre sociétés nationales et étrangères et à intégrer des notions entrepreneuriales dans les cursus scolaires.
14. La République tchèque accuse du retard en ce qui concerne la délivrance de brevets européens, en revanche elle obtient de bons résultats pour les brevets nationaux. La mise en œuvre effective des droits de propriété intellectuelle reste un défi. L'adoption des TIC progresse bien; les fonds structurels ont été une source d'investissement importante. L'adoption de plusieurs actes juridiques dans le domaine de l'administration en ligne et des communications électroniques doit, cependant, être accélérée et les textes mis en œuvre. Un niveau insuffisant d'interconnexion entre les bases de données des pouvoirs publics limite encore considérablement l'efficacité de l'administration en ligne; par ailleurs, les autorités doivent se pencher sur le problème de l'utilisation relativement faible des TIC par les citoyens. La "stratégie de l'administration intelligente" propose une approche cohérente pour améliorer le cadre réglementaire pour les entreprises et fixe un objectif de réduction de 20 % de la

charge administrative. C'est un pas en avant, mais la réforme doit absolument être poursuivie.

15. Le manque de moyens consacrés à l'innovation freine toujours le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, en dépit d'un recours accru aux fonds de l'UE. Il convient donc d'intensifier la promotion du marché du capital-risque. Le renforcement de la coopération entre les sociétés étrangères et nationales a bien progressé, une fois de plus grâce surtout à l'appui des programmes des Fonds structurels. Le gouvernement tchèque reconnaît l'importance économique des PME. En 2006, il a approuvé "le principe de l'aide aux petites et moyennes entreprises 2007-2013". Il n'apparaît, toutefois, pas clairement comment les PME en bénéficieront directement, ni quels grands domaines d'aide relèvent de ce concept. Il serait utile de préciser les éléments fondamentaux de l'aide aux PME. Bien qu'un enseignement axé sur l'esprit d'entreprise ait été intégré dans les "Programmes éducatifs cadres" la couverture de ces programmes est limitée. Il convient aussi de prendre des mesures pour simplifier l'embauche du premier travailleur.
16. La République tchèque est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la promotion d'une meilleure réglementation; la Commission considère donc qu'il n'y a plus lieu de surveiller ce point. Des progrès ont été enregistrés concernant la recommandation portant sur la R&D et les points à surveiller dans les domaines de la propriété intellectuelle, des TIC, du financement de l'innovation et de la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, mais il convient à présent d'accélérer le rythme des réformes. La Commission considère, par conséquent, que la recommandation et les points à surveiller dans ces domaines restent valables.

Politiques de l'emploi

17. La croissance économique continue a contribué à la hausse de l'emploi en République tchèque. Le taux d'emploi se rapproche désormais des objectifs fixés pour 2008, à l'exception des travailleurs âgés. Bien qu'à la baisse, le chômage des jeunes et le chômage de longue durée restent importants.
18. Le Conseil a recommandé que la République tchèque modernise davantage la protection de l'emploi, y compris la législation y afférente et les systèmes sociofiscaux, améliore l'efficacité et l'équité dans les domaines de l'éducation et de la formation, notamment en ce qui concerne leur capacité d'adaptation aux besoins du marché du travail, incite à investir dans la formation, particulièrement des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés, et renforce la diversification de l'offre dans l'enseignement supérieur.
19. Un nouveau code du travail est entré en vigueur en janvier 2007 en vue de faciliter une organisation flexible du travail. Il n'aborde toutefois pas la question de la protection de l'emploi dans le cas des contrats à durée indéterminée. L'introduction annoncée de plafonds pour les cotisations de sécurité sociale constitue une avancée positive vers une réduction des coûts non salariaux du travail. L'application de conditions plus strictes à l'octroi de prestations sociales et d'allocations de chômage a contribué à réduire la dépendance aux avantages sociaux mais cette mesure devrait être associée à des politiques plus efficaces d'activation du marché du travail.

L'intégration de l'emploi et des politiques sociales est en cours de préparation dans un souci de cohérence et d'efficacité accrues. Dans le cadre de la réforme des finances publiques, la révision des allocations a été approuvée, ce qui devrait contribuer à encore renforcer les incitations au travail. La réforme en profondeur du système éducatif se poursuit. Une réforme des programmes de l'enseignement primaire et secondaire est en cours et le nombre d'étudiants et de programmes d'étude dans l'enseignement supérieur est en augmentation, particulièrement dans les filières techniques et des sciences naturelles. Une stratégie globale de formation tout au long de la vie a été approuvée. Elle améliore l'accès à la formation et incite les écoles à proposer des formations pour adultes. Les progrès ont toutefois été limités en ce qui concerne les mesures visant à encourager individus et employeurs à investir dans la formation. Les mesures prises par les pouvoirs publics constituent des premières étapes dans la bonne direction mais elles demandent à être complétées.

20. Le Conseil a également relevé la nécessité de concentrer ses efforts sur une meilleure intégration des groupes défavorisés sur le marché du travail, en réduisant les disparités régionales en matière d'emploi, en réconciliant travail et vie familiale, en comblant l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et en mettant en œuvre une stratégie de prolongation de la vie active. Bien que le chômage soit globalement à la baisse, des efforts et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour aider les groupes défavorisés, notamment les personnes handicapées et les travailleurs peu qualifiés. La situation de la minorité rom nécessite une attention particulière. Aucune mesure supplémentaire n'a été prise pour réduire les disparités régionales. Pour combler l'écart de rémunération important entre les hommes et les femmes, la durée du congé de maternité a été rendue plus souple et financièrement plus attrayante de manière à encourager les femmes à retourner rapidement au marché du travail. Pour permettre de mieux concilier travail et vie familiale, cette mesure doit être complétée par des structures supplémentaires de garde d'enfants. Une mise en œuvre rapide de la stratégie de prolongation de la vie active est désormais nécessaire.
21. La République tchèque aborde la question de la flexicurité de manière partiellement intégrée. Les contrats à durée indéterminée demeurent la norme. Les politiques d'activation du marché du travail souffrent d'un sous-financement et ne donnent pas les résultats escomptés. D'autre part, la participation des adultes à la formation continue reste faible. Plusieurs mesures ont toutefois été mises en œuvre, contribuant à améliorer la flexibilité du marché du travail et à moderniser le système de sécurité sociale. En outre, un vaste éventail de réformes sont en cours à tous les niveaux du système éducatif afin qu'il soit mieux adapté aux besoins du marché de l'emploi.
22. De manière générale, la République tchèque est parvenue partiellement à mettre en œuvre des mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique d'emploi énoncés dans son PNR. Elle a enregistré des progrès mitigés en 2005-2007 en ce qui concerne les défis à relever en termes de flexibilité du marché du travail, de meilleure intégration des groupes en marge de la société sur le marché du travail et de modernisation de l'enseignement. Elle a donné suite, dans une certaine mesure, à la recommandation spécifique au pays et aux points à surveiller. La Commission considère qu'il s'agit jusqu'ici de réponses limitées face aux défis auxquels la République tchèque est confrontée dans les domaines en question. Il importe à présent d'accélérer le rythme des réformes.

PARTIE III: CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la République tchèque et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
24. La République tchèque a accompli des progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a progressé dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
25. Le rapport de mise en œuvre montre que la République tchèque a pris des mesures pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. Certaines dispositions ont également été adoptées dans les autres domaines qui devaient faire l'objet d'une attention particulière, selon les conclusions du Conseil.
26. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de la République tchèque figurent une stratégie cohérente pour améliorer le cadre réglementaire pour les entreprises, des réformes pour valoriser le travail en le rendant financièrement plus attrayant, pour revoir les programmes de l'enseignement primaire et secondaire et pour accroître la participation à l'enseignement supérieur, ainsi que l'adoption d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.
27. Les aspects du programme national de réforme tchèque présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont les suivants: la viabilité à long terme des finances publiques compte tenu du vieillissement de la population, le respect des engagements en matière de dépenses publiques de R&D et l'amélioration de leur efficacité, le renforcement de la sécurité et de la flexibilité sur le marché du travail, l'amélioration de l'efficacité et de l'équité dans le domaine de l'éducation et de la formation et l'accroissement de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que la République tchèque:
 - mette en œuvre sans tarder le programme annoncé de réforme du régime des retraites en vue d'une meilleure viabilité à long terme des finances publiques et réalise les réformes annoncées du système de soins de santé;
 - atteigne les objectifs pour les dépenses publiques de R&D et améliore leur efficacité, notamment en favorisant une meilleure collaboration entre les entreprises, les universités et les instituts publics de recherche et développement et en fournissant les ressources humaines nécessaires à la R&D;
 - poursuive, dans le cadre d'une approche intégrée de la flexicurité, la modernisation de la protection de l'emploi et notamment la législation en la matière, améliore l'efficacité et l'équité de l'éducation et de la formation, particulièrement leur capacité d'adaptation aux besoins du marché du travail, incite à investir dans la formation, notamment en ce qui concerne les travailleurs plus âgés et les travailleurs peu qualifiés, et diversifie l'offre dans l'enseignement supérieur.

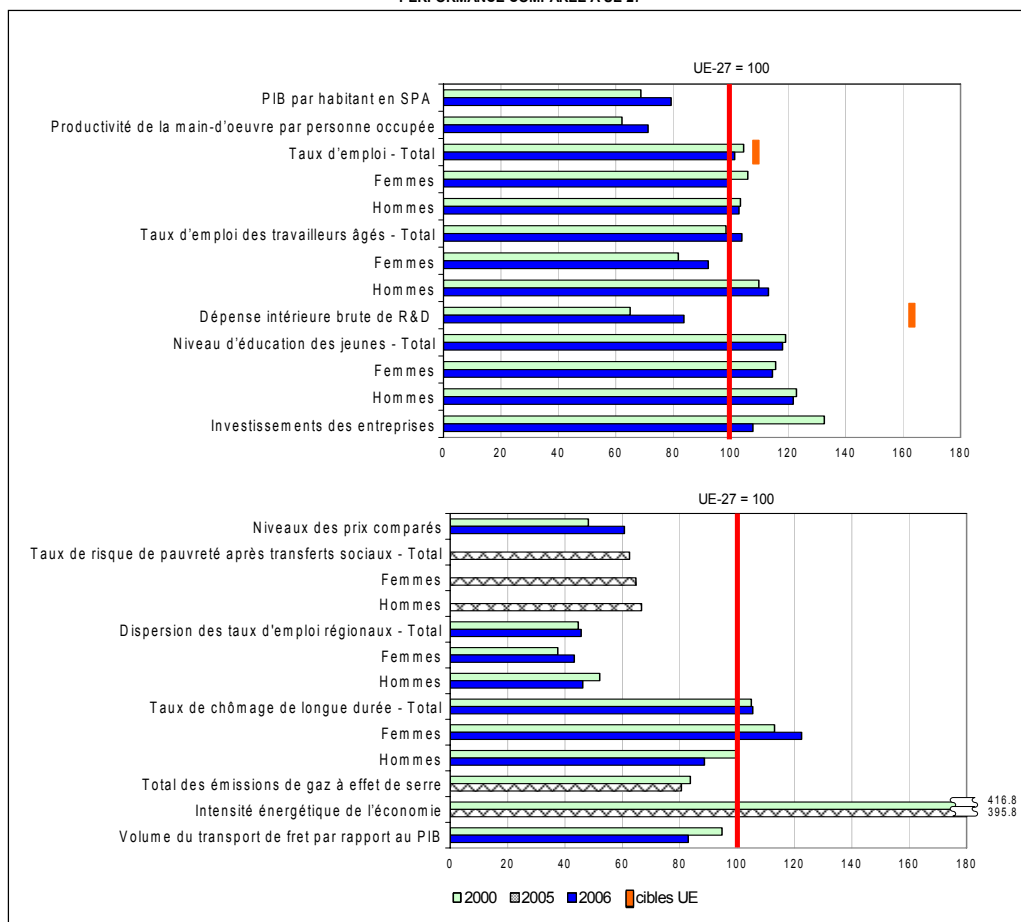
28. En outre, il est important que la République tchèque, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: l'amélioration de la protection des droits de propriété intellectuelle; une accélération des progrès dans le domaine des TIC, notamment en mettant en place un environnement juridique parfaitement favorable à l'administration en ligne et en surveillant le développement; l'amélioration de l'accès au financement des entreprises innovantes, notamment en allant de l'avant dans le développement du marché du capital-risque; un renforcement de la sensibilisation à l'esprit d'entreprise; une meilleure intégration des groupes désavantagés sur le marché du travail; une réduction des disparités régionales, une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale; des mesures pour combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et la mise en œuvre de la stratégie de prolongation de la vie active.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	CZ						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	68.7	73.7	76.1	77.0	79.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	62.2	66.5	68.6	69.3	71.2		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						66.4 (2008)				70.0
Total	65.0	64.7	64.2	64.8	65.3		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	56.9	56.3	56.0	56.3	56.8		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	73.2	73.1	72.3	73.3	73.7	70.8	70.8p	71.6p		
Taux d'emploi des travailleurs âgés						2.06				3.0
Total	36.3	42.3	42.7	44.5	45.2		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	22.4	28.4	29.4	30.9	32.1		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	51.7	57.5	57.2	59.3	59.5	47.1	51.5p	52.6p		
Dépense intérieure brute de R&D	1.21	1.25	1.25	1.41	1.54		1.86e	1.84e	1.84e	
Niveau d'éducation des jeunes						2.06				3.0
Total	91.2	92.1	91.4	91.2	91.8		76.6	77.4	77.8	
Femmes	91.7	91.5	91.8	91.1	92.4		79.3	80.1	80.7	
Hommes	90.7	92.8	91.0	91.3	91.1	73.8	74.7	74.8		
Niveaux des prix comparés	48.1	54.5	54.9	58.1	60.7		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	24.4	22.1	21.0	20.1	19.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	:	:	:	10.0b	:			16.0e	:	
Femmes	:	:	:	11.0b	:			17.0e	:	
Hommes	:	:	:	10.0b	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	5.8	5.8	5.6	5.5	5.2		13.0	11.9	11.4	
Femmes	7.5	7.4	6.6	6.7	7.0		20.0	16.8	16.2	
Hommes	5.0	4.9	5.1	4.8	4.3		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	4.2	3.8	4.2	4.2	3.9		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	5.2	5.0	5.3	5.3	4.9		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	3.5	2.9	3.4	3.4	3.1		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	75.9	75.2	75.0	74.2	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	888.4	891.2	874.4	823.4	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	93.9	98.7	92.5	83.0	88.5		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Danemark

1. Le Danemark affiche de bons résultats en ce qui concerne la croissance et l'emploi. La croissance de son PIB a été particulièrement forte ces dernières années (plus de 3 % en 2005 et 2006), tirée par la consommation intérieure et un marché de l'immobilier en pleine expansion, mais elle est maintenant freinée par une pénurie de main-d'œuvre. Avec un emploi qui augmente rapidement, le chômage a atteint 3,3 % à la mi-2007, taux le plus bas depuis 30 ans et le plus faible de l'Union européenne. Le Danemark présente aussi le taux d'emploi le plus élevé de l'UE, 77,4 % en 2006, tandis que ses niveaux de productivité et de durée du travail sont relativement proches des normes de l'UE-15.
2. Le Danemark a continué à consolider ses finances publiques afin de se préparer au vieillissement de sa population, et, dans cette perspective, il a réformé ses systèmes de protection sociale. Le chômage structurel a été freiné grâce à des réformes du marché de l'emploi suivant le mode de la flexicurité. Vu le niveau déjà élevé de l'emploi, l'amélioration de l'offre de main-d'œuvre réside sans doute dans un accroissement des heures travaillées et l'augmentation du taux de participation des travailleurs âgés, des immigrants et de leurs descendants en particulier.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, le Danemark a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son Programme national de réforme pendant la période 2005-2007. Comparativement au grand nombre d'actions entreprises au cours du premier semestre 2006, le rythme de la progression semble s'être quelque peu ralenti depuis un an. Les progrès restent néanmoins satisfaisants. En août 2007, le Danemark a présenté son plan «Danemark 2015» qui définit les objectifs et les impératifs à moyen terme pour assurer la viabilité budgétaire à long terme. Ce plan envisage également l'élaboration de propositions destinées à accroître l'offre de main-d'œuvre, améliorer l'efficacité du secteur public ainsi que les investissements publics. Parallèlement à ce plan, il existe des propositions d'amélioration de la qualité des services publics et il a été décidé de diminuer progressivement, en 2008 et 2009, l'imposition des revenus salariaux.
4. Aucune recommandation spécifique au pays n'a été adressée au Danemark, mais le Conseil a conclu qu'il convenait d'accorder une attention particulière aux mesures suivantes : l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre à moyen terme, la poursuite des réformes proposées du droit de la concurrence; l'amélioration du fonctionnement des marchés du gaz et de l'électricité; des mesures et des politiques visant à la réduction des émissions et l'amélioration de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que l'accroissement du taux d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement postsecondaire. Dans tous ces domaines, les progrès ont été certains au cours de l'année passée, notamment en ce qui concerne la réforme du droit de la concurrence. L'accent mis sur l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre a été maintenu, mais une bonne partie des mesures annoncées pour y parvenir n'a pas encore été mise en œuvre. Les progrès ont été limités en ce qui concerne l'amélioration des interconnexions des réseaux énergétiques. Le Danemark

a pris plusieurs initiatives dans le domaine de l'éducation, mais il n'est pas certain qu'elles soient suffisantes. Les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui ont pour la plupart été recensées devront maintenant être adoptées et mises en œuvre.

5. L'an dernier, le Rapport annuel de suivi publié par la Commission concluait que le Danemark a donné une suite satisfaisante aux engagements spécifiques convenus au Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'actions prioritaires de la connaissance, de la création d'entreprises, de l'emploi et de l'énergie. Depuis lors, le Danemark a fait des progrès certains en ce qui concerne les engagements dont l'échéance est fixée à la fin 2007.
6. Les efforts de consultation et de sensibilisation au PNR à tous les niveaux des pouvoirs publics et avec les partenaires sociaux restent positifs. Le comité de coordination de Lisbonne qui rassemble des représentants de plusieurs ministères et d'organisations concernées est consulté sur la contribution danoise. Le rapport de mise en œuvre présente un large éventail d'initiatives sur la période 2005-2008 et inclut des initiatives et des contributions au processus de Lisbonne provenant des partenaires sociaux et de parties intéressées. La réforme des structures régionales et municipales a coïncidé avec le début de la nouvelle période des fonds structurels et de cohésion permettant d'améliorer la cohérence entre la mise en œuvre du PNR et les programmes établis en application des fonds structurels et de cohésion. Les fonds structurels sont largement affectés à la réalisation des objectifs en matière de croissance et d'emploi.

PARTIE II : ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le Danemark fait judicieusement face à son défi macroéconomique posé par la préparation au vieillissement de la population et réussit à maintenir sa viabilité budgétaire. La stabilité des prix et des taux de change, d'une part, et son emploi élevé, d'autre part, constituent la clé de voûte de sa stratégie budgétaire à moyen terme. Le plan «Danemark 2015» joue un rôle essentiel à cet égard puisqu'il vise à défendre la viabilité budgétaire en préservant les excédents des finances publiques tout en permettant aux dépenses publiques de progresser au rythme du PIB plutôt qu'à un rythme plus modéré. Le gel des impôts est maintenu, limitant implicitement les dépenses des pouvoirs locaux. De nouvelles initiatives s'avèrent nécessaires pour assurer la viabilité budgétaire: il faut augmenter l'emploi tout en conservant au moins la durée actuelle du travail. Pour atteindre ces objectifs, il faut que ces initiatives soient mises en œuvre dès à présent.
8. De manière générale, le Danemark honore ses engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR et a très bien progressé sur la période 2005-2007.

Politiques microéconomiques

9. Le Danemark a fait des progrès certains sur la période 2005-2007 en mettant en œuvre les mesures destinées à s'attaquer aux enjeux microéconomiques liés à l'amélioration de la concurrence dans certains secteurs, au renfort de l'efficacité du

secteur public, au développement d'une société de la connaissance, à l'instauration de la viabilité environnementale et de la sécurité énergétique et au développement de l'esprit d'entreprise.

10. Le Danemark continue d'accomplir des progrès satisfaisants grâce à un mécanisme systématique et général d'identification et de traitement des secteurs présentant des problèmes de concurrence. De nouvelles initiatives ont en outre été lancées pour accroître l'efficacité du contrôle des opérations de concentration, pour lutter contre les ententes et pour faire respecter la réglementation sur les marchés publics.
11. Le Danemark reste un des pays les plus performants en ce qui concerne le développement d'une société de la connaissance. Des progrès certains ont été réalisés dans les domaines de la R&D et de l'innovation pendant la période 2005-2007, conformément aux plans annoncés. Le cadre budgétaire de la R&D, arrêté en 2006, a été concrétisé davantage, ce qui permet de penser que l'objectif d'un accroissement de l'investissement public dans la R&D à hauteur de 1 % du PIB en 2010 est réaliste. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour stimuler la R&D et l'innovation dans le secteur privé. Le Danemark est en tête en ce qui concerne la pénétration de la large bande et l'utilisation de la signature digitale. Les efforts continuent d'être concentrés sur l'intégration des systèmes de TIC et sur la normalisation. Un éventail de propositions ont été présentées pour améliorer l'efficacité du secteur public; certaines ont été approuvées mais la majeure partie d'entre elles attendent encore d'être adoptées et mises en œuvre. Suite aux difficultés liées à la transition après les réformes structurelles, municipales et régionales, il sera important de récolter les bénéfices de ces gains d'efficacité dans un proche avenir.
12. Le Danemark n'a cessé d'améliorer l'environnement attractif de ses entreprises, concernant en particulier les entreprises à croissance rapide et l'allègement des contraintes administratives. Le guichet unique pour la création d'entreprise est un système entièrement accessible via internet, qui permet l'enregistrement immédiat en ligne d'une société. Il est prévu d'y intégrer en janvier 2008 l'enregistrement à la TVA. Des mesures d'éducation à l'esprit d'entreprise sont prévues pour tous les élèves du primaire et du secondaire. En ce qui concerne les PME, des progrès ont été réalisés pour faciliter leur accès aux marchés publics, et en ce qui concerne leur consultation au sujet du processus législatif. Les coûts administratifs ont diminué de 9,7 % entre 2001 et 2006.
13. Dans le domaine microéconomique, le Conseil a évoqué la nécessité de s'atteler aux réformes proposées du droit de la concurrence et de veiller à ce que de nouvelles compétences en matière de concurrence soient exercées avec rigueur par les autorités concernées, que des mesures supplémentaires soient prises en ce qui concerne les interconnexions dans le domaine de l'énergie afin d'améliorer le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, et enfin d'identifier de nouvelles mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
14. Le Danemark a fait de bons progrès en ce qui concerne l'amélioration de son droit de la concurrence pour lutter contre les ententes. Il a adopté un nouveau programme de clémence par l'amendement de sa loi sur la concurrence de juillet 2007, et les compétences de l'autorité danoise de la concurrence ont été renforcées. Il reste maintenant à prouver l'efficacité de ce nouveau régime. La Commission continuera à suivre attentivement la mise en œuvre effective de ce nouveau régime.

15. Le Danemark a adopté précédemment des mesures destinées à améliorer le réseau de ses interconnexions énergétiques. La capacité de la liaison électrique Danemark - Allemagne est passée de 15 à 20 % et une augmentation supplémentaire est en cours de négociation. Une liaison est-ouest à l'intérieur du Danemark est en cours de construction et devrait être opérationnelle en 2010. Un développement de la liaison entre le Danemark et la Norvège est envisagé. Même si la concurrence dans le secteur de l'énergie s'est développée à mesure que les marchés ont été graduellement libéralisés, la mise en œuvre de mesures destinées à accroître la capacité des interconnexions des réseaux d'électricité et de gaz est encore nécessaire pour améliorer l'intégration du marché.
16. En matière de viabilité environnementale, le Danemark obtient de bons résultats, en particulier en ce qui concerne les indicateurs tels que l'intensité énergétique, l'électricité provenant des sources d'énergie renouvelables et les technologies environnementales. Plusieurs mesures ont été présentées en 2007 pour s'attaquer aux changements climatiques, à la pollution de l'air et des transports et à la gestion des déchets, et une stratégie générale baptisée « Stratégie énergétique 2025 » est prête à être adoptée. Le plan danois destiné à lutter contre les gaz à effet de serre donne un aperçu des mesures que le Danemark a recensées pour satisfaire aux critères de Kyoto. Ce plan contient néanmoins encore une série d'éléments peu précis pour lesquelles les réductions prévues des émissions dépendront de mesures qui doivent encore être définies.
17. Dans l'ensemble, le Danemark met en œuvre les mesures qui s'imposent pour respecter la plupart des engagements microéconomiques indiqués dans son PNR. Il a bien progressé dans le domaine de la concurrence. Les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre ont été pour la plupart identifiées, et l'adoption des mesures visant à l'amélioration des interconnexions des réseaux d'énergie progresse.

Politiques de l'emploi

18. Le Danemark respecte déjà l'objectif de Lisbonne concernant le taux d'emploi et obtient de très bons résultats en ce qui concerne les autres indicateurs de l'emploi. L'accord de 2006 sur le bien-être social s'est attaqué au problème à long terme du vieillissement de la population en relevant progressivement à partir de 2019 l'âge de la retraite. Cette décision ne résout toutefois pas les problèmes à court et à moyen termes. L'offre de main-d'œuvre a augmenté ces dernières années grâce à l'allongement de la durée moyenne du travail et à l'augmentation des taux de participation des jeunes, des personnes âgées et des immigrants. Le taux d'activité des jeunes a grimpé de 68,1 % en 2005 à 72,6 % en 2007, tandis que le taux d'activité général est passé, dans le même temps, de 79,8 % à 80,3 %. La durée totale du temps de travail a augmenté de 2,2 % entre 2005 et 2006. Sur la période 2005-2007, le Danemark a progressé en augmentant l'offre de main-d'œuvre pour relever le défi du marché de l'emploi. La pénurie de main-d'œuvre demeure toutefois un défi tant dans le secteur privé que dans le secteur public.
19. Le Conseil a relevé la nécessité d'axer les efforts sur les mesures destinées à accroître l'offre de main-d'œuvre à moyen terme, soit jusqu'en 2015, et notamment sur de nouvelles initiatives pour améliorer les incitations à travailler ainsi que sur des mesures supplémentaires pour intégrer les travailleurs âgés et les immigrants dans le

marché du travail. Le plan «Danemark 2015» et de nouvelles mesures futures visent à augmenter l'offre de main-d'œuvre de quelque 8 000 équivalents temps plein. Le Danemark cherche en plus à consolider l'emploi en créant quelque 20 000 nouveaux emplois d'ici à 2015, tout en maintenant au moins de la durée moyenne actuelle du travail. Le gouvernement danois a pris récemment des initiatives pour améliorer les incitations au travail, mieux adapter les capacités des chômeurs aux offres d'emploi, accélérer la réforme de l'enseignement, accroître l'emploi des travailleurs âgés et des immigrants et favoriser l'immigration. Il subsiste des possibilités de multiplier les incitations en faveur des travailleurs âgés pour les encourager à rester au travail plutôt qu'à se tourner vers la retraite anticipée. De manière générale, la Commission considère que les dispositions prises par le Danemark sont positives, mais qu'il lui faut maintenir ses efforts dans ce domaine puisque le marché de l'emploi restera caractérisé par une pénurie de main-d'œuvre.

20. Le Conseil a également relevé la nécessité de renforcer les mesures ciblées actuelles destinées à améliorer le niveau de l'enseignement primaire et secondaire et à augmenter le nombre d'étudiants achevant le cycle d'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement supérieur, si ces mesures s'avèrent insuffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux fixés. Le Danemark a pris un certain nombre de mesures comme le renforcement de la formation des maîtres, l'instauration de contrôles et d'évaluations dès le deuxième degré de la scolarité obligatoire, l'achèvement plus rapide des études et de la formation grâce à une prime si l'étudiant entame ses études supérieures dans les deux ans qui suivent le cycle d'enseignement secondaire supérieur et un renforcement des programmes éducatifs mettant les jeunes en contact avec l'entreprise. Les dépenses publiques en faveur de l'éducation qui se montaient en 2005 à 7,9 % du PIB sont les plus élevées de l'UE. Il est important de veiller à la qualité de ces investissements comme en témoigne leur rapport coût-efficacité. Pour réaliser ces objectifs ambitieux dans le domaine de l'éducation, une mise en œuvre efficace des initiatives existantes, leur évaluation et, si nécessaire, d'éventuelles mesures supplémentaires seront indispensables.
21. La collaboration étroite entre les partenaires sociaux et le gouvernement sur les quatre composantes de la flexicurité est à la base du marché de l'emploi danois. La flexibilité des relations contractuelles qui offrent une grande latitude en ce qui concerne le recrutement et le licenciement vient s'ajouter au niveau élevé des allocations chômage qui garantissent les revenus. Grâce à des efforts continus pour améliorer les mesures d'activation du marché de l'emploi et à une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie, le marché de l'emploi est capable de s'adapter à l'évolution des conditions économiques. Le modèle danois de flexicurité est constamment adapté par un ajustement des mesures incitatives de manière à ce que l'on puisse garantir un emploi aux personnes capables de travailler. Les partenaires sociaux sont pleinement associés à toutes les actions dans ce domaine.
22. De manière générale, le Danemark est parvenu à mettre en œuvre les mesures lui permettant d'honorer ses engagements en matière de politique de l'emploi énoncés dans son PNR. Même s'il s'est efforcé d'agir dans les domaines qui requièrent une attention particulière, des initiatives supplémentaires et la mise en œuvre des mesures envisagées se révèlent nécessaires, et c'est la raison pour laquelle la Commission estime que ces points à surveiller restent valables.

PARTIE III: CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport d'exécution 2007 du Danemark et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
24. Le Danemark a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son Programme national de réformes pendant la période 2005-2007. Il a bien progressé dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.
25. Le rapport d'exécution montre que le Danemark a pris de bonnes mesures dans les domaines qui selon le Conseil devaient faire l'objet d'une attention particulière.
26. Parmi les points forts qui ressortent du rapport d'exécution 2007 du Danemark figurent : l'approche générale et intégrée pour la planification et la mise en œuvre des réformes qui est renforcée par la participation active des parties intéressées, dans la perspective d'assurer la viabilité à long termes des finances publiques.
27. Il importe que le Danemark, sur l'ensemble de la période couverte par le Programme national de réformes, se concentre sur les défis suivants : la poursuite de la mise en œuvre de mesures concernant les interconnexions des réseaux énergétiques afin d'améliorer le fonctionnement des marchés du gaz et de l'électricité; l'augmentation de l'offre d'emploi et de la durée du travail à moyen terme, en incluant de nouvelles initiatives visant à promouvoir le travail et des mesures supplémentaires pour intégrer les travailleurs âgés, les émigrants et leurs descendants dans le marché du travail; le renforcement, sur une base rentable, des mesures visant à améliorer le niveau de l'enseignement primaire et secondaire et à augmenter le nombre d'étudiants achevant le cycle d'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement supérieur afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés.

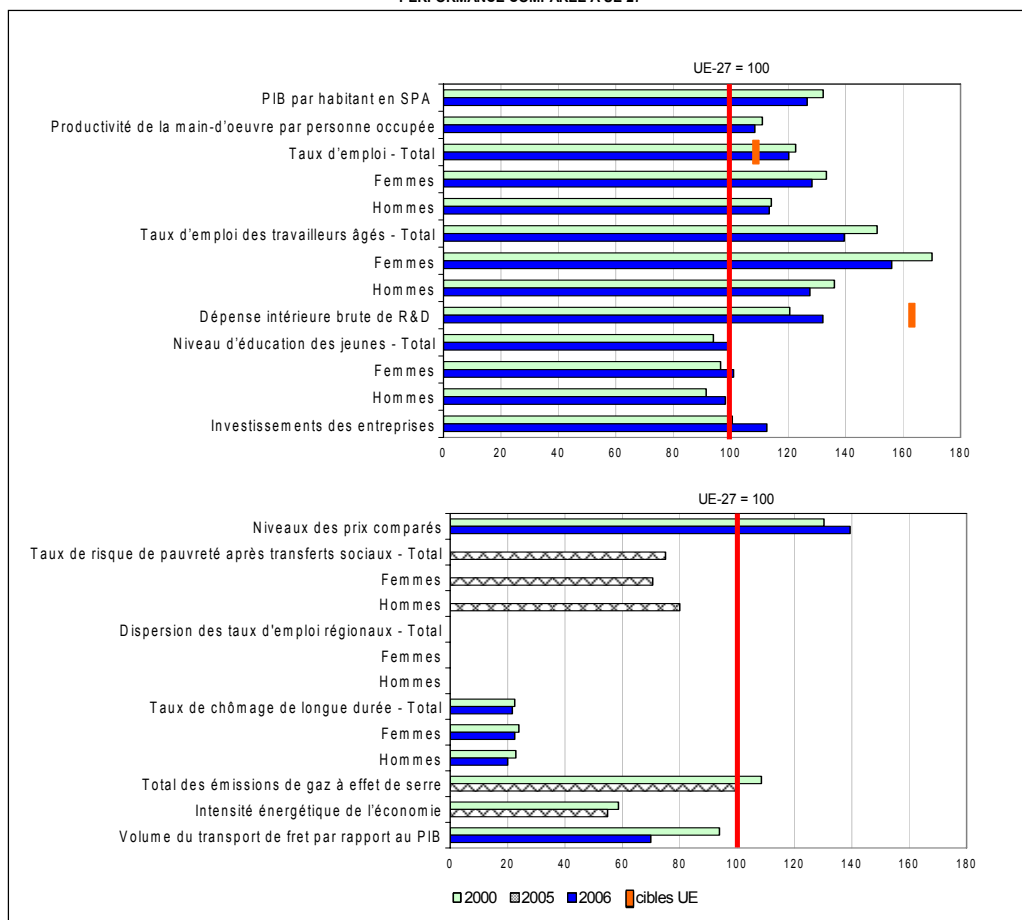
PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

DANEMARK

	DK						Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	2000		2005	2006	Cible UE 2010	
PIB par habitant en SPA	132.2	124.7	124.5	126.3	126.6		100.0	100.0	100.0		
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	111.0	106.4	106.8	108.5	108.4		100.0	100.0	100.0		
Taux d'emploi						:				70.0	
Total	76.3	75.1	75.7	75.9	77.4		62.2	63.4p	64.4p		
Femmes	71.6	70.5	71.6	71.9	73.4		53.7	56.2p	57.2p		
Hommes	80.8	79.6	79.7	79.8	81.2	70.8	70.8p	71.6p			
Taux d'emploi des travailleurs âgés						:				70.0	
Total	55.7	60.2	60.3	59.5	60.7		36.9	42.3p	43.5p		
Femmes	46.6	52.9	53.3	53.5	54.3		27.4	33.5p	34.8p		
Hommes	64.1	67.3	67.3	65.6	67.1	47.1	51.5p	52.6p			
Dépense intérieure brute de R&D	2.24	2.58	2.50	2.45	2.43	3.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0	
Niveau d'éducation des jeunes											
Total	72.0	76.2b	76.2	77.1	77.4		76.6	77.4	77.8		
Femmes	76.5	78.5b	78.1	80.5	81.5	79.3	80.1	80.7			
Hommes	67.5	73.8b	74.3	73.8	73.4	73.8	74.7	74.8			
Niveaux des prix comparés	130.3	141.1	139.6	140.1	139.4		100.0	100.0	100.0		
Investissements des entreprises	18.5	17.7	17.6	18.7	20.5		18.4	17.8	18.2		
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux*						:				:	
Total	:	12.0b	11.0	12.0	:			16.0e	:		
Femmes	:	12.0b	11.0	12.0	:			17.0e	:		
Hommes	:	11.0b	11.0	12.0	:		15.0e	:			
Dispersion des taux d'emploi régionaux						-				:	
Total	-	-	-	-	-		13.0	11.9	11.4		
Femmes	-	-	-	-	-		20.0	16.8	16.2		
Hommes	-	-	-	-	-	9.6	9.7	9.3			
Taux de chômage de longue durée						:				:	
Total	0.9	1.1	1.2	1.1	0.8		4.0	4.1p	3.7p		
Femmes	1.1	1.0	1.3	1.2	0.9		4.6	4.5p	4.0p		
Hommes	0.8	1.2	1.1	1.1	0.7	3.5	3.8p	3.5p			
Total des émissions de gaz à effet de serre	98.4	107.0	98.4	92.2	:		90.7	92.1	:		
Intensité énergétique de l'économie	125.0	126.1	121.1	114.1	:		213.1	208.1	:		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	93.0	87.9	87.5	84.3	74.6		99.1e	105.4e	106.7e		

* Un autre mode de calcul utilisant la définition du revenu y compris les revenus imputés des loyers et les paiements d'intérêts hypothécaires donne pour le Danemark: 2003 10.0b, 2004 10.0 et 2005 10.0

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Allemagne

1. La croissance du PIB allemand a été médiocre au cours de la première moitié de la décennie avant de culminer à 2,9 % en 2006 puis de décélérer légèrement en 2007, où elle devrait atteindre 2,5 %. Le taux de croissance potentiel du PIB se situe à 1,7 % en 2007. Le PIB par tête devrait correspondre à 119 % de la moyenne de l'Union en 2007. Le taux d'emploi se situait à 67,5 % en 2006, reflétant bien la forte progression du taux d'emploi des travailleurs âgés, passé de 45,4 % en 2005 à 48,4 % en 2006, qui figure au-dessus de la moyenne communautaire. Le taux de chômage s'élevait à 10,3 % en 2006 et devrait tomber à 8,1 % en 2007.
2. Fortement orientée à l'exportation et disposant d'un secteur industriel à forte composante technologique, l'Allemagne s'est bien comportée face à une concurrence internationale grandissante, tirant même avantage de la mondialisation. En dépit de la reprise récente, la croissance potentielle allemande continue d'être freinée par un niveau de chômage structurel relativement élevé et une faible croissance de la productivité. Pour relancer croissance et création d'emplois, l'Allemagne doit s'attaquer à ces goulets d'étranglement tout en conservant ses acquis en matière d'assainissement des finances publiques.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. D'une manière générale, le rapport de mise en œuvre 2007 témoigne de bons progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2007, mais il importe, néanmoins, de poursuivre le processus de réforme.
4. L'Allemagne a donné suite aux recommandations adoptées par le Conseil. Si de bons progrès sont à noter en matière d'assainissement des finances publiques, ils ont été plus mitigés pour ce qui est de la lutte contre le chômage structurel et carrément limités en ce qui concerne la concurrence dans les services.
5. Des progrès sont à noter en ce qui concerne les points que le Conseil avait demandé à l'Allemagne de surveiller en particulier. Les progrès ont été particulièrement sensibles en ce qui concerne les infrastructures d'accueil des enfants, la création d'entreprises et l'embauche d'un premier travailleur salarié. L'Allemagne, en revanche, n'a pas suffisamment amélioré les procédures de marchés publics, l'encadrement de la concurrence dans le secteur ferroviaire, l'apprentissage tout au long de la vie ni la formation professionnelle des adultes.
6. L'Allemagne a accompli de bons progrès dans l'ensemble pour ce qui est de tenir les engagements particuliers convenus au Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires de la connaissance, de la création d'entreprises et de l'énergie, tandis que les progrès étaient plus limités en ce qui concerne les perspectives d'emploi pour les catégories prioritaires. L'Allemagne décrit dans son rapport de mise en œuvre les efforts qu'elle entreprend pour donner suite aux recommandations relatives à la zone euro. Parmi les mesures prises figurent les efforts déployés pour améliorer la qualité des finances publiques et des systèmes de sécurité sociale.

7. Le PNR et les rapports d'exécution ont donné lieu à l'ouverture de consultations avec d'autres ministères fédéraux, le parlement fédéral, les gouvernements régionaux et les partenaires sociaux. Le rapport de mise en œuvre 2007 ne fournit aucun renseignement d'ordre budgétaire sur les réformes. Il existe des liens puissants entre le PNR et les programmes relevant des Fonds structurels, 81 % des fonds de l'objectif compétitivité (l'essentiel de l'Allemagne de l'Ouest) et 71 % des fonds de l'objectif convergence (Allemagne de l'Est et Lunebourg) étant alloués aux objectifs de Lisbonne.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Le PNR pour la période 2005-2008 a fait de la viabilité des finances publiques un défi majeur. De bons progrès ont été réalisés depuis 2005 en ce qui concerne la réforme du système de retraites, les retraites complémentaires ayant été valorisées afin de garantir l'adéquation sociale. L'âge légal de la retraite sera relevé par étapes à 67 ans à compter de 2012. Cette mesure contribuera à renforcer encore la viabilité à long terme des finances publiques. Un projet de réforme du système de soins de santé à long terme a été adopté, qui prévoit un ajustement périodique des dépenses et nécessitera une augmentation des taux de cotisation. Il n'est prévu aucun élément d'un régime par capitalisation, contrairement à ce que le PNR annonçait.
9. Le Conseil a recommandé à l'Allemagne d'améliorer la viabilité à long terme des finances publiques et de mettre en œuvre la réforme du système de soins de santé. Les finances publiques se sont nettement améliorées, passant d'un déficit de 3,4 % du PIB en 2005 à l'équilibre, en 2007. C'est le résultat combiné de l'application des réformes et de la reprise économique, qui a généré des recettes fiscales dépassant le relèvement du taux normal de TVA. La politique budgétaire s'est appuyée sur cette conjoncture pour se rapprocher de son objectif à moyen terme au titre du pacte de stabilité et de croissance. Cela devrait conduire à une diminution de la dette, qui représente actuellement plus de 60 % du PIB. La qualité des finances publiques s'est améliorée consécutivement à la réduction, en 2007, des coûts non salariaux de la main-d'œuvre et notamment des cotisations d'assurance chômage, une réduction partiellement financée par la hausse du taux de TVA. Les effets de ces mesures ont été en partie annulés par une augmentation des taux de cotisation aux systèmes de soins de santé et de retraite. La réforme de la fiscalité des entreprises, qui entrera en vigueur en 2008, réduira les taux officiels de l'impôt sur les sociétés et sera partiellement financée par un élargissement de l'assiette fiscale.
10. Les réformes des soins de santé entrées en vigueur entre 2005 et 2007 auront au moins eu des effets temporaires sur la maîtrise des dépenses, même si les retombées de la réforme de 2007 ne sont encore étayées par aucune preuve. Ces réformes donnent aux assureurs publics l'option de proposer des contrats atypiques n'offrant aux affiliés à titre obligatoire qu'un choix restreint de prestataires de services. De telles mesures pourraient inciter à une utilisation plus efficace des services médicaux. La concurrence entre prestataires de services de soins de santé pourrait s'intensifier, les assureurs-maladie étant libres désormais de s'écarter de la structure tarifaire établie collectivement pour les services de consultation externe. Principale mesure de

la réforme, le «Fonds sanitaire» (Gesundheitsfonds), destiné à se substituer aux assureurs dans la fixation des taux de cotisation, sera opérationnel en 2009.

11. De bons progrès ont été enregistrés sur le plan macroéconomique au cours de la période 2005-2007. Il importe à présent de maintenir le rythme des réformes sans toucher au niveau d'assainissement des finances publiques, en procédant notamment au réexamen des institutions budgétaires dans la deuxième phase de la réforme du système fédéral, actuellement engagée. Il convient également de vérifier si la réforme du système de soins de santé peut produire les avantages escomptés. D'une manière générale, de bons progrès ont été réalisés au regard des recommandations pour la zone euro concernant l'objectif budgétaire à moyen terme et la qualité des finances publiques.

Politiques microéconomiques

12. Les grands enjeux microéconomiques recensés dans le PNR sont les suivants: la société de la connaissance; le fonctionnement du marché et la compétitivité; l'environnement des entreprises et l'innovation environnementale. La mise en œuvre des politiques visant à favoriser l'émergence de la société de la connaissance a bien progressé. Depuis 2005, l'Allemagne a lancé des initiatives destinées à améliorer le potentiel d'innovation, en renforçant notamment la coopération entre la science, la recherche et les entreprises et en lançant des programmes de capital-risque. Il convient, toutefois, d'accroître le nombre de diplômés en ingénierie et en sciences naturelles, de même que la mobilité des chercheurs. Si la contribution de l'État fédéral à la réalisation de l'objectif consistant à consacrer l'équivalent de 3 % du PIB à la R&D est importante, rien n'a été précisé en ce qui concerne les dépenses régionales et le cofinancement du secteur privé. De bons progrès ont été observés dans la mise en œuvre des politiques visant à lutter contre le changement climatique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. Un plan national d'échange de quotas d'émission a été adopté, une nouvelle loi visant à accroître l'usage des biocarburants est entrée en vigueur et la question de l'efficacité énergétique des bâtiments a été abordée.
13. L'Allemagne a fait des progrès depuis 2005 dans l'amélioration du fonctionnement du marché et de la compétitivité. Des efforts importants ont été consentis en vue d'améliorer l'environnement des entreprises, en réduisant notamment la charge administrative, un objectif de 25 % de réduction ayant été fixé à cet égard. Dans l'ensemble, pour la période 2005-2007, de bons progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des politiques visant à relever les défis microéconomiques auxquels l'Allemagne fait face, notamment en ce qui concerne la société de l'information et l'innovation dans le domaine écologique.
14. Le Conseil a recommandé à l'Allemagne d'axer ses efforts sur l'amélioration de l'encadrement de la concurrence sur les marchés des produits et des services. Aucun progrès récent n'est à noter en ce qui concerne l'assouplissement des règles restrictives régissant les métiers et services réglementés. Pour ce qui est de la fourniture en gros d'accès à haut débit, une mesure prise en septembre 2006 demandait à l'opérateur de télécommunications historique de fournir un accès non discriminatoire et de proposer une offre standard aux concurrents. L'application de cette mesure est, néanmoins, trop lente, alors qu'il est important de ne pas dispenser les nouveaux marchés des télécommunications d'une réglementation ex ante.

15. Le Conseil a également souligné la nécessité d'axer les efforts sur: les procédures de passation des marchés; l'encadrement de la concurrence dans le secteur ferroviaire et les réseaux de gaz et d'électricité; l'accélération de la création d'entreprises et l'embauche du premier travailleur. L'Allemagne a accompli de bons progrès pour ce qui est de faciliter l'embauche du premier travailleur. Elle a également intensifié ses efforts en vue de réduire les délais et les coûts de création d'une entreprise, mais ne disposera pas de guichets uniques sur tout son territoire à la fin de 2007. La concurrence dans les secteurs ferroviaire, du gaz et de l'électricité s'est quelque peu améliorée, et pourrait être encore renforcée dans le secteur ferroviaire par la mise en œuvre des mesures de dissociation prévues. Des éléments fondamentaux de l'actuel projet de loi ont, cependant, été remis en question. L'Allemagne a mis en œuvre la législation communautaire en ce qui concerne les réseaux de gaz et d'électricité. La concentration élevée du marché, un manque de transparence et le verrouillage vertical des marchés demeurent, toutefois, problématiques. Le processus législatif visant à simplifier les procédures complexes de marchés publics n'a nullement progressé en 2007, même si les travaux d'élaboration d'un projet de loi se poursuivent. La Commission considère que les mesures prises ont eu un résultat mitigé et qu'il importe à présent d'accélérer le rythme des réformes.
16. L'Allemagne a mis en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR. Les mesures prises en réponse à la recommandation de renforcer la concurrence dans la zone euro ont été limitées, notamment dans les télécommunications, les professions libérales et les marchés publics. Le processus de simplification des procédures de marchés publics n'a pas progressé en 2007 et requiert une attention particulière. Certains points à surveiller ont fait l'objet de mesures efficaces, notamment en ce qui concerne les créations d'entreprises et les procédures d'embauche du premier travailleur.

Politiques de l'emploi

17. L'enjeu majeur du marché du travail énoncé dans le PNR était l'adaptation au défi démographique. Les améliorations du marché du travail sur la période 2005-2007, et notamment la situation des travailleurs les plus âgés sur le marché du travail, sont le résultat de meilleures conditions économiques, d'une modération des salaires et des réformes entreprises pour promouvoir des incitations plus fortes à exercer une activité professionnelle et à prolonger sa vie active. Les progrès ont été mitigés en ce qui concerne le chômage structurel. Bien qu'en recul, le taux de chômage de longue durée s'est maintenu à 5,5 % en 2006 (au-dessus de la moyenne de l'Union européenne, située à 3,7 %) et le fossé entre le taux de chômage des travailleurs peu qualifiés et le taux de chômage global ne cesse de se creuser.
18. Le Conseil recommandait à l'Allemagne de remédier au chômage structurel, en intégrant les travailleurs peu qualifiés dans le marché du travail grâce à un accès facilité aux qualifications et à la mise en œuvre de la réforme proposée en matière de prélèvements et de prestations, en renforçant l'efficacité des services de l'emploi à l'égard des chômeurs de longue durée et en consolidant l'insertion professionnelle des jeunes.
19. En 2006, 31 % du budget alloué aux politiques d'activation du marché du travail en faveur des bénéficiaires d'un soutien au revenu de base ont été consacrés aux «perspectives d'emploi» (*Arbeitsgelegenheiten*), contre 15 % seulement à la

qualification et à la formation. La réforme approfondie en matière de prélèvements et de prestations qui avait été annoncée n'a fait l'objet d'aucun accord. L'efficacité des services de l'emploi vis-à-vis des chômeurs bénéficiaires d'un soutien au revenu de base continue de poser des difficultés. Les efforts consacrés aux réformes ont toutefois été intensifiés pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes. Le pacte national de formation, dont le but est d'accroître le nombre de places d'apprentissage, a été prolongé et des objectifs ambitieux ont été arrêtés. Un programme temporaire proposant une formation sur le tas aux jeunes éprouvant des difficultés à trouver un emploi a été converti en instrument régulier des politiques d'activation du marché du travail. Parmi les chômeurs bénéficiaires d'un soutien au revenu de base, le taux d'activation des jeunes s'est élevé à 32,4 % en 2006, pour un taux d'activation général de 18,4 %. L'incidence bénéfique de ces mesures a été renforcée par le redressement économique. L'Allemagne s'est ainsi en partie conformée à la recommandation.

20. Le Conseil a également souligné la nécessité d'axer les efforts sur les services de garde d'enfants et l'apprentissage tout au long de la vie. En 2007, l'Allemagne s'est fixée un nouvel objectif en matière de garde d'enfants: offrir des places à 30 % de l'ensemble des moins de trois ans à l'horizon 2013 (contre 14 % en 2006). Les parents seront, en outre, juridiquement habilités à exiger une place pour leur progéniture dans une structure de garde d'enfants. Pour atteindre ce nouvel objectif, un plan de financement a été adopté pour les autorités locales responsables de la mise en œuvre. Cette initiative est adaptée aux circonstances. En ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, le gouvernement a adopté des lignes directrices visant à inciter les salariés à financer leur formation. Aucune mesure concrète n'a été prise jusqu'ici pour ce qui est des incitations destinées aux employeurs. La Commission considère qu'il s'agit là d'une mesure limitée.
21. L'Allemagne n'a pas abordé la question de la «flexicurité» d'une manière suffisamment intégrée. En dépit de la grande variété de contrats disponibles, le marché du travail reste segmenté entre les bénéficiaires de contrats à durée indéterminée et les travailleurs soumis à des contrats précaires. Le soutien apporté par le biais de politiques d'activation du marché du travail est caractérisé par la faible proportion des dépenses allouée à la formation et aux qualifications, les autorités allemandes mettant l'accent sur l'offre de perspectives d'emplois. En ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, la part des employés participant à la formation professionnelle continue est en baisse. Le système de prélèvements et de prestations entraîne l'accroissement du nombre de personnes combinant emploi à durée déterminée, à temps partiel et faiblement rémunéré et soutien au revenu de base. Les partenaires sociaux sont généralement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du marché du travail.
22. Dans l'ensemble, l'Allemagne a partiellement mis en œuvre les mesures visant à tenir les engagements en matière de politique de l'emploi formulés dans son PNR et dans la recommandation pour la zone euro. Il lui appartient de lutter contre le chômage structurel en améliorant notamment l'intégration des personnes peu qualifiées dans le marché du travail. L'évolution démographique justifie également le renforcement de la formation professionnelle continue des salariés.

PARTIE III: CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Allemagne et de l'évaluation, par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
24. L'Allemagne a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007, de même qu'en ce qui concerne le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
25. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a pris des mesures pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. L'Allemagne a pris des mesures satisfaisantes pour ce qui est de l'assainissement des finances publiques et des mesures plus limitées en ce qui concerne la concurrence dans les services et la lutte contre le chômage structurel. Des mesures ont été adoptées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière. Le rapport de mise en œuvre aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
26. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Allemagne figurent: l'assainissement des finances publiques; le renforcement de la recherche de haut niveau et de l'innovation; les progrès réalisés dans la lutte contre le chômage des jeunes et la détermination à accroître les structures de gardes d'enfants.
27. Les aspects du programme national de réforme allemand présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont la concurrence dans les services et le chômage structurel. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Allemagne:
 - améliore l'encadrement de la concurrence dans les services, en continuant notamment à assouplir les règles restrictives régissant les métiers et professions réglementés, en améliorant les procédures de marchés publics, sans renoncer à réglementer les nouveaux marchés des télécommunications, et en réglementant efficacement la fourniture en gros d'accès au haut débit;
 - s'attaque au chômage structurel en maintenant le cap des réformes économiques énoncées dans le programme national de réforme. Il convient de mettre l'accent sur l'intégration dans le marché du travail des travailleurs peu qualifiés, grâce à une approche fondée sur la «flexicurité» associant un meilleur accès aux qualifications par le biais de la mise en œuvre de la réforme approfondie annoncée en matière d'avantages fiscaux, et des services d'emploi plus efficaces vis-à-vis des chômeurs bénéficiaires d'un soutien au revenu de base.
28. En outre, il importe que l'Allemagne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: la viabilité à long terme des finances publiques, en rendant irréversible l'assainissement budgétaire réalisé, notamment dans le cadre de la révision en cours des institutions budgétaires du système fédéral, et en surveillant de près les effets de la réforme des soins de santé, qui vise à brider la croissance des dépenses et à renforcer l'efficacité dans le secteur de la santé; l'amélioration de l'encadrement de la concurrence dans le

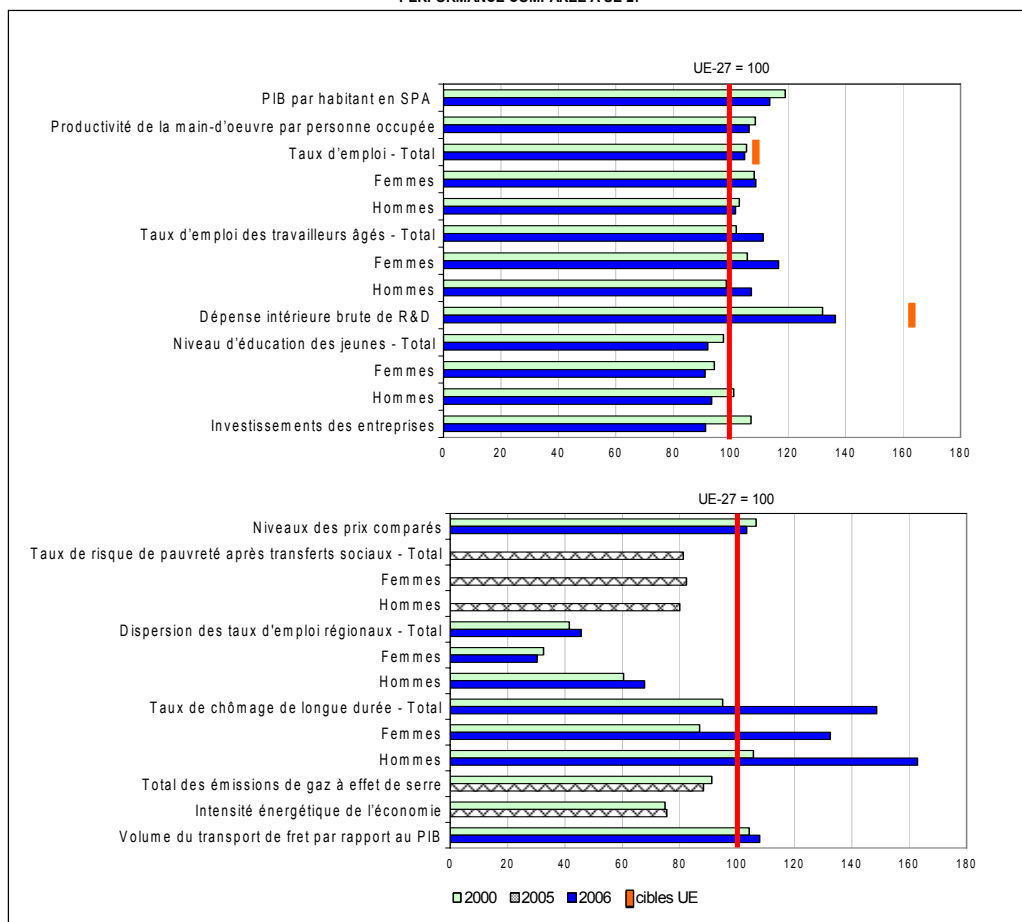
secteur ferroviaire et dans les réseaux de gaz et d'électricité, dans lesquels la concurrence demeure insuffisante en raison d'une forte concentration; la poursuite de l'ouverture de guichets uniques et la réduction des délais nécessaires à la création d'entreprises; le renforcement, enfin, de la formation professionnelle continue, dans le cadre des mesures prévues pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ALLEMAGNE

	DE						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	119.0	117.1	116.1	114.6	113.6	3.0	100.0	100.0	100.0	70.0
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	108.6	108.5	107.5	106.7	106.4		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	65.6	65.0	65.0	66.0p	67.5p		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	58.1	58.9	59.2	60.6p	62.2p		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	72.9	70.9	70.8	71.3p	72.8p		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	37.6	39.9	41.8	45.4p	48.4p		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	29.0	31.6	33.0	37.5p	40.6p		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	46.4	48.2	50.7	53.5p	56.4p		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	2.45	2.52	2.49	2.48	2.51		1.86e	1.84e	1.84e	
Niveau d'éducation des jeunes	74.7	72.5	72.8	71.5b	71.6p		76.6	77.4	77.8	
Femmes	74.8	73.4	74.2	72.5b	73.5p		79.3	80.1	80.7	
Hommes	74.6	71.6	71.5	70.4b	69.8p		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	106.6	106.1	104.7	103.8	103.3		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	19.7	16.3	16.1	16.0	16.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	10.0	:	:	13.0b	:		:	16.0e	:	
Femmes	11.0	:	:	14.0b	:		:	17.0e	:	
Hommes	10.0	:	:	12.0b	:		:	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	5.4	5.9	6.0	5.6	5.2		13.0	11.9	11.4	
Femmes	6.5	5.7	5.8	5.0	4.9		20.0	16.8	16.2	
Hommes	5.8	6.9	7.3	7.0	6.3	9.6	9.7	9.3		
Taux de chômage de longue durée	3.8	4.6	5.5	5.7p	5.5p	4.0	4.1p	3.7p		
Femmes	4.0	4.5	5.2	5.3p	5.3p	4.6	4.5p	4.0p		
Hommes	3.7	4.7	5.7	5.9p	5.7p	3.5	3.8p	3.5p		
Total des émissions de gaz à effet de serre	82.7	83.6	83.2	81.3	:	90.7	92.1	:		
Intensité énergétique de l'économie	159.7	161.0	159.6	157.0	:	213.1	208.1	:		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	103.3	103.2	109.4	111.0	115.1	99.1e	105.4e	106.7e		

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Estonie

1. L'économie estonienne a connu ces dernières années un taux de croissance vigoureux qui a dépassé 10 % sur la période 2005-2006 et devrait se situer aux alentours de 8 % en 2007. La croissance a été tirée par la consommation et l'investissement et favorisée par un financement étranger important, des réductions de l'impôt sur le revenu et des augmentations salariales rapides. La persistance de cette forte croissance économique a cependant entraîné des déséquilibres grandissants, comme en témoignent la hausse de l'inflation, la contraction du marché du travail et le creusement des déficits extérieurs. Le taux d'emploi a atteint 68,1 % en 2006, tandis que le taux de chômage devrait tomber sous la barre des 5 % en 2007. Compte tenu de la contraction de plus en plus prononcée du marché du travail, l'augmentation des salaires réels a été nettement supérieure à la croissance de la productivité, ce qui a contribué à la hausse de l'inflation et à la diminution de la compétitivité, en particulier dans les secteurs de l'économie faisant appel à une main-d'œuvre peu qualifiée. La demande intérieure a commencé récemment à fléchir, ce qui représente une évolution positive.
2. Étant donné le fort taux de création d'emplois et la réduction rapide du chômage, certains secteurs se retrouvent à présent confrontés à des pénuries de main-d'œuvre, ce qui constitue un obstacle de plus à un rattrapage rapide. La poursuite des réformes structurelles pourrait permettre d'alléger les contraintes pesant sur les ressources et d'encourager une croissance tirée par la productivité. La mise en œuvre de mesures concernant le marché du travail, telles que la modernisation du droit du travail, contribuerait à accroître le taux d'activité de la main-d'œuvre et à freiner les hausses salariales. Une politique de concurrence plus énergique contribuerait également à limiter les tensions inflationnistes. De nouveaux efforts visant à améliorer le cadre réglementaire applicable aux entreprises et à augmenter les investissements dans le domaine de la R&D et de l'innovation doivent être déployés en vue de renforcer la compétitivité.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, le rapport 2007 de mise en œuvre fait apparaître de très bons progrès dans l'exécution du programme national de réforme (PNR) sur la période 2005-2007. Le rythme de ces progrès semble toutefois avoir légèrement fléchi au cours de l'année passée.
4. S'agissant des aspects sur lesquels le Conseil avait attiré l'attention, des progrès ont été relevés sur le plan des politiques de concurrence, de l'emploi et de l'éducation. L'effort le plus substantiel a porté sur la politique de R&D et d'innovation. L'Estonie n'a pas progressé de façon sensible en ce qui concerne la modernisation du droit du travail et la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.
5. Le rapport annuel de suivi de la Commission concluait l'année dernière que l'Estonie respectait bien les engagements souscrits par le Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi

et de l'énergie. Depuis, des progrès indéniables ont été accomplis en ce qui concerne la plupart des engagements qui étaient assortis d'une échéance fixée à la fin 2007.

6. Si la consultation et les efforts visant à renforcer le sentiment d'adhésion au PNR sont tout à fait satisfaisants au niveau national, ils pourraient être améliorés au niveau régional. La préparation du rapport de mise en œuvre a fait l'objet de consultations spécifiques, dont un séminaire avec les principaux intervenants et une consultation sur Internet. L'Estonie a institué un groupe de travail interministériel qui coordonne le processus de Lisbonne et auquel participent les partenaires sociaux et des experts des milieux universitaires. L'articulation entre le PNR et les programmes menés au titre des fonds structurels est solide, ce qui est essentiel du fait qu'une partie non négligeable des activités décrites dans le PNR est financée par ces fonds. Les ressources budgétaires prévues dans le rapport de mise en œuvre incluent également la contribution des fonds structurels.
7. En avril 2007, le nouveau gouvernement a arrêté un programme de coalition pour la période 2007-2011. Dans la perspective de la fin du cycle de gouvernance 2005-2007, l'Estonie a décidé d'actualiser son programme de réforme en s'attachant uniquement aux mesures qui contribuent au respect des objectifs énoncés dans le PNR 2005.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Les principaux objectifs macroéconomiques du gouvernement consistent à garantir la stabilité macroéconomique, la viabilité budgétaire ainsi que les équilibres internes et externes. Le relèvement du taux d'emploi est considéré comme un moyen essentiel de soutenir la forte croissance de l'économie et d'améliorer les niveaux de vie.
9. Le rapport de mise en œuvre confirme qu'une politique budgétaire prudente constitue la clé de voûte de la stabilité macroéconomique dans le cadre du système de caisse d'émission qui rattache la couronne estonienne à l'euro. Les finances publiques ont affiché un excédent ces dernières années (3,6 % du PIB en 2006); les résultats sur le front de l'inflation se sont en revanche dégradés: le taux d'inflation a dépassé 6 % en 2007 et devrait encore grimper en 2008. La hausse récente des salaires représente près du double de celle du taux de productivité de la main d'œuvre. Le déficit extérieur s'est creusé pour atteindre 16 % du PIB en 2006 mais le rapport du déficit au PIB devrait être légèrement inférieur en 2007. Il convient toutefois de replacer ces évolutions dans le contexte d'un processus de rattrapage rapide par rapport à l'ensemble de l'UE, soutenu par des flux financiers massifs en provenance de l'étranger. Les taux de croissance réels du PIB étant supérieurs au taux potentiel depuis 2005, le changement récent d'orientation (l'objectif étant désormais de dégager des excédents budgétaires et non plus de maintenir les budgets en équilibre) a représenté une évolution positive, même s'il serait souhaitable de fixer des objectifs budgétaires plus ambitieux pour pouvoir à moyen terme réduire l'inflation sous-jacente et les déséquilibres externes. S'agissant de la viabilité des finances publiques, les excédents enregistrés ont permis une nouvelle réduction de la dette publique, déjà peu élevée, qui représentait 4 % du PIB à la fin de 2006 et devrait tomber à moins de 3 % du PIB en 2007. Les augmentations récentes des retraites ont été plus

importantes que celles prévues par la législation. Une série de réformes adoptées par le Parlement en novembre 2007 prévoient une indexation plus généreuse des retraites, ce qui devrait entraîner une augmentation des dépenses découlant du vieillissement de la population et des soins de santé.

10. L'accent que les politiques et les mesures macroéconomiques présentées dans le PNR mettent sur la stabilité et la viabilité à long terme est dans l'ensemble approprié. Certains éléments de la politique budgétaire montrent cependant que les incitations fiscales (par ex. l'allègement des taux de l'impôt sur le revenu) et la stratégie budgétaire poursuivie (augmentation des dépenses, notamment pour les salaires et les retraites) pourraient limiter les possibilités d'assainissement budgétaire. Il se pourrait que, dans un avenir proche, la politique budgétaire ne permette pas de lutter suffisamment contre les tensions inflationnistes et de réduire le déficit extérieur de l'économie, même s'il est probable que ces facteurs seront en retrait par rapport aux pics enregistrés en 2006-2007. Le maintien d'une politique budgétaire prudente se justifierait également pour pouvoir conserver une certaine marge de manœuvre en cas de net ralentissement économique. Enfin, les efforts visant à faciliter l'ajustement du marché du travail et à garantir que les augmentations salariales ne dépasseront pas l'accroissement de la productivité de la main d'œuvre sont essentiels pour contenir l'inflation et lutter contre l'effritement de la compétitivité extérieure.
11. De manière générale, l'Estonie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. Elle doit à présent renforcer la stabilité macroéconomique et la maîtrise de l'inflation au moyen de réformes structurelles appropriées et d'une politique budgétaire volontariste.

Politiques microéconomiques

12. L'Estonie a misé sur la R&D et l'innovation pour pérenniser la forte croissance économique et améliorer la compétitivité. Le pays s'est employé de façon satisfaisante à relever ce défi majeur sur la période 2005-2007.
13. Le Conseil a souligné la nécessité de définir plus clairement les priorités et de renforcer la coopération pour assurer une utilisation efficace des dépenses de R&D et d'innovation, d'intensifier les efforts visant à garantir que les résultats obtenus au stade de la R&D se traduisent par la création de produits et de services innovants, de promouvoir une coopération plus étroite entre les universités et les entreprises et de mettre en œuvre de façon énergique la politique volontariste prévue en matière de concurrence. La nouvelle stratégie 2007-2013 dans le domaine de la connaissance prévoit le développement à long terme, de manière systématique et selon un ordre de priorité, des activités de R&D et d'innovation et l'utilisation des fonds structurels pour atteindre cet objectif. La coopération interministérielle s'est améliorée et un comité chargé de coordonner la stratégie en matière de R&D et d'innovation a été créé. Grâce à des investissements ininterrompus, l'intensité de la R&D a été portée de 0,93 % du PIB en 2005 à 1,14 % du PIB en 2006. Des mesures ont été prises pour renforcer les centres de compétence, ce qui devrait faciliter la coopération entre les scientifiques et les entreprises. Le développement des ressources humaines, notamment l'augmentation du nombre de scientifiques et d'ingénieurs, demeure un enjeu important. Afin de réduire au minimum le nombre des infractions dans le domaine de la concurrence et d'infliger des sanctions suffisamment dissuasives aux

membres des ententes, le pays prépare le lancement, en 2008, d'un nouveau programme en matière d'immunité et de clémence. Après avoir renforcé la coopération entre l'autorité de concurrence et les autorités de régulation sectorielles, le gouvernement a adopté, en septembre 2007, un règlement prévoyant le regroupement de l'autorité nationale de concurrence et des autorités sectorielles.

14. Au cours de la période 2005-2007, l'Estonie a pris un certain nombre de mesures importantes pour améliorer l'environnement dans lequel évoluent les entreprises, notamment le cadre réglementaire. Les instruments permettant d'améliorer la réglementation ont été peaufinés et un plan d'action axé sur la simplification du cadre juridique a été approuvé. Aucun objectif n'a cependant été fixé en ce qui concerne la réduction des contraintes administratives. Les mesures prises par l'Estonie dans le domaine de l'administration en ligne contribuent à un nouvel allègement des contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises. Les notaires jouent à présent le rôle de guichet unique pour la création de nouvelles entreprises. Il faut désormais moins d'une semaine pour créer une entreprise et quelques heures seulement si l'on recourt à Internet. Afin d'améliorer l'accès des entreprises au financement, un fonds de développement a été institué en décembre 2006. Pour ce qui est de la formation à l'esprit d'entreprise, l'attention accrue que le système éducatif devait porter à cet aspect se trouve différée par le report à 2009 du nouveau programme d'études.
15. Des progrès ont été accomplis dans le domaine environnemental. Si la mise en œuvre du programme d'économies d'énergie vise à renforcer l'efficacité énergétique, la forte intensité énergétique de l'économie continue de poser problème. La loi sur le marché de l'électricité a été modifiée afin d'encourager la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. En plus de la nouvelle loi sur les marchés publics, des orientations générales et des instruments ont été élaborés en vue de promouvoir les achats publics durables.
16. De manière générale, l'Estonie a bien progressé dans le domaine microéconomique. Elle a répondu en partie aux recommandations concernant les points à surveiller dans le secteur de la concurrence ainsi que dans celui de la R&D et de l'innovation. Si des améliorations ont été apportées à la définition des priorités et à la coordination interministérielle de la politique en matière de R&D et d'innovation, les efforts doivent être poursuivis pour assurer que les résultats obtenus au stade de la R&D débouchent sur la création de produits innovants, accroître le nombre de scientifiques, rapprocher les universités des entreprises et étoffer le nouveau programme d'immunité et de clémence.

Politiques de l'emploi

17. Le programme national de réforme fait de l'emploi un enjeu fondamental et met l'accent en particulier sur l'augmentation du taux d'emploi, la réduction du chômage structurel et l'amélioration des qualifications par l'apprentissage tout au long de la vie. Les taux d'emploi pour toutes les tranches d'âge sont en forte augmentation ces dernières années. En 2006, la croissance de l'emploi (5,4 %) a été la plus dynamique de l'UE. Le taux d'emploi des femmes a sensiblement progressé et les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'emploi et du chômage, déjà faibles, sont en train de s'estomper. L'écart important de rémunération qui subsiste entre les hommes et les femmes reste cependant préoccupant. Le taux de chômage,

notamment des catégories les plus vulnérables, recule. La plupart des mesures prévues dans le domaine de l'emploi ont été mises en œuvre. La réduction du chômage structurel et l'insertion sur le marché du travail des personnes inactives et des chômeurs de longue durée demeurent néanmoins l'une des clefs pour augmenter l'offre de main d'œuvre qualifiée.

18. S'agissant de l'emploi, le Conseil avait rappelé la nécessité de mettre l'accent sur la modernisation du droit du travail ainsi que sur le renforcement des politiques d'activation du marché du travail et le relèvement du niveau de qualification de la main d'œuvre par des réformes touchant à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie. Aucune avancée n'a été relevée en ce qui concerne la modernisation du droit du travail annoncée dans le PNR, ce qui limite considérablement la flexibilité du marché du travail et la réactivité des travailleurs et des entreprises à l'évolution de l'environnement économique. Le rapport de mise en œuvre ne fait pas non plus état d'avancées pour ce qui est des mesures visant à encourager des dispositions contractuelles flexibles. Plusieurs mesures ont été adoptées afin d'améliorer la qualité de l'enseignement professionnel et supérieur. Plusieurs actes législatifs importants, tels que de nouveaux programmes destinés à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire supérieur ainsi que de nouveaux modes de financement de l'enseignement général et de la formation des adultes, n'ont toutefois pas encore été adoptés. Le taux de participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie est peu élevé et le système actuel ne s'adresse pas aux catégories les plus vulnérables. Plusieurs réformes des politiques d'activation du marché du travail ont été mises en œuvre. Le nombre de chômeurs qui participent à des programmes d'activation du marché du travail reste cependant très faible. Il convient par conséquent d'insister davantage sur l'efficacité des mesures d'activation du marché du travail. L'impact de la série de réformes engagées n'est pas clair du fait de l'absence actuelle d'un système de suivi et d'évaluation du marché du travail. La Commission estime donc que l'Estonie n'a répondu qu'en partie aux défis auxquels elle est confrontée dans les domaines considérés.
19. S'agissant de la flexicurité, l'Estonie n'a pas défini d'approche intégrée mais a mis l'accent sur un certain nombre de mesures ad hoc. Si elle a effectué certaines réformes touchant au système de sécurité sociale, elle n'a pas encore, dans les domaines de la politique d'activation du marché du travail et de l'apprentissage tout au long de la vie, élaboré de mesures visant à renforcer la flexibilité du marché du travail et à encourager les formes souples d'organisation du travail. Les partenaires sociaux sont en partie associés à la mise en œuvre de certaines des composantes du concept de flexicurité mais leur participation est généralement faible et s'observe essentiellement au niveau national et non au niveau sectoriel ou des entreprises.
20. De manière générale, l'Estonie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements relatifs à la politique de l'emploi énoncés dans son PNR. Elle a pris en compte, dans une certaine mesure, les points à surveiller dans le domaine de l'emploi mais aucune avancée n'a été observée sur le chapitre de la modernisation du droit du travail. Il importe désormais d'accélérer la cadence des réformes, en particulier en ce qui concerne la flexibilisation du marché du travail. Il est également nécessaire de redoubler d'efforts pour relever le niveau de qualification de la main-d'œuvre par la mise en œuvre de mesures concernant l'apprentissage tout au long de la vie et renforcer l'efficacité des mesures d'activation du marché du travail.

PARTIE III: CONCLUSIONS

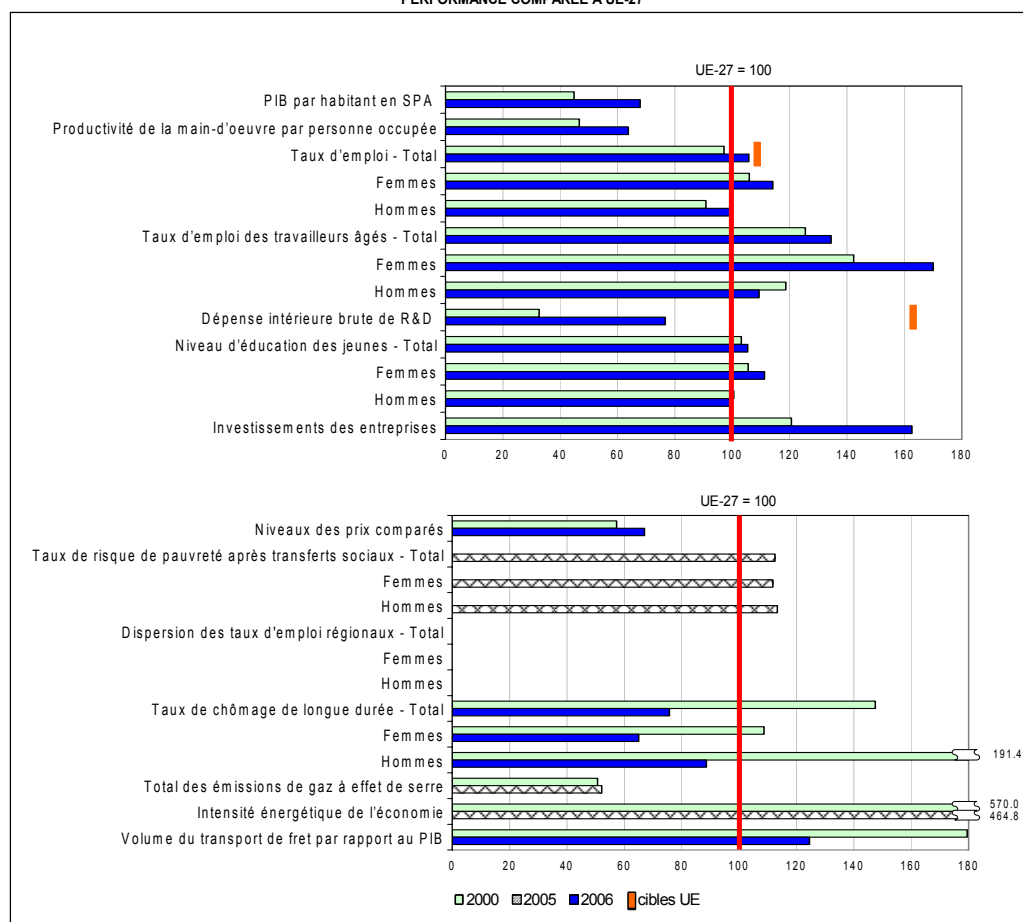
21. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Estonie et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
22. L'Estonie a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a bien progressé en ce qui concerne le respect des engagements convenus par le Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
23. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a pris des mesures dans les domaines sur lesquels le Conseil a attiré l'attention (politique de concurrence, activation du marché du travail et politique éducative). L'effort le plus substantiel a porté sur la politique de R&D et d'innovation. L'Estonie n'a pas progressé de façon sensible en ce qui concerne la modernisation du droit du travail.
24. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre estonien figurent: l'élaboration d'une nouvelle stratégie à long terme, ambitieuse et systématique, en faveur de la R&D et de l'innovation, l'adoption de mesures visant à faciliter la création d'entreprises et le financement des PME innovantes, la forte hausse du taux d'emploi et l'adoption de mesures destinées à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et professionnel.
25. L'aspect du programme national de réforme estonien présentant des défis à relever avec la plus grande priorité est celui de l'emploi: dans ce domaine en effet la modernisation du droit du travail n'a progressé que de façon limitée.
26. Il importe que l'Estonie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: amélioration de la stabilité macroéconomique et maîtrise de l'inflation au moyen de réformes structurelles appropriées et d'une politique budgétaire ferme; intensification des efforts visant à garantir que les résultats obtenus au stade de la R&D débouchent sur la fabrication de produits ou l'offre de services innovants; promotion d'une coopération plus étroite entre les universités et les entreprises; lancement du nouveau programme en matière d'immunité et de clémence et application plus efficace de la politique de concurrence; renforcement des mesures d'activation du marché du travail et accroissement de l'offre de main-d'œuvre qualifiée par la mise en place d'une stratégie globale d'apprentissage tout au long de la vie répondant aux besoins du marché du travail et, enfin, réduction des rigidités du marché du travail grâce à l'adoption rapide de mesures de modernisation du droit du travail et à la promotion de formes flexibles de travail.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ESTONIE

	EE						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	44.8	54.6	57.0	62.8	67.9		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	46.7	54.4	56.9	61.5	63.7		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						70.0				70.0
Total	60.4	62.9	63.0	64.4	68.1		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	56.9	59.0	60.0	62.1	65.3		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	64.3	67.2	66.4	67.0	71.0		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	46.3	52.3	52.4	56.1	58.5		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	39.0	47.3	49.4	53.7	59.2		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	55.9	58.9	56.4	59.3	57.5		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.61	0.77	0.86	0.93	1.41	1.9	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	79.0	81.5	80.3	82.6	82.0		76.6	77.4	77.8	
Femmes	83.7	85.1	87.5	87.6	89.8		79.3	80.1	80.7	
Hommes	74.2	77.9	73.2	77.6	74.1		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	57.3	62.0	62.8	64.3	67.0		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	22.2	27.5	28.0	27.0	29.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	18.0	18.0	20.0b	18.0	:			16.0e	:	
Femmes	19.0	20.0	21.0b	19.0	:			17.0e	:	
Hommes	17.0	17.0	19.0b	17.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	-	-	-	-	-	-	13.0	11.9	11.4	
Femmes	-	-	-	-	-	-	20.0	16.8	16.2	
Hommes	-	-	-	-	-	-	9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	5.9	4.6	5.0	4.2	2.8		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	5.0	4.4	4.4	4.2	2.6		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	6.7	4.8	5.6	4.2	3.1		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	45.9	50.1	49.2	48.0	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	1214.8	1179.1	1096.2	966.9	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	177.9	150.6	159.0	152.4	132.9		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Irlande

1. Pendant la période 2005-2007, l'Irlande a connu une augmentation rapide et continue de son PIB réel par habitant, qui a atteint 143 % de la moyenne de l'UE en 2006. Les taux d'emploi ont continué d'augmenter et l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre, quoique fortement ralenti, est resté largement supérieur à la moyenne de l'UE. En 2005 et 2006, les prix à la consommation ont augmenté plus rapidement que dans la zone euro (2,4 % en moyenne annuelle en Irlande, contre 2,2 %). On prévoit que cet écart sera encore plus marqué en 2007 (2,8 % en moyenne annuelle en Irlande, contre 2 %) en raison principalement d'une inflation plus élevée des prix des services.
2. Le principal risque intérieur à l'avenir vient du secteur immobilier qui, après avoir amorcé un net recul depuis son niveau record de 2006, pourrait connaître une baisse supplémentaire plus rapide que prévu. La détérioration de l'environnement extérieur, combinée avec une appréciation des taux de change réels, constitue un risque important pour les exportations. Alors que les perspectives budgétaires devraient se détériorer à moyen terme, l'établissement d'une hiérarchie minutieuse des priorités en matière de dépenses publiques et l'encouragement de réformes visant à renforcer une croissance s'appuyant sur une plus forte productivité, par le développement du capital physique et humain et la réduction des pressions inflationnistes, amélioreront la capacité de l'économie irlandaise à s'adapter à une croissance plus faible mais plus équilibrée.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, le rapport d'exécution 2007 de l'Irlande montre que le pays a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme (PNR) au cours de la période 2005-2007. Le rythme des progrès est resté identique au cours de l'année écoulée.
4. Aucune recommandation propre à l'Irlande n'a été adressée à ce pays. En ce qui concerne les autres domaines sur lesquels le Conseil a conclu que l'Irlande devrait concentrer ses efforts sur les domaines macroéconomique, microéconomique et de l'emploi, il y a eu dans l'ensemble des progrès certains. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que l'Irlande avait réalisé des progrès quant au respect des engagements spécifiques pris lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires des connaissances, de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de l'énergie. Depuis lors, des progrès certains ont été accomplis sur la plupart des engagements ayant comme échéance la fin 2007.
5. Le rapport de mise en œuvre n'aborde toutefois pas de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro mais il y a eu des développements importants. Comme la situation budgétaire de l'Irlande a été meilleure que l'objectif à moyen terme assigné à ce pays dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, la recommandation en matière d'assainissement budgétaire et concernant la zone euro a été sans objet pour la période 2005-2007. L'Irlande devrait toutefois mettre en œuvre de manière stricte son budget 2007 afin de limiter

la détérioration du solde structurel en 2007 et de se ménager une marge de manœuvre suffisante pour faire face à tout renversement du schéma de croissance.

6. Les consultations et les efforts visant à développer l'adhésion au PNR au niveau du gouvernement central et des autorités locales et avec les partenaires sociaux ont continué d'être importants. La nouvelle génération de programmes du Fonds structurel pour l'Irlande cofinancés par l'UE, dont 85 % du financement total du programme sont réservés pour les activités de Lisbonne, complète efficacement le nouveau plan national de développement irlandais en mettant en œuvre l'agenda de Lisbonne en Irlande. La stratégie 2007-2013 sera axée sur l'innovation, la connaissance et l'esprit d'entreprise dans les régions, la compétitivité, les points d'entrée et les plates-formes, l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre, ainsi que la mobilisation et la participation de groupes situés en dehors de la main-d'œuvre.
7. Un nouveau gouvernement a pris ses fonctions en Irlande en juin 2007. Le rapport d'exécution 2007 de l'Irlande confirme les principales priorités dans le cadre du PNR et vise à maintenir le processus du partenariat social qui a fait ses preuves. La Commission approuve ces priorités et se félicite de la poursuite du processus. Il subsiste un problème majeur, à savoir le développement déséquilibré entre les régions sud et est et la région frontalière, celle des Midlands et la région occidentale, surtout dans les domaines importants pour la compétitivité future du pays.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Des progrès certains ont été réalisés au cours de la période 2005-2007 en ce qui concerne les problèmes macroéconomiques recensés par l'Irlande, notamment le maintien d'un environnement macroéconomique stable, de finances publiques viables et de taux d'inflation modérés, ainsi que l'octroi de la priorité aux investissements publics dans les infrastructures économiques et sociales et autres dépenses favorisant la croissance. Ceci reflète la constitution d'excédents budgétaires au cours de la période et la publication du plan national de développement, qui définit des priorités claires pour les investissements publics dans les infrastructures. Des progrès plus limités ont été enregistrés pour ce qui est de l'adoption de mesures concrètes visant à garantir que l'économie puisse faire face aux pressions budgétaires prévues à long terme et résultant du vieillissement de la population.
9. Le Conseil a souligné la nécessité de se concentrer sur l'évolution du marché immobilier et sur les réformes du régime de retraite. En ce qui concerne le premier domaine, le rapport d'exécution et les perspectives pré-budgétaires (PBO) récemment publiées montrent que les autorités nationales suivent attentivement les perspectives concernant le marché immobilier et leurs répercussions sur l'ensemble de l'économie. Les perspectives pré-budgétaires en particulier (qui donnent une tendance économique actualisée pour le moyen terme) indiquent qu'*«une production et un niveau d'emploi plus faibles dans le secteur de la construction soulignent la nécessité de trouver d'autres sources de croissance pour entraîner l'économie»*.

10. Un livre vert sur les retraites fixant les objectifs du régime de retraite et examinant des réformes possibles a été publié à la mi-octobre par le gouvernement irlandais. Il invite les partenaires sociaux et les parties intéressées à faire connaître leur point de vue sur la réforme. Les principaux objectifs de celle-ci sont les suivants : améliorer la couverture des retraites et l'accès aux pensions de retraite par la modernisation du régime; garantir le caractère suffisant des prestations et se pencher à nouveau sur la question de la viabilité financière du régime de retraite à long terme. Le livre vert part de l'observation selon laquelle le système existant n'est pas viable sans certaines adaptations du dosage global des politiques et selon laquelle, pour sauvegarder le régime de retraite à l'avenir, une combinaison de mesures visant à financer et à réduire l'ampleur du déficit de financement prévu sera nécessaire. Le processus de consultation devrait durer jusqu'à l'été 2008 et des décisions concernant des réformes spécifiques pourraient donc ne pas être attendues avant le deuxième semestre 2008 au plus tôt. La publication du livre vert constitue une avancée importante et bienvenue dans l'élaboration de la politique, mais ne permet pas d'identifier des réformes spécifiques.
11. D'une manière générale, l'Irlande a réussi à mettre en œuvre des mesures lui permettant de tenir les engagements macroéconomiques formulés dans son PNR. Compte tenu du risque que le ralentissement de l'activité dans le secteur immobilier soit plus fort que prévu, ce point à surveiller reste important. Dans le domaine des retraites, les autorités nationales devraient passer rapidement, après la période de consultation, à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures spécifiques. Ce point à surveiller reste donc lui aussi important.

Politiques microéconomiques

12. L'année dernière, l'Irlande a réalisé des progrès certains dans la mise en œuvre des politiques microéconomiques exposées dans le PNR. Les progrès sont également certains pour la totalité de la période 2005-2007 s'agissant de la mise en œuvre de mesures visant à relever les défis microéconomiques devant lesquels se trouve l'Irlande, notamment l'amélioration de la compétitivité, des infrastructures, de la réglementation et de l'inclusion sociale, l'accroissement des investissements dans la recherche et le développement et de l'efficacité de la R&D, l'encouragement du développement de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et du développement durable.
13. Le Conseil a mis en évidence la nécessité de concentrer les efforts sur des mesures supplémentaires de réduction des émissions et sur la fixation d'un objectif intermédiaire pour les investissements en R&D pour 2010. La stratégie nationale 2007-2012 relative aux changements climatiques, publiée en avril 2007, détaille les mesures qui permettront à l'Irlande de tenir son engagement 2008-2012 dans le cadre du protocole de Kyoto et indique comment ces mesures positionneront l'Irlande pour la période post-2012. Il est prévu que, grâce aux politiques existantes, aux mécanismes de Kyoto et aux puits de carbone, les taux d'émission en Irlande soient légèrement inférieurs à l'objectif de Kyoto. Avec 6,8 % seulement d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables en 2005 et une augmentation modérée de ce pourcentage, l'objectif de 15 % fixé pour 2010 est encore relativement éloigné. Les investissements en R&D dans les énergies renouvelables propres sont eux aussi peu élevés. Toutefois, le mécanisme de prix de rachat, récemment introduit (un dispositif d'incitation qui stimule l'adoption d'énergies renouvelables), devrait créer

des conditions d'investissement favorables et, associé à d'autres initiatives, devrait donner à l'Irlande une bonne chance d'atteindre l'objectif fixé pour 2010.

14. L'Irlande a réalisé des progrès certains dans la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour les investissements dans le domaine de la recherche pour 2013, mais des niveaux d'investissement intermédiaires, notamment pour 2010, doivent encore être fixés. Les dépenses brutes de R&D sont passées de 1,10 à 1,32 % du PIB en 2006. Environ 60 % des dépenses totales de R&D proviennent du secteur des entreprises. La stratégie pour la science, la technologie et l'innovation fournit un cadre approprié pour constituer une base de recherche de niveau mondial en se concentrant sur l'enseignement supérieur, les liens entre les instituts de recherche et les entreprises, et sur l'accroissement des efforts des entreprises nationales en matière de R&D. La question de l'équilibre régional dans la mise en œuvre suscite cependant des préoccupations. Plusieurs initiatives nouvelles sont à noter cette année, parmi lesquelles l'introduction d'un système de chèques-innovation, d'un régime d'aide pour les centres pour la science, l'ingénierie et la technologie et d'un nouveau cycle d'investissement en capital risque.
15. Dans la plupart des domaines prioritaires concernant les PME, l'Irlande s'est comportée de manière satisfaisante au cours de l'année dernière. Le rapport d'exécution traite de toutes les priorités concernant les PME, à l'exception de l'embauche du premier salarié. Toutefois, en termes relatifs par rapport à l'UE, l'Irlande se comporte de manière satisfaisante dans ce domaine. Les procédures de démarrage sont relativement rapides, la plupart des entreprises étant généralement créées en moins d'une semaine, mais des simplifications supplémentaires sont toujours possibles. L'accès des PME aux marchés publics pourrait lui aussi être amélioré, bien que les premières mesures aient été prises avec la publication en mai 2007 d'un document de consultation. Des analyses d'impact sont maintenant couramment appliquées afin de garantir une meilleure réglementation, ainsi qu'une réforme de la législation, et des efforts sont déployés pour réduire les charges administratives. L'Irlande n'a pas encore fixé d'objectif précis pour la réduction des charges administratives. S'agissant de la politique des technologies de l'information et de la communication, l'Irlande progresse mais accuse toujours du retard dans certains domaines de la société de l'information. Le plan d'action pour la société de la connaissance, qui devrait être conforme à l'initiative UE i2010, aura un rôle déterminant à jouer pour encourager la réalisation de progrès supplémentaires. L'Irlande a amélioré ses résultats pour ce qui a trait à la transposition de la législation communautaire. Ce pays enregistre cependant un nombre de procédures d'infraction supérieur à la moyenne.
16. Dans l'ensemble, l'Irlande a réussi à mettre en œuvre des mesures lui permettant de respecter les engagements microéconomiques formulés dans son PNR. Les dispositions prises par les pouvoirs publics pour réduire les émissions ont été satisfaisantes et la Commission considère que ce point n'est plus à surveiller. Il est maintenant important de poursuivre dans cette voie et de prendre des mesures. Des progrès certains ont été accomplis dans la voie de la réalisation par l'Irlande de ses objectifs en matière de R&D pour 2013, mais aucune prévision de dépenses précise ou indicative n'a été communiquée pour 2010 et la Commission considère donc que ce point est toujours à surveiller.

Politiques de l'emploi

17. L'Irlande a obtenu de bons résultats en ce qui concerne le marché du travail pendant la période 2005-2007, avec des taux d'emploi qui ont augmenté pour se rapprocher des objectifs en matière d'emploi de l'UE ou même être supérieurs à ceux-ci, une croissance de l'emploi qui s'est maintenue, incluant une forte immigration, et des taux de chômage qui restent parmi les plus faibles de l'UE. Les progrès accomplis pendant la période 2005-2007 s'agissant de la mise en œuvre des mesures visant à relever les grands défis du marché du travail, notamment celui du maintien d'un taux d'emploi élevé et d'un faible taux de chômage et celui consistant à garantir une offre de main-d'œuvre appropriée, défis recensés par l'Irlande dans son PNR 2005, sont généralement satisfaisants alors que le défi consistant à garantir une main-d'œuvre adaptable et hautement qualifiée, notamment par l'accent mis sur l'apprentissage tout au long de la vie, restent important.
18. Le Conseil a mis en évidence dans le domaine de l'emploi la nécessité de concentrer les efforts sur l'accélération des progrès dans l'augmentation de la participation au marché du travail, notamment par la mise en place d'une infrastructure générale de garde d'enfants, l'affinement du cadre d'action pour le marché du travail et l'insertion sociale des migrants et l'importance particulière accordée à l'aide aux travailleurs plus âgés et moins qualifiés.
19. L'Irlande a lancé plusieurs petits projets pilotes visant à étendre l'approche préventive, qui a été efficace pour répondre aux besoins des chômeurs enregistrés, à d'autres groupes (dans un contexte où les taux d'emploi des parents isolés, des handicapés et d'autres groupes d'inactifs doivent augmenter), mais il n'y a aucun calendrier précis de mise en œuvre. Le programme national d'investissement dans les structures de garde d'enfants 2006-2010 continue d'être appliqué tandis qu'un programme de subventions en faveur de services locaux d'accueil des enfants, qui doit prendre effet à partir de 2008, a été annoncé. Ce programme devrait contribuer à résoudre les problèmes d'accessibilité économique des services de garde d'enfants pour les familles aux revenus les plus faibles, mais le coût de ces services reste généralement comparativement élevé.
20. Un ministre spécialement chargé de la politique d'intégration a été nommé et il est prévu de lancer une task force sur l'intégration en 2008, mais des mesures concrètes dans des domaines tels que la formation linguistique doivent encore voir le jour.
21. La nomination d'un ministre chargé de veiller à une approche coordonnée de l'apprentissage tout au long de la vie constitue un événement dont il y a lieu de se réjouir étant donné qu'il s'agit d'un domaine où l'Irlande accuse du retard par rapport à de nombreux autres États membres de l'UE. Une stratégie nationale en matière de compétences portant sur la période jusqu'en 2020, publiée en mars 2007, fixe des objectifs de haut niveau concernant le développement des compétences, les niveaux d'achèvement des études secondaires et la progression vers l'enseignement supérieur, mais le plan détaillé de mise en œuvre nécessaire pour cette stratégie doit encore être élaboré et il reste à voir si les mesures prises seront suffisantes pour porter le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie (7,5 % en 2006) à 12,5 %, objectif fixé par l'UE.

22. Dans l'ensemble, l'Irlande aborde la question de la flexicurité de manière intégrée. Le morcellement des compétences est un problème mais est reconnu par le gouvernement. La stratégie nationale en matière de compétences s'efforce de résoudre les problèmes de l'amélioration significative des compétences et de la participation inférieure à la moyenne communautaire à l'apprentissage tout au long de la vie. Les programmes d'activation du marché du travail sont généralement jugés efficaces. Les partenaires sociaux sont pleinement associés, la plupart des développements dans ce domaine résultant de l'approche de consensus exposée dans l'accord de partenariat social le plus récent, baptisé «Vers 2016».
23. D'une manière générale, l'Irlande a partiellement réussi à mettre en œuvre des mesures lui permettant de respecter les engagements en matière de politique de l'emploi formulés dans son PNR. L'Irlande s'est préoccupée dans une certaine mesure des points à surveiller dans le domaine de l'emploi, mais il faut établir des calendriers précis dans les domaines essentiels tels que l'activation, l'intégration et l'apprentissage tout au long de la vie, afin de garantir que le rythme des réformes s'accélère.

PARTIE III: CONCLUSIONS

24. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Irlande et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
25. L'Irlande a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a bien progressé dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.
26. Le rapport de mise en œuvre montre que de bonnes mesures ont été prises dans les domaines qui, selon le Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière. Il n'aborde toutefois pas de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
27. Parmi les points forts qui ressortent du programme national de réforme de l'Irlande et de sa mise en œuvre, figure la stratégie nationale globale et cohérente. Ce document souligne également l'utilité du processus de Lisbonne par le rôle que celui-ci joue en mettant l'accent sur la priorité accordée à des actions spécifiques et sur la mise en œuvre de celles-ci et met en évidence son rôle primordial pour relever les défis et saisir les possibilités liés à la mondialisation.
28. Il importe que, pendant la période couverte par le programme national de réforme, l'Irlande concentre ses efforts sur les enjeux suivants à l'avenir : l'accélération des progrès dans l'élaboration de mesures concrètes visant à réformer les régimes de retraite; la fixation d'un objectif intermédiaire pour les investissements en R&D pour 2010; l'accélération des progrès dans l'augmentation de la participation au marché du travail, notamment par la mise en place d'une infrastructure globale de garde d'enfants; l'affinement d'un cadre général concernant le marché du travail et l'intégration sociale des migrants et en accordant une importance particulière aux

travailleurs plus âgés et peu qualifiés; enfin, il convient de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier, qui a des effets sur la croissance à court et moyen termes.

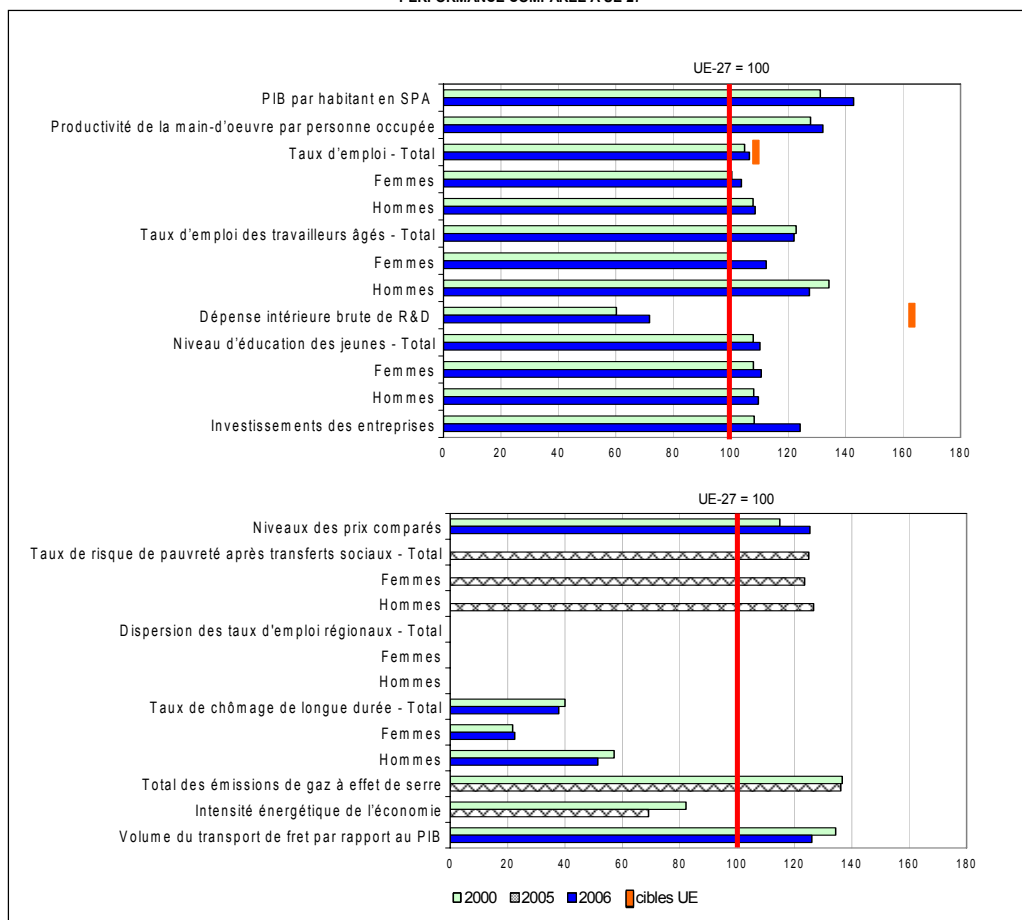
PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

IRLANDE

	IE					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	131.2	141.1	142.4	144.0	142.8		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	127.8	135.1	134.9	133.8	132.1		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						70.0				70.0
Total	65.2	65.5	66.3	67.6	68.6		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	53.9	55.7	56.5	58.3	59.3		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	76.3	75.2	75.9	76.9	77.7		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	45.3	49.0	49.5	51.6	53.1		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	27.2	33.1	33.7	37.3	39.1		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	63.2	64.6	65.0	65.7	67.0		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D						*				3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	82.6	85.1p	85.3p	85.8p	85.7		76.6	77.4	77.8	
Femmes	85.6	88.5p	88.4p	88.9p	89.3		79.3	80.1	80.7	
Hommes	79.7	81.6p	82.3p	82.6p	82.0		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	114.9	126.4	125.6	124.9	125.4		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	19.9	18.5	20.0	22.6	22.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	20.0	20.0b	21.0	20.0	:			16.0e	:	
Femmes	21.0	21.0b	23.0	21.0	:			17.0e	:	
Hommes	19.0	19.0b	19.0	19.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	-	-	-	-	-		13.0	11.9	11.4	
Femmes	-	-	-	-	-		20.0	16.8	16.2	
Hommes	-	-	-	-	-		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	1.6	1.5	1.6	1.5	1.4		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	1.0	1.0	1.0	0.8	0.9		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	2.0	1.9	2.0	1.9	1.8		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	123.9	123.4	123.1	125.4	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	175.1	155.2	158.8	143.9	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	133.2	143.1	149.8	146.7	134.5		99.1e	105.4e	106.7e	

* Cible nationale: 2,5% (2013) du Produit National Brut (PNB)

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Grèce

1. La Grèce a connu une forte croissance économique de 4% en moyenne entre 2005 et 2007, avec une croissance de la productivité de la main-d'œuvre nettement supérieure à la moyenne de l'UE. Le PIB par habitant se situe à 96,9 % de la moyenne de l'UE. La création d'emplois étant généralement faible, le taux d'emploi (61 % en 2006) reste bien inférieur à l'objectif de Lisbonne, en particulier pour les femmes et les travailleurs âgés. Le chômage diminue (8,9 % en 2006), mais reste élevé, particulièrement parmi les jeunes. Le déficit public a été ramené de 5,1 % du PIB en 2005 à 2,5 % du PIB en 2006.
2. La Grèce est confrontée à de fortes pressions inflationnistes liées à la combinaison d'une croissance supérieure au potentiel et de rigidités sur le marché de produits, alors que l'affaiblissement de sa position concurrentielle crée d'importants déséquilibres des paiements extérieurs. Malgré la pénurie de main-d'œuvre observée dans certains secteurs, le chômage reste élevé, ce qui suggère des rigidités du marché de l'emploi et d'éventuelles inadéquations des qualifications. La réforme des systèmes de sécurité sociale et de retraites, un système fiscal plus efficace et transparent et la lutte contre les irrégularités administratives permettraient de dégager des ressources qui pourraient être investies dans le capital humain et dans des politiques d'activation du marché du travail. Des efforts pour transformer le travail non déclaré en emploi régulier amélioreraient la qualité et la viabilité des finances publiques et l'efficacité du marché.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, le rapport de mise en œuvre de 2007 montre que la Grèce a accompli des progrès réguliers dans la mise en œuvre de son programme national de réforme 2005 (PNR). Dans certains domaines, le rythme des progrès semble s'être légèrement accéléré au cours de l'année écoulée.
4. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les quatre recommandations spécifiques adoptées par le Conseil. Dans le domaine macroéconomique, de bons progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, toutefois, des efforts supplémentaires s'imposent pour en assurer la viabilité budgétaire à long terme. Sur le plan microéconomique et dans le domaine de l'emploi, les progrès ont été partiels. En ce qui concerne la réforme de l'administration publique, les premières mesures prises sont encourageantes.
5. S'agissant des autres domaines sur lesquels le Conseil avait conclu que la Grèce devait concentrer ses efforts, ainsi que des engagements pris lors du Conseil européen du printemps 2006, certains progrès ont été réalisés.
6. Le rapport de mise en œuvre n'aborde pas de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro, mais des évolutions importantes ont été enregistrées. La Grèce a réalisé de bons progrès dans le domaine de l'assainissement budgétaire, mais plus limités en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des finances publiques. Des mesures supplémentaires s'imposent pour renforcer la concurrence dans les services professionnels,

encourager la mobilité de la main-d'œuvre et améliorer la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail.

7. Les consultations et les efforts déployés pour renforcer l'adhésion des administrations centrale et locales et des partenaires sociaux au PNR ont été renforcés. Le PNR et le rapport de mise en œuvre de 2007 semblent être le résultat d'un dialogue approfondi entre les organismes publics et les partenaires sociaux. Le Parlement grec a également participé à cet effort. Un observatoire de Lisbonne a été créé, qui a fourni un rapport en 2007. Les liens entre la gestion de la mise en œuvre du PNR et les programmes relevant des fonds structurels et de cohésion sont très solides. L'affectation de fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi s'effectue de manière satisfaisante, les fonds structurels étant le moteur d'importantes réformes de l'emploi et de l'éducation, de réformes de l'administration publique, d'améliorations de l'environnement des entreprises, de la compétitivité, du développement régional et de la protection de l'environnement.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Au cours de la période 2005-2007, la Grèce a bien progressé dans la mise en œuvre des mesures destinées à relever le défi macroéconomique de l'assainissement budgétaire. Le gouvernement grec nouvellement élu met l'accent sur l'équilibre budgétaire et la viabilité budgétaire à long terme des finances publiques. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la viabilité budgétaire à long terme des finances publiques. En outre, le taux d'inflation de la Grèce et le déficit de sa balance courante sont parmi les plus élevés de la zone euro.
9. Le Conseil a recommandé à la Grèce d'assurer la poursuite du processus d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette et de fixer un calendrier pour la mise en œuvre de la réforme des retraites en vue d'améliorer la viabilité budgétaire à long terme. L'assainissement budgétaire a commencé en 2004 et a enregistré de bons progrès – la procédure concernant les déficits excessifs engagée contre la Grèce a été abrogée en juin 2007 et le déficit public a diminué de près de 5 points de pourcentage du PIB, passant à 2,5 % du PIB en 2006. Toutefois, le recours à des mesures fiscales temporaires et un mauvais contrôle de certains postes des dépenses publiques, notamment des dépenses courantes primaires, constituent une faiblesse. Conformément au rapport de mise en œuvre, l'assainissement budgétaire sera poursuivi, ce qui se traduira par un budget équilibré d'ici 2010. Le projet de budget pour 2008 prévoit un déficit des administrations publiques de 1,6 % du PIB en 2008. Des mesures ont été prises pour améliorer le recouvrement de l'impôt, intensifier la lutte contre la fraude fiscale et élargir l'assiette de l'impôt. Toutefois, les progrès réalisés pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques ont été limités. La mise en œuvre des réformes concernées, bien qu'annoncée par la Grèce comme une priorité importante, a été reportée. Le rapport de mise en œuvre souligne que le nouveau gouvernement a maintenant l'occasion de réaliser de bons progrès; une consultation publique et le comité consultatif mis en place pour étudier les systèmes de sécurité sociale et de retraites devraient donner des premiers résultats et formuler des propositions avant la fin de l'année 2007. Le gouvernement a annoncé que la réforme du système des retraites sera lancée d'ici l'été 2008.

10. De manière générale, la Grèce est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. L'assainissement budgétaire s'est avéré satisfaisant, mais la Grèce doit encore assurer la viabilité à long terme des finances publiques. Des progrès ont donc été réalisés en ce qui concerne la recommandation spécifique en matière d'assainissement budgétaire, de réduction de la dette et de réforme des retraites pour assurer la viabilité budgétaire à long terme. Les pressions inflationnistes et les déséquilibres extérieurs sont un sujet de préoccupation.

Politiques microéconomiques

11. Le PNR 2005-2007 envisageait les grands défis microéconomiques suivants: renforcer l'environnement des entreprises, développer une société basée sur la connaissance, assurer un développement environnemental durable et moderniser l'administration publique. Les progrès accomplis pour relever ces défis ont été mitigés.
12. La réforme du secteur de l'énergie enregistre de bons progrès. Le cadre législatif de l'UE a été transposé dans le droit national et les infrastructures connaissent une amélioration. Toutefois, l'opérateur historique du secteur de l'électricité détient une position de force sur le marché. La transposition du cadre réglementaire pour les communications électroniques a été réalisée et la concurrence en matière de téléphonie fixe renforcée. La concurrence et la baisse des prix ont fait décoller le taux de pénétration de la large bande, favorisée par les initiatives du gouvernement en matière de stratégie numérique. L'autorité chargée de la concurrence a été renforcée et des progrès ont été réalisés en matière de privatisations. Toutefois, la mise en œuvre de la directive sur les services est lente et les règlements portant sur les services professionnels restent parmi les plus restrictifs de l'UE. Certaines mesures importantes ont été reportées, comme par exemple le plan national d'aménagement du territoire.
13. Des progrès ont été enregistrés dans l'institution d'un cadre réglementaire pour l'environnement et l'utilisation durable des ressources; toutefois, des infrastructures et la mise en œuvre d'un système intégré de gestion des déchets, de traitement des eaux usées et de protection de la biodiversité sont nécessaires. Des intérêts privés importants réagissent à un cadre plus favorable et développent des sources d'énergie renouvelables. Les émissions entraînant des changements climatiques étaient déjà supérieures à l'objectif de Kyoto en 2005 et augmentent rapidement. La Grèce doit mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif de Kyoto.
14. Le Conseil recommandait à la Grèce de moderniser son administration publique en créant des capacités efficaces chargées de la réglementation, de son contrôle et de son application, et en assurant l'utilisation efficace des fonds structurels. Un programme opérationnel spécifique financé par les fonds structurels a été mis en place pour aider la Grèce dans cette tâche. L'introduction progressive de l'analyse d'impact, la codification et la simplification de la législation améliorent la réglementation, de même que des actions visant à réduire les contraintes administratives, pour lesquelles un objectif de réduction de 25% d'ici 2013 a été fixé. Le développement de services administratifs en ligne a progressé, soutenu par une stratégie numérique globale.

15. Le Conseil a également souligné la nécessité d'axer les efforts sur la R&D, la transposition de la réglementation relative au marché intérieur et les progrès en vue d'atteindre les objectifs relatifs à la politique en matière de PME définis par le Conseil européen du printemps 2006. Les actions pour promouvoir la recherche et le développement ainsi que l'innovation dépendent de façon substantielle des financements par les fonds structurels pour la période 2007-2013. L'accent mis sur les pôles d'innovation est prometteur, toutefois, en dépit de certains signes encourageants, la prédominance de PME familiales et l'orientation de l'économie sur les services ne favorisent pas une augmentation rapide des investissements privés en matière de R&D. L'objectif de 1,5 % du PIB pour les dépenses en R&D a été reporté de 2010 à 2015. Un projet de loi a été soumis au Parlement pour améliorer la gestion de la R&D, mais il doit encore être adopté. L'application de la législation relative au marché intérieur a remarquablement progressé, mais le déficit de transposition reste élevé. Quelques réformes ont été apportées aux marchés publics, mais il subsiste de nombreux problèmes qui perturbent les projets financés par les fonds structurels.
16. La Grèce n'a pas entièrement pris en compte la priorité définie par le Conseil européen du printemps 2006 visant à améliorer l'environnement des entreprises. Des mesures fondamentales (comme la création d'un registre commercial général) n'ont pas été mises en œuvre et le délai moyen pour la création d'une entreprise est estimé à un mois environ. Dans certains secteurs, les procédures de création d'entreprises et d'octroi de licences ont été simplifiées et un nouveau code des faillites ainsi qu'une actualisation du droit des sociétés ont été adoptés. L'accès au crédit a été amélioré.
17. La Grèce est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR. La réponse apportée à la recommandation faite au pays de moderniser l'administration publique est dans sa phase préparatoire. Des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne la promotion de la R&D, la transposition de la réglementation relative au marché intérieur et la réalisation des objectifs relatifs à la politique en matière de PME définis par le Conseil européen du printemps 2006, ce qui souligne la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la réforme. En outre, des actions supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la concurrence dans les services professionnels, pour protéger l'environnement et pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Politiques de l'emploi

18. De bonnes performances macroéconomiques ont contribué à faire passer le taux d'emploi de 59,4 % en 2004 à 61 % en 2006. Toutefois, celui-ci reste largement inférieur aux objectifs fixés par l'UE. Bien qu'il soit en baisse, le chômage touche de manière disproportionnée les jeunes et les femmes. Des initiatives ont été prises pour renforcer les politiques d'activation du marché du travail, améliorer les compétences et favoriser l'emploi, mais les progrès enregistrés sont mitigés.
19. Le Conseil recommandait à la Grèce de renforcer les mesures en faveur d'une politique active de l'emploi, de lutter contre le travail non déclaré et d'accélérer les réformes en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie. Les politiques actuelles d'activation du marché du travail sont davantage axées sur des groupes cibles spécifiques et adaptées aux besoins du marché du travail, mais des efforts sont nécessaires pour en améliorer la qualité et le champ d'application et

transformer les services publics de l'emploi en guichets uniques de qualité pour la promotion de l'emploi. Un «Fonds spécial de solidarité» a été créé pour répondre au problème du chômage de longue durée des travailleurs âgés, mais des actions plus générales s'imposent, notamment des mesures destinées à maintenir les travailleurs âgés plus longtemps sur le marché du travail. Une série de mesures sont prévues pour lutter contre le travail non déclaré, notamment des contrôles renforcés du travail et la création d'un comité national de lutte contre la fraude fiscale. Toutefois, l'ampleur du problème exige une meilleure coordination des actions. Les bas salaires semblent être imposés à un taux inférieur à la moyenne européenne, mais le taux d'imposition implicite ajusté du travail salarié est supérieur à la moyenne. La politique fiscale a pour objectif de devenir plus favorable à l'emploi: un paquet de réforme fiscale récemment annoncé devrait réduire la charge fiscale pour les tranches de revenus moyens. Toutefois, la composante de la sécurité sociale associée aux coûts salariaux indirects reste élevée. La protection de l'emploi est plus élevée que la moyenne de l'UE, particulièrement pour les travailleurs temporaires. Le rapport de mise en œuvre mentionne la création d'un comité chargé d'étudier la législation relative à l'emploi et de formuler des propositions pour la rendre plus adaptable.

20. La Grèce s'est fixé pour objectif de consacrer 5 % de son PIB à l'éducation d'ici 2008, mais aucun signe n'indique qu'il y a une augmentation des dépenses en la matière. La politique suivie vise à introduire les TIC dans les écoles, moderniser les programmes et lutter contre la sortie prématurée du système scolaire. Le taux de sortie précoce du système scolaire est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise au point d'une législation relative à l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, un taux de participation des adultes de 6% a été fixé comme objectif d'ici 2015 et une agence spécialisée pour la promotion de la formation professionnelle continue dans les entreprises sera créée. La Commission estime que les politiques développées constituent une réponse satisfaisante, mais elles doivent maintenant être mises en œuvre.
21. Le Conseil insistait également sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques visant à encourager la participation des femmes au marché de l'emploi et d'élaborer une stratégie cohérente de prolongation de la vie active. La Grèce a pris des mesures visant à promouvoir la capacité d'insertion professionnelle des femmes et à mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, parmi lesquelles notamment des formations ciblées et des actions d'orientation professionnelle. Quoi qu'il en soit, la situation des jeunes et des femmes âgées reste difficile, ce qui suggère que ces groupes devraient bénéficier d'un plus grand soutien, d'autant plus que les disparités hommes-femmes en matière d'emploi et de chômage restent importantes. Des actions supplémentaires s'imposent pour développer des politiques destinées à maintenir les travailleurs âgés plus longtemps sur le marché du travail.
22. La mise en place de la «flexicurité» représente un défi majeur pour la Grèce, qui vient à peine de l'aborder de manière intégrée. Le gouvernement a entamé un vaste dialogue avec les partenaires sociaux, qui abordent ce sujet avec précaution. Les dépenses en matière de politiques d'activation du marché du travail sont faibles et en baisse. Dans ce contexte, les autorités grecques ont fixé un objectif de dépenses de 0,5 % du PIB pour 2015 et commencent à porter l'attention sur un rapprochement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre. Le travail à temps partiel reste limité, en dépit de mesures récentes pour le promouvoir dans les administrations locales. La

participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie est extrêmement faible. En vue de remédier à cette situation, des premières mesures ont été prises pour mettre en œuvre une loi liant l'éducation et la formation à l'emploi. Toutefois, les progrès enregistrés jusqu'à présent semblent modestes; il conviendrait donc d'accélérer la mise en œuvre. La réforme des systèmes de sécurité sociale et de retraites en vue de remédier aux points faibles fait l'objet d'un débat public.

23. De manière générale, la Grèce est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique de l'emploi énoncés dans son PNR et à suivre partiellement les recommandations spécifiques au pays ainsi que les points à surveiller.

PARTIE III: CONCLUSIONS

24. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Grèce et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
25. La Grèce a accompli des progrès réguliers dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a réalisé des progrès dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.
26. Le rapport de mise en œuvre montre que la Grèce a pris des mesures pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. Des actions ont été engagées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, requièrent une attention particulière. Toutefois, le rapport de mise en œuvre n'aborde pas de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
27. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de la Grèce figurent les progrès certains enregistrés dans les domaines de l'assainissement des finances publiques, de la promotion de l'emploi des femmes, de la mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur et de l'amélioration de l'environnement des entreprises. On note des signes prometteurs de progrès en vue de fixer un calendrier pour la mise en œuvre de la réforme des retraites destinée à améliorer la viabilité budgétaire à long terme.
28. Les aspects du programme national de réforme grec présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont: la viabilité budgétaire à long terme; la mise en œuvre de l'agenda des réformes de l'administration publique; le renforcement des politiques d'activation du marché du travail; la lutte contre le chômage élevé des jeunes; la lutte contre le travail non déclaré et l'accélération des réformes dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que la Grèce:
 - poursuive le processus d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette et procède rapidement à la mise en œuvre de la réforme des retraites en vue d'améliorer la viabilité budgétaire à long terme;

- mette en œuvre la réforme de son administration publique, en créant des capacités efficaces chargées de la réglementation, de son contrôle et de son application ainsi qu'en modernisant sa politique en matière de ressources humaines, et grâce à une utilisation efficace des fonds structurels;
- dans le cadre d'une stratégie intégrée en matière de flexicurité, modernise sa législation relative à la protection de l'emploi, réduit la charge fiscale sur le travail, renforce les politiques d'activation du marché du travail et transforme le travail non déclaré en emploi régulier;
- accélère la mise en œuvre de réformes en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, afin d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre et sa capacité d'adaptation aux besoins du marché et de permettre un passage souple à la vie active, notamment pour les jeunes.

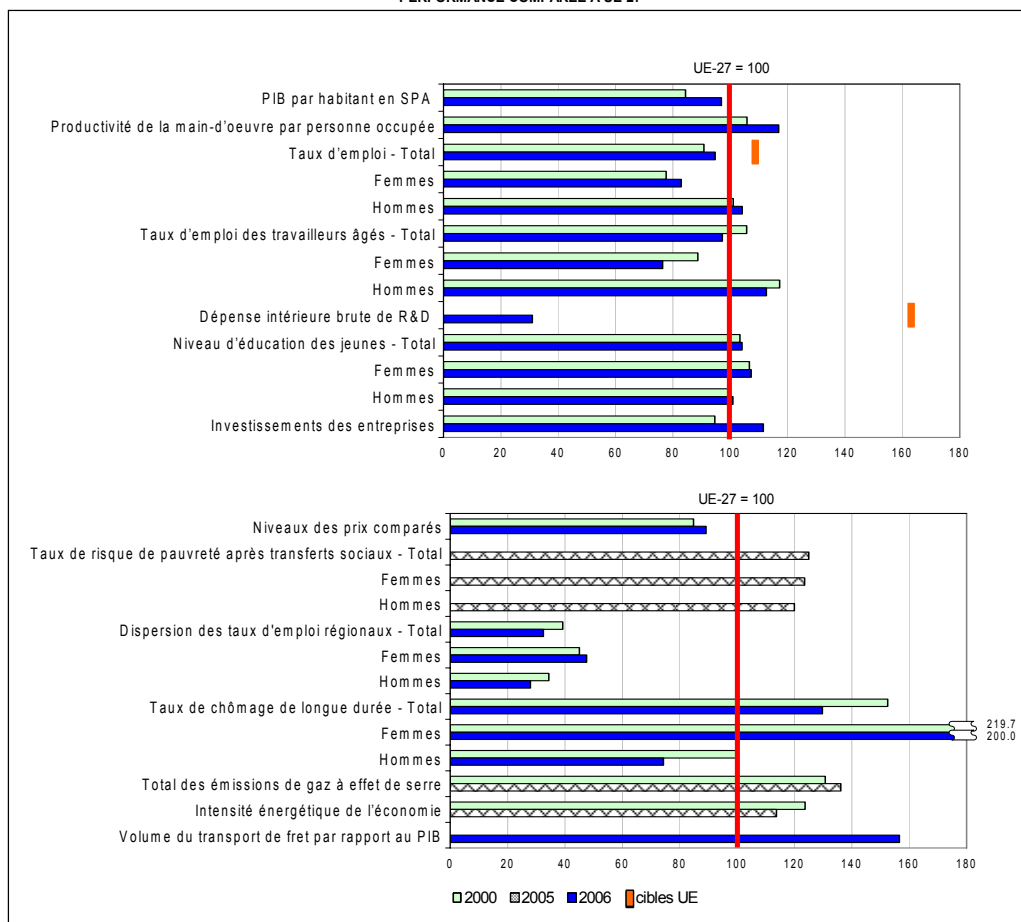
29. En outre, il importe que la Grèce, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: maîtrise des pressions inflationnistes et du déficit de la balance courante; intensification des efforts pour mettre en place une stratégie en matière de recherche et d'innovation et pour accroître les investissements en faveur du secteur R&D; amélioration de la transposition de la législation relative au marché intérieur; intensification des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs relatifs à la politique en matière de PME définis par le Conseil européen du printemps 2006; renforcement de la concurrence dans le domaine des services professionnels; protection de l'environnement en accordant la priorité à la gestion efficace des déchets solides et des eaux usées et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre; encouragement de la participation des femmes au marché de l'emploi; réduction du taux d'abandon précoce du système scolaire et élaboration d'une stratégie cohérente de prolongation de la vie active.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

GRÈCE

	GR						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	84.4	92.4	93.4	95.4	96.9f		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	105.8e	114.6e	112.8e	114.9e	116.9f		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						64.1	62.2	63.4p	64.4p	70.0
Total	56.5	58.7	59.4	60.1	61.0					
Femmes	41.7	44.3	45.2	46.1	47.4		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	71.5	73.4	73.7	74.2	74.6		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés							36.9	42.3p	43.5p	
Total	39.0	41.3	39.4	41.6	42.3					
Femmes	24.3	25.5	24.0	25.8	26.6		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	55.2	58.7	56.4	58.8	59.2		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D		0.58	0.55p	0.58	0.57	1.5	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes							76.6	77.4	77.8	
Total	79.2	81.7	83.0	84.1	81.0p					
Femmes	84.6	86.8	86.8	88.5	86.6p		79.3	80.1	80.7	
Hommes	73.6	76.6	79.2	79.7	75.5p		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	84.8	85.9	87.3	88.3	89.2		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	17.4	19.3	19.2	18.6	20.3f		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux								16.0e		
Total	20.0	21.0b	20.0	20.0						
Femmes	20.0	21.0b	21.0	21.0				17.0e		
Hommes	19.0	20.0b	19.0	18.0				15.0e		
Dispersion des taux d'emploi régionaux							13.0	11.9	11.4	
Total	5.1	3.2	4.1	4.3	3.7					
Femmes	9.0	6.5	8.3	8.4	7.7		20.0	16.8	16.2	
Hommes	3.3	2.1	2.5	2.9	2.6		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée							4.0	4.1p	3.7p	
Total	6.1	5.3	5.6	5.1	4.8					
Femmes	10.1	8.9	9.4	8.9	8.0		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	3.5	3.0	3.0	2.6	2.6		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	118.6	123.6	123.9	125.4			90.7	92.1		
Intensité énergétique de l'économie	263.6	247.8	240.6	236.5			213.1	208.1		
Volume du transport de fret par rapport au PIB		108.0e		120.8	167.1		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Espagne

1. Depuis le milieu des années 1990, l'économie espagnole connaît une croissance importante, avec un taux annuel moyen de 3,75 %. L'Espagne a enregistré une forte demande intérieure ainsi qu'une croissance de l'emploi très dynamique; près de la moitié du total des emplois créés dans la zone euro depuis le milieu des années 1990 l'ont été en Espagne. En conséquence, le taux de chômage a été réduit de moitié et se rapproche de la moyenne de l'UE, soit environ 8 %. Le taux d'emploi a augmenté de manière constante pour atteindre 66 %.
2. Parallèlement, plusieurs déséquilibres sont apparus. Le déficit de la balance courante a atteint 8,5 % du PIB en 2006, ce qui traduit, en partie, une croissance insuffisante des exportations. L'inflation reste élevée et est due partiellement à des facteurs structurels liés au fonctionnement des marchés des produits et des services. L'inflation et la faible croissance de la productivité continuent de peser sur la compétitivité de l'Espagne. Pour améliorer la productivité, il conviendra d'augmenter le volume et la qualité du capital physique, des ressources humaines et des connaissances. Enfin, la forte création d'emplois continue d'aller de pair avec une segmentation chronique du marché du travail.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, l'Espagne a bien progressé dans la mise en œuvre de son programme national de réforme (PNR) 2005 au cours de la période 2005-2007.
4. Elle a pris des mesures pour donner suite aux recommandations par pays adoptées par le Conseil. Les mesures prises pour renforcer la concurrence dans le secteur de l'énergie ont été limitées, même si des progrès sont à constater en matière d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement. Malgré les bons progrès accomplis dans l'intégration des systèmes de formation pour mieux répondre aux besoins du marché du travail et la modernisation de la protection de l'emploi, les avancées en matière de lutte contre le décrochage scolaire restent insuffisantes.
5. Dans les autres domaines dans lesquels l'Espagne a été invitée à axer ses efforts, des mesures ont été adoptées sur le plan macroéconomique. Les points à surveiller dans le secteur microéconomique et en matière d'emploi ont été en partie abordés. Des résultats plus positifs sont évidents en ce qui concerne la hausse des niveaux de compétence et l'amélioration de la productivité. Malgré les mesures mises en place, les progrès réalisés pour réduire les émissions de CO₂ pourraient s'avérer insuffisantes pour permettre à l'Espagne de satisfaire aux critères de Kyoto.
6. Le Conseil concluait que l'Espagne avait pris des mesures appropriées pour donner suite aux engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Depuis lors, les progrès réalisés dans les domaines d'action prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise et de l'emploi ont été bons mais ceux en matière d'énergie restent limités.

7. L'Espagne répond aux recommandations pour la zone euro dans son dernier rapport de mise en œuvre. Parmi les exemples figurent des mesures annoncées pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques ainsi que des mesures visant à renforcer la concurrence dans le secteur des services.
8. La consultation du PNR au niveau des gouvernements régionaux et locaux et des partenaires sociaux a été renforcée mais le degré d'appropriation du PNR reste limité. La participation des intéressés reste limitée en dehors du secteur de l'emploi, où une certaine coopération a été mise en œuvre avec les partenaires sociaux. Il serait judicieux de disposer de plus d'informations sur le calendrier et l'incidence budgétaire des réformes. Les liens entre la gestion de la mise en œuvre du PNR et les programmes prévus par les fonds structurels et de cohésion sont étroits mais l'affectation de fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi doit être renforcée, en particulier dans les régions de compétitivité. Il est prévu d'apporter un soutien considérable à la R&D, aux politiques actives de l'emploi et à l'amélioration du capital humain.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. L'Espagne a réalisé de bons progrès au cours de la période 2005-2007 en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques destinées à relever les principaux défis macroéconomiques de stabilité budgétaire et macroéconomique afin de favoriser la convergence du PIB réel et atteindre la moyenne de l'EU-25 d'ici 2010. Malgré certains signes de ralentissement, le taux de croissance de l'économie espagnole reste supérieur à celui de la zone euro. Cependant, compte tenu de la croissance démographique rapide de l'Espagne, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour arriver à la pleine convergence avec l'EU-25 en ce qui concerne le PIB par habitant.
10. Aucune recommandation macroéconomique n'a été formulée pour l'Espagne. Le Conseil a toutefois fait référence à la nécessité de contenir l'inflation à moyen terme et de mettre en œuvre les mesures prévues en ce qui concerne le marché immobilier d'habitation, de manière à réduire progressivement les pressions sur les prix du logement à moyen terme, ainsi qu'aux réformes des systèmes de retraites et de soins de santé, qui ont également un impact positif sur la viabilité budgétaire à long terme.
11. Des progrès ont été réalisés dans ces domaines. Des mesures ont été élaborées pour s'attaquer aux facteurs structurels qui sont à l'origine de l'inflation excessive; il s'agit de consacrer prioritairement les dépenses à la R&D, à l'éducation et aux infrastructures, de garantir la stabilité budgétaire et d'améliorer la concurrence dans certains secteurs. Les fluctuations récentes de l'écart d'inflation peuvent s'expliquer en grande partie par des facteurs exogènes plutôt conjoncturels tels que l'incidence des prix du pétrole, dont l'impact est plus fort sur l'économie espagnole que dans d'autres États membres de la zone euro. En ce qui concerne la réduction de la pression sur les prix du logement, l'Espagne a adopté une nouvelle loi sur les terrains urbains et a mis en œuvre le plan pour le logement 2005-2008, elle a également approuvé plusieurs mesures visant à développer le marché locatif du point de vue de la demande. Le fléchissement actuel des prix du logement semble toutefois être

davantage le fait d'une diminution de la demande que des mesures mises en œuvre par le gouvernement sur le marché locatif. Le système des retraites a fait l'objet de réformes. Le volume du fonds de réserve de la sécurité sociale a de nouveau été augmenté. La réforme du système adopté en 2006 sera mise en œuvre en janvier 2008 et vise à mieux équilibrer cotisations et prestations. L'effet sur la viabilité budgétaire à long terme a, jusqu'à présent, été limité. Dans le domaine de la réforme des soins de santé, des mesures limitées ont été prises et portent sur une diminution des dépenses en médicaments alors que les dépenses consacrées aux soins de santé continuent d'augmenter à un rythme bien supérieur à celui du PIB nominal.

12. De manière générale, l'Espagne est parvenue à mettre en œuvre un certain nombre de mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. L'examen des points à surveiller adressés à l'Espagne a progressé de façon limitée; si des progrès ont été enregistrés dans la prise en compte des facteurs structurels affectant l'écart d'inflation, ils ont été plus limités dans les autres domaines. La Commission estime donc que ces questions nécessitent une attention redoublée. En outre, l'aggravation du déficit courant est préoccupante. L'Espagne a bien progressé au regard des recommandations pour la zone euro dans le domaine macroéconomique.

Politiques microéconomiques

13. La mise en œuvre des mesures destinées à relever les microdéfis énoncés dans le PNR espagnol a continué de progresser au cours de l'année dernière. De bons progrès ont été enregistrés dans les domaines de la R&D, de l'environnement des entreprises et des infrastructures alors que les avancées ont été plus limitées dans les secteurs de la concurrence, de l'amélioration de la réglementation et de l'environnement.
14. Le Conseil a recommandé à l'Espagne de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la concurrence dans le secteur de l'énergie, en améliorant notamment les capacités d'interconnexion transfrontalière pour garantir la sécurité des approvisionnements. Il convient à présent de mettre intégralement en œuvre les mesures prévues. Le marché de l'électricité reste toutefois confronté à un problème fondamental de concurrence étant donné que la suppression des tarifs (en termes réels) n'est pas menée avec l'urgence nécessaire. L'augmentation des tarifs en 2007 a été trop modeste pour refléter le coût réel de la production et de la distribution d'électricité et pour absorber le déficit accumulé dans le système régulé. Si de bons progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement grâce à un accord visant à renforcer la capacité d'interconnexion avec le Portugal, la capacité d'interconnexion avec la France reste problématique.
15. Le Conseil a également fait allusion à la nécessité de se concentrer sur l'accroissement de la concurrence dans le secteur des services professionnels et dans les marchés de détail, sur l'amélioration du cadre réglementaire, et sur la mise en œuvre de mesures environnementales, en particulier pour réduire les émissions de CO₂.
16. En ce qui concerne les mesures environnementales, la récente stratégie nationale relative aux changements climatiques définit le cadre d'action nécessaire pour se conformer aux dispositions du protocole de Kyoto. Même si le nombre important

d'initiatives prévues permettra d'atteindre plus aisément les objectifs de Kyoto, des mesures supplémentaires seront également requises. Il n'est fait état d'aucune nouvelle information concernant la nécessité d'accroître la concurrence sur les marchés de détail. L'Espagne devrait maintenir les efforts actuellement fournis pour mettre en œuvre la directive sur les services. Les progrès visant à améliorer la concurrence dans le secteur des services professionnels ont été limités. En ce qui concerne l'amélioration de la réglementation, l'Espagne s'est fixé comme objectif une réduction de 25 % de la charge administrative d'ici 2012 et elle envisage de mettre sur pied un plan d'action pour y parvenir.

17. Les efforts pour augmenter le niveau et l'efficacité des dépenses en matière de R&D et d'innovation restent un élément central du programme de réforme espagnol, et notamment la meilleure coordination entre le pouvoir central et les autorités régionales. Toutes les régions se sont fixé des objectifs concernant l'intensité de la R&D pour 2010. L'objectif général visant à atteindre 2 % du PIB consacré à la R&D sera atteint si l'effort important de financement public réussit à inciter les entreprises à investir. Des doutes existent quant aux bénéfices en termes de produits de l'innovation. Le système d'innovation de l'Espagne doit encore être sensiblement consolidé dans des domaines tels que le transfert de connaissances entre le monde scientifique et l'industrie, le développement de l'esprit d'entreprise et l'accès au capital-risque. Bien que les niveaux d'investissement augmentent afin de développer une société de l'information, les taux d'adoption des TI restent modestes, en particulier dans les entreprises.
18. L'Espagne met en œuvre des politiques visant à sensibiliser davantage à l'esprit d'entreprise, à faciliter les procédures administratives liées à la création d'une entreprise et à fournir des informations sur l'accès aux marchés publics. Le degré d'élaboration des politiques en faveur des PME varie d'une région à l'autre. L'Espagne doit s'attaquer au nombre élevé de procédures d'infraction et continuer à réduire son déficit de transposition.
19. De manière générale, l'Espagne a bien progressé au cours de la période 2005-2007 dans la mise en œuvre des politiques destinées à résoudre les problèmes microéconomiques énoncés dans le PNR 2005. Les recommandations par pays ainsi que les points à surveiller dans le domaine microéconomique n'ont été abordés qu'en partie et restent donc d'actualité. Les progrès au regard de la recommandation pour la zone euro concernant la concurrence ont été limités.

Politiques de l'emploi

20. L'Espagne a accompli des progrès au cours de la période 2005-2007 dans la mise en œuvre des politiques destinées à relever les défis posés par le marché du travail. Elle a atteint l'objectif général d'un taux d'emploi de 66 % avec trois ans d'avance. Le pays devrait à présent se concentrer sur l'objectif de l'UE, à savoir un taux d'emploi de 70 % d'ici 2010. Si le taux d'emploi féminin a augmenté, l'écart hommes-femmes en matière d'emploi reste l'un des plus importants de l'UE. Le taux de chômage (8,5 % en 2006) a chuté et se rapproche de la moyenne EU-27. Le taux de décrochage scolaire n'a que très peu diminué et les niveaux d'éducation des jeunes restent parmi les plus bas de l'UE.

21. Le Conseil a recommandé à l'Espagne de moderniser sa protection de l'emploi afin de renforcer la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail et de lutter contre la segmentation. Un accord conclu avec les partenaires sociaux à la mi-2006 a permis de réduire de 2,6 % le nombre de contrats à durée déterminée. Il s'agit d'une mesure positive qui n'aura cependant que des effets à court terme. À plus long terme, des mesures supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires, notamment pour promouvoir les contrats à durée indéterminée et le travail à temps partiel.
22. Le Conseil a également recommandé à l'Espagne de veiller à la bonne mise en œuvre des réformes dans l'enseignement pour lutter contre le décrochage scolaire et intégrer les systèmes de formation. La nouvelle loi sur l'enseignement vise à intégrer pleinement les élèves issus de l'immigration, à réduire le taux de décrochage scolaire et à améliorer certaines compétences essentielles. Il est toutefois peu probable que l'objectif fixé dans le rapport de mise en œuvre 2006 sera atteint, à savoir réduire presque de moitié le taux d'élèves en décrochage scolaire, soit 15 %, d'ici 2010. La législation adoptée en mars 2007 pour réglementer l'intégration des systèmes de formation professionnelle et de formation continue devrait permettre d'augmenter la qualité et d'améliorer l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie.
23. Le Conseil a souligné la nécessité pour l'Espagne d'axer les efforts sur la hausse des niveaux de qualification, l'augmentation de la productivité et l'intégration des immigrants dans le marché du travail, ainsi que sur le développement des structures d'accueil pour les enfants. Malgré les bons résultats récents (0,8 % en 2006), la croissance de la productivité reste largement inférieure à la moyenne EU-27. Le nombre de travailleurs suivant une formation continue est passé de 10 % en 2005 à 11,2 % en 2006. Pour intégrer les immigrants sur le marché du travail, l'Espagne dispose d'un plan stratégique pour 2007-2010 qui prévoit un large éventail de mesures reprises sous quatre piliers. Des mesures ont été annoncées pour étendre les structures d'accueil à tous les enfants âgés entre 0 et 3 ans, ce qui devrait aider l'Espagne à se rapprocher de l'objectif de l'UE. Le pourcentage d'enfants de moins de trois ans en structures d'accueil n'a cependant que peu progressé (16,6 %) et est bien inférieur à l'objectif de l'UE (33 %). Des disparités régionales importantes subsistent également dans ce domaine.
24. L'Espagne aborde la question de la flexicurité de manière partiellement intégrée. Des progrès ont été accomplis pour garantir des formations ou des offres d'emploi à tous les chômeurs et les taux d'activation ont sensiblement augmenté. Le système de sécurité sociale a été réformé en renforçant le lien entre les cotisations et les prestations perçues et en prolongeant la durée de la vie active. Malgré les bons progrès accomplis au regard des politiques actives du marché du travail et des systèmes modernes de sécurité sociale, la mise en œuvre de la législation sur l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas terminée et les dispositions contractuelles n'ont encore que des effets modestes à court terme.
25. De manière générale, l'Espagne est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. Des mesures ont été prises pour s'attaquer aux recommandations par pays. Les points à surveiller n'ont été que partiellement abordés. Le fait que les réformes du marché du travail aient été approuvées dans le cadre du dialogue social avec l'assentiment marqué de tous les partenaires sociaux constitue une mesure

encourageante. Des progrès ont été accomplis au regard de la recommandation pour la zone euro concernant l'emploi.

PARTIE III: CONCLUSIONS

26. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Espagne et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
27. L'Espagne a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a bien progressé dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans trois des quatre domaines d'action prioritaires.
28. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a pris de bonnes mesures pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. En ce qui concerne les autres domaines sur lesquels l'Espagne a été invitée à axer ses efforts, les mesures adoptées dans le domaine macroéconomique ont été limitées. Les points à surveiller dans le domaine microéconomique et en matière d'emploi ont été en partie traités. Le rapport de mise en œuvre aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
29. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Espagne figurent une diminution plus rapide que prévue de la dette publique, des progrès certains dans la mise en œuvre du programme de R&D et d'innovation, et des avancées satisfaisantes en ce qui concerne la réalisation de l'objectif «taux d'emploi», notamment celui de l'emploi féminin.
30. Les aspects du programme national de réforme espagnol présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont le renforcement de la concurrence sur les marchés de l'électricité et la poursuite des améliorations dans le secteur de l'éducation et de la formation. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Espagne:
 - arrête des mesures supplémentaires pour renforcer la concurrence dans le secteur de l'énergie, en supprimant notamment les mécanismes de fixation des prix et en améliorant les capacités d'interconnexion transfrontalière afin de garantir la sécurité des approvisionnements;
 - veille à une mise en œuvre efficace des réformes de l'enseignement, également au niveau régional, pour limiter le décrochage scolaire.
31. En outre, il est important que l'Espagne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: la maîtrise du déficit courant et des pressions inflationnistes et le suivi de l'évolution du marché du logement; l'accroissement de la concurrence dans le secteur des services professionnels et sur les marchés de détail; l'amélioration du cadre réglementaire; la mise en œuvre de mesures environnementales, en particulier pour réduire les émissions de CO₂; la modernisation de la législation sur la protection du travail afin d'encourager la flexicurité sur le marché du travail et lutter ainsi contre la

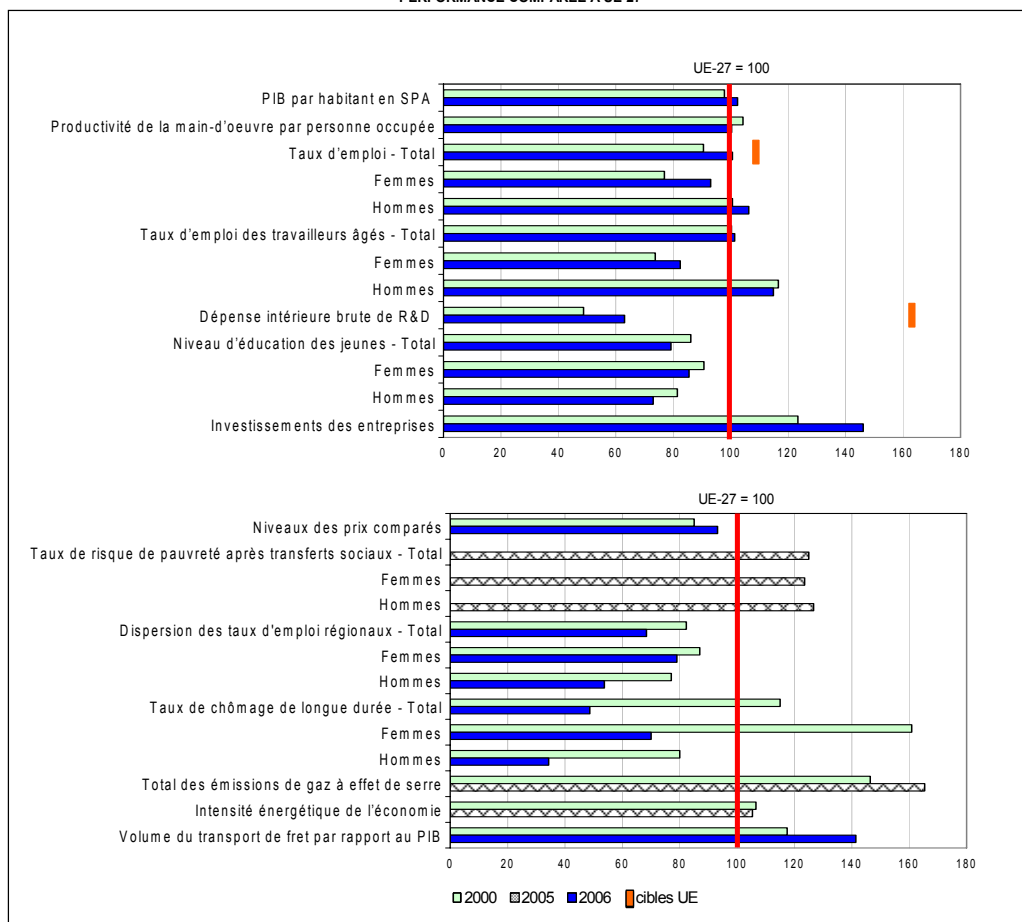
segmentation et renforcer l'attrait du travail à temps partiel; l'augmentation de la productivité en élevant les niveaux de compétences et d'innovation; l'intégration des immigrants sur le marché du travail; l'augmentation des structures d'accueil pour les enfants; et la mise en œuvre des réformes des systèmes de retraites et de soins de santé afin d'améliorer la viabilité budgétaire à long terme.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ESPAGNE

	ES						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	97.8	101.4	100.9	102.5	102.4		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	104.3	103.7	101.5	101.3	100.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						66.0				70.0
Total	56.3	59.8	61.1	63.3b	64.8		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	41.3	46.3	48.3	51.2b	53.2		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	71.2	73.2	73.8	75.2b	76.1		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	37.0	40.7	41.3	43.1b	44.1		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	20.2	23.3	24.6	27.4b	28.7		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	54.9	59.2	58.9	59.7b	60.4		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.91	1.05	1.06	1.12	1.16p	2.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	66.0	62.2	61.2	61.8	61.6		76.6	77.4	77.8	
Femmes	71.9	69.2	68.4	68.5	69.0		79.3	80.1	80.7	
Hommes	60.1	55.5	54.4	55.4	54.6		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	85.0	88.3	90.9	92.0	93.2		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	22.7	23.6	24.7	25.8	26.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	18.0	19.0	20.0b	20.0	:			16.0e	:	
Femmes	19.0	20.0	21.0b	21.0	:			17.0e	:	
Hommes	17.0	18.0	19.0b	19.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	10.7	9.0	8.7	8.3	7.8		13.0	11.9	11.4	
Femmes	17.4	14.5	14.8	13.8	12.8		20.0	16.8	16.2	
Hommes	7.4	6.1	5.5	5.3	5.0		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	4.6	3.7	3.4	2.2b	1.8		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	7.4	5.7	5.0	3.4b	2.8		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	2.8	2.4	2.2	1.4b	1.2		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	132.8	141.5	146.9	152.3	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	227.0	219.7	222.2	219.2	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	116.4	135.2	149.1b	151.4	150.9		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



France

1. En 2006, le PIB a augmenté de 2,0 %, soit une croissance plus faible que celle de la zone euro (2,7 %); en 2007, elle devrait être de 1,9 %. La croissance continue d'être tirée par la demande intérieure, en particulier la consommation privée, et freinée par la contribution négative des exportations nettes sur les cinq dernières années. Le taux d'emploi (63 % en 2006) reste faible, en particulier en ce qui concerne les jeunes (29,3 %) et les travailleurs âgés (37,6 %). Le chômage (9,1 % en 2006) s'est amélioré nettement au cours de l'année et devrait s'établir à 8,6 %, mais il demeure nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.
2. Les réformes envisagées pourraient permettre à la France de relever les grands défis auxquels elle se trouve confrontée du fait du vieillissement de sa population, d'un chômage élevé et d'un manque de compétitivité. Ces réformes visent à augmenter le potentiel de croissance et pourraient, à long terme améliorer la viabilité des finances publiques. Les mesures adoptées jusqu'à présent (notamment les allègements fiscaux contenus dans le «paquet fiscal» de l'été 2007) ralentiront cependant l'assainissement des finances publiques, et les réformes structurelles envisagées entraînent des coûts importants à court terme. La recherche de l'équilibre budgétaire a été repoussée à 2012 dans l'hypothèse où la croissance du PIB serait inférieure à 2,5 %, malgré l'engagement pris par la France d'atteindre cet objectif d'ici 2010.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, le rapport de mise en œuvre 2007 fait apparaître des progrès réguliers dans la mise en œuvre du programme national de réformes (PNR) au cours de la période 2005-2007 mais, surtout, certaines grandes orientations de la politique ont été ou sont en cours de révision. À la suite des élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu, la France s'est déclarée déterminée à encourager la croissance économique et la création d'emplois par des réformes structurelles portant sur un large éventail de domaines, dont le marché du travail, le système des retraites, le financement de la sécurité sociale, la viabilité environnementale et la concurrence sur les marchés des biens et des services. Le nouveau gouvernement français présente une stratégie sensiblement modifiée de modernisation des politiques microéconomique et du marché du travail afin de renforcer la croissance et de réduire le chômage.
4. Les mesures prises par la France pour répondre aux recommandations spécifiques adoptées par le Conseil sont restées limitées. Les progrès dans le domaine des finances publiques n'ont pas été conformes à l'orientation fixée dans le dernier programme de stabilité actualisé. Les progrès en matière d'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie s'essouffent en raison du système de réglementation des tarifs sur le marché national. Si la nécessité de renforcer la formation tout au long de la vie et de moderniser la protection de l'emploi a été prise en compte dans des déclarations politiques annonçant une réforme majeure du droit du travail et du système de formation professionnelle, il convient à présent de mettre en œuvre les mesures annoncées.

5. S'agissant des autres domaines sur lesquels la France a été invitée à faire porter ses efforts, une réforme importante a été engagée en vue de promouvoir et de soutenir l'esprit d'entreprise et les jeunes entreprises. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le renforcement de la concurrence dans les secteurs et professions réglementés mais un nouvel assouplissement des restrictions est nécessaire. Si les stratégies d'amélioration de la réglementation ont été intensifiées, il importe de recourir plus largement aux études d'impact et il y a lieu de poursuivre les mesures d'activation et celles qui favorisent le retour à l'emploi de façon à continuer à accroître l'offre de main d'œuvre.
6. Des progrès ont été relevés pour ce qui est de certains des engagements arrêtés lors du Conseil européen du printemps 2006, qui étaient assortis d'une échéance fixée à la fin 2007, en particulier en ce qui concerne les investissements dans la connaissance et l'innovation, la libération du potentiel des PME et le domaine de l'énergie. Le rapport de mise en œuvre n'aborde pas de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro mais des avancées non négligeables ont été réalisées. La France a amélioré son cadre de contrôle des finances publiques en appliquant pleinement la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), ce qui a eu des effets positifs sur la qualité des finances publiques, tandis que les progrès en matière de viabilité des finances publiques ont été plus limités. S'agissant des recommandations formulées pour les États membres de la zone euro en ce qui concerne la concurrence dans le secteur des services et l'amélioration de la flexibilité et de la sécurité sur les marchés du travail, notamment en encourageant la mobilité de la main d'œuvre, les progrès sont restés limités.
7. Les consultations et les efforts déployés pour obtenir l'adhésion des administrations locales et des partenaires sociaux aux réformes ont été renforcés. Les partenaires sociaux ont été invités à négocier sur le chapitre des réformes sensibles du marché du travail, sur lesquelles on attend des résultats. Les liens [l'articulation] qui existent entre la gestion et la mise en œuvre du PNR et les programmes menés au titre des fonds structurels sont plutôt solides. L'affectation de fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi est satisfaisante. Le PNR et son rapport de mise en œuvre n'offrent pas toutefois un aperçu complet de toutes les mesures de réforme annoncées.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Le déficit public structurel, qui était de 3,5 % du PIB en 2005 est tombé à 2,5 % du PIB en 2007. Tant le paquet fiscal adopté en août 2007, qui se compose en grande partie d'allègements fiscaux, que le projet de loi de finances pour 2008 indiquent qu'en 2007 et 2008 la réduction du déficit public et du ratio dette/PIB marquera le pas par rapport aux objectifs définis dans le programme de stabilité actualisé de décembre 2006.
9. Le Conseil a recommandé que la France veille à assurer la maîtrise de ses finances publiques, en particulier en poursuivant l'assainissement budgétaire et la réduction de son endettement. La France a pris un certain nombre de mesures dans ce domaine. Elle a instauré une norme de dépenses publiques plus stricte (baisse de 1% de leur

volume en 2008), suivie d'une stabilisation en volume de ces dépenses en 2008 (cette stabilisation s'appliquant toutefois à un périmètre élargi de dépenses). En outre, la France a lancé le chantier de la révision générale des politiques publiques en s'appuyant sur la mise en œuvre de la LOLF, qui prévoit des évaluations annuelles de l'efficacité des politiques publiques, des stratégies ministérielles de réforme ainsi que des audits de modernisation de l'État. Il n'est pas sûr néanmoins que la norme de finance publique soit pleinement respectée et les règles en matière de dépenses dans les autres sous-secteurs de l'administration (collectivités locales et sécurité sociale) sont soit limitées soit non contraignantes ou ne sont pas pleinement appliquées. De surcroît, le rapport de mise en œuvre 2007, tout en soulignant que l'assainissement des finances publiques est nécessaire afin de dégager des marges budgétaires pour des dépenses permettant de soutenir la croissance, envisage de vastes réformes structurelles dans le domaine des retraites, du financement du système de santé, de la fiscalité générale et de l'organisation de l'administration. Certaines de ces réformes entraînent des coûts budgétaires à court terme et n'auront d'impact positif qu'à moyen ou long terme.

10. La France est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. Les efforts d'assainissement budgétaire ont cependant marqué le pas en 2007. Les réductions d'impôts et les mesures prévues dans le projet de budget laissent supposer que l'assainissement ne progressera pas sensiblement en 2008. La recherche de l'équilibre budgétaire a été repoussée à 2012 dans le cas où la croissance du PIB serait inférieure à 2,5 %, malgré l'engagement pris par la France d'atteindre cet objectif d'ici 2010.

Politiques microéconomiques

11. Au cours de la période 2005-2007, la France a pris un certain nombre de mesures pour répondre aux enjeux microéconomiques exposés dans son PNR.
12. Le Conseil a recommandé que la France améliore le cadre régissant la concurrence dans les secteurs du gaz, de l'électricité et du fret ferroviaire. En dépit de certaines mesures positives, le degré réel de libéralisation reste limité. Malgré l'ouverture légale et complète, le 1^{er} juillet 2007, du marché national du gaz et de l'électricité, un système de tarifs réglementés, imposé par la loi, subsiste. De ce fait, les prix réels sont inférieurs aux prix du marché, ce qui favorise les opérateurs historiques et limite les possibilités pour les autres fournisseurs d'avoir accès au marché. Dans le secteur du fret ferroviaire, la part de marché des nouveaux opérateurs, qui était inférieure à 1 % en 2006, a augmenté pour se situer entre 3 % et 5 % en 2007 mais il conviendrait de poursuivre énergiquement les efforts visant à opérer une séparation plus efficace entre la gestion et l'exploitation des infrastructures. D'autres mesures destinées à encourager une plus grande libéralisation n'ont pas encore été mises en place et les compétences juridiques de l'autorité de régulation ainsi que les moyens administratifs dont elle dispose demeurent insuffisants. Dans ce contexte, l'annonce de la mise en place d'une autorité indépendante de régulation des chemins de fer représente un premier pas.
13. Le Conseil a également souligné qu'il importait d'améliorer la réglementation, de renforcer la concurrence dans les secteurs et professions réglementés et de promouvoir l'esprit d'entreprise. S'agissant de l'amélioration de la réglementation, la

France a fixé un objectif de réduction de 20% de la charge administrative et prévoit de parachever un exercice de recensement des formalités administratives en mars 2008. Si les travaux de codification avancent bien, les progrès en matière de simplification restent plutôt lents. Il y a lieu d'élaborer une stratégie explicite et approfondie dans le domaine de l'amélioration de la réglementation, afin en particulier d'accroître fortement le recours aux études d'impact et d'instaurer des mécanismes de consultation plus homogènes.

14. Malgré l'assouplissement des restrictions dans certaines professions, les professions juridiques, en particulier la profession de notaire, et celle de pharmacien, demeurent fortement réglementées, et les restrictions les plus graves (prix imposés et restrictions quantitatives à l'entrée) sont contenues dans la législation nationale. Des mesures visant à développer la concurrence dans le secteur du détail ont été annoncées récemment. Le pays a pris des mesures satisfaisantes dans le domaine de l'esprit d'entreprise et de la politique des PME. Il a ainsi adopté, au cours des trois dernières années, plusieurs mesures telles que la simplification des procédures, la suppression de certains impôts et l'établissement de mécanismes financiers de soutien à la création de PME et à leur développement. La volonté récente d'encourager la croissance des PME, de promouvoir l'utilisation des TIC et d'accroître les moyens financiers offerts aux petites entreprises innovantes, de même que les mesures destinées à soutenir l'internationalisation, ouvrent des perspectives particulièrement intéressantes à cet égard. La France a accéléré le rythme de transposition de la législation relative au marché intérieur mais le nombre de procédures d'infraction reste trop élevé. La France doit continuer à mettre en œuvre des mesures de promotion de l'esprit d'entreprise et s'employer plus énergiquement à trouver des solutions au problème de la transmission des entreprises.
15. Au cours des deux dernières années, les stratégies en matière de recherche-développement et d'innovation ont été revues de fond en comble, avec un succès certain. Les dépenses publiques en matière de recherche ont augmenté en termes nominaux depuis 2004. Les incitations et les conditions fiscales proposées pour la création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé ont été améliorées. Les régions sont également encouragées à élaborer leurs propres stratégies d'innovation. Compte tenu des réformes récentes qui confèrent une plus grande autonomie aux universités et complètent les réformes entreprises dans le domaine de la recherche, il convient de réfléchir au rôle et au fonctionnement des organismes publics de recherche et à la possibilité d'offrir des perspectives d'évolution de carrière plus intéressantes aux chercheurs dans le secteur privé.
16. La politique industrielle demeure une priorité importante du PNR, l'accent étant mis sur l'activité des 71 *pôles de compétitivité*. Les mesures dans le domaine des TIC ont commencé à donner des résultats concrets.
17. De manière générale, la France est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant de répondre aux enjeux microéconomiques et d'honorer les engagements dans ce domaine énoncés dans le PNR. Elle doit redoubler d'efforts pour renforcer la concurrence dans les secteurs du gaz, de l'électricité et du fret ferroviaire; la recommandation qui lui avait été faite à cet égard reste d'actualité. La France a introduit des réformes importantes en matière de R&D et d'innovation et soutenu le développement de l'esprit d'entreprise et les PME. Il n'y a donc plus lieu d'appeler à la vigilance sur cet aspect. En revanche, de nouvelles réformes sont

nécessaires en ce qui concerne l'amélioration de la réglementation ainsi que les secteurs et les professions réglementés.

Politiques de l'emploi

18. Les principaux problèmes au cours de la période 2005-2007 sont restés la faiblesse relative du taux d'emploi, le niveau élevé du chômage structurel, la rigidité de la législation du travail et la segmentation du marché du travail (forte rotation de la main d'œuvre pour certains groupes). La résolution de ces problèmes n'a progressé qu'en partie. Ce sont les jeunes peu qualifiés qui ont été les plus durement touchés par la segmentation du marché du travail et, partant, par le chômage. Les travailleurs âgés continuent de partir en préretraite. La politique du marché du travail a eu comme objectif de soutenir les personnes vulnérables sur ce marché au moyen d'un programme de cohésion sociale (qui a prévu par exemple le maintien des allègements de charges sociales sur les bas salaires) et des stratégies inégales ont été poursuivies en matière de simplification de la législation sur la protection de l'emploi et d'amélioration d'une part de l'accès à la formation tout au long de la vie et d'autre part de l'efficacité de cette formation. Reflétant le décalage avec lequel l'emploi réagit à la reprise, le taux de chômage record a, à présent, entamé sa décrue mais les résultats sur le front de l'emploi laissent toujours à désirer. Dans ce contexte, la France a récemment annoncé une réforme générale de son marché du travail, qui prévoit notamment une modification structurelle du droit du travail, des services publics pour l'emploi, de l'assurance chômage et de la formation professionnelle.
19. Le Conseil a recommandé que la France modernise son dispositif de protection de l'emploi et améliore la formation tout au long de la vie. Il semble à présent que les réformes des contrats de travail précédemment adoptées aient été remplacées par la réforme générale en matière de flexicurité annoncée par le nouveau gouvernement en réponse aux recommandations du Conseil. Afin de lutter contre la segmentation du marché du travail et de moderniser les dispositifs de protection de l'emploi, le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux d'envisager la révision des contrats de travail. Il a également proposé la fusion des services de placement des demandeurs d'emploi et des services d'indemnisation en vue d'une plus grande efficacité. Parallèlement aux mesures actuelles qui visent à valoriser financièrement le travail, telles que la «prime pour l'emploi» et le «revenu de solidarité active», une refonte du système d'assurance chômage est prévu. Une vaste réorganisation du système de formation professionnelle a été annoncée pour 2008. Il s'agira notamment de réexaminer la loi de 2004 relative à la formation tout au long de la vie et le droit individuel à la formation qui, actuellement, n'est pas transférable. Les partenaires sociaux et les régions, auxquelles des responsabilités dans le domaine de la formation ont été confiées, ont été associés à cette réorganisation, qui vise à remédier au fait que malgré des investissements importants et l'existence d'un droit individuel à la formation, 60 % des travailleurs français ne participent pas à la formation professionnelle.
20. Le Conseil a également souligné que la France devait prendre de nouvelles mesures pour accroître l'offre de main-d'œuvre. Cette observation reste valable compte tenu du faible volume d'heures ouvrées dans l'économie et de la persistance d'un taux d'emploi peu élevé. La France a allégé la fiscalité des heures supplémentaires et exonéré les étudiants qui travaillent de l'impôt sur le revenu. Dans le cadre du réexamen du budget de la sécurité sociale, il est proposé d'augmenter le coût pour les

entreprises des dispositifs de départ en préretraite et de supprimer progressivement la dispense de recherche d'emploi dont bénéficient les chômeurs âgés. Le rapport de mise en œuvre reconnaît la nécessité de nouvelles mesures d'activation des allocataires et le gouvernement a lancé de nouvelles expériences pilotes.

21. Depuis le début de 2007, la France s'achemine vers une approche intégrée de la flexicurité et a pris plusieurs initiatives allant déjà dans ce sens. Elle est cependant entravée dans ses efforts d'une part par sa législation sur le travail, différenciée et complexe, qui instaure une segmentation du marché du travail entre les bénéficiaires de contrats à durée indéterminée et les travailleurs soumis à des contrats précaires et, d'autre part, par le fait que les dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail sont en recul depuis l'an 2000. La France a annoncé qu'elle avait récemment modifié son système d'assurance chômage afin de valoriser financièrement le travail. Des efforts visant à réformer le système d'apprentissage tout au long de la vie sont déployés afin d'améliorer le droit individuel à la formation, non transférable à l'heure actuelle. Les partenaires sociaux sont désormais de plus en plus consultés, par exemple sur les mesures visant à réformer le droit du travail et sur les changements qui s'opèrent sur le marché du travail.
22. De manière générale, la France n'est pas encore parvenue à réduire la segmentation de son marché du travail ni à rendre son système de formation tout au long de la vie plus efficace et à l'ouvrir à un plus grand nombre de participants. Toutefois le rapport de mise en œuvre annonce bel et bien des réformes ambitieuses du marché du travail et fixe pour 2012 des objectifs de plein emploi et d'inclusion sociale. En adoptant une approche globale en matière de flexicurité pour la réforme du marché du travail, la France a présenté de nouvelles lignes d'action qui répondent tout à fait aux recommandations; la réforme des dispositions contractuelles est actuellement en cours de négociation avec les partenaires sociaux et le dialogue sur la restructuration du système de formation professionnelle est prévu pour 2008. Il s'agit là d'un ensemble de mesures encourageantes.

PARTIE III: CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la France et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
24. La France a accompli des progrès réguliers dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a progressé en ce qui concerne le respect des engagements convenus par le Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
25. Le rapport de mise en œuvre montre que les mesures prises par la France pour se conformer aux recommandations que lui a adressées le Conseil sont restées limitées. Certaines mesures ont été adoptées en ce qui concerne les autres domaines sur lesquels les conclusions du Conseil avaient attiré l'attention: une réforme importante a, en particulier, été effectuée en vue de stimuler et de soutenir l'esprit d'entreprise et les jeunes entreprises. Le rapport de mise en œuvre toutefois n'aborde pas de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.

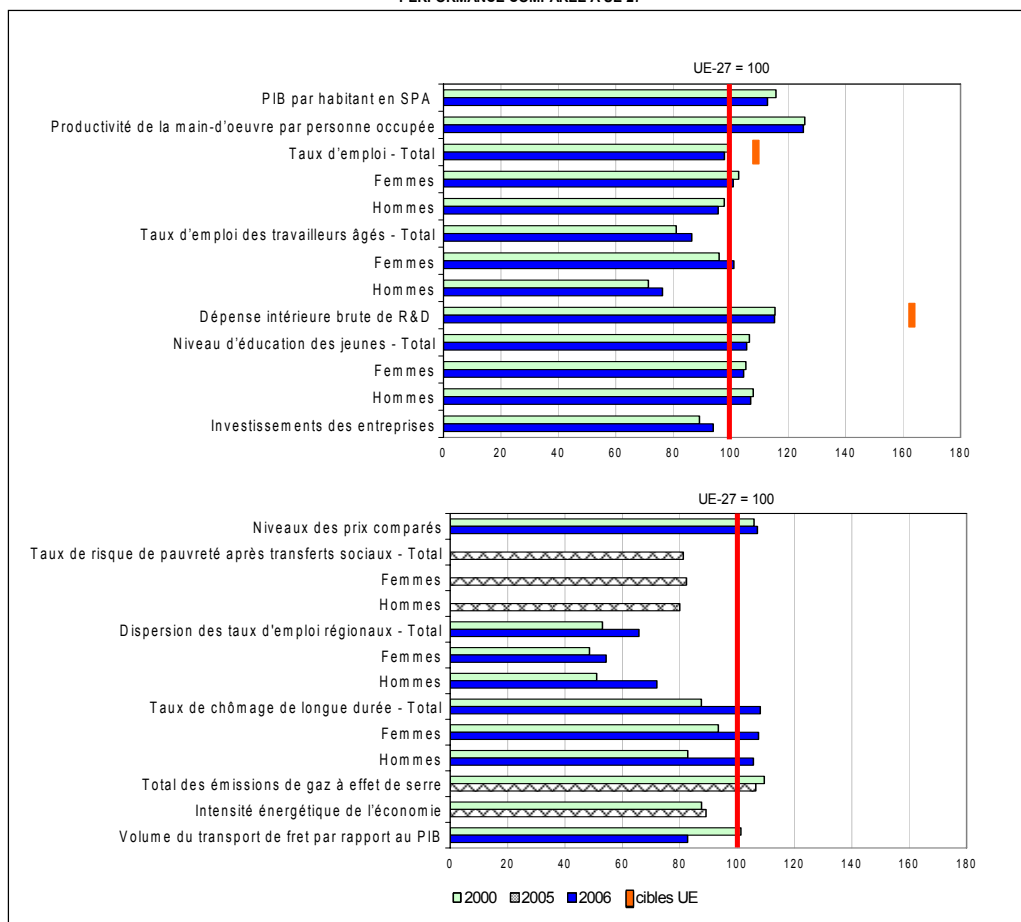
26. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 figurent: la réforme des stratégies en matière de R&D et d'innovation, les résultats concrets des mesures adoptées dans le domaine des TIC et le vaste éventail de mesures, notamment législatives, annoncées pour améliorer le fonctionnement du marché du travail.
27. Le rapport de mise en œuvre présente une stratégie sensiblement modifiée dans laquelle il est prévu que l'emploi devienne un élément de la politique économique permettant de renforcer la croissance. En revanche, on ne perçoit pas clairement dans quelle mesure l'amélioration de la concurrence s'intègre dans ce nouveau cadre d'action. Il est important que la France intensifie ses efforts budgétaires afin de mettre en œuvre, dans le même temps, une stratégie concertée en matière de réformes, et qu'elle poursuive l'assainissement de ses finances publiques. L'adoption de nouvelles mesures énergiques ou de longue haleine est nécessaire pour parvenir à l'assainissement budgétaire, renforcer la concurrence dans les industries de réseau et améliorer le fonctionnement du marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que la France:
- assure la viabilité des finances publiques au moyen d'un renforcement considérable des efforts d'assainissement budgétaire et de réduction de son endettement, en tenant compte du vieillissement de la population et en cherchant à parvenir à un budget équilibré en 2010. La négociation de 2008 sur les systèmes de retraites devra s'appuyer sur les avancées réalisées à la faveur de l'instauration de la réforme de 2003;
 - améliore le cadre régissant la concurrence dans les domaines du gaz, de l'électricité et du fret ferroviaire;
 - dans le cadre d'une stratégie intégrée en matière de flexicurité, améliore l'efficacité de la formation tout au long de la vie et modernise les mécanismes de protection de l'emploi, afin notamment de lutter contre la segmentation du marché du travail entre les différents types de contrat, et facilite le passage des contrats à durée déterminée aux contrats à durée indéterminée.
28. En outre, il importe que la France, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: continuer à intensifier la concurrence dans les secteurs et professions réglementés; poursuivre le renforcement des politiques d'amélioration de la réglementation en incluant des études d'impact; continuer d'accroître l'offre de main-d'œuvre et valoriser financièrement le travail.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

FRANCE

	FR						Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	2000		2005	2006	Cible UE 2010	
PIB par habitant en SPA	115.8	112.3	112.1	114.2	112.8			100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	125.8	121.5	122.2	125.4	125.3			100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi							:				70.0
Total	62.1	63.3	63.1	63.1	63.0p			62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	55.2	57.2	57.4	57.6	57.7p			53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	69.2	69.4	68.9	68.8	68.5p			70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés											
Total	29.9	36.8	37.3	37.9	37.6p			36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	26.3	32.9	33.8	35.2	35.2p			27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	33.6	40.9	41.0	40.7	40.1p			47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	2.15	2.17	2.15	2.13p	2.12p	3.0		1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes											
Total	81.6	81.8b	81.4	82.6	82.1p			76.6	77.4	77.8	
Femmes	83.5	83.3b	83.0	85.0	84.3p			79.3	80.1	80.7	
Hommes	79.6	80.4b	79.7	80.1	80.0p			73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	105.9	110.0	110.5	107.6	107.1			100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	16.4	15.8	16.2	16.5	17.1			18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux											
Total	16.0	12.0	13.0b	13.0	:				16.0e	:	
Femmes	16.0	13.0	14.0b	14.0	:				17.0e	:	
Hommes	15.0	12.0	13.0b	12.0	:				15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux											
Total	6.9	7.2	7.1	7.3	7.5			13.0	11.9	11.4	
Femmes	9.7	8.9	8.7	9.4	8.8			20.0	16.8	16.2	
Hommes	4.9	6.2	5.9	5.8	6.7			9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée											
Total	3.5	3.7p	3.9p	4.0p	4.0p			4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	4.3	4.1p	4.3p	4.5p	4.3p			4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	2.9	3.4p	3.5p	3.5p	3.7p			3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	99.3	98.6	98.6	98.1	:			90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	186.6	188.5	187.0	185.5	:			213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	100.4	92.9	93.2	87.9	88.3			99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Italie

1. Après une période prolongée de faible croissance, l'économie italienne s'est redressée en 2006. Bien que le PIB réel ait progressé de 1,9 %, soit le taux le plus élevé depuis 2000, il reste inférieur à la moyenne de la zone euro. Les perspectives pour 2007 semblent toujours favorables, même si la dynamique de croissance perd de sa vigueur. L'emploi continue d'augmenter et le taux de chômage a chuté à 5,7 % en juin 2007. Toutefois, le taux d'emploi, 58,9% durant le premier semestre de 2007, reste largement inférieur à la moyenne de l'UE et accuse un retard considérable dans le sud. Au cours des trois dernières années, le fossé régional s'est d'ailleurs creusé.
2. Les perspectives à moyen terme pour l'économie italienne restent problématiques en raison des faiblesses structurelles qui contribuent à la croissance ralentie de la productivité et à l'endettement public important. Pour renverser cette tendance, il convient de mettre en œuvre une stratégie de politique économique fondée sur des réformes microéconomiques qui rendront la production nationale plus efficace et plus compétitive et sur des mesures visant à augmenter la participation au marché du travail et à améliorer l'emploi, notamment en développant le capital humain. Le traitement des disparités régionales requiert une attention particulière. L'une des conditions préalables de cette stratégie est l'assainissement des finances publiques, qui permettra de créer des conditions plus favorables pour l'investissement et de consacrer des dépenses plus importantes aux domaines du savoir, du capital humain et des infrastructures.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, le rapport de mise en œuvre fait état de bons progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) révisé pour la période 2005-2007. L'Italie a pris des mesures pour donner suite aux recommandations par pays adoptées par le Conseil. Des progrès ont été accomplis dans les autres domaines sur lesquels le Conseil a conclu que l'Italie devrait se concentrer (résultats en R&D, viabilité des soins de santé, utilisation durable des ressources, infrastructures et analyses d'impact).
4. Dans son rapport annuel de suivi de l'an dernier, la Commission était parvenue à la conclusion que l'Italie avait accompli des progrès mitigés dans le respect des engagements particuliers convenus lors du Conseil européen de printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires. Cette analyse reste à l'ordre du jour cette année. Les progrès sont surtout visibles en ce qui concerne l'exploitation du potentiel des entreprises. L'Italie précise les efforts entrepris pour satisfaire aux recommandations pour la zone euro. Bien que les mesures prises dans le secteur des finances publiques soient importantes, l'Italie aurait pu faire davantage compte tenu des évolutions cycliques et budgétaires favorables. Des mesures initiales ont été prises pour développer une approche intégrée de la flexicurité et pour encourager des négociations salariales plus décentralisées.
5. La consultation et les efforts entrepris pour développer l'appropriation du PNR par les autorités centrales et locales ainsi que par les partenaires sociaux sont

substantiels, même si des améliorations sont encore possibles en matière de coordination avec les régions. Le rapport de mise en œuvre 2007 de l'Italie confirme les grandes priorités incluses dans le PNR et donne un aperçu clair des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie. À juste titre, il souligne aussi combien il est important de rendre le système judiciaire plus efficace dans tout le pays, compte tenu de son impact général sur la compétitivité et de la situation économique du pays. Les liens entre la gestion de la mise en œuvre du PNR et les fonds structurels sont étroits. L'allocation des fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi s'effectue de manière satisfaisante et les mesures destinées à encourager l'aptitude à l'emploi et le capital humain, à dynamiser la recherche et l'innovation et à lutter contre les changements climatiques bénéficient d'un soutien important.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

6. Compte tenu du niveau élevé de la dette publique et de la pression considérable exercée par une population vieillissante, le maintien de la viabilité à long terme des finances publiques demeure un enjeu essentiel pour l'Italie, comme l'a souligné le PNR 2005. Dans cette approche, le Conseil a recommandé à l'Italie de faire preuve de rigueur en matière d'assainissement budgétaire, afin d'infléchir à la baisse le ratio dette/PIB, et de mettre intégralement en œuvre la réforme des retraites en vue d'une meilleure viabilité à long terme des finances publiques.
7. La stratégie italienne d'assainissement budgétaire sur la période 2006-2007 a donné des résultats substantiels. Le déficit des administrations publiques est passé sous la barre des 3 % du PIB, la majeure partie de la correction structurelle s'étant effectuée en 2006. Malgré ce résultat positif, l'Italie n'a pas pleinement exploité les évolutions cycliques et budgétaires favorables et a raté l'occasion d'accélérer la réduction du ratio de la dette publique. L'ajustement a été réalisé en augmentant la charge fiscale et grâce à des mesures visant à améliorer le respect des obligations fiscales. De l'avis de la Commission, le projet de loi budgétaire 2008, qui doit être approuvé par le parlement d'ici la fin 2007, semble indiquer que les efforts d'assainissement budgétaire s'enliseront en 2008.
8. L'Italie poursuit ses efforts pour réformer le système des retraites et limiter à long terme l'augmentation des dépenses publiques liées au vieillissement de la population. Un protocole d'accord avec les syndicats, adopté par le gouvernement en juillet 2007 et confirmé par un projet de loi, constitue un pas supplémentaire dans cette direction. Toutefois, il assouplit les conditions donnant droit aux pensions de vieillesse pour un groupe spécifique de travailleurs et il n'apporte aucune réponse à certaines questions cruciales (comme la définition des coefficients actuariels tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie). Qui plus est, la mise en œuvre reste essentielle pour garantir la viabilité financière à long terme.
9. Le Conseil faisait également référence à la nécessité d'améliorer la viabilité de la prestation de soins de santé, tout en préservant la qualité et l'accessibilité de ceux-ci. Des mécanismes stricts de contrôle des dépenses doivent être mis en œuvre systématiquement, car la Commission estime qu'ils constituent une réponse

adéquate. Il est cependant nécessaire de rendre les dépenses plus efficaces et plus rentables.

10. L'Italie a réussi en partie à mettre en œuvre une stratégie visant à garantir la viabilité budgétaire à long terme, y compris dans le secteur des soins de santé. Étant donné que des progrès sont encore nécessaires, la Commission pense que la recommandation du Conseil reste à l'ordre du jour et elle souligne l'importance de la recommandation pour la zone euro demandant de profiter des conditions cycliques favorables pour poursuivre un assainissement budgétaire plus ambitieux. Une attention supplémentaire doit aussi être accordée à l'amélioration de la qualité des finances publiques en limitant l'augmentation des dépenses et en améliorant leur efficacité et leur rentabilité.

Politiques microéconomiques

11. L'Italie a accompli des progrès mitigés au cours de la période 2005-2007 dans la mise en œuvre des politiques destinées à résoudre les problèmes microéconomiques énoncés dans le PNR 2005, notamment en renforçant la concurrence, en accordant des incitations pour la recherche scientifique et l'innovation technologique, en modernisant les infrastructures et en protégeant l'environnement.
12. Le Conseil a recommandé à l'Italie de poursuivre la mise en œuvre des réformes annoncées il y a peu et destinées à renforcer la concurrence sur les marchés des produits et des services. L'Italie a pris des mesures importantes dans ce domaine et la mise en œuvre des réformes adoptées en juin 2006 progresse. Un second paquet a été introduit en janvier 2007, il inclut un ensemble de mesures relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs dans les domaines des services financiers, des télécommunications mobiles et de la distribution de détail et de gros. Des diminutions importantes de prix ont été enregistrées, notamment dans les télécoms et le secteur pharmaceutique. Depuis juillet 2007, les PME et les ménages ont accès à un marché de l'électricité ouvert. Plusieurs projets de lois ont été présentés et portent sur l'énergie, la libéralisation des services publics locaux, la réforme des autorités chargées de la concurrence, les mesures adressées aux consommateurs et visant à faciliter les activités commerciales et productives ainsi que sur le recours collectif. Elles sont encore débattues au parlement. Bien qu'il s'agisse de pas positifs dans la bonne direction, des efforts restent à entreprendre compte tenu de l'ampleur du défi lié à la concurrence et de la nécessité de moderniser la base industrielle italienne. Il est important que les projets de loi soient à la fois adoptés et appliqués en temps utile, y compris ceux portant sur l'énergie et la libéralisation des services publics locaux. L'Italie a récemment réduit de façon sensible son déficit de transposition de la législation de l'UE. Il est important qu'elle poursuive ces efforts tout en diminuant le nombre de procédures d'infraction.
13. Le Conseil a souligné la nécessité d'axer les efforts sur la R&D, une utilisation durable des ressources, des plans de mise en œuvre pour améliorer les infrastructures, et le renforcement et la mise en œuvre intégrale du système d'analyse d'impact de la réglementation proposée.
14. En matière de R&D, l'Italie a accompli des progrès dans la mise en œuvre de plusieurs mesures. Ces mesures concernent des partenariats entre les secteurs public et privé au niveau local, un régime de crédit d'impôt pour soutenir l'innovation et

une simplification des programmes d'aide existants. De nouvelles mesures sont introduites dans le cadre de l'initiative «Industria 2015» pour accompagner les changements structurels de l'industrie. Un organisme indépendant d'évaluation des universités et de la recherche est mis sur pied pour améliorer la gestion du système de recherche et d'innovation. De manière générale, les dépenses consacrées à la recherche restent toutefois modestes et le rapport de mise en œuvre n'indique pas dans quelle mesure les mesures prévues permettront de se rapprocher de l'objectif fixé, à savoir consacrer 2,5 % du PIB à la R&D. D'autres mesures visant à améliorer l'efficacité sont requises dans le secteur public, où la productivité est relativement basse par rapport au niveau international.

15. Le rapport de mise en œuvre présente des informations détaillées sur les priorités, les crédits budgétaires et les échéances relatifs aux projets d'infrastructure. Il importe à présent que l'Italie mette résolument en œuvre les plans. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour étendre la large bande aux zones rurales.
16. Dans le domaine de l'environnement des entreprises, l'Italie a réalisé des progrès importants pour consolider les guichets uniques et réduire les délais et les coûts inhérents à la création d'une entreprise. La réduction de 25 % des frais administratifs d'ici 2012 a été fixée comme objectif. Une procédure simplifiée d'analyse d'impact est actuellement mise en place, mais sa portée est limitée et son application à l'ensemble de la nouvelle réglementation n'est attendue qu'à moyen terme.
17. Les émissions de CO₂ de l'Italie sont sensiblement supérieures aux niveaux de 1990 et les politiques et mesures mises en œuvre à ce jour n'ont eu que des effets limités sur la réduction des émissions. Sur un plan environnemental plus large, le rapport de mise en œuvre détaille les mesures nécessaires pour améliorer l'usage durable des ressources et visant principalement à protéger l'eau et les sols (y compris l'assainissement des sites contaminés) et à améliorer la gestion des déchets.
18. L'Italie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR. Bien que la recommandation concernant la concurrence et les points à surveiller aient été abordés dans une certaine mesure, la Commission estime qu'ils restent d'actualité.

Politiques de l'emploi

19. Les résultats enregistrés par le marché du travail italien en termes de croissance de l'emploi et de réduction du chômage ont continué de s'améliorer. La participation féminine au marché du travail a progressé mais d'importantes disparités hommes-femmes subsistent en matière d'activité, d'emploi et de chômage. Les taux d'emploi des travailleurs plus âgés et des femmes restent sensiblement inférieurs à la moyenne de l'UE, ce qui a des répercussions sur l'adéquation des futures retraites. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le décrochage scolaire et les niveaux d'éducation des jeunes. Les disparités régionales restent importantes et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre les faiblesses structurelles sous-jacentes.
20. Le Conseil a recommandé à l'Italie de réduire les disparités régionales en matière d'emploi en s'attaquant au travail non déclaré, en améliorant les services de garde d'enfants et en assurant le bon fonctionnement des services de l'emploi dans tout le

pays. L'Italie a pris diverses mesures allant dans ce sens. Elle a renforcé ses actions contre le travail illégal et non déclaré, en intensifiant, par exemple, les inspections et en durcissant les sanctions administratives. Pour réconcilier travail et vie de famille, le pays s'est engagé à améliorer la qualité et la disponibilité des services de garde d'enfants. Bien que les services de l'emploi aient fait l'objet d'une réforme, des différences subsistent en matière de qualité et d'efficacité entre le nord et le sud, en particulier dans la manière dont ces services sont adaptés aux besoins individuels. L'imposition du travail a été diminuée pour les personnes ayant un contrat à durée indéterminée mais l'impact de cette mesure n'est pas encore connu. Le «protocole d'accord sur le bien-être» prévoit un certain nombre de mesures pour encourager les négociations salariales décentralisées mais une approche plus globale est nécessaire pour mieux équilibrer l'évolution des salaires et celle de la productivité. Les mesures entreprises à ce jour devraient contribuer à la réduction des disparités régionales mais leur mise en œuvre se fait lentement et requiert une démarche plus affirmée.

21. Le Conseil a également recommandé à l'Italie de développer une stratégie globale de formation tout au long de la vie, d'améliorer la qualité de l'éducation et d'adapter celle-ci aux exigences du marché du travail. Le rapport de mise en œuvre n'énonce aucune stratégie globale mais des progrès sont néanmoins accomplis sur la voie de la préparation d'un cadre national de certifications. Il demeure essentiel de consolider la réforme du système d'enseignement et de formation et d'améliorer la qualité de l'enseignement en comblant les lacunes entre les régions en matière de résultats scolaires.
22. L'Italie a pris des premières mesures pour aborder le concept de la flexicurité. Le «protocole d'accord sur le bien-être» augmente le niveau et la durée des allocations de chômage, limite le recours aux contrats à durée déterminée et renforce les services de l'emploi. Ces mesures doivent encore être concrétisées et, parallèlement, l'Italie a besoin de mettre en œuvre des mesures pour améliorer la flexibilité. Il convient d'instaurer un système d'apprentissage tout au long de la vie.
23. L'Italie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière d'emploi énoncés dans son PNR. Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre le travail non déclaré mais des efforts restent nécessaires pour s'attaquer aux disparités régionales, comme la réforme approfondie des services de l'emploi, l'amélioration de la qualité de l'éducation et son adaptation aux exigences du marché du travail ainsi que l'instauration d'un système d'apprentissage tout au long de la vie. Par conséquent, la Commission estime que la recommandation portant sur ces questions reste d'actualité. L'Italie devrait également accorder une attention particulière à l'élaboration d'une stratégie de prolongation de la vie active.

PARTIE III: CONCLUSIONS

24. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Italie et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.

25. L'Italie a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. S'agissant des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006, elle a progressé dans les quatre domaines d'action prioritaires.
26. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a pris des mesures pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. Compte tenu de l'ampleur de l'enjeu, il convient d'engager d'autres réformes importantes. Un certain nombre d'actions ont été engagées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière. Le rapport de mise en œuvre aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
27. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Italie figurent les premières dispositions prises pour améliorer l'environnement des entreprises, les mesures visant à renforcer la concurrence dans les secteurs des services professionnels et financiers et dans le commerce de détail, les améliorations récentes concernant le déficit de transposition de la législation de l'UE et les actions liées à l'administration en ligne pour moderniser le secteur public.
28. Les aspects du programme national de réforme italien présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont les suivants: la viabilité budgétaire, où les efforts doivent être poursuivis et le processus de réforme des retraites mené à bien; la concurrence renforcée sur les marchés des produits et des services et la poursuite de la mise en œuvre intégrale des réformes annoncées; l'intensification de la lutte contre les disparités régionales en matière d'emploi ; et l'amélioration de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Italie:
- poursuive de manière rigoureuse l'assainissement budgétaire, en limitant notamment la hausse des dépenses courantes primaires, et mène à bien le processus de réforme des retraites en vue d'améliorer la viabilité à long terme des finances publiques;
 - poursuive les progrès réalisés pour renforcer la concurrence sur les marchés des produits et des services et veille résolument à la mise en œuvre des réformes annoncées;
 - améliore la qualité de l'éducation et adapte celle-ci aux exigences du marché de l'emploi, encourage l'apprentissage tout au long de la vie, s'attaque au travail non déclaré et garantit le bon fonctionnement des services de l'emploi dans le cadre de la flexicurité et afin de réduire les disparités régionales.
29. En outre, il est important que l'Italie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: l'augmentation des investissements en R&D et de leur rendement, où malgré des avancées encourageantes, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs de 2010 et renforcer l'efficacité des dépenses publiques; l'intensification des efforts destinés à atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de CO₂ ; l'amélioration de la qualité de la réglementation en renforçant et en mettant pleinement en œuvre le système d'analyse d'impact, notamment pour les PME; la mise en œuvre de plans de modernisation des infrastructures; l'extension

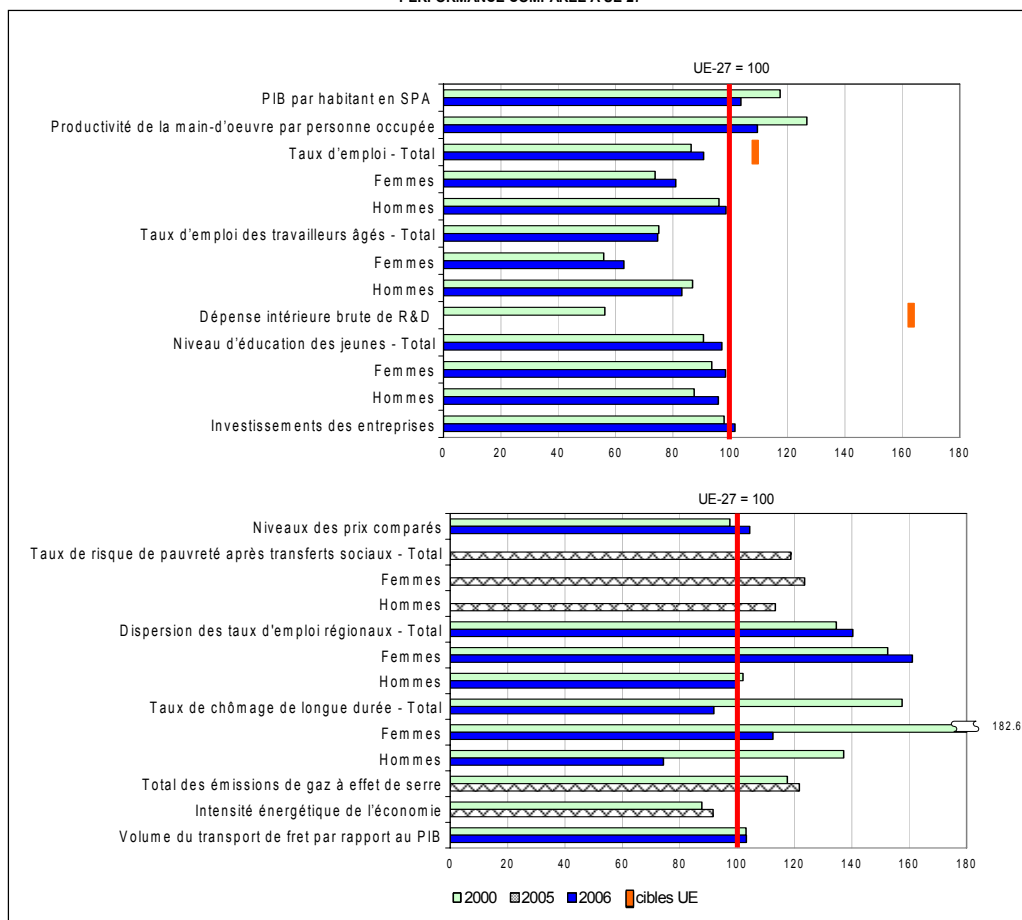
des services de garde d'enfants pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et renforcer la participation des femmes au marché du travail; et l'élaboration d'une stratégie cohérente de prolongation de la vie active pour augmenter la participation des travailleurs âgés au marché du travail, l'objectif étant également d'améliorer l'adéquation des revenus des retraites.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ITALIE

	IT						UE27					
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010		
PIB par habitant en SPA	117.4	111.2	107.6	105.4	103.7	:	100.0	100.0	100.0	70.0		
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	126.7	115.4	112.6	111.4	109.5		100.0	100.0	100.0			
Taux d'emploi	53.7	56.1	57.6b	57.6	58.4		62.2	63.4p	64.4p			
Femmes	39.6	42.7	45.2b	45.3	46.3		53.7	56.2p	57.2p			
Hommes	68.0	69.6	70.1b	69.9	70.5		70.8	70.8p	71.6p			
Taux d'emploi des travailleurs âgés	27.7	30.3	30.5b	31.4	32.5		36.9	42.3p	43.5p			
Femmes	15.3	18.5	19.6b	20.8	21.9		27.4	33.5p	34.8p			
Hommes	40.9	42.8	42.2b	42.7	43.7		47.1	51.5p	52.6p			
Dépense intérieure brute de R&D	1.05	1.11	1.10	1.10	:		2.5	1.86e	1.84e		1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes	69.4	71.0	73.4	73.6	75.5		76.6	77.4	77.8			
Femmes	74.2	75.1	78.6	78.1	79.4		79.3	80.1	80.7			
Hommes	64.5	66.8	68.2	69.2	71.7		73.8	74.7	74.8			
Niveaux des prix comparés	97.5	103.6	105.2	104.4	104.4		100.0	100.0	100.0			
Investissements des entreprises	18.0	17.9	18.1	18.2	18.5		18.4	17.8	18.2			
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	18.0	:	19.0b	19.0	:		:	16.0e	:			
Femmes	19.0	:	20.0b	21.0	:		:	17.0e	:			
Hommes	18.0	:	18.0b	17.0	:		:	15.0e	:			
Dispersion des taux d'emploi régionaux	17.5	17.0	15.6	16.0	16.0		13.0	11.9	11.4			
Femmes	30.5	29.7	25.7	26.6	26.1		20.0	16.8	16.2			
Hommes	9.8	9.1	8.7	8.9	9.3		9.6	9.7	9.3			
Taux de chômage de longue durée	6.3	4.9	4.0b	3.9	3.4		4.0	4.1p	3.7p			
Femmes	8.4	6.6	5.5b	5.2	4.5		4.6	4.5p	4.0p			
Hommes	4.8	3.8	2.9b	2.9	2.6		3.5	3.8p	3.5p			
Total des émissions de gaz à effet de serre	106.6	110.8	111.7	112.1	:		90.7	92.1	:			
Intensité énergétique de l'économie	186.9	189.2	188.8	190.7	:		213.1	208.1	:			
Volume du transport de fret par rapport au PIB	102.2	93.7	104.3	111.6	110.2e		99.1e	105.4e	106.7e			

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Chypre

1. Au cours de la dernière décennie, Chypre a maintenu une croissance économique vigoureuse avec un taux de croissance du PIB moyen de près de 3,75% par an, supérieur à la moyenne UE27. Il est prévu qu'en 2007, le PIB par habitant de Chypre se situe à 93 % de la moyenne de l'UE. En 2007, le taux d'emploi global a été estimé à 70 %, atteignant l'objectif de l'UE, et le taux de chômage a été ramené à 4,3 %.
2. Chypre se rapproche de l'UE, tant en termes nominaux qu'en termes réels. En conséquence, le Conseil a décidé en juillet dernier d'autoriser Chypre à adopter l'euro à dater du 1er janvier 2008. Chypre est une petite économie ouverte jouissant d'une croissance économique soutenue, de taux d'emploi élevés et de prix stables, mais elle doit également faire face au problème budgétaire qui se posera à long terme en raison du vieillissement de la population. Chypre a une économie essentiellement axée sur les services. En 2006, les services représentaient 77,6 % du PIB et 71,0 % des emplois. Les ressources humaines représentent donc la principale ressource économique. Ces dernières années, on a constaté une augmentation importante du nombre de travailleurs étrangers, occupant essentiellement des emplois ne nécessitant que peu ou pas de qualifications, représentant 17,7 % de l'emploi total.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, Chypre a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme (PNR) au cours de la période 2005-2007. Le PNR fournissait un aperçu clair et complet de nombreuses mesures spécifiques et les reliait aux objectifs finals visés.
4. Chypre a progressé dans l'exécution des mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations formulées par le Conseil. En vue d'assurer la viabilité budgétaire à long terme, des premiers progrès satisfaisants ont été enregistrés en ce qui concerne la réforme du système des soins de santé. Les progrès dans le domaine de la réforme des retraites ont été limités. Une stratégie pour l'apprentissage tout au long de la vie et un plan de réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnels ont été élaborés, mais n'ont pas encore été mis en œuvre.
5. Concernant les autres domaines sur lesquels le Conseil avait conclu que Chypre devait concentrer ses efforts, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la planification d'alternatives aux fonds privés de capital-risque. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la stimulation de la concurrence.
6. Le rapport annuel de suivi de l'année dernière concluait que Chypre avait fait de bons progrès dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de la création d'entreprises, de l'emploi et de l'énergie. Depuis, les progrès restent bons, par exemple en ce qui concerne l'administration de la création d'entreprises.
7. Les efforts déployés pour assurer l'adhésion à la stratégie pour la croissance et l'emploi se sont intensifiés. Toutes les parties concernées participent au processus de consultation et de mise en œuvre. Afin de sensibiliser davantage l'opinion publique,

le gouvernement a organisé un certain nombre de séminaires et de manifestations publiques ainsi que d'autres activités largement couvertes dans les médias. Les efforts considérables déployés par les autorités chypriotes pour renforcer les organes administratifs concernés sont les bienvenus, compte tenu du fait que l'absorption des fonds UE reste une source de préoccupation, particulièrement à la lumière des affectations considérablement plus importantes pour la période de programmation 2007-2013.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Sur le plan macroéconomique, le PNR met l'accent sur l'assainissement budgétaire et la réduction de la dette, l'amélioration de la gestion budgétaire, notamment par une restructuration des dépenses publiques et un renforcement de la transparence. Le PNR prévoit également des mesures pour garantir la viabilité à long terme des finances publiques, notamment grâce à des réformes des régimes de soins de santé et de retraite. Des mesures portant sur la flexibilité du travail et la modération salariale ont également été lancées. L'assainissement budgétaire a bien progressé.
9. En 2006, le déficit des administrations publiques est passé à 1,2 % du PIB alors qu'il était de 2,4 % l'année précédente. Alors que la politique salariale et de recrutement dans le secteur public est restée restrictive, les dépenses courantes ont augmenté, notamment celles relatives aux transferts sociaux. Le ratio brut dette publique/PIB a poursuivi son repli, s'établissant à 65,25 % du PIB contre 69,25 % en 2005. Une nouvelle amélioration est attendue en 2007, date à laquelle il est prévu que l'objectif à moyen terme aura été confortablement atteint, essentiellement grâce à des recettes plus élevées que prévu et malgré la poursuite des dépenses extrabudgétaires.
10. Le Conseil recommandait que Chypre prenne les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre les réformes des régimes de retraite et de soins de santé. Concernant la réforme des soins de santé, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du régime national d'assurance maladie. Des équipes thématiques, travaillant avec un calendrier et un système de contrôle spécifiques, préparent les différents aspects du système. L'examen du processus législatif progresse. Toutefois, la transformation des hôpitaux en unités autonomes ne semble pas avoir progressé, en dépit des efforts du gouvernement. Des discussions sur la réforme du système des retraites ont été entamées entre le gouvernement et les partenaires sociaux. L'objectif est d'arriver rapidement à un accord et d'adopter la réforme au début de l'année 2008. Cependant, les adaptations et un calendrier précis doivent maintenant être convenus, ce qui signifie que l'impact budgétaire est encore incertain.
11. Dans l'ensemble, les mesures relatives aux réformes macroéconomiques recensées dans le PNR ont bien progressé. Toutefois, il reste crucial de prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques tout en trouvant l'équilibre compte tenu du vieillissement de la population. La recommandation adressée à Chypre à cet égard reste d'actualité, et une politique budgétaire prudente et de réduction de la dette doit être poursuivie.

Politiques microéconomiques

12. Dans le domaine microéconomique, le PNR 2005-2007 identifiait les principaux enjeux suivants: promotion de la R&D, de l'innovation et des TIC, renforcement de la concurrence, amélioration de l'environnement des entreprises, sauvegarde de l'environnement et modernisation des infrastructures de base.
13. Des progrès ont été réalisés en matière de R&D et d'innovation, et Chypre a toujours pour objectif d'atteindre 1,0 % du PIB d'ici 2010, ce qui nécessiterait cependant un taux de croissance annuelle moyen de 23,5 %. Compte tenu de la taille réduite de la plupart des entreprises de Chypre, des mesures supplémentaires s'imposent pour surmonter les obstacles et renforcer la collaboration en matière d'innovation entre le secteur privé et les établissements de formation de la connaissance. Des mesures fiscales sont à l'étude et de nouveaux réseaux d'innovation ainsi que des incubateurs commencent à investir davantage dans la R&D. Dans le domaine des TIC, des progrès importants ont été réalisés, notamment en ce qui concerne la disponibilité des services administratifs en ligne et la culture numérique. La pénétration de la large bande est en progression, mais son adoption est encore lente et exige de l'attention. En outre, la mise en œuvre d'une stratégie nationale en vue de développer la société de l'information connaît des retards. Des efforts supplémentaires s'imposent pour accélérer l'adoption des TIC.
14. Dans le domaine de la concurrence, une série de mesures visant à renforcer la capacité de mise en œuvre de l'autorité chargée de la concurrence et à améliorer les conditions de concurrence sur les marchés de l'énergie, des services postaux et des télécommunications ont produit des premiers résultats, mais il importe de maintenir le rythme de mise en œuvre de ces mesures. Chypre a pris plusieurs initiatives pour simplifier l'environnement de ses entreprises, mais n'a pas encore réalisé beaucoup de progrès pour mesurer et réduire la charge administrative ni pour développer une stratégie d'amélioration de la législation. Aucun objectif n'a été fixé pour l'allègement des charges administratives. Le plan d'action national 2007 prévoit plusieurs mesures à prendre dans ces domaines, mais l'analyse d'impact ne sera envisagée que dans une deuxième phase. Il est important de veiller à accorder une attention égale à l'amélioration de la législation existante et de la nouvelle législation, et de mettre en œuvre les nouvelles dispositions ambitieuses prévues. Chypre doit également intensifier ses efforts pour assurer la mise en œuvre dans les délais de la directive sur les services. En matière de sauvegarde de l'environnement, Chypre a pris des mesures actives, dans le cadre de son plan stratégique national pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour améliorer l'efficacité énergétique et réaliser des économies dans les domaines de la construction et des transports. Chypre a fixé des objectifs en faveur d'un recours accru aux sources d'énergie renouvelables. Chypre envisage de faire passer le taux d'utilisation des transports en commun des 2% actuels à 10% d'ici 2015, mais la mise en œuvre n'en est encore qu'au stade initial.
15. Le Conseil a relevé la nécessité pour Chypre de concentrer ses efforts sur des mesures visant à encourager les investissements en capital-risque et à améliorer la concurrence dans le domaine des métiers et professions réglementés. Chypre a l'intention de développer un fonds public de capital-risque et un mécanisme de garantie des prêts en collaboration avec la Banque de développement de Chypre, à

travers le nouveau mécanisme de financement avec partage des risques, ce qui constitue un suivi satisfaisant de la recommandation qui lui a été faite. S'agissant de la concurrence dans le secteur des services professionnels, Chypre a confirmé l'existence d'importantes restrictions réglementaires qui ont un effet négatif au niveau des prix. Une réforme de la réglementation et de la législation régissant le mode d'exercice de la profession est prévue pour les avocats, les ingénieurs et les architectes. La suite donnée aux recommandations s'est améliorée depuis 2006, mais se limite à relâcher les restrictions en matière d'exercice des professions. La Commission considère qu'il s'agit là de mesures limitées et qu'il importe d'accélérer le rythme des réformes en supprimant une grande partie de la réglementation restrictive, particulièrement en ce qui concerne la fixation des prix.

16. De manière générale, Chypre a bien progressé au cours de la période 2005-2007 dans la mise en œuvre des politiques destinées à résoudre les problèmes microéconomiques définis dans son PNR. Les points à surveiller ont été traités de manière satisfaisante dans le domaine du capital-risque, mais moins satisfaisante en ce qui concerne la concurrence dans le secteur des services professionnels.

Politiques de l'emploi

17. Au cours de la période 2005-2007, Chypre a bien progressé dans la mise en œuvre des politiques définies dans son PNR. Des politiques d'activation du marché du travail ont contribué à la hausse du taux d'emploi et ont permis à Chypre de se rapprocher des objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés en matière d'emploi. Les services publics de l'emploi ont été renforcés. D'autres initiatives sont prévues en 2008 (avec le soutien du Fonds social européen) pour promouvoir des formes d'emploi flexibles mais assurant une sécurité pour les travailleurs âgés, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les migrants. Le taux de chômage relativement élevé des jeunes par rapport au niveau de chômage total souligne la nécessité de faciliter le passage de l'école à la vie active.
18. L'objectif visant à augmenter l'offre en matière d'emploi est contrarié par la persistance d'importantes inégalités entre hommes et femmes selon la profession et les qualifications. Un plan d'action national sur l'égalité hommes-femmes a été adopté en 2007 et un projet de rapport préliminaire a proposé un certain nombre de mesures pour réduire les écarts de rémunération entre hommes et femmes qui sont nettement supérieurs à la moyenne européenne. Les autorités chypriotes ont mis en place un cadre légal approprié pour encourager le travail à temps partiel. Une stratégie de migration économique a été mise au point et la législation relative à l'immigration a été modifiée. L'idée maîtresse de la nouvelle stratégie est de décourager l'afflux de ressortissants de pays tiers non qualifiés et d'attirer des travailleurs de l'UE hautement qualifiés.
19. Le Conseil recommandait que Chypre encourage l'apprentissage tout au long de la vie et augmente davantage les possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes en accélérant les réformes des systèmes de formation professionnelle, d'enseignement, de formation et d'apprentissage. La participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie a augmenté en 2006 mais est encore loin de l'objectif de l'UE pour 2010. Cette augmentation est due essentiellement à la participation plus élevée de jeunes adultes et de personnes hautement qualifiées. Les taux de participation à la formation des personnes âgées, des travailleurs peu qualifiés et des chômeurs ont

stagné. Chypre a développé un plan stratégique sur la réforme de l'enseignement, qui fera l'objet d'une consultation avec les parties intéressées. Des évaluations externes des programmes d'enseignement technique et professionnel sont actuellement en cours, en vue d'améliorer les programmes et d'en renforcer l'attrait, particulièrement auprès des étudiantes. Un plan d'action pour le nouveau système d'apprentissage a été finalisé, et son introduction totale est prévue d'ici 2010. La mise en place d'un système de certification des qualifications professionnelles progresse et un système de certification des instructeurs devrait être opérationnel en 2010. Le Conseil des ministres a approuvé en novembre 2007 une stratégie nationale pour l'apprentissage tout au long de la vie. La Commission estime qu'une accélération de ces réformes encourageantes s'impose désormais.

20. Chypre a entamé un processus visant à aborder la question de la «flexicurité» de manière intégrée en établissant un comité interdépartemental chargé de la flexicurité au sein du Ministère du travail et de la sécurité sociale, auquel participent également les partenaires sociaux. Un certain nombre de programmes sont mis en œuvre dans les domaines des dispositions contractuelles et des politiques d'activation du marché du travail, et la mise en œuvre des mesures favorisant l'apprentissage tout au long de la vie doit être accélérée.
21. Dans l'ensemble, Chypre est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique d'emploi énoncés dans son PNR. La recommandation concernant le secteur de l'emploi a donné lieu à des mesures limitées, essentiellement en raison de la mise en œuvre différée d'une stratégie globale d'apprentissage tout au long de la vie pour promouvoir le développement du capital humain. En outre, Chypre doit accorder une attention particulière à la lutte contre les inégalités hommes-femmes et à la réduction des écarts importants de rémunérations entre hommes et femmes.

PARTIE III: CONCLUSIONS

22. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de Chypre et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
23. Chypre a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a bien progressé dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires.
24. Le rapport de mise en œuvre montre que Chypre a pris des mesures pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. En vue d'assurer la viabilité budgétaire à long terme, des premiers progrès satisfaisants ont été faits en ce qui concerne la réforme du système des soins de santé, mais seules des mesures limitées ont été prises dans les domaines de la réforme des retraites, de l'amélioration de l'apprentissage tout au long de la vie et de la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels. Un certain nombre d'actions ont été engagées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière.

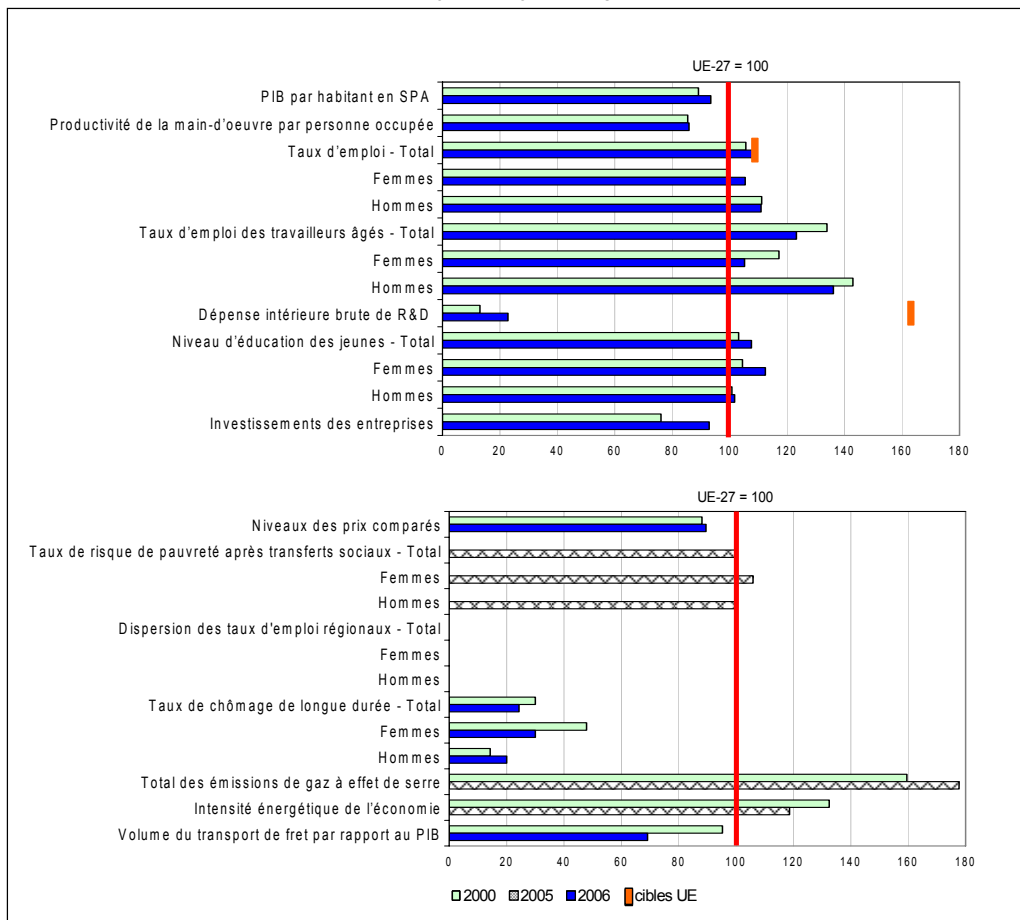
25. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre figurent les progrès enregistrés dans le domaine de l'assainissement budgétaire, tant en ce qui concerne la réduction du déficit que celle de la dette, une nouvelle politique visant à mettre en place un système de recherche et d'innovation complet et le maintien de bonnes performances générales dans le domaine de l'emploi soutenues par un large éventail de mesures d'activation du marché du travail.
26. Les aspects du programme national de réforme chypriote présentant des faiblesses à corriger avec la plus grande priorité sont: l'examen des dépenses liées au vieillissement de la population; la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et l'accroissement des possibilités de formation et d'emploi pour les jeunes. Dans ce contexte, il est recommandé que Chypre:
- prenne les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre les réformes des régimes de retraites et de soins de santé et établisse un calendrier pour leur application en vue d'améliorer la viabilité budgétaire;
 - encourage l'apprentissage tout au long de la vie et augmente les possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes en implémentant les réformes des systèmes d'enseignement professionnel, d'enseignement, de formation et d'apprentissage.
27. En outre, il importe que Chypre, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur des mesures destinées à renforcer la concurrence dans le domaine des services professionnels, encourage la R&D dans le secteur privé, et résolve le problème du très grand écart de rémunération entre hommes et femmes.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

CHYPRE

	CY					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	89.1	89.3	91.5	93.8	93.4		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	85.4	82.4	83.6	85.1	85.8		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						71.0	62.2	63.4p	64.4p	70.0
Femmes	53.5	60.4	58.7	58.4	60.3		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	78.7	78.8	79.8	79.2	79.4		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés							36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	32.1	32.7	30.0	31.5	36.6		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	67.3	68.9	70.8	70.8	71.6		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.24	0.35	0.37	0.40	0.42	1.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes							76.6	77.4	77.8	
Femmes	82.8	87.0	83.8	89.1	90.7p		79.3	80.1	80.7	
Hommes	74.4	71.3	70.7	71.1	76.1p		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	88.1	90.9	90.6	89.1	89.5		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	14.0	14.2	14.7	16.4	16.9		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux		15.0		16.0b				16.0e		
Femmes		17.0		18.0b				17.0e		
Hommes		14.0		15.0b				15.0e		
Dispersion des taux d'emploi régionaux							13.0	11.9	11.4	
Femmes							20.0	16.8	16.2	
Hommes							9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée	1.2	1.0	1.2	1.2	0.9		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	2.2	1.3	1.6	1.7	1.2		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	0.5	0.7	0.9	0.8	0.7		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	144.7	158.4	163.4	163.7			90.7	92.1		
Intensité énergétique de l'économie	282.3	287.9	254.3	246.9			213.1	208.1		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	94.4e	99.6	76.4	91.5	73.8		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Lettonie

1. Au cours des trois années qui ont précédé 2006, le PIB réel de la Lettonie a augmenté d'une moyenne de 10,4 % par an. On s'attend à ce que la croissance soit similaire en 2007. Après un léger déficit en 2006, le budget devrait enregistrer un modeste surplus en 2007 et un surplus plus élevé en 2008-2010. La croissance est due essentiellement à un bond du crédit dans la consommation des ménages et la construction résidentielle. Étant donné que du côté de l'offre, l'économie n'a pas pu suivre de manière adéquate, le déséquilibre extérieur a atteint des niveaux très élevés. L'emploi augmente rapidement (passant de 63,3 % en 2005 à 66,3 % en 2006) tandis que le chômage baisse (passant de 8,9 % en 2005 à 6,8 % en 2006). Le manque de main-d'œuvre aggravé par une importante émigration a contribué à l'émergence d'une spirale prix-salaires où la croissance accélérée des salaires dépasse la productivité; l'inflation a atteint de très hauts niveaux. À partir de la mi-2007, on a assisté à un ralentissement limité de la consommation domestique et le marché de l'immobilier a commencé à se stabiliser, mais ces facteurs n'ont pas permis de supprimer les risques de voir se confirmer des projections pessimistes à moyen terme.
2. Le principal défi de la politique économique est donc d'assurer la stabilité macroéconomique par rapport à la persistance des pressions inflationnistes et à un important déficit extérieur, et de transformer l'économie pour qu'elle ne soit plus tributaire de marchandises à faible technologie et forte intensité de main-d'œuvre. La politique économique est confrontée à la tâche consistant, dans le même temps, à accélérer la consolidation budgétaire afin de contenir les pressions de la demande, à traiter les conditions serrées du marché du travail et, fondamentalement, à améliorer la croissance de la productivité.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Globalement, la Lettonie a accompli [des progrès] dans la mise en œuvre de son programme national de réforme (PNR) tant dans l'ensemble de la période 2005-2007 qu'au cours de l'année écoulée. Les réformes progressent en général, mais leur rythme pourrait être accéléré.
4. Il y a eu des progrès pour donner suite aux trois recommandations spécifiques au pays qui avaient été adoptées par le Conseil. Pour maintenir la durabilité économique et budgétaire, le plan de lutte contre l'inflation du gouvernement adopté en mars 2007 a commencé à engranger certains résultats en gelant la demande excessive mais il faut en faire beaucoup plus pour réagir de manière adéquate à ce défi. La Lettonie a accompli des progrès dans la mise en œuvre des réformes de sa politique de recherche et d'innovation et dans les efforts déployés pour augmenter l'offre de main-d'œuvre. Il n'en reste pas moins que la persistance de goulets d'étranglement sur le marché du travail cause des inquiétudes et que des efforts plus vigoureux sont nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et améliorer l'éducation et la formation.
5. En ce qui concerne les autres domaines pour lesquels le Conseil avait invité la Lettonie à se concentrer, un point de contact unique a été mis sur pied pour les

formalités administratives engendrées par l'embauche du premier travailleur et des progrès suffisants ont été accomplis pour promouvoir l'éducation à l'esprit d'entreprise. Quelques avancées ont eu lieu sur le plan des politiques d'activation du marché du travail et de l'accès aux gardes d'enfants.

6. Dans son rapport annuel de suivi de 2006, la Commission concluait que la Lettonie avait accompli de modestes avancées pour répondre aux engagements spécifiques convenus au Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Depuis lors, des progrès ont été accomplis par rapport aux engagements à l'échéance de fin 2007. Dans le domaine de la connaissance et de l'innovation, la Lettonie a accompli des progrès mais elle continue à avoir du mal à amener davantage d'investissements privés dans la R&D. Des progrès ont aussi été accomplis dans les domaines liés aux PME et à l'esprit d'entreprise. Un guichet unique pour la création d'entreprises a été mis sur pied.
7. Les consultations et efforts visant à développer l'adhésion au PNR aux niveaux du gouvernement central et des gouvernements locaux ainsi que des partenaires sociaux se sont poursuivies au cours de l'année écoulée. Des débats ont eu lieu avec le Parlement et les partenaires sociaux sur les dossiers en cause et des améliorations dans le dialogue social sont prévues. Une structure de gouvernance interne claire assure la coordination entre les ministères, mais le suivi des progrès demeure limité. Des connexions entre la direction de la mise en œuvre du PNR et les programmes relevant des Fonds structurels et des Fonds de cohésion sont solides. L'affectation des Fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi est appliquée de manière satisfaisante. Une attention particulière est accordée aux capacités administratives dans le cadre de référence stratégique national.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. La croissance économique qu'a connue la Lettonie récemment a été extrêmement élevée et les perspectives à moyen terme restent positives. Cela étant, une demande intérieure en plein essor, des pénuries de main-d'œuvre et une expansion rapide du crédit ont engendré des pressions de surchauffe graves et des menaces pour la stabilité macroéconomique. Les progrès accomplis en 2005-2007 à l'égard de la mise en œuvre des politiques visant à relever les défis macroéconomiques auxquels la Lettonie fait face ont ainsi été limités.
9. Le Conseil a recommandé à la Lettonie de maintenir la durabilité économique et budgétaire en poursuivant une politique budgétaire plus restrictive. Le gouvernement a adopté des propositions ambitieuses pour lutter contre l'inflation en mars 2007. Des objectifs budgétaires plus ambitieux ont été fixés, la planification budgétaire à moyen terme a été améliorée et les modifications fiscales ont contribué à assouplir les pressions pesant sur le marché immobilier. Néanmoins, même si quelques signes récents donnent à penser que la demande intérieure se ralentit graduellement et que le marché immobilier se stabilise, le déficit extérieur s'est aggravé en 2007 et l'inflation a augmenté. Ces éléments sont dus essentiellement à des pressions de surchauffe mais aussi de facteurs tels que les coûts de l'énergie et de l'alimentation. La

croissance des salaires en 2007 a atteint des taux critiques et doit être réduite de toute urgence. La rupture de la spirale salaires-prix, qui est essentielle pour contenir l'inflation et éviter la détérioration en cours de la compétitivité extérieure, nécessitera un engagement fort de la part du gouvernement et de l'ensemble de la société. L'accroissement de la concurrence dans les services, la distribution et la construction pourrait aussi y contribuer.

10. Après un léger déficit en 2006, le budget devrait enregistrer un boni modeste en 2007 et des surplus plus élevés en perspective pour 2008-2010. Même s'il s'agit d'un certain progrès par rapport aux objectifs fixés plus tôt en 2007, le contexte d'une demande en plein essor et de risques pour la stabilité indique que l'orientation actuelle de la politique budgétaire est bien loin de ce qui est requis. Une politique budgétaire plus prudente est nécessaire pour freiner les pressions exercées par la demande et pour réduire le déficit extérieur. La structure des revenus pourrait aussi être examinée pour éloigner la demande du marché immobilier, tandis que les dépenses publiques devraient viser à renforcer le volet de la demande pour contribuer à la durabilité externe. Pour y contribuer, le gouvernement vise à présenter des propositions axées sur l'amélioration de la compétitivité des exportations, la productivité et la main-d'œuvre. Les autorités devront faire preuve de détermination pour orienter l'économie vers des secteurs de plus grande productivité faisant davantage appel aux technologies.
11. La Lettonie a en partie réussi à mettre en œuvre les mesures visant à concrétiser les engagements macroéconomiques exprimés dans son PNR et a donné suite à la recommandation qui, dès lors, demeure valable.

Politiques microéconomiques

12. La Lettonie a accompli des progrès mitigés dans la mise en œuvre des politiques visant à relever ses défis microéconomiques. Il y a eu récemment des progrès dans le domaine de la connaissance et de l'innovation, tandis que des améliorations progressives dans le cadre réglementaire ont eu lieu durant la période 2005-2007. Les moyens financiers destinés à soutenir la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ont été considérablement augmentés en 2007. L'autorité de concurrence a augmenté la fréquence des opérations de surveillance du marché dans les différents secteurs. Des efforts louables ont été consentis pour transposer la législation sur le marché intérieur et pour adopter des mesures de simplification administrative. Néanmoins, une approche plus systématique pour une meilleure régulation et mise en œuvre pratique des instruments associés est encouragée et des objectifs doivent être fixés pour réduire les charges administratives. Des efforts vigoureux sont nécessaires pour améliorer l'offre des services publics en ligne et leur utilisation par les entreprises. La mise en œuvre effective du programme «Technologies de l'information et des communications» 2007-2013 doit être considéré comme prioritaire.
13. Le Conseil recommandait à la Lettonie d'accomplir des progrès plus rapides dans la mise en œuvre des réformes de la politique de recherche et d'innovation afin de satisfaire effectivement aux objectifs ambitieux définis dans son PNR. Il y a eu quelques développements positifs dans ce domaine, essentiellement grâce au relèvement substantiel des investissements de l'Etat. Les liens entre la recherche et l'éducation ont été renforcés et les premières mesures ont aussi été prises pour assurer

une meilleure corrélation avec l'industrie. Pourtant, le nombre d'acteurs privés de R&D demeure faible, essentiellement par manque d'incitations pour les investissements privés. Le nouveau programme de recherche orienté sur le marché constitue une étape positive mais il faut une approche plus ciblée conforme aux domaines de croissance économique recensés. La Lettonie a affecté des montants importants de Fonds structurels dans ce domaine et pour que la mise en œuvre soit couronnée de succès, il faudra un suivi étroit afin d'éviter d'évincer les investissements privés. Les politiques de R&D et d'innovation doivent viser à établir des conditions favorables aux investissements par le secteur privé et notamment ce qui suit : des infrastructures appropriées, une protection effective des droits de propriété intellectuelle, des ressources humaines suffisantes et des incitations supplémentaires aux investissements des entreprises. La recommandation du Conseil reste donc valable.

14. Le Conseil avait aussi invité la Lettonie à se concentrer sur l'accomplissement de progrès plus rapides dans l'établissement d'un point de contact unique pour les formalités administratives engendrées par l'embauche du premier travailleur et la promotion de l'éducation à l'esprit d'entreprise. La Lettonie a pris des mesures pour établir un point de contact unique. L'employeur doit immatriculer chaque travailleur auprès du Service du Trésor avant le cinquième jour du mois suivant le recrutement de cette personne. Ce service transmet ces informations à l'Organisme national de sécurité sociale. La Lettonie a aussi accompli de progrès certains pour promouvoir l'éducation à l'esprit d'entreprise. Outre d'autres mesures, tous les programmes des écoles secondaires comprennent un cours obligatoire d'initiation aux affaires. La Commission estime qu'il s'agit d'une bonne mesure.
15. En règle générale, la Lettonie a en partie réussi à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour satisfaire aux engagements de réformes microéconomiques fixés dans le PNR. Malgré certains progrès, la recommandation spécifique au pays demeure valable. Il y a eu une bonne réponse politique aux deux points auxquels il convenait de prêter attention et la Commission estime qu'ils ne sont plus mérités.

Politiques de l'emploi

16. Les performances sur le marché du travail au cours de la période 2005-2007 ont continué à enregistrer des progrès certains pour satisfaire aux objectifs nationaux de l'emploi pour 2010. L'augmentation de l'offre de main-d'œuvre répond essentiellement à une forte croissance de la demande, mais il y a eu aussi une contribution positive de politiques d'activation du marché du travail. Néanmoins, les taux de participation adultes à l'apprentissage tout au long de la vie ont baissé et le nombre d'élèves qui quittent l'école avant terme a augmenté. La Lettonie s'est centrée sur la mise en œuvre de mesures telles que l'établissement d'un système de prévision de l'emploi, le soutien aux nouvelles entreprises et l'emploi indépendant. Les mesures en place pour renforcer les institutions du marché du travail et le partenariat social vont dans la bonne direction.
17. Le Conseil recommandait à la Lettonie d'intensifier ses efforts pour améliorer l'offre et la productivité de main-d'œuvre. Les pénuries de main-d'œuvre demeurent un défi majeur bien qu'une législation récente visant à soutenir les demandeurs d'emploi contribuera à atteindre les nouveaux groupes cibles. Des mesures préventives telles que la formation des travailleurs sous contrat et des travailleurs indépendants et la

promotion de la mobilité régionale sont envisagées. La Lettonie s'est enfin attelée à formuler son approche du défi de la migration économique en formulant un document politique sur la question. Les critères de gestion de la migration à court terme provenant des pays tiers doivent encore être établis et des plans précis pour introduire des mesures d'intégration font défaut. Les mesures destinées à constituer un meilleur environnement de travail et à accéder à l'éducation, à la formation et aux soins de santé sont importantes car elles pourraient contribuer à contrecarrer l'émigration. L'adoption d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie doit être suivie d'un plan de mise en œuvre. Des plans sont en place pour investir dans l'amélioration de l'enseignement professionnel et supérieur et pour améliorer les ressources humaines dans l'éducation et la science. Néanmoins, l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail demeure faible.

18. Le Conseil invitait aussi la Lettonie à se concentrer sur la poursuite de politiques d'activation du marché du travail et sur l'amélioration de l'accès aux gardes d'enfants. Compte tenu de la baisse du soutien du Fonds social européen et du besoin d'atteindre de nouveaux groupes cibles, un suivi soigneux est nécessaire pour assurer un financement et une couverture adéquate. La Lettonie a accompli des progrès en engageant des fonds pour améliorer l'accès aux gardes d'enfants. Grâce aux efforts déployés au niveau local, certaines améliorations de la situation ont déjà lieu. Néanmoins, les progrès sont trop faibles pour réellement peser et les plans doivent être mis en œuvre plus rapidement.
19. Ces dernières années, la notion de flexicurité est apparue dans le débat politique letton mais elle n'est pas traitée encore d'une manière intégrée. Les partenaires sociaux y participent. Les mesures envisagées portent sur tous les volets et traitent aussi du travail au noir. L'accent doit être porté désormais sur leur mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne la facilitation de la mobilité régionale et professionnelle et la mise en place d'incitations pour les employeurs et les travailleurs à participer à l'apprentissage tout au long de la vie.
20. La Lettonie a accompli des progrès dans la mise en œuvre des mesures visant à satisfaire à ses engagements en matière de politique de l'emploi. La Commission salue les mesures annoncées mais l'accent doit désormais être porté sur leur concrétisation effective. Un système efficace de gestion de la migration économique doit être mis en place et les plans visant à mettre en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie doivent être finalisés. La recommandation spécifique au pays et les points à observer dans le domaine de l'emploi n'ont été traités qu'en partie et demeurent dès lors valables.

PARTIE III: CONCLUSIONS

21. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Lettonie et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
22. La Lettonie a accompli des progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme durant la période 2005-2007 ainsi que dans la concrétisation des

engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.

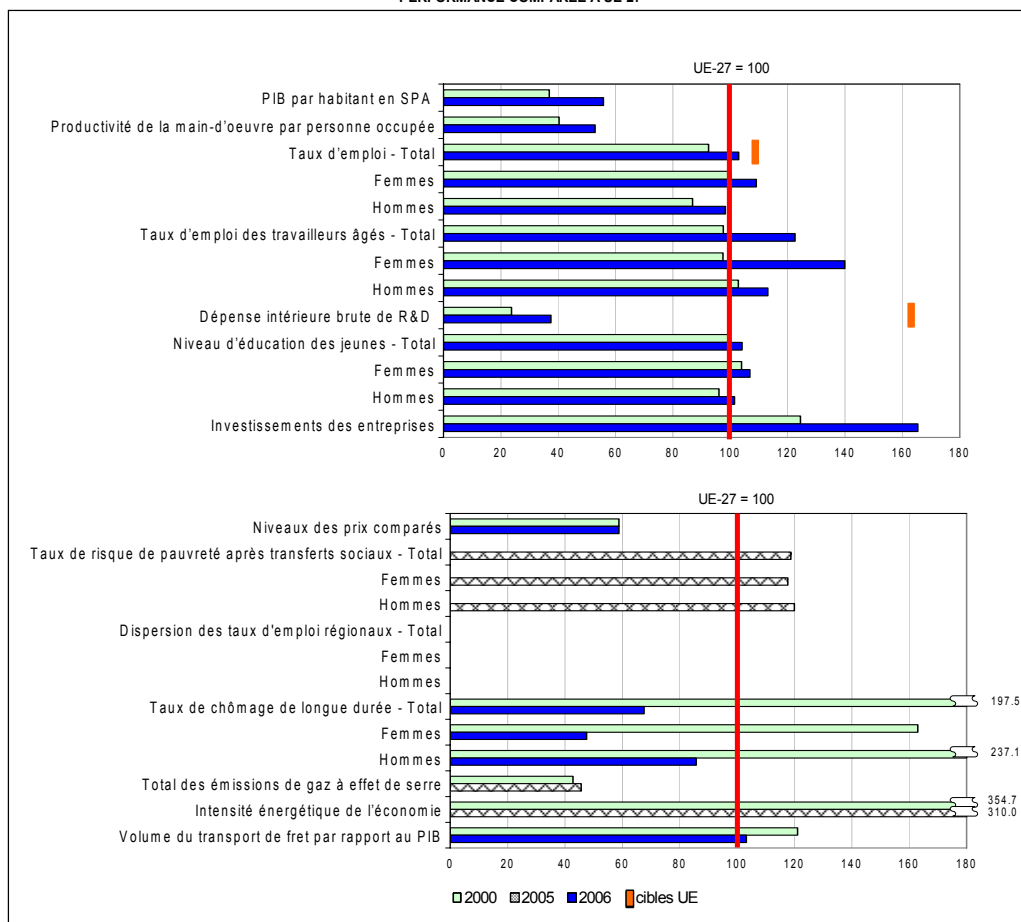
23. Le rapport de mise en œuvre montre qu'il y a eu des progrès dans les mesures prises à la suite des recommandations adoptées par le Conseil. La Lettonie a apporté une réponse mitigée dans les autres domaines sur lesquels le Conseil européen du printemps 2007 avait attiré l'attention.
24. Parmi les points forts du rapport de mise en œuvre figurent : les premières mesures positives prises dans le domaine de la connaissance et de l'innovation; les progrès accomplis dans certains dossiers relatifs aux PME et à l'esprit d'entreprise; le renforcement du rôle joué par l'autorité de concurrence dans la surveillance du marché; et de nouvelles mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique et le recours à des sources d'énergie renouvelables. La Lettonie a aussi mis en œuvre une série de mesures probantes pour améliorer le fonctionnement du marché du travail.
25. Les domaines stratégiques du programme national de réforme où les faiblesses doivent être traitées avec la plus grande priorité sont les suivants: adoption de mesures plus concrètes pour assurer la stabilité macroéconomique par rapport aux pressions de surchauffe; poursuite du développement de la stratégie de R&D pour mieux définir les priorités et accroître la participation du secteur privé; et adoption de mesures plus vigoureuses pour améliorer l'offre de main-d'œuvre et renforcer ses qualifications. Dans ce contexte, il est recommandé que la Lettonie:
 - poursuive une politique budgétaire plus restrictive en définissant avec soin les priorités dans les dépenses et l'évolution des salaires en fonction de la productivité afin de contribuer à corriger les pressions de surchauffe et de réduire le risque d'instabilité macroéconomique;
 - progresse plus rapidement dans la mise en œuvre des réformes de la politique de recherche et d'innovation, afin d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés. Il s'agit principalement des politiques visant à stimuler les partenariats entre les institutions de recherche et d'éducation et les entreprises;
 - dans le cadre d'une approche intégrée de flexicurité, intensifie les efforts visant à améliorer l'offre et la productivité de la main-d'œuvre en améliorant la mobilité régionale, grâce à une capacité accrue des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail, et en mettant en place un système d'apprentissage tout au long de la vie et en poursuivant des politiques d'activation du marché du travail.
26. En outre, il importe que la Lettonie se concentre sur les domaines suivants durant la période couverte par le programme national de réforme : améliorer encore le cadre réglementaire, notamment au moyen d'une politique explicitement axée sur l'amélioration de la réglementation, et améliorer l'accès aux services de garde d'enfants.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

LETTONIE

	LV					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	36.9	43.5	45.5	50.2	55.8		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	40.3	44.2	45.5	49.4	52.9		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						67.0	62.2	63.4p	64.4p	70.0
Femmes	53.8	57.9	58.5	59.3	62.4		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	61.5	66.1	66.4	67.6	70.4		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés							36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	26.7	38.8	41.9	45.3	48.7		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	48.4	51.3	55.8	55.2	59.5		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.44	0.38	0.42	0.56	0.69	1.5	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes							76.6	77.4	77.8	
Femmes	82.4	80.9	85.1	85.2	86.2		79.3	80.1	80.7	
Hommes	70.9	70.1	74.2	74.7	75.9		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	58.8	54.4	55.5	56.3	58.8		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	22.9	22.0	24.4	27.2	30.1		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux				19.0b				16.0e		
Femmes	16.0			20.0b				17.0e		
Hommes	17.0			18.0b				15.0e		
Dispersion des taux d'emploi régionaux							13.0	11.9	11.4	
Femmes							20.0	16.8	16.2	
Hommes							9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée							4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	7.5	4.4	4.3	3.7	1.9		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	8.3	4.3	4.8	4.4	3.0		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	38.8	41.7	41.4	42.0			90.7	92.1		
Intensité énergétique de l'économie	756.0	725.1	692.3	644.8			213.1	208.1		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	120.0	133.1	128.6	126.0	110.2		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Lituanie

1. La croissance économique de la Lituanie est restée très vigoureuse. La progression du PIB réel a été de 7,6 % en moyenne sur la période 2004-2006 et devrait, selon les prévisions, atteindre 8,5 % en 2007. Le PIB par habitant est estimé à 61 % de la moyenne de l'UE pour 2007. Le taux d'emploi est en hausse (63,6 % en 2006) et le chômage, en recul (4,2 % selon les estimations en 2007 contre 5,6 % en 2006). La croissance est essentiellement tirée par la consommation privée et le secteur de la construction. L'expansion rapide du crédit, la réduction de l'impôt sur le revenu et une progression salariale plus rapide que la croissance de la productivité ont stimulé la demande des ménages, notamment la demande de logements. L'offre peine à satisfaire la demande et les contraintes pesant sur le marché du travail sont devenues manifestes. La surchauffe de la demande a accentué les déséquilibres: le déficit courant devrait s'établir à 13,9 % du PIB et l'inflation tourner aux alentours de 5,5 % en 2007.
2. Le principal défi économique, pour la Lituanie, consiste à préserver la stabilité macroéconomique en contenant les pressions inflationnistes, le déficit extérieur élevé et la croissance du crédit. Le renforcement de l'offre contribuerait à stabiliser les déséquilibres tout en maintenant une croissance vigoureuse. Il convient de lutter contre les tensions sur le marché du travail, dont témoignent les déficits en qualifications, les pressions exercées sur les salaires et une pénurie de main-d'œuvre de plus en plus grave, en freinant la progression des salaires, en mobilisant les réserves de main-d'œuvre, en renforçant la flexibilité et en améliorant l'enseignement et la formation.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Globalement, la Lituanie a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme (PNR) au cours de la période 2005-2007, même si leur rythme semble avoir été moins soutenu au cours de l'année écoulée.
4. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour donner suite à la recommandation relative à l'intensification de la recherche et de l'innovation adoptée par le Conseil. La recommandation concernant l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre qualifiée n'a reçu qu'un écho limité, mais la Lituanie s'est engagée à mettre les mesures requises en œuvre dans un avenir proche.
5. Dans les autres domaines auxquels elle doit, selon les conclusions du Conseil, s'attaquer en priorité, la Lituanie a pris des mesures respectivement très satisfaisantes et satisfaisantes en matière de protection de l'environnement et de création d'entreprises. Pour le reste, les actions engagées sont restées limitées.
6. Dans son rapport annuel de suivi de l'an dernier, la Commission concluait, s'agissant des domaines prioritaires, que la Lituanie avait réalisé des progrès modestes dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen de printemps 2006. Depuis, elle a enregistré de bons progrès dans l'exploitation du potentiel des entreprises, mais a progressé de manière limitée dans les autres domaines.

7. La Lituanie a poursuivi ses efforts visant à accroître la visibilité du PNR et de la stratégie de Lisbonne, appuyant son action par la création d'un portail internet dédié au processus de Lisbonne. Une commission interministérielle assure la coordination du PNR au sein du gouvernement. Un cadre spécial a été mis en place pour consulter les différentes parties prenantes à propos du PNR, ce qui peut être considéré comme une bonne pratique. Le rapport de mise en œuvre couvre tous les domaines reconnus comme constituant un enjeu, mais aurait gagné à mettre davantage l'accent sur les recommandations propres au pays ainsi que sur les points à surveiller. Il existe une solide interaction entre le PNR, d'une part, et les Fonds structurels et le Fonds de cohésion, d'autre part, une aide substantielle étant allouée à la recherche et au développement, à l'innovation et à la société de l'information de même qu'à l'amélioration des réseaux de transport.
8. Le rapport de mise en œuvre 2007 confirme les principales priorités du PNR: maintien de la croissance rapide de l'économie, préservation de la stabilité de l'environnement macroéconomique et adoption de mesures visant à assurer une adhésion pleine et entière à l'UEM, renforcement de la compétitivité des entreprises lituaniennes et promotion de l'emploi et de l'investissement dans le capital humain.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. Sur la période 2005-2007, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques visant à répondre aux enjeux macroéconomiques ont été limités et la Lituanie doit redoubler d'efforts pour atteindre la stabilité macroéconomique.
10. Face aux déséquilibres macroéconomiques croissants, la Lituanie a adopté en 2007 une stratégie de stabilité des prix à moyen terme ainsi qu'une loi de discipline budgétaire qui vise à renforcer le cadre de dépenses pluriannuel et s'engager fermement sur la voie de la rigueur, mais ne définit pas de cadre budgétaire à moyen terme contraignant. Le gouvernement devrait néanmoins intervenir davantage pour tenter de maîtriser la surchauffe de l'économie. Bien que la forte croissance ait dopé les recettes fiscales, le pays enregistre toujours un léger déficit budgétaire. Quant à la politique budgétaire, elle n'exploite pas le climat économique favorable et reste expansionniste. L'objectif consistant à combler le déficit, qui s'élève à 0,9 % du PIB pour 2007, et à renouer avec l'équilibre budgétaire en 2009 pourrait s'avérer difficile à atteindre, compte tenu des réformes fiscales prévues, qui englobent des baisses de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la suppression de la taxe sociale temporaire liée à l'impôt des sociétés, et de l'augmentation des dépenses résultant de la réforme des retraites en cours. Il faudrait utiliser davantage l'arme de la politique budgétaire pour atténuer les risques associés à une demande soutenue en accélérant l'assainissement budgétaire en général et en réduisant les incitations fiscales, notamment celles en faveur de l'immobilier.
11. Au printemps 2007, le Conseil a invité la Lituanie à concentrer ses efforts sur la maîtrise des tensions inflationnistes. L'inflation, qui s'établissait à 3,8 % en 2006, devrait grimper à 5,5 % en 2007 et il semble peu probable qu'elle recule rapidement sans une intervention plus décidée des pouvoirs publics. L'envolée des salaires risque d'ajouter encore à la surchauffe. Les autres hausses de prix sont imputables aux

denrées alimentaires, à l'harmonisation des impôts indirects et à l'augmentation des prix réglementés, tels que les prix des combustibles de chauffage, du gaz et de l'électricité. La stratégie de stabilité des prix à moyen terme adoptée cette année gagnerait à être plus concrète. Le gouvernement et les partenaires sociaux doivent s'engager plus fermement à mieux aligner l'évolution des salaires sur les gains de productivité.

12. La Lituanie a également été invitée à déployer des efforts pour attirer les investissements directs étrangers (IDE), mais, bien que ceux-ci aient légèrement augmenté, les progrès réalisés dans la mise en place d'un environnement plus favorable à ce type d'investissements sont restés limités. Le programme de promotion des investissements, que les autorités lituaniennes entendent mettre en œuvre en 2008, comporte un large éventail de mesures visant à attirer les IDE. De l'avis de la Commission, il est vital d'en assurer la cohérence et de le mettre en œuvre dans les plus brefs délais.
13. La Lituanie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. Il lui reste à relever les défis majeurs que sont l'amélioration de la stabilité macroéconomique et la maîtrise de l'inflation. Il convient donc qu'elle adopte une politique budgétaire plus volontariste visant à contenir les pressions inflationnistes et à maintenir la croissance économique à des niveaux plus supportables.

Politiques microéconomiques

14. Sur la période 2005-2007, la Lituanie a accompli des progrès dans la mise en œuvre des politiques visant à résoudre ses problèmes microéconomiques. En ce qui concerne l'administration en ligne, les pouvoirs publics ont mené une politique appropriée qu'ils doivent maintenant poursuivre et inscrire dans une stratégie globale. Ils devront mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre de toutes les mesures prévues dans le domaine des TIC. Des progrès limités ont été constatés dans la finalisation du programme d'amélioration de la réglementation. En effet, la mise en œuvre des dispositions visant à améliorer le cadre réglementaire, et plus particulièrement des mesures destinées à alléger les formalités administratives, se fait attendre. Les mesures de simplification de la législation semblent avoir été abandonnées et aucun objectif spécifique n'a été fixé en ce qui concerne la réduction des contraintes administratives. La Lituanie doit recourir davantage aux analyses d'impact et aux outils de consultation lors de la conception de nouvelles législations.
15. Le Conseil a recommandé à la Lituanie de renforcer son système de R&D pour atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé en matière de volume global d'investissement dans la recherche et le développement. En dépit de la hausse considérable des dépenses publiques de R&D observée ces dernières années, la part de la R&D dans le PIB est restée quasiment inchangée du fait de la croissance rapide de ce dernier. Quant à l'intensité de la R&D privée, elle est restée très faible (0,2 % du PIB). Des efforts considérables doivent donc être consentis pour réaliser l'objectif convenu, soit 2 % du PIB pour 2010 et 1 % financé par des capitaux privés.
16. En 2007, les partis politiques ont signé un accord établissant les principes de la réforme de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cette réforme devrait dynamiser les capacités de R&D du secteur public, créer des conditions incitant les

entreprises à davantage investir dans la R&D et faciliter le transfert de connaissances entre R&D publique et privée, contribuant ainsi à accroître l'efficacité des dépenses publiques de recherche et de développement. La Lituanie doit maintenant s'atteler au plus vite à la mise en œuvre de cette réforme en créant les deux agences qui seront chargées de gérer les fonds de manière concurrentielle et renforcer la coopération entre les milieux scientifiques et industriels au sein des centres intégrés d'étude, de recherche et d'innovation. Elle devrait adopter la législation nécessaire pour faciliter l'essaimage d'entreprises à partir des instituts de recherche, instaurer des programmes de suivi pour contrecarrer la fuite des cerveaux et rendre les études de doctorat et les carrières dans la recherche plus attrayantes. Il convient par ailleurs de ne pas négliger les secteurs traditionnels et à faible contenu technologique, qui occupent une place importante dans l'économie lituanienne, mais dont le potentiel de croissance est entravé par la faiblesse de l'innovation. Les services d'appui à l'innovation doivent donc être dûment orientés sur ces secteurs.

17. Le Conseil a invité la Lituanie à centrer ses efforts sur la protection de l'environnement et sur les mesures visant à faciliter la création d'entreprises. La Lituanie met actuellement en œuvre une série de mesures portant sur la lutte contre les changements climatiques, les marchés publics respectueux de l'environnement, l'utilisation durable de l'énergie et les ressources en eau potable, apportant ainsi une réponse très positive à la recommandation qui lui a été adressée. S'agissant de la création d'entreprises, la Lituanie a mis en place un guichet unique, ramené à six jours le délai nécessaire pour constituer une société anonyme, réduit les coûts associés au démarrage d'une société à responsabilité limitée et créé un point de contact unique pour le recrutement du premier salarié, soit autant de mesures positives.
18. La Lituanie a partiellement répondu à la recommandation de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour honorer ses engagements en matière de recherche et d'innovation. La mise en œuvre de la réforme de la R&D demande à être poursuivie. De bons progrès ont été accomplis en matière de protection de l'environnement et de création d'entreprises, si bien qu'il n'y a plus lieu de surveiller ces points. Cependant, la finalisation et la mise en œuvre du programme d'amélioration de la réglementation nécessitent des efforts plus soutenus.

Politiques de l'emploi

19. Sur la période 2005-2007, la Lituanie a progressé dans la mise en œuvre des politiques visant à relever les défis liés au marché de l'emploi. Parmi les mesures importantes arrêtées par les pouvoirs publics figurent l'adoption des lois relatives au soutien à l'emploi et à la formation professionnelle. Néanmoins, les travaux préalables au relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et à l'introduction de l'enseignement préscolaire obligatoire n'ont pas encore débuté. La réforme du système de soins de santé demande à être redynamisée et orientée sur l'amélioration de l'accès aux services et la viabilité budgétaire.
20. Le Conseil a recommandé à la Lituanie d'accroître l'offre de main-d'œuvre qualifiée. La Lituanie a réalisé une étude sur les raisons qui poussent la main-d'œuvre à émigrer et a lancé des campagnes d'information sur les conditions de vie et de travail sur son territoire. Aucun progrès n'a été relevé en matière de promotion de la mobilité interne de la main-d'œuvre, mais le gouvernement s'est engagé à élaborer et

à mettre en œuvre des mesures en ce sens en 2007-2008. Le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie reste très faible (4,9 % en Lituanie contre 9,6 % pour l'ensemble de l'UE). Plusieurs projets cofinancés par le Fonds social européen sont en cours d'exécution et une étude sur les besoins en formation des travailleurs âgés a été lancée. Quant à la stratégie pour l'apprentissage tout au long de la vie, elle doit être revue d'ici la fin de l'année 2007. Ces mesures et leur rythme d'exécution constituent une réponse limitée et il importe d'accélérer la mise en œuvre des réformes. De plus, des efforts considérables s'imposent pour assurer la qualité des compétences et qualifications conférées par les systèmes d'enseignement et de formation et faire en sorte qu'elles répondent aux besoins du marché de l'emploi.

21. Le Conseil a aussi invité la Lituanie à axer ses efforts sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes, sur la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, sur l'augmentation de l'offre de structures de garde d'enfants et sur l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité du travail. La loi relative à la formation professionnelle adoptée en 2007 jette les bases du système national de qualifications et du régime d'apprentissage. Il s'agit là de mesures de portée limitée et il importe de réformer l'enseignement supérieur et de favoriser les formules souples de travail pour les jeunes. L'adoption et la mise en œuvre du programme national en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes devraient être accélérées afin d'encourager l'esprit d'entreprise.
22. En ce qui concerne la garde d'enfants, la Lituanie a mis sur pied un certain nombre de groupes d'éducation précoce et a élaboré un programme d'enseignement préscolaire obligatoire qui demande à être approuvé et mis en œuvre. La Commission considère qu'il s'agit là de mesures limitées. Pour ce qui est de l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité du travail, la loi adoptée en 2007 a été étoffée par des dispositions relatives à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, précisant notamment qu'il incombe aux employeurs d'assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Cette initiative est à saluer, mais ce dossier exige une action intégrée des pouvoirs publics fondée sur une analyse approfondie de la situation et prévoyant une augmentation du nombre de médecins du travail ainsi qu'un renforcement des moyens mis à leur disposition.
23. La Lituanie ne s'est pas encore dotée d'une véritable stratégie intégrée en matière de flexicurité, bien qu'elle ait déjà arrêté un certain nombre de mesures en ce sens. Les partenaires sociaux sont de plus en plus associés à ce processus. La politique d'activation du marché du travail a été améliorée et la Lituanie a engagé les travaux préparatoires à l'introduction de formules de contrats plus souples. Des efforts supplémentaires s'imposent pour augmenter la participation à l'apprentissage tout au long de la vie.
24. La Lituanie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. Elle a donné suite dans une mesure limitée à la recommandation et aux points à surveiller la concernant, qui restent donc d'actualité.

PARTIE III: CONCLUSIONS

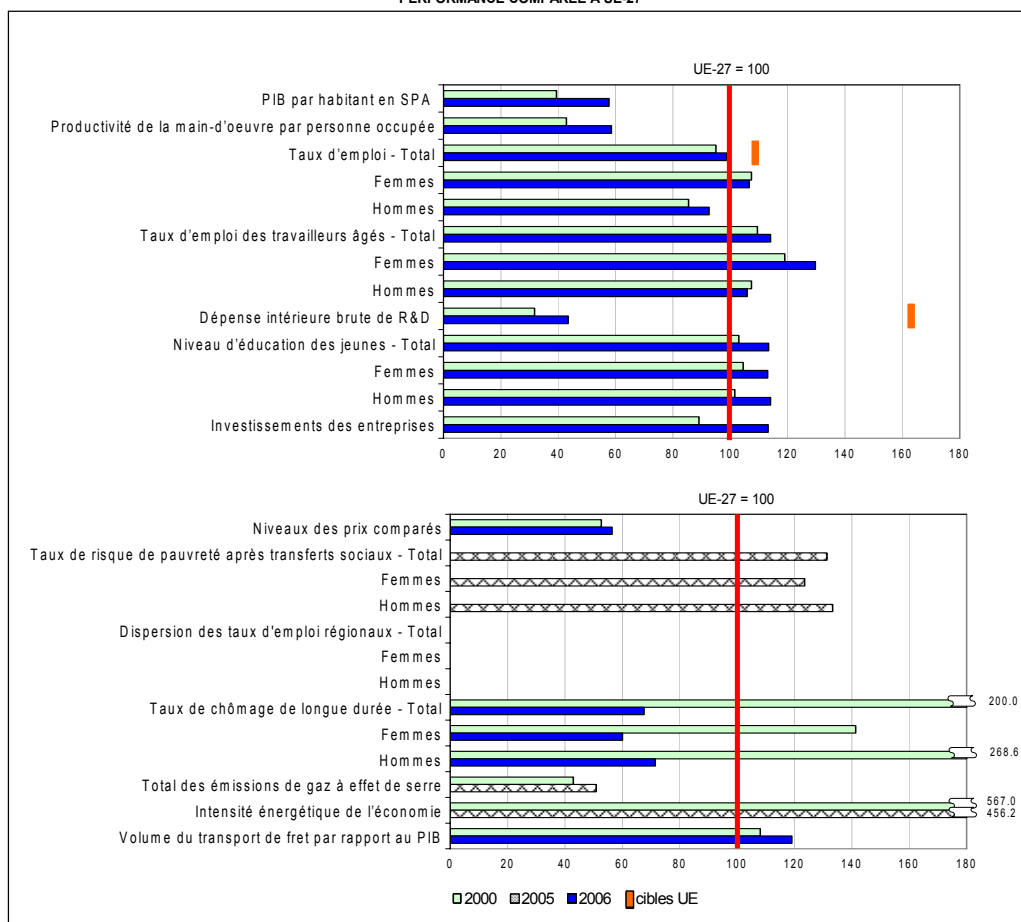
25. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Lituanie et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
26. La Lituanie a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a également réalisé des progrès dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen de printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.
27. Le rapport de mise en œuvre montre que des mesures limitées ont été prises pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. Un certain nombre d'actions ont été engagées dans les autres domaines sur lesquels le Conseil avait attiré l'attention.
28. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de la Lituanie figurent: la désignation des domaines dans lesquels la R&D doit être développée en priorité et l'adoption de la loi sur la formation professionnelle.
29. Les aspects du programme national de la Lituanie présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont les mesures de mise en œuvre visant à augmenter les investissements en R&D et l'aide à l'innovation et à en améliorer l'efficacité, à accroître la mobilité interne de la main-d'œuvre, à encourager la participation des adultes, et plus particulièrement des travailleurs âgés, à l'apprentissage tout au long de la vie et à remanier les systèmes d'enseignement et de formation dans le but d'en assurer la qualité et de les adapter aux besoins du marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que la Lituanie:
 - accélère la mise en œuvre de la réforme structurelle de son système de R&D et d'innovation afin d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et de créer des conditions stimulant les investissements privés dans ce domaine, notamment à des fins d'innovation dans les secteurs traditionnels et à faible contenu technologique;
 - intensifie ses efforts pour augmenter l'offre de main-d'œuvre qualifiée, avec une attention spéciale pour la participation des travailleurs âgés, en adoptant des mesures visant à améliorer la mobilité régionale, à réformer les systèmes d'enseignement et de formation pour en assurer la qualité et les adapter aux besoins du marché du travail et à mettre en œuvre la stratégie révisée pour l'apprentissage tout au long de la vie.
30. En outre, il importe que la Lituanie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: l'amélioration de la stabilité macroéconomique et la maîtrise de l'inflation; l'accroissement de l'investissement direct étranger; l'amélioration du cadre réglementaire, en mettant plus particulièrement l'accent sur la simplification de la législation; l'amélioration de l'employabilité des jeunes; la sensibilisation à l'esprit d'entreprise; l'augmentation de l'offre de structures de garde d'enfants; et l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité du travail.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

LITHUANIE

	LT					Cible nationale 2010	UE27			Cible UE 2010
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	
PIB par habitant en SPA	39.4	49.2	51.1	53.8	57.7		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	42.9	51.8	53.7	55.2	58.6		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						68.8	62.2	63.4p	64.4p	70.0
Femmes	57.7	58.4	57.8	59.4	61.0		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	60.5	64.0	64.7	66.1	66.3		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés							36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	32.6	36.7	39.3	41.7	45.1		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	50.6	55.3	57.6	59.1	55.7		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.59	0.67	0.76	0.76	0.80	2.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes							76.6	77.4	77.8	
Femmes	82.9	87.9	88.5	91.8	91.2		79.3	80.1	80.7	
Hommes	75.0	80.6	81.5	83.9	85.3		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	52.7	52.3	53.1	54.6	56.4		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	16.4	18.2	18.9	19.4	20.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux				21.0b				16.0e		
Femmes	17.0			21.0b				17.0e		
Hommes	17.0			20.0b				15.0e		
Dispersion des taux d'emploi régionaux							13.0	11.9	11.4	
Femmes							20.0	16.8	16.2	
Hommes							9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée	8.0	6.0	5.8	4.3	2.5		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	6.5	6.0	6.2	4.5	2.4		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	9.4	6.0	5.5	4.2	2.5		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	38.9	41.7	43.8	46.9			90.7	92.1		
Intensité énergétique de l'économie	1208.4	1194.8	1086.2	949.1			213.1	208.1		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	107.1	116.9	113.7	124.9	127.0e		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Luxembourg

1. Depuis la fin du ralentissement observé entre 2001 et 2003, le Luxembourg a connu une nouvelle période de croissance largement supérieure à la moyenne de l'UE. La croissance du PIB réel a atteint 6,1% en 2006, avant de revenir à environ 5% en 2007. Si la croissance a été principalement portée par le commerce extérieur en 2006, la contribution de la demande intérieure s'est accrue en 2007. Même si elle restera probablement supérieure à la moyenne de l'UE, la croissance du PIB continuera de ralentir à environ 4,5% en 2008 et 2009
2. Malgré une croissance élevée et un chômage faible, le Luxembourg doit poursuivre sa préparation aux défis de demain. La baisse de la compétitivité consécutive à une hausse assez rapide des coûts salariaux pourrait nuire au potentiel de croissance à long terme du pays. Le taux d'emploi des résidents reste inférieur à la moyenne de l'UE et est particulièrement bas chez les travailleurs âgés. Le chômage des jeunes reste aussi problématique. Des problèmes microéconomiques persistent pour les procédures de démarrage des entreprises, la transposition de la législation communautaire et certaines questions de concurrence.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, le rapport de mise en œuvre fait état de très bons progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2007. Il apparaît que le rythme des progrès s'est quelque peu accéléré l'année dernière.
4. Le Luxembourg n'avait reçu aucune recommandation spécifique le concernant. Des progrès ont été enregistrés dans les domaines sur lesquels le Luxembourg devait - selon les conclusions du Conseil - concentrer ses efforts, à l'exception notable de l'emploi des travailleurs âgés et de la poursuite de la réforme des régimes de retraite anticipée, ainsi que de certaines mesures visant à améliorer l'environnement économique.
5. Le rapport annuel de suivi de la Commission de l'an dernier avait conclu que le Luxembourg avait très bien progressé dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006, mais qu'il fallait des mesures supplémentaires pour faciliter l'embauche du premier salarié et accélérer la création d'entreprises. Depuis, le pays a accompli des progrès pour la plupart des engagements assortis d'une échéance fixée à la fin de 2007. Le Luxembourg décrit dans son dernier rapport de mise en œuvre les efforts qu'il entreprend pour donner suite aux recommandations relatives à la zone euro.
6. Les consultations et initiatives menées pour renforcer l'adhésion du gouvernement et des partenaires sociaux au PNR restent très importantes. Les partenaires sociaux ont été associés à l'élaboration du rapport de mise en œuvre 2007. Les publications régulières de l'Observatoire de la compétitivité contribuent à renforcer la visibilité du processus de Lisbonne. Les liens entre la gestion de la mise en œuvre du PNR et la gestion des programmes relevant des Fonds structurels sont assez forts. L'affectation des Fonds structurels aux priorités de Lisbonne est satisfaisante, 82% et 100% des

budgets respectifs du FEDER et du FSE étant consacrés à la réalisation de ces objectifs. Les concours du FSE se concentrent sur l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre en veillant à ce que les travailleurs acquièrent des compétences adéquates et à ce que les plus défavorisés soient mieux intégrés. Quant à la contribution du FEDER, elle met l'accent sur l'aide à l'innovation, à la R&D et à l'esprit d'entreprise.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Les principaux défis macroéconomiques du Luxembourg recensés pour les prochaines années sont la dégradation des finances publiques et le risque d'accélération de l'inflation et de baisse de la compétitivité. Il apparaît aujourd'hui que la dégradation des finances publiques, même si elle reste substantielle, a été plus limitée que ce qui avait d'abord été annoncé. Les chiffres corrigés indiquent que le déficit a déjà culminé en 2004 à 1,2% du PIB, avant de revenir à seulement 0,1% du PIB en 2005 (au lieu des 2,3% annoncés sur la base des premières estimations). Après avoir affiché un excédent de 0,7% du PIB en 2006, les finances publiques enregistreront, selon toute vraisemblance, un solde positif de 1,25% en 2007. Les salaires ont semble-t-il fortement augmenté en 2006 et 2007 (environ 4,5%), et ce en dépit de la désindexation partielle convenue en avril 2006.
8. De nouvelles réformes sont nécessaires pour assurer la pérennité du régime des retraites. Le Luxembourg est confronté au vieillissement de sa population, et la croissance de l'emploi observée depuis le début des années 80 sera inévitablement neutralisée par une hausse comparable du nombre de retraités. Malgré ces perspectives, le pays a peu fait pour réformer le régime des retraites et aucune avancée significative n'a été enregistrée en 2007.
9. Au cours de la période 2005-2007, le Luxembourg a accompli des progrès certains dans le contexte des défis macroéconomiques qui l'attendent à court terme, même si cette amélioration s'explique probablement en partie par des événements ponctuels favorables. Peu de progrès ont été accomplis pour garantir la pérennité du régime des retraites.

Politiques microéconomiques

10. La mise en œuvre des politiques microéconomiques au cours de la période 2005-2007 a été axée sur l'intégration de l'économie au contexte européen et international, la création d'un environnement économique attractif et le respect des principes du développement durable. Des progrès certains ont été accomplis en matière d'intégration de l'économie, en particulier dans le domaine des infrastructures ferroviaires et électroniques. Pour favoriser un environnement économique attractif, une vaste politique de simplification se concentre sur les besoins des entreprises et prévoit des contrôles ex ante des contraintes administratives. Il y a toutefois lieu de fixer un objectif clair de réduction de la charge administrative et d'intégrer des consultations informelles à la politique officielle.
11. Le Luxembourg promeut l'adoption des technologies de l'information et des communications (TIC), aborde les questions de sécurité numérique et renforce l'offre

de services d'administration en ligne. Le budget de la recherche publique a considérablement augmenté et devrait doubler entre 2005 et 2009. S'il est important d'atteindre l'objectif des 3%, il faut aussi viser une gestion efficace pour accroître la capacité d'absorption. La collaboration entre les secteurs public et privé doit être renforcée, notamment pour relever les niveaux d'investissement assez faibles des PME dans le domaine de la recherche. Le Luxembourg a adopté un certain nombre de mesures dans toute une série de domaines pour promouvoir le développement durable et s'est engagé, dans le cadre des objectifs de Kyoto, à réduire de 28% ses émissions de gaz à effet de serre. Il convient toutefois d'améliorer la communication sur les progrès accomplis sur la voie des objectifs de Kyoto, dont la réalisation exigera la mise en œuvre de mesures supplémentaires.

12. Le Conseil européen du printemps 2007 a conclu que pour rendre son environnement économique plus attractif, le Luxembourg doit faire porter ses efforts sur un soutien accru en faveur de la compétitivité des marchés, de la transposition des directives communautaires et des PME. Une proposition législative récente vise à fusionner et à renforcer les autorités chargées de la concurrence et à élargir leur mandat. En dépit de ces efforts, elles souffrent toujours d'un manque d'effectifs manifeste. Par ailleurs, malgré la place importante occupée par le secteur des services professionnels au Luxembourg, le niveau de concurrence dans le pays reste faible dans le contexte international. Le Luxembourg doit donc prendre des mesures concrètes pour renforcer la concurrence dans le secteur.
13. Le déficit de transposition de la législation communautaire (2,4%) reste élevé, même si la situation s'est sensiblement améliorée depuis 2005. Le Luxembourg doit consolider les procédures introduites en 2006 et fixer un délai pour la réalisation de l'objectif de 1% convenu lors du Conseil européen du printemps 2007. Parmi les directives clés devant encore être transposées figurent celles sur les marchés publics, sur l'application des droits de propriété intellectuelle et sur la transparence des services financiers.
14. La formation à l'esprit d'entreprise doit être plus systématique dans l'enseignement secondaire. Le Luxembourg a déjà mis en place des guichets uniques destinés aux entreprises. Il doit toutefois réaliser de nouvelles avancées pour supprimer les procédures, longues et souvent coûteuses, de création d'une entreprise et de recrutement du premier salarié.
15. De manière générale, le Luxembourg est parvenu à mettre en œuvre un certain nombre de mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR, même si plusieurs problèmes subsistent. Le pays s'est dans une certaine mesure efforcé de promouvoir l'émergence d'un environnement économique attractif, qui constituait l'un des points à surveiller. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour faciliter les procédures de démarrage des entreprises, notamment l'embauche du premier salarié, accélérer la transposition des directives communautaires et renforcer la compétitivité des marchés, en particulier dans le secteur des services professionnels. La Commission estime qu'il s'agit d'une réponse mitigée aux défis auxquels le Luxembourg doit faire face pour améliorer son environnement économique.

Politiques de l'emploi

16. Les dernières réformes structurelles lancées par le gouvernement et les partenaires sociaux portent sur des mesures visant à retenir les travailleurs sur le marché de l'emploi, des modalités contractuelles souples, des politiques d'activation en faveur des jeunes et la réduction du taux de décrochage scolaire. Grâce à un renforcement des structures d'accueil des enfants, le taux d'emploi des femmes s'est amélioré depuis 2003. Par contre, il faut de nouvelles initiatives pour accroître le taux d'emploi des travailleurs âgés et combattre le chômage des jeunes.
17. Le Conseil européen du printemps 2007 a relevé la nécessité de concentrer ses efforts sur: l'accroissement du taux d'emploi des travailleurs âgés et la poursuite de la réforme des régimes de retraite anticipée; la réduction du taux de décrochage scolaire et le décloisonnement des filières d'enseignement; et une surveillance étroite de l'impact des mesures récentes de lutte contre le chômage des jeunes. Les mesures prises à l'appui du vieillissement actif sont restées limitées, et aucun progrès n'a été accompli pour faire changer les mentalités en faveur d'une prolongation de la vie active, améliorer les mesures incitant à rester en activité et décourager les retraites anticipées. En revanche, la récente loi sur la formation professionnelle pourrait avoir un impact positif sur le taux d'emploi des travailleurs âgés. L'accroissement du taux d'emploi de cette catégorie de travailleurs est aussi étroitement lié à la modernisation des régimes de sécurité sociale et à leur viabilité financière.
18. Une batterie de mesures destinées à améliorer l'enseignement, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ont été approuvées afin de combattre le décrochage scolaire croissant et inciter les jeunes à achever le cycle d'enseignement secondaire supérieur. Les dispositions législatives récentes prévoient aussi de nouvelles mesures aidant les élèves en décrochage scolaire à retrouver le chemin de l'école et de la formation professionnelle. Une nouvelle loi réorganise la formation professionnelle et contribue à soutenir les jeunes lors du passage de l'école au travail. Des mesures ont été prises pour améliorer la reconnaissance et la validation des qualifications et des compétences et pour enrichir l'offre de formations. Toutefois, comme la mise en œuvre de ces réformes ne fait que débiter, il reste à voir si elles suffiront.
19. Le Luxembourg prend des mesures appropriées pour améliorer l'activation et l'orientation professionnelle, notamment en faveur des jeunes. L'introduction du tutorat «personnel» contribuera à replacer les jeunes chômeurs sur le marché de l'emploi et à améliorer leur capacité d'insertion professionnelle. Néanmoins, comme la mise en œuvre des nouvelles mesures ne fait que débiter, il reste important d'en surveiller étroitement l'impact.
20. D'une manière générale, le Luxembourg adopte une approche nuancée à l'égard de la flexicurité, qu'elle s'efforce d'aborder dans un cadre intégré. Les partenaires sociaux sont récemment parvenus à un consensus autour de l'introduction d'un statut unique pour les travailleurs du secteur privé, ce qui devrait renforcer la souplesse du marché de l'emploi. Les dernières réformes des politiques d'activation du marché de l'emploi sont axées sur une insertion rapide des jeunes, tandis qu'une nouvelle loi vise à anticiper les restructurations et à soutenir les transitions professionnelles. L'apprentissage tout au long de la vie s'est sensiblement amélioré en 2007 et un droit

à une formation personnalisée s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2008. Par contre, aucun progrès tangible n'a été observé dans le cadre de la poursuite de la réforme du régime de sécurité sociale.

21. De manière générale, le Luxembourg est parvenu à mettre en œuvre un certain nombre de mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique d'emploi énoncés dans son PNR. Le pays a abordé les points à surveiller dans le domaine de l'emploi, à l'exception notable du vieillissement actif. Bien que les progrès accomplis soient manifestes, il est à présent essentiel de mettre en œuvre les mesures adoptées. Par conséquent, la Commission estime que ces points à surveiller gardent toute leur pertinence.

PARTIE III: CONCLUSIONS

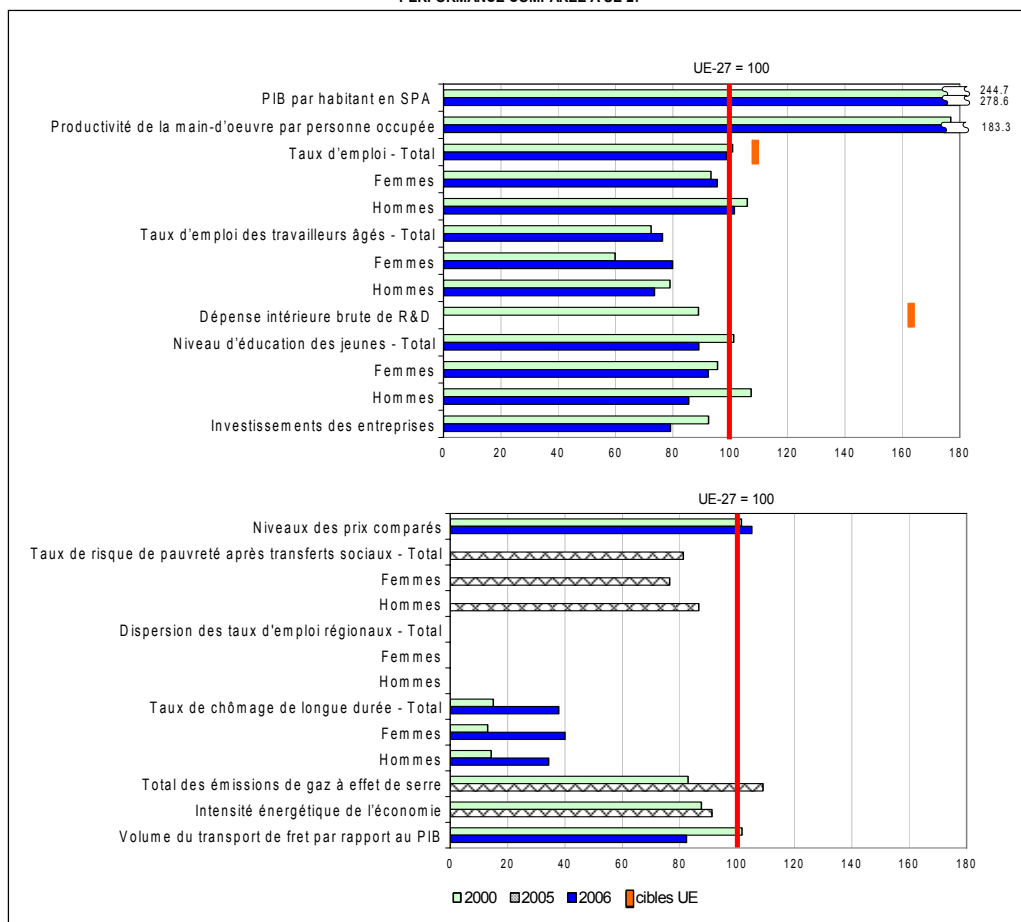
22. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 du Luxembourg et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
23. Le Luxembourg a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Il a progressé dans la mise en œuvre des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
24. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a apporté une réponse mitigée dans les domaines qui, selon le Conseil, requièrent une attention particulière. Il aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
25. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 figurent: des investissements visant à intégrer l'économie du pays au contexte international; des initiatives destinées à mettre au point une vaste politique de simplification axée sur les besoins des entreprises; le renforcement des structures d'accueil des enfants; la réforme de la formation professionnelle; et l'introduction de nouvelles formes de travail.
26. En outre, il importe que le Luxembourg, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les défis suivants: l'accélération de la mise en œuvre des mesures visant à accroître le taux d'emploi des travailleurs âgés, notamment par une réforme décourageant les retraites anticipées; le déploiement d'efforts supplémentaires en matière de lutte contre le taux de décrochage scolaire et le décrochage des filières d'enseignement; la surveillance étroite de l'impact des mesures adoptées récemment pour réduire le chômage des jeunes; et, pour renforcer l'attractivité de l'environnement économique, l'adoption de mesures favorisant l'émergence de marchés concurrentiels, l'amélioration de la transposition de la législation communautaire et le soutien aux activités des PME.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

LUXEMBOURG

	LU					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	244.7	247.7	252.7	263.0	278.6		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	176.9	166.4	168.9	174.4	183.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						:				70.0
Total	62.7	62.2	62.5	63.6	63.6		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	50.1	50.9	51.9	53.7	54.6		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	75.0	73.3	72.8	73.3	72.6		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	26.7	30.3	30.4	31.7	33.2		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	16.4	20.6	22.2	24.9	27.8		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	37.2	39.7	38.3	38.3	38.7		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	1.65	1.66	1.63	1.57p	:	3.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	77.5	72.7b	72.5	71.1	69.3		76.6	77.4	77.8	
Femmes	75.8	75.6b	73.4	75.8	74.5		79.3	80.1	80.7	
Hommes	79.2	69.7b	71.6	66.6	64.0		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	101.5	103.2	105.1	104.6	105.1		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	17.0	17.0	16.5	15.5	14.4		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	12.0	11.0b	12.0	13.0	:			16.0e	:	
Femmes	12.0	12.0b	12.0	13.0	:			17.0e	:	
Hommes	12.0	11.0b	12.0	13.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	-	-	-	-	-	-	13.0	11.9	11.4	
Femmes	-	-	-	-	-	-	20.0	16.8	16.2	
Hommes	-	-	-	-	-	-	9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	0.6	0.9	1.1	1.2	1.4		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	0.6	0.9	1.4	1.2	1.6		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	0.5	0.9	0.8	1.2	1.2		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	75.2	88.6	100.8	100.4	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	186.6	181.8	193.5	189.9	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	100.8	111.8	107.2	92.4	87.9e		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Hongrie

1. La croissance économique a commencé à ralentir en 2006. Selon les estimations, la progression du PIB, qui était de 3,9 % en 2006, ne sera que de 2 % en 2007. Le schéma de croissance reflète dans une large mesure la correction apportée à l'orientation intenable à plus long terme de la politique budgétaire suivie au cours des dernières années. Les taux d'emploi et d'activité restent largement inférieurs à la moyenne de l'UE, même s'ils se sont légèrement améliorés et atteignaient, respectivement, 57,3 % et 62 % en 2006. Après avoir représenté jusqu'à 9,2 % du PIB en 2006, le déficit budgétaire devrait tomber en dessous de 6,5 % du PIB en 2007, tandis que la hausse du ratio dette/PIB devrait ralentir, selon les estimations.
2. La Hongrie doit accorder la priorité absolue à la poursuite de son programme d'assainissement budgétaire étayé par de solides réformes structurelles, et à la mise en œuvre d'une réforme globale de la gouvernance budgétaire. Les progrès en matière d'assainissement budgétaire contribueront au retour attendu à un scénario de croissance vigoureuse. Dans le même temps, la viabilité à long terme des finances publiques, actuellement très compromise, devrait être assurée. Il convient par ailleurs de prendre des mesures institutionnelles et réglementaires pour améliorer le fonctionnement des marchés du travail, et de mettre en œuvre le cadre microéconomique en veillant toutefois à ne pas mettre en péril l'assainissement budgétaire.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, les progrès accomplis par la Hongrie en ce qui concerne la réalisation de son programme national de réforme révisé au cours de la période 2005-2007 apparaissent limités à la lumière de son rapport de mise en œuvre 2007. La Hongrie entreprend des efforts importants et le rythme des progrès s'est accéléré l'année dernière.
4. Des progrès ont été enregistrés sur le plan du respect des quatre recommandations que lui avait adressées le Conseil. Il est probable que le programme d'assainissement engendre des performances budgétaires supérieures aux prévisions en 2007. Le déficit reste toutefois important et la situation des finances publiques à moyen terme demeure fragile. De nouvelles incitations au travail et au maintien sur le marché de l'emploi ont été instaurées et la mise en place du système intégré de services pour l'emploi et de services sociaux a bien progressé. L'assainissement budgétaire étant la priorité du pays, les progrès dans le domaine de l'éducation, de la formation et des politiques d'activation du marché du travail sont restés limités.
5. Dans les autres domaines auxquels la Hongrie devrait, selon les conclusions du Conseil, s'attaquer en priorité, des progrès très importants ont été accomplis en vue de l'élaboration d'une stratégie cohérente en matière de R&D, d'innovation et de TIC, et de la transformation du travail non déclaré en emplois réguliers.
6. Le rapport de suivi de l'année dernière concluait que la Hongrie avait accompli des progrès limités dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires que sont la

connaissance, l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'énergie. Les progrès ont de nouveau été limités en ce qui concerne la plupart des engagements assortis d'une échéance fixée à la fin de 2007.

7. La gestion du PNR et l'adhésion à ce programme semblent s'être quelque peu renforcées. Le rapport de mise en œuvre a été examiné par le Parlement et les parties concernées avant sa présentation. Bien que les mesures de réforme s'accompagnent de calendriers précis, aucune information systématique n'est disponible concernant les incidences budgétaires des mesures adoptées et envisagées. Les programmes opérationnels cofinancés par les fonds structurels et de cohésion jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du PNR. Leur gestion commune est assurée. L'affectation des fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi pourrait cependant être renforcée.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. La réduction du déficit budgétaire et l'amélioration de la viabilité des finances publiques constituent les principaux défis macroéconomiques recensés dans le PNR. Les progrès réalisés à cet égard au cours de la période 2005-2007 sont mitigés. Après des années de politique budgétaire laxiste qui se sont soldées par de graves déséquilibres macroéconomiques, le gouvernement réélu a engagé un vaste programme d'assainissement budgétaire et de réforme au cours du second semestre de 2006. Les actions menées commencent à porter leurs fruits mais des progrès doivent encore être accomplis. Il convient par ailleurs de surveiller sans relâche l'évolution des salaires et des coûts non salariaux du travail étant donné la nécessité d'améliorer la réactivité aux changements économiques.
9. Le Conseil a recommandé à la Hongrie de s'attaquer au déficit public et au ratio de la dette publique et d'améliorer la viabilité budgétaire à long terme ainsi que l'efficacité économique. Des majorations fiscales de large portée et de vastes mesures de contrôle des dépenses, instaurant notamment un gel des budgets jusqu'à la fin de 2008, ont permis de limiter le déficit à 9,2 % du PIB en 2006, un pourcentage encore très élevé mais inférieur de près de un point de pourcentage aux prévisions. Il est probable que la Hongrie dépasse de près d'un demi-point de pourcentage son objectif de 2007, fixé à 6,8 % du PIB. La baisse du déficit aurait cependant pu atteindre près d'un point de pourcentage si aucune mesure supplémentaire en matière de dépenses n'avait été adoptée. Le ratio dette/PIB devrait se stabiliser autour des 66 % en 2007-2008. Un projet important pour la réforme globale des finances publiques, établissant des règles budgétaires et instaurant des changements institutionnels, a été adopté en 2007. La mise en œuvre de ces propositions est cependant tributaire de l'adoption des modifications correspondantes de la constitution. La stratégie de renforcement du cadre budgétaire qui vient d'être lancée est essentielle car le déficit, même s'il diminue, reste le plus élevé de l'UE.
10. À la suite de l'adoption, en 2006, de lois visant à réformer l'administration publique, les systèmes de soins de santé, de retraite et d'éducation, des mesures ont été mises en œuvre par les autorités dans ces domaines en 2007. D'importantes réductions des dépenses en matière de subventions de prix ont été réalisées, notamment en ce qui

concerne les produits pharmaceutiques et le gaz. En outre, l'administration publique et le système de soins hospitaliers ont continué d'être rationalisés, même si les mesures de suivi, telles que l'amélioration des soins ambulatoires, font encore défaut. Par ailleurs, l'offre de services communs au niveau des collectivités locales a été considérablement renforcée grâce à une série d'incitations financières. Pour ce qui est de la réforme des retraites, outre la révision des régimes de pensions d'invalidité en 2007, l'adoption de plusieurs autres mesures aura une incidence sur le coût des pensions à long terme. Il s'agit notamment de la fixation d'un niveau de départ moins élevé pour les nouvelles pensions, d'un calcul actuariel équitable des pensions et de l'adoption d'une réglementation plus stricte en matière d'admissibilité à la préretraite. Le groupe d'experts établi par le gouvernement poursuivra son examen de la réforme des paramètres déterminants en la matière (indexation, âge de la retraite). Dans l'ensemble, la viabilité des finances publiques reste très menacée en raison de l'augmentation prévue, sur le long terme, des dépenses liées au vieillissement de la population. De nouvelles mesures doivent être prises dans tous les domaines, également en vue d'assurer l'adéquation sociale.

11. La Hongrie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. Compte tenu du manque de discipline budgétaire dans le passé, les mesures adoptées récemment ont été relativement vigoureuses. L'état des finances publiques demeure toutefois fragile. La Hongrie doit poursuivre sur sa lancée en assurant le rééquilibrage budgétaire et la mise en œuvre des réformes structurelles. Les recommandations qui lui ont été faites restent donc valables.

Politiques microéconomiques

12. Les principaux défis microéconomiques recensés dans le PNR révisé de 2006 étaient la R&D et l'innovation, l'environnement des entreprises, la concurrence, le développement des infrastructures ainsi que la politique énergétique et l'environnement. Dans ses conclusions, le Conseil évoquait également la réduction et la réorientation des aides d'État, l'élaboration d'une stratégie plus cohérente en matière de R&D, d'innovation et de TIC, ainsi que la poursuite de l'allègement des contraintes administratives pesant sur les entreprises.
13. L'absence de mesures concrètes pour réduire les aides d'État et réorienter les ressources vers des objectifs horizontaux, et notamment la question de savoir si les actions visant à supprimer progressivement ces aides seront suffisantes, restent préoccupantes. En matière de R&D et d'innovation, la stratégie adoptée récemment est encourageante mais des progrès doivent encore être accomplis. L'adoption de la stratégie dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation, qui fait suite aux réformes précédentes et vise à coordonner la R&D et l'innovation entre les secteurs public et privé, ainsi qu'à encourager la création et l'utilisation des connaissances, constitue une mesure importante. Toutefois, la réalisation de l'objectif, fixé à 1,4 % du PIB (au lieu des 1,8 % prévus initialement) pour l'ensemble des dépenses de R&D d'ici à 2010, dépendra des ressources disponibles et de la bonne mise en œuvre d'un plan d'action adopté récemment. Des questions subsistent sur la façon d'intégrer l'Académie des sciences dans le système de recherche et d'innovation et d'améliorer les liens entre le secteur de la recherche et les entreprises. Outre la simplification du cadre juridique pour le commerce électronique, les initiatives menées dans le domaine des TIC sont axées sur le développement des

infrastructures et l'utilisation renforcée des TIC. Même si ces actions vont dans la bonne direction, il convient d'accélérer leur mise en œuvre. Cela devrait être le cas grâce à l'utilisation accrue des fonds structurels de l'UE. Des obstacles continuent d'entraver l'activité des entreprises et les objectifs établis dans les conclusions du Conseil européen du printemps 2006 n'ont été que partiellement atteints.

14. Les stratégies visant à améliorer la réglementation mettent l'accent sur la simplification et sur l'allégement des formalités administratives, aucun objectif spécifique n'ayant toutefois été fixé en ce qui concerne ce deuxième élément. Les travaux préparatoires à l'amélioration des analyses d'impact sont en cours mais leur mise en œuvre reste inadéquate. Le délai nécessaire à la création d'une entreprise a toutefois été considérablement réduit et, à compter de 2008, l'enregistrement électronique d'une entreprise devrait prendre moins d'une heure. Les mesures adoptées récemment pour améliorer l'accès des entreprises au crédit devraient profiter aux PME. Néanmoins, seuls des progrès limités ont été observés en ce qui concerne la promotion d'un enseignement axé sur l'esprit d'entreprise et l'établissement d'un point de contact unique pour l'embauche du premier travailleur.
15. L'ouverture du marché du fret ferroviaire a été retardée et l'établissement d'une stratégie cohérente en matière de développement des transports doit être accéléré compte tenu de la composition des dépenses d'infrastructure et de la polémique concernant la possibilité de financer l'infrastructure ferroviaire par des redevances d'accès. La Hongrie devrait poursuivre ses efforts pour assurer en temps opportun la mise en œuvre intégrale de la directive sur les services.
16. Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, la nouvelle législation visant à promouvoir l'électricité verte constitue une mesure encourageante. La Hongrie a également annoncé la mise en place d'une stratégie nationale en matière de changement climatique, mais les mesures concrètes restent à mettre en place. La libéralisation des industries de réseau est en cours. Cependant, depuis que les réseaux de transport d'électricité ont été rétrocédés à l'ancien propriétaire en 2006, des questions se posent quant à la séparation effective de l'infrastructure et de l'exploitation.
17. Globalement, bien que des signes encourageants aient été enregistrés dans certains domaines, les progrès réalisés au cours de la période 2005-2007 sont mitigés pour ce qui est des réponses apportées aux défis énoncés dans le PNR. La Hongrie doit maintenir le rythme et la portée de ses réformes microéconomiques si elle veut atteindre le taux de croissance et de création d'emplois nécessaire à un redressement rapide de son économie. Les points à surveiller dans le domaine microéconomique restent donc valables.

Politiques de l'emploi

18. En 2006, le PNR révisé a établi les priorités suivantes: renforcement du poids des politiques d'activation du marché du travail, aide ciblée à l'emploi des personnes défavorisées, encouragement de l'apprentissage tout au long de la vie et amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement.
19. Le Conseil recommandait de mettre l'accent sur l'amélioration des politiques d'activation du marché de l'emploi et des incitations à travailler, l'intégration des

services pour l'emploi et des services sociaux et la réforme du secteur de l'éducation et de la formation afin d'améliorer les compétences et la capacité d'adaptation aux besoins du marché du travail.

20. Les politiques d'activation du marché du travail visent de plus en plus à faciliter la recherche d'un emploi et à améliorer l'employabilité par des mesures axées sur les groupes les plus défavorisés. Il y a lieu d'améliorer la portée et l'efficacité de ces politiques. Un certain nombre d'incitations au travail et au maintien sur le marché de l'emploi ont été mises en place, notamment des mesures récentes qui réforment le régime de prestations sociales. D'autres réformes visant à limiter les départs à la retraite anticipée et à revoir le système de prestations d'invalidité méritent également d'être saluées. Compte tenu du très faible taux de retour à l'emploi des femmes après l'accouchement, il convient de prendre des mesures supplémentaires pour permettre de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, notamment l'extension des infrastructures de garde d'enfants et la réforme du système de congé parental de longue durée. L'intégration des services de l'emploi et des services sociaux est en cours et le service public de l'emploi assure la coordination des services de réinsertion depuis 2007.
21. L'intégration des écoles et les restrictions qui leur sont imposées sur le plan de la sélection des élèves, ainsi que l'application de nouveaux programmes nationaux axés sur l'acquisition de compétences essentielles, comptent parmi les mesures récemment adoptées pour limiter la ségrégation scolaire et doter les élèves de compétences mieux adaptées aux besoins du marché du travail. Les quotas fixés pour l'enseignement des sciences naturelles, des TI et de la technologie ont également été augmentés de manière à garantir un nombre suffisant de diplômés dans ces domaines. Malgré ces mesures encourageantes, il n'est pas certain que la Hongrie se soit dotée d'une stratégie clairement définie pour parvenir à des changements systémiques et améliorer ainsi la qualité, l'ouverture et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation.
22. Le Conseil a également souligné la nécessité de concentrer les efforts sur l'amélioration de la situation des personnes défavorisées sur le marché du travail, la lutte contre le travail non déclaré, la réduction des disparités régionales en matière d'emploi et la mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie. Bien qu'un certain nombre de mesures aient été prises pour améliorer la situation des groupes défavorisés sur le marché du travail, leur efficacité reste à démontrer. Dans certains domaines, les progrès ont été limités. Outre l'aide aux personnes débutant leur carrière, aux travailleurs âgés et aux femmes, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour augmenter les chances des personnes peu qualifiées, des personnes handicapées et des Rom de trouver un emploi. La mise en œuvre de mesures fermes et cohérentes, axées sur l'application d'incitations et de sanctions, a permis de réaliser des progrès notables en ce qui concerne la réduction du travail non déclaré. Toutefois, compte tenu de la gravité du problème, il est important de poursuivre sur cette voie. Aucun progrès visible n'a été constaté pour ce qui est de la réduction des disparités régionales persistantes en matière d'emploi. Aucune action cohérente n'a encore été élaborée pour relever ce défi, et notamment remédier à la faible mobilité de la main-d'œuvre. La mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie a débuté mais reste une tâche fastidieuse qui requiert une coordination et un suivi plus soutenus.

23. La Hongrie a commencé à aborder la question de la flexicurité de manière intégrée. Une attention particulière a été accordée au renforcement des politiques d'activation du marché de l'emploi, à la modernisation des systèmes de sécurité sociale et à la lutte contre le travail non déclaré. L'augmentation de la participation aux actions d'apprentissage tout au long de la vie représente un défi. Le gouvernement a l'intention, avec la participation des partenaires sociaux, de procéder à une révision complète du code du travail afin qu'il reflète la diversité des formes de travail et assure les capacités d'adaptation.
24. En dépit d'améliorations évidentes dans certains domaines, les progrès ont été partiels au cours de la période 2005-2007 en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures visant à relever les défis posés par le marché du travail. Les actions engagées en réponse aux recommandations et aux points à surveiller ont elles aussi été partielles. Il importe d'intensifier et d'accélérer le rythme des réformes, notamment dans le secteur de l'éducation et de la formation.

PARTIE III: CONCLUSIONS

25. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Hongrie et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
26. La Hongrie a accompli des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Ses progrès dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires ont été limités.
27. Le rapport de mise en œuvre montre que la Hongrie a pris des mesures mitigées pour donner suite aux recommandations formulées par le Conseil. Certaines de ces mesures ont été adoptées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devraient faire l'objet d'un regain d'attention.
28. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre de 2007 figurent des améliorations importantes en matière d'assainissement budgétaire, l'adoption de plusieurs mesures à caractère structurel, la réduction du délai nécessaire à la création d'une entreprise et le déploiement d'efforts pour réduire les frais administratifs, la mise en place d'incitations supplémentaires à travailler et à rester sur le marché du travail ainsi que la transformation du travail non déclaré en emploi régulier.
29. Les aspects du programme national de réforme de la Hongrie présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont les suivants: correction du déficit excessif comme prévu; poursuite de l'amélioration de la viabilité des finances publiques; amélioration de la situation des groupes défavorisés sur le marché du travail; réduction des disparités régionales persistantes en matière d'emploi et réforme des systèmes d'éducation et de formation. Dans ce contexte, il est recommandé que la Hongrie:
 - poursuive la mise en œuvre des mesures nécessaires pour réduire de manière durable le déficit public et le ratio d'endettement en agissant davantage sur les

dépenses, notamment par la mise en place de règles plus complètes et plus détaillées;

- poursuive la réforme de l'administration publique et des systèmes de soins de santé, de retraites et d'éducation en vue d'assurer la viabilité budgétaire à long terme et d'améliorer l'efficacité économique. Ces réformes devraient inclure des mesures visant à limiter davantage les départs à la retraite anticipée, à réduire le nombre de nouveaux bénéficiaires de pensions d'invalidité et à poursuivre la restructuration du système de soins de santé;
- renforce ses politiques d'activation du marché du travail pour améliorer la situation des groupes défavorisés sur ce marché et réduise les disparités régionales persistantes en matière d'emploi;
- assure l'accès à un système d'éducation et de formation de qualité pour tous, améliore les niveaux de qualification et renforce la capacité des systèmes d'éducation et de formation à répondre aux besoins du marché du travail.

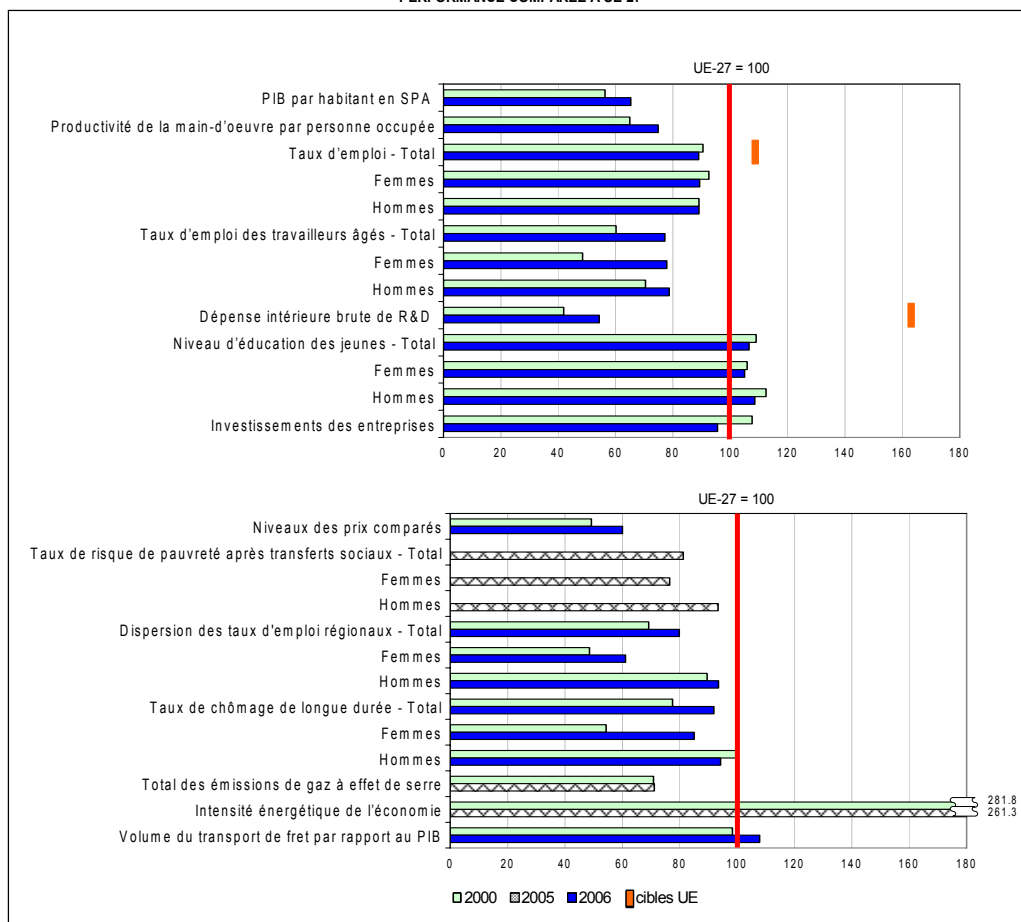
30. En outre, il est important que la Hongrie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: poursuite de la réforme du système de recherche publique, renforcement de l'efficacité des dépenses publiques de R&D et consolidation des liens entre les secteurs privé et public dans la R&D; réduction et réorientation des aides d'État; amélioration du cadre réglementaire en réduisant davantage le fardeau administratif et en poursuivant la simplification législative; mise en place de nouvelles incitations à travailler et à rester sur le marché de l'emploi; adoption de mesures permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale; achèvement de la mise en place du système intégré de services pour l'emploi et de services sociaux; transformation du travail non déclaré en emplois réguliers et mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

HONGRIE

	HU						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	56.3	63.6	63.9	64.8	65.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	65.0	71.7	72.7	73.9	74.8		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						58.7	62.2	63.4p	64.4p	70.0
Femmes	49.7	50.9	50.7	51.0	51.1		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	63.1	63.5	63.1	63.1	63.8		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés							36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	13.3	21.8	25.0	26.7	27.1		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	33.2	37.8	38.4	40.6	41.4		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.78	0.93	0.88	0.94	1.00	1.8	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes							76.6	77.4	77.8	
Femmes	84.0	86.1b	84.9	84.9	84.7		79.3	80.1	80.7	
Hommes	83.0	83.4b	82.0	81.9	81.2		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	49.2	58.2	61.6	63.2	60.0		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	19.8	18.6	18.9	18.8	17.4		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	11.0	12.0	:	13.0b	:			16.0e	:	
Femmes	12.0	12.0	:	13.0b	:			17.0e	:	
Hommes	11.0	12.0	:	14.0b	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux							13.0	11.9	11.4	
Total	9.0	8.5	9.4	9.9	9.1		20.0	16.8	16.2	
Femmes	9.7	9.2	10.6	10.8	9.9		9.6	9.7	9.3	
Hommes	8.6	8.1	8.6	9.4	8.7		4.0	4.1p	3.7p	
Taux de chômage de longue durée							4.6	4.5p	4.0p	
Total	3.1	2.4	2.7	3.2	3.4		3.5	3.8p	3.5p	
Femmes	2.5	2.3	2.6	3.2	3.4					
Hommes	3.5	2.5	2.8	3.3	3.3					
Total des émissions de gaz à effet de serre	64.3	66.8	64.7	65.5	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	600.5	566.6	533.6	543.6	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	97.5	85.1	91.5	102.1	115.1		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Malte

1. Après avoir connu un ralentissement au début des années 2000, la croissance économique de Malte a repris depuis 2004, avec une croissance du PIB atteignant 3,2% en 2006. Le redressement de l'économie a été principalement porté par la demande intérieure. Par rapport à la moyenne UE-27, la productivité de la main-d'œuvre a diminué ces dernières années, mais s'est stabilisée en 2006. Le PIB par habitant s'établissait à 75,5% de la moyenne de l'UE-27 en 2006. Le taux d'emploi (54,8% en 2006) reste bien inférieur à l'objectif de Lisbonne, en particulier en ce qui concerne l'emploi des femmes et des travailleurs âgés. Le déficit public a été ramené de 3,1 % du PIB en 2005 à 2,5 % du PIB en 2006, tandis que la dette publique passait de 72,7 % du PIB en 2004 à 64,7 % du PIB en 2006.
2. Les faiblesses structurelles de l'économie de Malte exigent une politique de réformes soutenue pour renforcer la compétitivité et exploiter le potentiel de croissance à long terme. La continuation de la mise en œuvre des réformes structurelles en matière de dépenses contribuerait à assainir les finances publiques à moyen terme et à consacrer des fonds publics accrus à des secteurs susceptibles de promouvoir la croissance, tels que la R&D et l'innovation. La poursuite des efforts visant à réformer le système de soins de santé, couplée à un réexamen global du système social, pourrait favoriser à long terme la viabilité des finances publiques et encourager l'emploi non clandestin. La mise en œuvre d'initiatives récentes, la réduction et la réorientation des aides d'État vers des objectifs horizontaux et le renforcement de la concurrence devraient être bénéfiques pour la croissance et l'emploi.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 de Malte énonce les principaux défis à relever, à savoir la viabilité des finances publiques, la compétitivité, l'environnement, l'emploi et l'éducation et la formation. En outre, la Commission a attiré l'attention sur la concurrence, la qualité du système de réglementation et l'instauration de conditions de travail plus attrayantes.
4. De manière générale, le rapport de mise en œuvre fait apparaître de bons progrès dans la mise en œuvre du PNR au cours de la période 2005-2007 dans de nombreux domaines clés. Pendant cette période, Malte a suivi une politique soutenue de réformes. Le résultat le plus notable de cette politique est la décision du Conseil d'autoriser Malte à adopter l'euro à dater du 1^{er} janvier 2008.
5. Toutefois, Malte n'a accompli que des progrès limités dans la suite donnée aux recommandations adoptées par le Conseil en vue de renforcer l'autorité chargée de la concurrence et d'attirer davantage de personnes sur le marché du travail.
6. Le Conseil avait également conclu que Malte devait concentrer ses efforts sur la réforme du système des soins de santé, l'accélération de l'amélioration et de la simplification des réglementations, l'établissement de mesures plus précises pour les dépenses en R&D, l'instauration d'une évaluation systématique de l'impact, le raccordement de Malte aux réseaux énergétiques européens, l'augmentation du

niveau d'instruction et l'accroissement du taux d'emploi des travailleurs âgés. Les progrès accomplis dans ces domaines ont également été limités.

7. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que Malte avait honoré en partie les engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Depuis, Malte a encore progressé en ce qui concerne l'amélioration de la réglementation, les TIC et l'innovation. Toutefois, des mesures plus concrètes s'imposent pour honorer tous les engagements dans le domaine du renforcement de la concurrence.
8. Le PNR a fait l'objet d'une très bonne gestion, impliquant la participation de tous les ministères concernés et des consultations approfondies avec les parties intéressées. Les liens entre le PNR et les programmes relevant des fonds structurels sont bons: 45 % du budget total du CRSN ont été affectés à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (contre 20 % lors de la période de programmation précédente). La part limitée des fonds affectée à l'amélioration de la compétitivité, par rapport aux autres États membres, résulte des projets d'investissements importants en faveur d'infrastructures environnementales pour assurer la viabilité environnementale du tourisme. Le financement de la politique de cohésion s'élèvera à 2,4% du PIB au cours de la période 2007-2013.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. Malte a réalisé de bons progrès au cours de la période 2005-2007 pour relever le défi macroéconomique du rétablissement de l'équilibre budgétaire. Le processus d'assainissement budgétaire, lancé en 2004, a bien progressé. Bien qu'une partie de ces progrès résulte de mesures ponctuelles, l'ajustement budgétaire est le fruit essentiellement d'une réduction des dépenses. Le déficit des administrations publiques a été ramené à 2,5 % du PIB en 2006, et le ratio dette/PIB a suivi une tendance à la baisse. En conséquence, le Conseil a décidé d'abroger la procédure concernant les déficits excessifs, préparant ainsi la voie à l'adoption par Malte de l'euro à dater du 1^{er} janvier 2008. Le rapport de mise en œuvre souligne l'engagement affirmé du gouvernement maltais à poursuivre l'assainissement budgétaire grâce à des restrictions des dépenses du secteur public.
10. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la viabilité à long terme des finances publiques. Les principales dispositions du nouveau système de retraites, entré en vigueur en janvier 2007, prévoient le relèvement progressif de l'âge de la retraite, l'utilisation d'une période de référence plus longue pour le calcul des retraites et une modification de l'indexation des retraites.
11. Au cours de la période 2005-2007, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la réorientation des dépenses publiques vers des objectifs favorables à la croissance. Plus particulièrement, une attention accrue a été accordée à la valorisation du capital humain de Malte. Toutefois, la réaffectation de fonds publics supplémentaires aux secteurs de l'innovation, de la recherche et du développement a été moins ambitieuse. Une telle restructuration pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif visant à

attirer des investissements dans le secteur de la haute technologie et renforcer la compétitivité et le potentiel de croissance de Malte.

12. Le Conseil évoquait la nécessité de mettre en œuvre et de renforcer les mesures tant attendues dans le cadre de la réforme des soins de santé. La viabilité financière du système de soins de santé est subordonnée à l'inversion de l'évolution des dépenses de santé antérieures. La nouvelle législation, annoncée dans le PNR, qui devrait séparer la réglementation et la fourniture des soins de santé, n'a pas encore été totalement mise en œuvre. Les autorités de Malte ont mis en place les mesures administratives requises pour l'exécution. En outre, pour les autorités, la mise en œuvre complète de ces mesures est essentielle pour améliorer la gestion et le contrôle financiers du régime public de soins de santé et assurer une utilisation optimale des ressources.
13. De manière générale, Malte a accompli de bons progrès en ce qui concerne l'amélioration des finances publiques et des progrès pour ce qui est de la réorientation des dépenses publiques vers des objectifs favorables à la croissance. Malte a accompli des progrès limités pour assurer la viabilité financière du système de soins de santé et la Commission considère en conséquence que le point à surveiller, dans ce domaine, reste d'actualité.

Politiques microéconomiques

14. Le PNR maltais définissait la compétitivité et l'environnement comme les principaux défis à caractère microéconomique. Ces questions touchent à des aspects tels que l'environnement des entreprises et la réglementation, le secteur R&D, l'innovation et les TIC, le tourisme, ainsi que l'infrastructure et la concurrence. De manière générale, Malte a bien progressé au cours de la période 2005-2007, en améliorant la réglementation, en adoptant une stratégie élargie pour renforcer le secteur R&D et les TIC, et en prenant certaines mesures favorisant la libéralisation.
15. Le Conseil recommandait à Malte d'intensifier la concurrence, notamment en renforçant l'autorité chargée de la concurrence, en ouvrant le marché des services professionnels à la concurrence et en redirigeant les aides d'État. Les autorités maltaises élaborent des mesures pour renforcer les capacités de mise en œuvre de l'autorité chargée de la concurrence et pour modifier la loi sur la concurrence, qui doivent maintenant être mises en application. La consultation et le dialogue en ce qui concerne les services professionnels sont en cours mais n'ont pas encore abouti à des mesures concrètes de réforme. Malte doit intensifier ses efforts pour assurer la mise en œuvre dans les délais de la directive sur les services. Le niveau des aides d'État (2,25 % du PIB en 2006) et la part des aides sectorielles (93 %) à Malte sont toujours les plus élevés de l'UE. Malte doit accomplir des progrès dans ce domaine, compte tenu du fait qu'il y a également eu une augmentation du nombre de procédures d'infraction. Il conviendrait que Malte améliore la transposition de la législation relative au marché intérieur.
16. Le Conseil a également demandé à Malte de concentrer ses efforts sur l'analyse d'impact et la simplification. Malte mène une politique active en faveur du programme «Mieux légiférer» et progresse dans l'amélioration du cadre réglementaire. Tout le secteur public participe maintenant au plan d'action sur la simplification et Malte a désigné un coordinateur pour l'amélioration de la

réglementation au sein de chaque ministère. Malte devrait faire des efforts supplémentaires pour améliorer le cadre réglementaire en poursuivant la simplification en cours, en procédant de manière systématique à des analyses d'impact et en assurant une stratégie transparente d'amélioration de la législation. En ce qui concerne la réduction de la charge administrative, Malte a prévu plusieurs mesures pour 2008 et 2009. Toutefois, aucun objectif spécifique n'a encore été fixé. Malte mentionne également l'introduction de guichets uniques destinés aux nouvelles entreprises, mais il semble qu'ils ne soient pas encore totalement opérationnels.

17. Le Conseil a souligné la nécessité d'établir les dépenses R&D avec plus de précision. Le rapport de mise en œuvre réaffirme l'engagement de Malte d'atteindre l'objectif d'intensité de recherche et développement de 0,75 % pour 2010. Le niveau des investissements publics dans la R&D est passé à 0,20 % du PIB en 2006. Des mesures ont également été prises pour augmenter le nombre de chercheurs, par l'intermédiaire d'un fonds pour les études de troisième cycle, en facilitant l'accès à Malte à des chercheurs d'autres pays et en rendant les sciences plus attractives pour les étudiants. Des organismes publics sélectionnés assureront la mise en œuvre des programmes de recherche et d'innovation et y consacreront au moins 0,25 % de leurs budgets pour 2008. Les liens entre l'industrie et le monde universitaire sont encouragés. Toutefois, le rapport ne donne pas d'informations sur les développements de la R&D dans le secteur privé, qui représente environ 65 % des dépenses en matière de R&D.
18. Le Conseil a également demandé à Malte d'examiner la question de la connexion de Malte aux réseaux énergétiques européens. En réponse à cette demande, Malte recherche actuellement des conseils sur la faisabilité de cette connexion, qui améliorerait le fonctionnement du marché de l'énergie et réduirait la dépendance totale actuelle vis-à-vis du pétrole importé. Des mesures supplémentaires pourraient accorder une importance accrue à l'efficacité énergétique et à l'utilisation d'énergies renouvelables.
19. Malte considère les TIC comme essentiels pour la modernisation de son économie et a fait des progrès importants en la matière au cours des trois dernières années. Les mesures prises se concentrent essentiellement sur l'administration en ligne («e-government»), la participation de tous à la société de l'information («e-inclusion») et le recours aux TIC, ainsi que sur la promotion de l'emploi dans ce secteur en stimulant les compétences liées aux TIC. Il y a eu des avancées importantes en ce qui concerne la fourniture de services en ligne au public, mais l'accent doit être mis davantage sur l'utilisation des TIC, tant en ce qui concerne les services électroniques que les services à large bande. La récente stratégie nationale en matière de TIC pour 2008-2010 devrait stimuler les progrès dans ce domaine, parallèlement au projet SmartCity. Malte mentionne une augmentation du tourisme due en partie à l'importance croissante des navires de croisière et des compagnies aériennes à bas prix ainsi qu'à des initiatives stratégiques pour poursuivre le développement de ce secteur. Elle insiste sur le fait que la sauvegarde de l'environnement est une condition préalable au succès d'une stratégie en matière de tourisme qui reste un défi pour l'avenir.
20. De manière générale, Malte a réalisé de bons progrès dans l'exécution des mesures ayant pour objet de relever les principaux défis à caractère microéconomique. Toutefois, des efforts supplémentaires pourraient être consentis pour stimuler la concurrence, réduire encore les aides d'État et les réorienter vers des objectifs

horizontaux. En conséquence, la Commission considère que la recommandation spécifique adressée au pays dans ce domaine reste d'actualité. Compte tenu des progrès limités enregistrés dans les points à surveiller dans les domaines de la réglementation, de la simplification, de l'analyse d'impact, des guichets uniques pour la création d'entreprises et de la diversification des sources d'énergie, la Commission estime qu'ils restent à l'ordre du jour.

Politiques de l'emploi

21. Le Conseil recommandait à Malte d'intensifier les efforts engagés afin de rendre le marché du travail plus attrayant, et mentionnait également le faible taux d'emploi des travailleurs âgés, le relèvement du niveau d'éducation et la réduction du taux d'abandon précoce du système scolaire. Au cours de la période 2005-2007, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'emploi et les performances du secteur de l'éducation. Le taux d'emploi global s'est légèrement amélioré, atteignant 54,8 % en 2006, avec un taux d'emploi des femmes de 34,9 %, qui est toujours le plus faible de l'UE. L'objectif fixé par Malte d'un taux d'emploi des femmes de 40 % d'ici 2010 semble encore loin. L'emploi des personnes âgées reste un problème (30 % en 2006, en baisse) et est particulièrement préoccupant pour les femmes âgées (11,2 % seulement). Malte a les plus faibles taux d'instruction secondaire et le plus grand nombre d'élèves quittant l'école prématurément de l'UE.
22. Malte met en œuvre des mesures fiscales visant à attirer davantage de personnes sur le marché du travail, plus particulièrement les femmes. Ces mesures portent notamment sur une révision des tranches d'imposition sur le revenu, des crédits d'impôt pour les femmes réintégrant le marché du travail, des incitants fiscaux pour les travailleurs à temps partiel et la reconnaissance des personnes travaillant dans des entreprises familiales. D'autres initiatives ont pour objectif d'encourager le recours aux services de prise en charge d'enfants et d'offrir des formations. Pour accroître l'efficacité de ces initiatives, il semble que la mise en œuvre de certaines mesures pourrait être étendue. Par ailleurs, des efforts supplémentaires pourraient être consentis pour mieux ajuster l'offre de main-d'œuvre à la demande et le rapport de mise en œuvre ne prévoit aucune modification au système social. Les efforts pour lutter contre le travail non déclaré et réduire la fraude aux prestations sociales ont commencé à donner certains résultats positifs. Toutefois, leur impact sur le marché de l'emploi ne se fait pas encore sentir.
23. Des efforts sont également faits pour améliorer le système d'éducation, notamment en améliorant les infrastructures et la qualité de l'enseignement dispensé, grâce à la mise en œuvre d'un système d'éducation obligatoire et la prolongation des cycles de l'enseignement postsecondaire et de l'enseignement supérieur. Les offres de cycles d'enseignement postsecondaire et supérieur ont augmenté, les sujets scientifiques et des technologies de l'information faisant l'objet d'une attention particulière. La stratégie du gouvernement visant à réduire le nombre d'étudiants abandonnant le système scolaire de manière précoce ne semble pas viser des groupes à risques spécifiques. La réforme des systèmes d'éducation et de formation doit se poursuivre afin d'accroître le niveau de qualification de la population, de réduire le taux d'abandon précoce du système scolaire et de relever le taux de fréquentation de l'enseignement complémentaire ou supérieur.

24. La récente réforme du régime des retraites est une initiative importante visant à relever l'âge moyen du départ à la retraite. Aucune mesure n'est prévue pour augmenter les possibilités d'emploi des travailleurs âgés afin de compenser le relèvement de l'âge de la retraite. Des programmes isolés de recyclage aidant les chômeurs de longue durée et les travailleurs de plus de 40 ans à réintégrer le marché de l'emploi existent, mais ne sont pas intégrés dans une approche globale du vieillissement actif.
25. Malte n'aborde pas encore la question de la «flexicurité» d'une manière suffisamment intégrée, même si elle met en œuvre certaines politiques dans le cadre de ses différents volets. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'encouragement du travail à temps partiel ainsi que dans le domaine des politiques d'activation du marché du travail. Le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour améliorer l'apprentissage tout au long de la vie, mais aucune stratégie cohérente n'a encore été mise en œuvre. Il s'agit d'une mesure importante pour éviter les différences croissantes de niveaux de qualification de la main-d'œuvre et pour prévenir les risques de chômage chez les jeunes non qualifiés.
26. Malte a accompli des progrès dans la mise en œuvre des mesures à prendre pour relever les défis dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. L'accès à l'éducation et à la formation a été amélioré et le système de protection sociale a été modernisé, mais les progrès relatifs à la révision du régime des prestations sociales et à l'emploi des travailleurs âgés ont été limités. Les efforts de lutte contre le travail non déclaré sont prometteurs, mais les mesures destinées à rendre le travail financièrement attrayant, particulièrement pour les femmes, sont limitées. La Commission considère donc que cette recommandation spécifique au pays reste valable. La Commission confirme également qu'il importe que Malte concentre ses efforts sur le relèvement du niveau d'éducation et la réduction du taux d'abandon précoce du système scolaire ainsi que sur l'accroissement du taux d'emploi des travailleurs âgés.

PARTIE III: CONCLUSIONS

27. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de Malte et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
28. Malte a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Le pays a bien progressé dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.
29. Le rapport de mise en œuvre montre que Malte a pris des mesures limitées pour donner suite aux recommandations adoptées par le Conseil. Les actions engagées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière, ont également été limitées.
30. Parmi les points forts qui ressortent du programme national de réforme de Malte et de son exécution figurent sa bonne gouvernance et les progrès accomplis dans le domaine de l'assainissement budgétaire ainsi qu'en ce qui concerne l'amélioration de

l'environnement des entreprises, la libéralisation de certains marchés (p. ex. les ports), la réforme de l'enseignement et l'utilisation accrue des TIC.

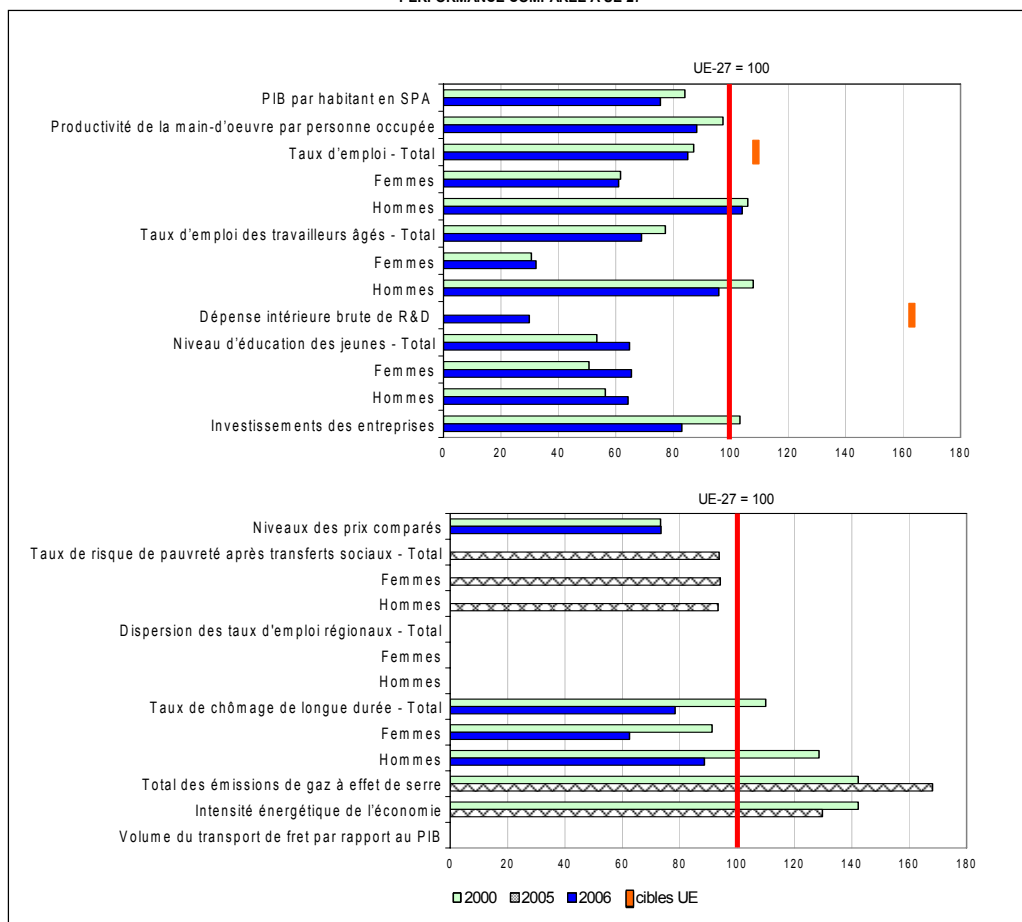
31. Les aspects du programme national de réforme maltais présentant des faiblesses à corriger avec la plus grande priorité sont la politique de la concurrence et des problèmes persistants sur le marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que Malte:
- intensifie la concurrence, notamment en réduisant les aides d'État et en les réorientant vers des objectifs horizontaux ainsi qu'en renforçant l'autorité chargée de la concurrence et en prenant d'autres mesures pour ouvrir le marché des services professionnels à la concurrence;
 - accentue les efforts engagés afin de rendre le marché du travail plus attrayant, notamment pour les femmes et les travailleurs âgés; poursuive ses efforts de lutte contre le travail non déclaré et prenne d'autres mesures concernant le système social pour renforcer l'attrait du travail déclaré.
32. En outre, il importe que Malte, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: poursuite de la mise en œuvre et du renforcement des mesures relatives à la réforme du système des soins de santé; poursuite de l'amélioration du cadre réglementaire en simplifiant davantage la législation, en instaurant des évaluations systématiques d'impact et des guichets uniques efficaces pour la création d'entreprises; diversification de ses sources d'énergie, notamment en améliorant l'efficacité énergétique, en favorisant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et en raccordant le pays aux réseaux énergétiques européens; poursuite des efforts pour relever le niveau d'éducation et réduire le taux d'abandon précoce du système scolaire.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

MALTE

	MT						Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	2000		2005	2006	Cible UE 2010	
PIB par habitant en SPA	84.0	78.7	75.9	75.9	75.5		100.0	100.0	100.0		
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	97.3	90.2	88.4	87.9	88.2		100.0	100.0	100.0		
Taux d'emploi						57.0	62.2	63.4p	64.4p	70.0	
Femmes	33.1	33.6	32.7	33.7	34.9		53.7	56.2p	57.2p		
Hommes	75.0	74.5	75.1	73.8	74.5		70.8	70.8p	71.6p		
Taux d'emploi des travailleurs âgés							36.9	42.3p	43.5p		
Femmes	8.4	13.0	11.5	12.4	11.2		27.4	33.5p	34.8p		
Hommes	50.8	53.8	53.4	50.8	50.4		47.1	51.5p	52.6p		
Dépense intérieure brute de R&D		0.26	0.54	0.54	0.55p	0.75	1.86e	1.84e	1.84e	3.0	
Niveau d'éducation des jeunes							76.6	77.4	77.8		
Total	40.9	45.1b	51.0	53.7	50.4		79.3	80.1	80.7		
Femmes	40.2	48.8b	52.4	57.0	52.8		73.8	74.7	74.8		
Hommes	41.6	41.3b	49.8	50.5	48.1						
Niveaux des prix comparés	73.3	72.0	72.8	72.8	73.5		100.0	100.0	100.0		
Investissements des entreprises	19.0	14.9	15.4	14.6	15.1		18.4	17.8	18.2		
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux				15.0b				16.0e			
Femmes	15.0			16.0b				17.0e			
Hommes	15.0			14.0b				15.0e			
Dispersion des taux d'emploi régionaux							13.0	11.9	11.4		
Femmes							20.0	16.8	16.2		
Hommes							9.6	9.7	9.3		
Taux de chômage de longue durée							4.0	4.1p	3.7p		
Femmes	4.2	2.4	3.0	3.2	2.5		4.6	4.5p	4.0p		
Hommes	4.5	3.4	3.7	3.4	3.1		3.5	3.8p	3.5p		
Total des émissions de gaz à effet de serre	129.0	140.0	145.9	154.8			90.7	92.1			
Intensité énergétique de l'économie	303.2	284.2	261.0	269.9			213.1	208.1			
Volume du transport de fret par rapport au PIB							99.1e	105.4e	106.7e		

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Pays-Bas

1. Après une lente reprise économique en 2004 et en 2005, la croissance s'est accélérée en 2006. Tirée par les exportations et par les facteurs domestiques, la croissance du PIB s'est élevée à 3 % en 2006. Dans la foulée de la phase initiale du redressement économique, les investissements privés ont connu une forte croissance de 7 % en termes réels. Le PIB par habitant se situait à 125 % de la moyenne de l'Union européenne en 2006. Le dynamisme de la croissance économique a entraîné une forte demande de main d'œuvre, qui s'est traduite par un recul du chômage, dont le taux est tombé à une valeur légèrement supérieure à 3 % en 2007, et par une augmentation du taux d'emploi général. Cela étant, le nombre moyen d'heures ouvrées par personne est relativement faible par rapport aux autres États membres, ce qui est en partie imputable à la part relativement élevée de l'emploi à temps partiel.
2. La mise en œuvre du budget 2008 permettra de revenir à une situation budgétaire excédentaire. Il convient néanmoins d'engager d'autres mesures pour renforcer la viabilité budgétaire à long terme, en augmentant notamment la participation au marché du travail et le nombre d'heures ouvrées. Pour ce qui est de l'offre de main d'œuvre, ce sont les femmes, les groupes défavorisés et les travailleurs âgés qui offrent le potentiel le plus important. Il est possible de stimuler encore la croissance en promouvant l'innovation et l'intensité cognitive de l'économie.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Le rapport de mise en œuvre 2007, présenté par le nouveau gouvernement néerlandais, indique que des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) de 2005 sur la période 2005-2007. Le rythme des avancées semble avoir faibli au cours de l'année passée. De nouvelles ambitions dans le domaine de l'énergie et du développement durable sont annoncées dans le rapport. Des progrès ont été enregistrés dans l'action engagée pour satisfaire à la recommandation spécifiquement adressée aux Pays-Bas et adoptée en 2007 en ce qui concerne l'offre de main d'œuvre.
4. Le Conseil concluait qu'il fallait tout particulièrement veiller à augmenter le nombre global d'heures ouvrées dans l'économie et à accroître les dépenses de recherche et de développement du secteur privé. Les progrès accomplis à cet égard ont été limités, bien que de nombreuses mesures soient actuellement mises en œuvre. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que les Pays-Bas n'avaient pas intégralement satisfait aux engagements arrêtés lors du Conseil européen du printemps 2006 pour le domaine d'action prioritaire relatif à la libération du potentiel des entreprises. Depuis lors, des progrès satisfaisants ont été enregistrés dans le respect de la plupart des engagements pris dans les domaines d'action prioritaires et assortis d'un délai fixé à la fin 2007. Dans leur dernier rapport de mise en œuvre, les Pays-Bas précisent les efforts menés pour satisfaire aux recommandations formulées pour la zone euro. Ils prévoient une amélioration sensible du déficit public global et ont renforcé les politiques actives du marché du travail.

5. La consultation et les efforts visant à renforcer l'adhésion au PNR au niveau des administrations centrale et locales et des partenaires sociaux demeurent importants. Le rapport de mise en œuvre fournit les informations budgétaires relatives aux politiques de réforme prévues et appliquées. La conduite de la mise en œuvre du programme national de réforme et les programmes relevant des fonds structurels sont étroitement liés. L'affectation des fonds structurels aux objectifs liés à la croissance et à l'emploi est satisfaisante, la quasi-totalité du budget du FSE et 63 % du budget du FEDER y étant consacrés.
6. Le rapport de mise en œuvre 2007 confirme les principales priorités fixées dans le PNR: améliorer l'offre de main d'œuvre; parvenir à une croissance plus rapide de la productivité de la main-d'œuvre, en renforçant plus particulièrement la recherche et le développement, l'innovation et l'éducation; enfin, améliorer la compétitivité des prix, notamment en contenant le coût de la main-d'œuvre. Le rapport de mise en œuvre souligne aussi l'importance d'un cadre de vie durable. La Commission approuve ces priorités.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le rapport de mise en œuvre rappelle les défis à relever dans le domaine macroéconomique: promouvoir un environnement macroéconomique stable et le bon fonctionnement des marchés, et parvenir à une situation budgétaire viable. En 2007, l'impôt sur les sociétés a baissé et la législation relative au contrôle de la gestion des fonds de pension a été mise en œuvre.
8. Les Pays-Bas se sont engagés à parvenir à un excédent budgétaire structurel de 1 % du PIB en 2011, ce qui contribuera à renforcer la viabilité des finances publiques. L'équilibre budgétaire structurel s'est sensiblement dégradé en 2007, passant d'un excédent de 1 % du PIB en 2006 à un léger déficit de 0,2 % du PIB. En 2008, le budget devrait, selon les projections, afficher un excédent de 0,5 % du PIB. La situation budgétaire à long terme bénéficie quelque peu des mesures prévues pour accroître encore le taux de participation au marché du travail, comme les incitations fiscales et les mesures devant permettre de mieux allier travail et garde d'enfants. Des efforts supplémentaires sont néanmoins requis pour garantir la viabilité des finances publiques à long terme. Le rapport de mise en œuvre indique que le niveau des salaires a été conforme aux conditions macroéconomiques au cours des dernières années. Néanmoins, compte tenu des déficits du marché du travail dans certains secteurs et du fait qu'aucun accord avec les partenaires sociaux n'est à l'ordre du jour, la compétitivité pourrait être affectée, dans les années à venir, par des augmentations de salaire plus fortes que prévu. Un accroissement de l'endettement des ménages pourrait avoir une incidence sur les perspectives de croissance à moyen terme.
9. En conclusion, les Pays-Bas progressent dans la mise en œuvre des mesures leur permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans leur PNR. Toutefois, une forte croissance et la contraction du marché du travail devraient tirer les salaires vers le haut. En ce qui concerne la réponse apportée à la recommandation adressée à la zone euro, les progrès sont plus limités dans le domaine de l'assainissement budgétaire.

Politiques microéconomiques

10. Accentuer la croissance de la productivité de la main-d'œuvre en favorisant l'innovation et la R&D demeure l'un des principaux défis de l'économie néerlandaise. La Commission accueille favorablement l'objectif que s'est fixé le nouveau gouvernement de renforcer les capacités d'innovation afin de mieux aborder les questions de société. Le Conseil a relevé la nécessité d'axer les efforts sur les mesures visant à accroître les dépenses de R&D du secteur privé et la poursuite des activités liées à la création d'un point de contact administratif unique pour le recrutement du premier salarié.
11. Pour améliorer leurs performances en matière de R&D et d'innovation, les Pays-Bas mettent en œuvre de nouvelles mesures qui, notamment, encouragent l'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche, soutiennent les jeunes entreprises innovantes et stimulent l'innovation dans les PME et dans les secteurs clés. D'autres mesures visent à définir et à développer des pôles d'innovation («points chauds»), à renforcer les rangs des personnes disposant d'une formation de haut niveau et à attirer les cerveaux étrangers. Le secteur public a continué à contribuer de manière significative à la réalisation de l'objectif de 3 % du PIB pour les dépenses de R&D. Afin de promouvoir celles-ci, les Pays-Bas étoffent actuellement un certain nombre de mesures existantes (comme le système de chèques-innovation et le régime WSBO d'incitation fiscale); il convient de noter également le lancement d'une stratégie globale en faveur des PME, la mise en place de nouveaux programmes d'innovation suscitée par une demande de type sociétale (gestion de l'eau, énergie durable, innovations éco-efficaces et soins de santé) et un engagement en faveur de plus de transparence des mesures et un meilleur accès à ces dernières. En règle générale, les Pays-Bas progressent de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de ces dispositions, bien que seuls des progrès limités aient été réalisés en ce qui concerne l'accroissement de la participation de la base de recherche publique et que le niveau des investissements étrangers en R&D demeure relativement bas. Il convient de traiter ces aspects. Compte tenu du fait que l'activité de R&D privée a stagné ces dernières années et que l'objectif de 3 % du PIB pour 2010 constitue un véritable défi, il sera essentiel de poursuivre la coordination au plus haut niveau de gestion des politiques de R&D et d'innovation qui sont mises en œuvre par de nombreux organismes différents.
12. Les Pays-Bas ont bien progressé dans la mise en œuvre des mesures visant à améliorer l'environnement des entreprises et à renforcer la concurrence, par exemple en séparant les fonctions des entreprises dans le secteur énergétique. Le nouveau gouvernement a fixé des objectifs ambitieux assortis d'un ensemble de mesures d'accompagnement qui s'inscrivent dans le cadre du programme de travail «Clean and Green» (propre et vert) visant à lutter contre le changement climatique et à promouvoir l'énergie renouvelable. Les Pays-Bas ont accompli de bons progrès en matière de simplification du recrutement du premier salarié. Le nombre de procédures s'est considérablement réduit et, dans la plupart des cas, l'administration fiscale représente le seul interlocuteur. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne l'instauration de guichets uniques pour la création d'entreprise; toutefois, la mise en œuvre a pris du retard au niveau national, bien que des efforts soient annoncés pour les deux prochaines années. Enfin, de bons progrès sont à noter en matière de sensibilisation à l'esprit d'entreprise. Bien que ce type de formation ne figure pas dans les programmes d'enseignement classiques, les autorités ont lancé un

programme prometteur, mis en œuvre à titre facultatif à tous les niveaux du système éducatif. Le réseau routier néerlandais est de plus en plus saturé. Pour éviter que les encombrements routiers ne s'aggravent encore à court terme, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre, en temps utile, une stratégie globale intégrant la tarification routière.

13. Les Pays-Bas, qui comptent parmi les pionniers en matière d'amélioration de la législation, ont pour objectif de parvenir à une réduction nette supplémentaire de 25 % des coûts administratifs imposés aux entreprises d'ici 2011, qui viendront s'ajouter aux 20 % déjà réalisés. Toute une panoplie d'outils de suivi permettra de vérifier si cette compression des coûts est perceptible par les entreprises. Bien qu'il soit très positif de mettre l'accent sur les contraintes administratives, le rapport de mise en œuvre 2007 aurait gagné à comporter des informations plus précises sur la simplification et la consultation. L'autorité de protection des consommateurs, chargée d'informer ceux-ci de leurs droits et obligations, est devenue opérationnelle en 2007.
14. De manière générale, les Pays-Bas ont bien progressé dans la mise en œuvre des mesures leur permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans leur PNR. Les points nécessitant une attention particulière dans le domaine du climat des affaires et de la sensibilisation à l'esprit d'entreprise ont été traités et de bons progrès ont été enregistrés. Ces points à surveiller ne sont donc pas maintenus. Les progrès accomplis dans le domaine des dépenses de R&D d'origine privée restent modérés; la Commission considère de ce fait que le point à surveiller, dans ce domaine, demeure d'actualité. En réponse aux recommandations adressées à la zone euro, le processus de renforcement de la concurrence et de promotion de l'intégration complète des marchés financiers a bien progressé.

Politiques de l'emploi

15. La mise en œuvre des politiques relatives au marché du travail sur la période 2005-2007 a été axée sur la réforme des régimes de prestations, les initiatives visant à dissuader les travailleurs de partir en retraite anticipée, l'amélioration des dispositions relatives aux services de garde d'enfants et la réduction des coûts y afférents, ainsi que l'augmentation des ressources destinées à lutter contre le décrochage scolaire. Conjuguées à l'action des autorités responsables du marché du travail, ces politiques ont contribué à la hausse du taux d'emploi global et à la stabilisation du chômage à un taux particulièrement bas. En ce qui concerne l'augmentation du nombre d'heures accomplies par les travailleurs à temps partiel et l'accroissement du taux d'emploi des groupes désavantagés, les progrès ont été plus limités. Ainsi, pour ce qui est de la mise en œuvre des politiques visant à améliorer l'offre de main d'œuvre, définies dans le PNR 2005 des Pays-Bas, les progrès accomplis sur la période 2005-2007 sont mitigés.
16. Le Conseil est parvenu à la conclusion que les Pays-Bas devaient engager des mesures supplémentaires pour améliorer l'offre de main d'œuvre, notamment celle émanant des travailleurs âgés, des femmes et des groupes désavantagés. En outre, il a été demandé aux Pays-Bas de concentrer leurs efforts sur l'accroissement du nombre global d'heures ouvrées dans l'économie. Pour répondre à cette demande, les Pays-Bas se sont fixé pour nouvel objectif un taux d'emploi global de 80 % en 2016 (contre 73 % en 2006) et ont annoncé de nouvelles orientations stratégiques. Il s'agit, entre autres, d'un plan d'action pour réduire le chômage des travailleurs âgés et d'une

nouvelle retenue sur les retraites – à introduire progressivement à partir de 2011 – pour les personnes partant à la retraite avant l'âge légal de 65 ans. Par ailleurs, un financement supplémentaire destiné à élargir l'offre de services de garde d'enfants de qualité a été annoncé. De nouvelles incitations fiscales en faveur des femmes, qui représentent environ 75 % du potentiel de main d'œuvre non utilisé aux Pays-Bas, ont pour objet d'accroître leur participation et le nombre d'heures ouvrées. À court terme, l'individualisation du crédit d'impôt général (à introduire en 2009) aura certes une incidence modeste, compte tenu de la longueur de la période transitoire (15 ans), mais cette mesure est un pas dans la bonne direction. Néanmoins, une extension du champ d'application de ce système et un allègement sensible de l'imposition marginale pesant sur le second revenu contribueraient à supprimer des entraves à l'augmentation du nombre d'heures ouvrées.

17. Le projet intitulé «Tout le monde participe» vise, entre autres, à aider 200 000 personnes faisant partie du segment inférieur du marché du travail à trouver un emploi d'ici 2011, afin notamment de favoriser la (ré)intégration à long terme des groupes défavorisés, ce qui reste un défi à relever. La diminution de l'âge limite pour réévaluer la situation des bénéficiaires de prestations d'invalidité pourrait avoir réduit l'offre de main d'œuvre. Les mesures de promotion de l'apprentissage linguistique et de lutte contre l'échec scolaire ont été conçues pour augmenter le taux d'emploi des jeunes immigrants. Elles seront complétées par une stratégie de lutte contre les discriminations et par un nouveau plan d'intégration. La nécessité d'adopter une approche intégrée pour relever ces défis a été mise en évidence par la nomination d'un ministre de la jeunesse et de la famille. L'objectif national consistant à ramener à 8 % le taux de décrochage scolaire a été reporté à 2012.
18. Le rapport de mise en œuvre mentionne la flexicurité et soutient une approche intégrée à cet égard. Si, encore récemment, la priorité était accordée aux réformes encourageant davantage le retour au travail, dans le cadre du système de sécurité sociale, l'accent porte à présent sur l'amélioration des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie. Des politiques actives du marché du travail sont élaborées et leur mise en œuvre doit être davantage axée sur les groupes défavorisés. Afin de maintenir les bonnes performances actuelles en matière de taux d'emploi et de chômage sur le marché du travail néerlandais, il est nécessaire de poursuivre les efforts menés pour renforcer encore les politiques de flexicurité, par exemple en légiférant dans le domaine de la protection de l'emploi. Un comité chargé d'examiner l'ensemble des stratégies possibles pour augmenter encore le taux de participation au marché du travail sera créé.
19. De manière générale, les Pays-Bas ont progressé dans la mise en œuvre de mesures lui permettant d'honorer les engagements énoncés dans son PNR en matière de politique d'emploi. De nombreuses dispositions en faveur de l'emploi sont annoncées dans le rapport de mise en œuvre. Étant donné que les mesures, bien que positives, restent modestes par rapport aux défis à relever, et que la mise en œuvre n'en est qu'à un stade précoce, la Commission considère que la recommandation concernant l'offre de main d'œuvre reste valable.

PARTIE III: CONCLUSIONS

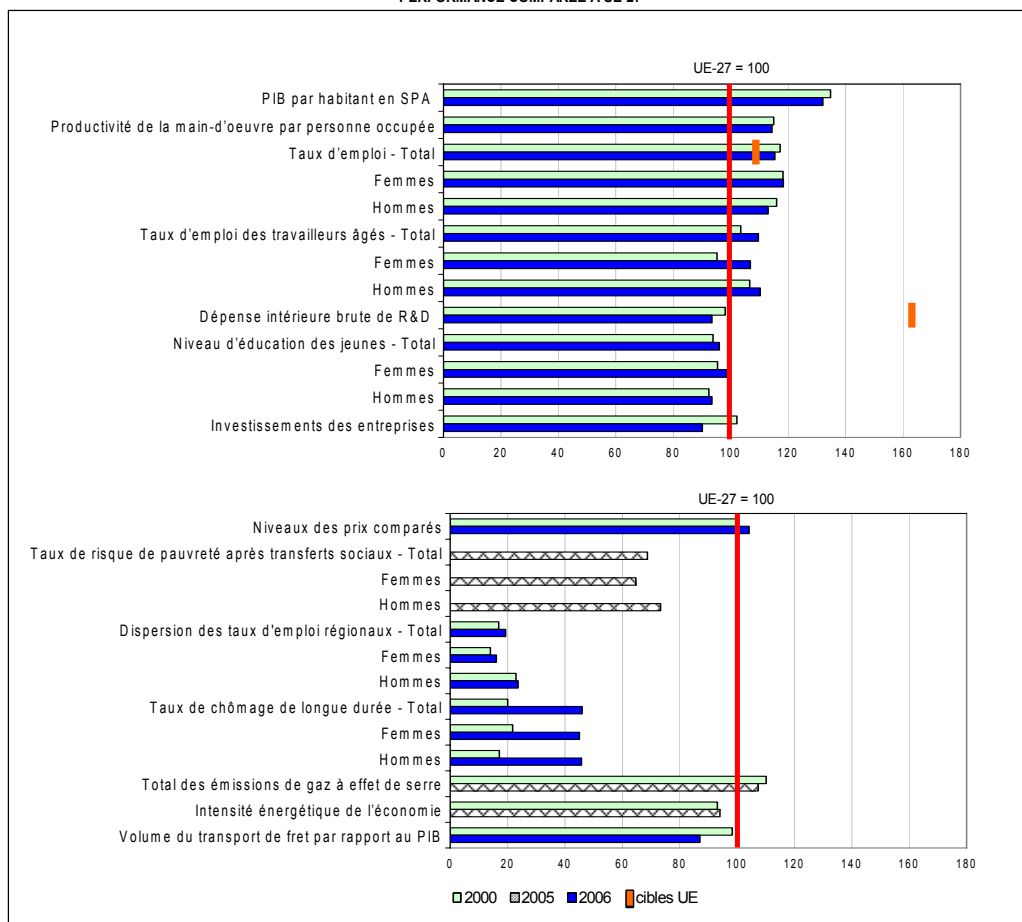
20. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 des Pays-Bas et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
21. Les Pays-Bas ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de leur programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Ils ont pris de bonnes dispositions pour respecter les engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
22. Le rapport de mise en œuvre montre que des mesures ont été engagées pour tenir compte de la recommandation adoptée par le Conseil. Les dispositions prises dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière, se sont avérées limitées. Le rapport de mise en œuvre aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
23. Parmi les points forts qui ressortent du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les efforts visant à réduire le fardeau administratif et à améliorer le climat des affaires; les plans ambitieux mis au point dans le domaine de l'énergie et du changement climatique; les mesures incitatives en vue d'améliorer les infrastructures de garde d'enfants.
24. L'aspect du programme national de réforme néerlandais présentant des défis à relever avec la plus grande priorité est l'amélioration de l'offre de main-d'œuvre. Dans ce contexte, il est recommandé que les Pays-Bas:
 - engagent des actions supplémentaires pour améliorer l'offre de main-d'œuvre émanant des femmes, des travailleurs âgés et des groupes défavorisés, en vue d'augmenter le nombre global d'heures ouvrées dans l'économie.
25. En outre, il est important que les Pays-Bas, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentrent leurs efforts sur les défis suivants: intensification des efforts visant à accroître les dépenses de R&D du secteur privé en évitant les structures fragmentées de gouvernance des politiques et en mettant en place une stratégie cohérente de R&D et d'innovation qui favorise l'interaction entre la R&D privée et la recherche publique ainsi que les investissements étrangers dans le domaine de la R&D.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

PAYS-BAS

	NL						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	134.8	129.9	130.3	131.9	132.1		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	115.0	110.7	112.7	114.7	114.4		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						:				70.0
Total	72.9	73.6	73.1	73.2	74.3		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	63.5	66.0	65.8	66.4	67.7		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	82.1	81.1	80.2	79.9	80.9		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	38.2	44.3	45.2	46.1	47.7		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	26.1	31.8	33.4	35.2	37.2		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	50.2	56.7	56.9	56.9	58.0		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	1.82	1.76	1.78p	1.73p	1.72p	3.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	71.9	75.0	75.0	75.6	74.7		76.6	77.4	77.8	
Femmes	75.7	78.0	78.9	79.9	79.6		79.3	80.1	80.7	
Hommes	68.2	72.0	71.2	71.4	69.9		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	100.0	107.8	106.0	104.6	104.2		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	18.8	15.9	15.6	15.7	16.4		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	11.0p	12.0p	:	11.0b	:			16.0e	:	
Femmes	11.0p	12.0p	:	11.0b	:			17.0e	:	
Hommes	10.0p	12.0p	:	11.0b	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	2.2	2.3	2.3	2.0	2.2		13.0	11.9	11.4	
Femmes	2.8	3.2	2.8	2.6	2.6		20.0	16.8	16.2	
Hommes	2.2	2.0	2.1	2.1	2.2		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	0.8	1.0	1.6	1.9	1.7		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	1.0	1.1	1.6	1.9	1.8		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	0.6	1.0	1.5	1.9	1.6		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	99.9	101.1	101.8	98.9	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	198.5	202.2	202.0	195.6	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	97.4	93.7	102.4	101.0	92.9e		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Autriche

1. L'Autriche devrait voir son PIB augmenter de 3,3 % en 2007, dépassant ainsi, comme en 2005-2006, la croissance moyenne dans la zone euro de 0,5 %. Cette croissance provient essentiellement des exportations nettes et des investissements bruts de capital fixe; la consommation des ménages a été plus hésitante. Le taux de chômage baisse depuis 2005 et devrait se stabiliser juste au-dessus de 4 % en 2007. À 70,2 % en 2006, le taux d'emploi global est relativement élevé quoique le taux d'emploi des travailleurs âgés (35,5 %) demeure bien inférieur à la moyenne européenne (43,5 %), même s'il a considérablement augmenté depuis l'année dernière.
2. Les bonnes performances économiques de l'Autriche ont été stimulées par un dosage de politiques généralement cohérentes qui se renforcent mutuellement. Il y a quelques insuffisances dont la suppression pourrait renforcer encore ce potentiel de croissance. En particulier, l'Autriche pourrait en faire plus pour mieux utiliser les ressources du travail, notamment les travailleurs âgés, et pour améliorer l'intégration des jeunes vulnérables. La durabilité de la croissance sera aussi tributaire d'une plus grande consolidation budgétaire.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, l'Autriche a bien progressé dans la mise en œuvre de son programme national de réforme de 2005 (PNR) au cours de la période 2005-2007. Il reste que la recommandation spécifique adressée par le Conseil au sujet des travailleurs âgés et des jeunes vulnérables n'a été prise en compte que dans une certaine mesure. En ce qui concerne les autres domaines pour lesquels le Conseil a appelé l'Autriche à se concentrer, à savoir la concurrence dans les services et la réduction des émissions, quelques progrès ont été accomplis. L'Autriche ne s'est pas attelée de manière adéquate à l'équilibre budgétaire en 2008. Les progrès accomplis pour renforcer la culture d'entreprise et s'attaquer à la ségrégation entre les sexes sur le marché du travail sont limités.
4. Le rapport sur les progrès accomplis établi l'an dernier par la Commission concluait que dans l'ensemble, l'Autriche avait donné une suite adéquate aux engagements spécifiques convenus au Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. L'Autriche n'est pas loin de concrétiser ses engagements à l'échéance de fin 2007.
5. Le rapport de mise en œuvre traite spécifiquement des recommandations adressées au États de la zone euro. L'Autriche a donné une bonne suite aux recommandations relatives à la flexicurité. Des mesures ont été prises pour améliorer la qualité des finances publiques et la concurrence mais les progrès relatifs à la consolidation budgétaire sont moins importants.
6. Les consultations et efforts visant à développer l'adhésion au PNR demeurent substantiels. La responsabilité de la coordination nationale relève du niveau ministériel. Une large gamme d'acteurs sont consultés, notamment le parlement, les partenaires sociaux, les régions, les municipalités et les instituts de recherche

économique. Les progrès sont suivis par un institut de recherche autrichien. Les connexions entre la direction de la mise en œuvre du PNR et les programmes relevant des fonds structurels et de cohésion sont solides, tandis que plus de 90 % des fonds structurels sont affectés aux objectifs de croissance et d'emploi, ce qui est le taux le plus élevé de l'UE.

7. Après la formation du nouveau gouvernement au début de l'année, le rapport de mise en œuvre 2007 de l'Autriche a placé un poids nouveau sur le système social tout en confirmant les principales priorités du PNR de 2005. Les ressources financières ont été relevées pour la R&D et l'innovation, les infrastructures et l'éducation. Un nouvel accent placé sur le «travail décent» complète l'objectif du plein emploi. La Commission approuve largement ces priorités.

PARTIE II : ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Grâce à la récente réforme du système des pensions, le risque pesant sur la durabilité à long terme des finances publiques autrichiennes est jugé relativement faible. Néanmoins, pour améliorer davantage la situation, les autorités se sont engagées dans le PNR de 2005 à effectuer certaines coupes dans les dépenses. Ces coupes devaient provenir essentiellement d'une restriction générale dans les dépenses, de la poursuite de la réforme de l'administration publique et des soins de santé, mais elles ne se sont pas concrétisées dans la mesure espérée. Les progrès au cours de la période 2005-2007 en termes de renforcement de la durabilité des finances publiques ont donc été limités.
9. Le Conseil a mis en exergue le besoin de s'atteler à l'équilibre budgétaire en 2008. Selon les prévisions, le déficit budgétaire devrait baisser, passant de 1,4 % du PIB en 2006 à 0,8 % du PIB en 2007. Cela étant, dans la mise à jour de mars 2007 du programme de stabilité, la réalisation d'un budget équilibré a été postposée à 2009/2010. Dans son avis sur cette mise à jour, le Conseil a invité l'Autriche, après avoir réalisé un déficit plus bas que visé en 2006, à continuer à exploiter les bonnes conditions économiques, à renforcer les ajustements en 2008 et à poursuivre ensuite la consolidation budgétaire. Dans le PNR qu'elle a mis à jour ensuite, l'Autriche énonce une série de mesures (réforme de l'administration publique et des soins de santé) qui contribuent à consolider les finances publiques. Il serait souhaitable d'obtenir plus d'informations détaillées sur l'impact budgétaire de ces mesures. L'introduction du cadre budgétaire à moyen terme, longtemps attendue, qui avait été prévue initialement pour le 1^{er} janvier 2007, a été finalement adoptée par le parlement en décembre 2007. Elle devrait en principe renforcer considérablement la prévisibilité de la procédure budgétaire à partir de 2009.
10. La Commission estime que l'Autriche a accompli des progrès limités en ce qui concerne l'objectif de parvenir à un budget équilibré en 2008 et en ce qui concerne les deux recommandations macroéconomiques relatives à la zone euro. Des mesures ont été prises pour améliorer la qualité des finances publiques par une augmentation des dépenses de R&D et d'éducation et pour réformer l'administration, mais il n'a pas été fait un usage complet des conditions cycliques favorables pour s'approcher de l'objectif à moyen terme.

Politiques microéconomiques

11. L'Autriche a pris de nouvelles mesures pour renforcer les capacités d'innovation et améliorer les conditions-cadres des entreprises. Les dépenses de R&D continuent à augmenter et devraient atteindre 2,5 % du PIB en 2007, ce qui les situe bien au-dessus de la moyenne de l'UE. Outre le soutien au développement technologique, l'augmentation des financements vise à développer les ressources humaines. Cela étant, l'enjeu pour l'Autriche consiste à satisfaire la demande de diplômés en sciences et d'ingénieurs. L'Autriche continue à avoir un score élevé en ce qui concerne de nombreux indicateurs d'innovation, à l'exception notable de la disponibilité de capital à risque. Elle a introduit un certain nombre de régimes qui visent les PME, notamment la promotion de la collaboration avec les organismes de recherche, et des mesures visant à améliorer la protection et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle. La politique d'innovation se concentre également sur la demande avec la publication en juillet 2007 de directives sur les marchés publics afin d'encourager l'innovation.
12. En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des entreprises, de nombreux régimes sont désormais en place, avec un fort accent placé sur les PME. L'Autriche continue à être engagée dans la réduction de 25 % d'ici à 2010 des dépenses administratives encourues par les entreprises. Il existe désormais des guichets uniques pour la création de nouvelles entreprises, mais ces guichets ne sont pas disponibles partout dans le pays.
13. Les infrastructures jouent un rôle majeur dans l'attractivité exercée par l'Autriche en tant que lieu d'implantation des entreprises. La mise en œuvre de l'initiative i2010 concernant la société de l'information a progressé de manière excellente depuis 2006 et l'Autriche est devenue ainsi le premier État membre à avoir rendu les services de l'e-gouvernement complètement disponibles en ligne. Les objectifs en matière de disponibilités de la large bande ont été atteints dans la plupart des régions. Des ressources supplémentaires sont attribuées aux infrastructures de transport et d'importants projets ont été mis en œuvre pour soulager les goulets d'étranglement. La priorité est donnée à l'amélioration des connexions routières et ferroviaires avec les nouveaux États membres.
14. Le Conseil a évoqué la nécessité de se centrer sur l'amélioration de la concurrence dans les services, le renforcement de la culture d'entreprise et le recensement de politiques et mesures visant à réduire davantage les émissions. L'Autriche a pris des mesures pour augmenter les horaires d'ouverture des magasins et étudie la possibilité d'introduire de nouvelles mesures pour accroître la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz. Dans le domaine des services professionnels, des réformes ont été mises en œuvre : le règlement pour l'entrée des architectes a été assoupli et les honoraires recommandés pour les comptables, auditeurs, conseillers fiscaux ont été supprimés. Un certain nombre de restrictions importantes demeurent néanmoins, en particulier dans les professions notariales et pharmaceutiques ainsi que dans les services juridiques.
15. Les enquêtes indiquent que l'esprit d'entreprise général des jeunes en Autriche est faible. L'éducation à l'esprit d'entreprise fait partie du programme de certaines écoles mais pas de toutes, et c'est souvent au niveau technique. La promotion des talents d'entrepreneur a été au centre d'un certain nombre d'initiatives ciblées. Ces mesures

vont dans la bonne direction pour relever les défis auxquels est confrontée l'Autriche dans ce domaine, mais il reste à développer une initiative plus globale et substantielle, en particulier pour viser les attitudes entrepreneuriales.

16. L'Autriche a introduit un certain nombre de mesures politiques qui visent directement à réduire les émissions de CO². Il s'agit notamment de la révision en 2007 de la stratégie du climat de 2002, de la création d'un fonds pour le climat et l'énergie, de la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur l'énergie verte, d'une initiative pour la protection du climat (Klima:aktiv) et du plan d'action national pour l'efficacité énergétique. En outre, certaines mesures devraient réduire les émissions, notamment l'amélioration des infrastructures ferroviaires et l'augmentation du péage pour les poids lourds, ainsi que de la taxe sur les combustibles. L'Autriche continue à être bien placée tant en ce qui concerne l'utilisation et l'exportation des technologies environnementales, et celles-ci ont contribué à la croissance économique et à la création d'emplois. Cela étant, la mise en œuvre complète de toutes les mesures existantes et annoncées est nécessaire parce que la plupart des projections récentes indiquent que l'Autriche n'atteindra pas l'objectif de Kyoto par les politiques existantes, notamment les mécanismes de Kyoto et les puits de CO².
17. En général, l'Autriche a réussi à mettre en œuvre les mesures de concrétisation des engagements microéconomiques dans son PNR, notamment en ce qui concerne la R&D et l'innovation, les infrastructures et l'environnement des entreprises. La Commission estime qu'il y a eu une réponse limitée aux points à observer et à la recommandation relative à la zone euro et celle-ci demeure dès lors valable.

Politiques de l'emploi

18. Grâce à de bons résultats économiques et à la bonne mise en œuvre générale des politiques de l'emploi, des résultats positifs ont été atteints en ce qui concerne les performances du marché du travail durant la période 2005-2007. La politique d'activation du marché du travail a été renforcée et le service public de l'emploi (AMS) a accompli d'importants efforts pour intégrer les groupes aux marges du marché du travail quoique l'efficacité de certaines mesures pourraient être renforcée davantage. Le chômage croissant des jeunes a été traité avec efficacité par toute une série de mesures importantes. Un nouveau programme visant à prévenir le manque de travailleurs qualifiés comprend plus de cours de formation pour les travailleurs qualifiés. Les universités de sciences appliquées récemment élargies ont contribué à augmenter le taux relativement faible de diplômés dans l'enseignement tertiaire.
19. Le Conseil a recommandé à l'Autriche d'améliorer les incitations en faveur des travailleurs âgés afin qu'ils continuent à travailler et de relever les conditions d'enseignement pour les jeunes vulnérables. Le vieillissement actif a été soutenu par un certain nombre de mesures, notamment des campagnes de sensibilisation, le développement de la formation professionnelle et la formation en entreprise, qui ont été soutenues par le Fonds social européen. Pourtant, il convient de mettre davantage l'accent sur l'encouragement des entreprises à adapter les conditions de travail aux besoins des travailleurs âgés, notamment par des régimes visant à empêcher les problèmes de santé. À la suite des réformes des régimes de retraite et de plusieurs mesures fiscalement avantageuses, l'âge réel de la retraite a été considérablement relevé. Néanmoins, la baisse récente des taux de rabais pour les retraites précoces qui était applicable durant une longue période de transition donne le mauvais signal. De

plus, les préretraites pour raisons de santé ont augmenté. Le soutien des jeunes immigrés par des cours de langue allemande et l'introduction prévue d'une année obligatoire de jardin d'enfants pour les enfants migrants sont des mesures positives, mais il faut une stratégie plus globale comprenant notamment des réformes du système d'enseignement pour empêcher une sélection précoce.

20. Le Conseil a aussi évoqué le besoin de se concentrer sur la ségrégation entre hommes et femmes sur le marché du travail, notamment en améliorant la disponibilité des gardes d'enfants. L'Autriche a désormais réformé le régime d'allocations pour garde d'enfant qui favorise une réintégration plus rapide sur le marché du travail. Néanmoins, les garderies d'enfants n'ont pas été beaucoup augmentées à ce jour mais des financements supplémentaires seront disponibles à compter de janvier 2008. Un objectif national suffisamment ambitieux n'a pas encore été fixé. Le nouveau salaire minimum bénéficiera aux femmes en particulier, mais il ne sera pas suffisant pour réduire de beaucoup l'écart entre les salaires des hommes et des femmes. La réponse de l'Autriche à cet égard a donc été limitée.
21. L'approche de l'Autriche à l'égard de la flexicurité combine une flexibilité considérable dans les dispositions contractuelles à des allocations sociales appropriées accompagnées par des mesures d'intervention sur le marché du travail et un poids considérable placé sur le partenariat social. Un certain nombre de mesures visant à augmenter tant la flexibilité que la sécurité ont récemment été mises en œuvre. Il s'agit notamment de l'introduction de temps de travail plus souples, de règles d'ouverture aux allocations de chômage plus strictes, de congés pour formation améliorés, d'une amélioration de la protection sociale pour les personnes atypiques et pour les indépendants, d'une obligation imposée aux agences de travail temporaire de verser des cotisations pour la poursuite de la formation de leurs travailleurs. De plus, une définition légale modernisée du travailleur est en préparation. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les compétences et l'employabilité des travailleurs âgés et du segment le moins qualifié des travailleurs.
22. L'Autriche a généralement réussi à mettre en œuvre les mesures visant à répondre aux engagements souscrits à l'égard de la politique de l'emploi dans son PRN et la recommandation sur la zone euro de flexicurité. La recommandation spécifique au pays et les points à observer dans le domaine de l'emploi ont été traités dans une certaine mesure et restent dès lors valables.

PARTIE III : CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Autriche et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
24. L'Autriche a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a fait preuve de bons progrès dans la réalisation des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.

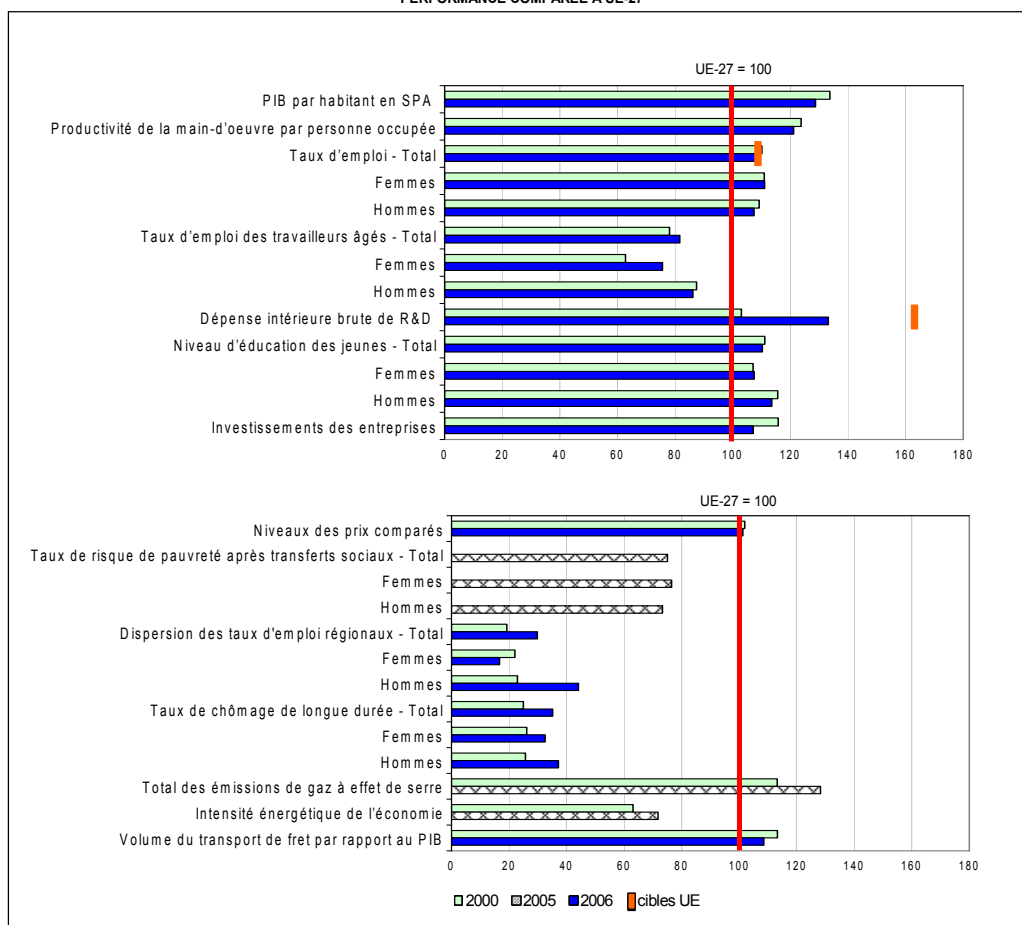
25. Le rapport de mise en œuvre montre que le suivi donné à la recommandation en matière d'emploi par le Conseil a été limité. Quelques mesures ont été prises dans les autres domaines sur lesquels les conclusions du Conseil avaient attiré l'attention. Le rapport de mise en œuvre aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
26. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de l'Autriche figurent : de bonnes pratiques pour stimuler l'innovation, telles que le bon d'innovation; des budgets accrus pour la R&D conformément à l'objectif des 3 %; la création d'un fonds pour le climat et l'énergie; de bons résultats dans la mise en œuvre et la poursuite du développement du modèle de flexicurité.
27. Les aspects du programme national de réforme de l'Autriche présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre chez les travailleurs plus âgés et l'amélioration des qualifications et de l'employabilité des jeunes défavorisés. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Autriche :
- améliore encore les incitations pour les travailleurs âgés afin qu'ils continuent à travailler, en mettant en œuvre une stratégie globale comprenant une formation renforcée axée sur l'emploi, l'adaptation des conditions de travail et le resserrement des conditions de retraite précoce, et améliore les résultats de l'enseignement pour les jeunes vulnérables.
28. En outre, il importe que l'Autriche se concentre, au cours de la période couverte par le programme national de réforme, sur les enjeux suivants : renforcement de l'ajustement budgétaire afin de parvenir à un budget équilibré avant 2010; augmentation de la concurrence dans les services, en particulier les services professionnels; renforcement de l'éducation à l'esprit d'entreprise; recensement de nouvelles politiques et mesures de réduction des émissions; traitement de la discrimination entre les sexes sur le marché du travail, notamment par une amélioration supplémentaire des possibilités de garde d'enfants.

PARTIE IV : GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

AUTRICHE

	AT					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	133.7	129.0	128.8	128.6	128.7	:	100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	123.7	120.0	120.2	119.9	121.1	:	100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						:				70.0
Total	68.5	68.9	67.8b	68.6	70.2		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	59.6	61.6	60.7b	62.0	63.5		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	77.3	76.4	74.9b	75.4	76.9		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	28.8	30.3	28.8b	31.8	35.5		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	17.2	20.8	19.3b	22.9	26.3		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	41.2	40.4	38.9b	41.3	45.3		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	1.91e	2.23	2.22	2.41	2.45	3.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	85.1	84.2	85.8	85.9	85.8		76.6	77.4	77.8	
Femmes	84.9	83.4	86.5	87.3	86.7		79.3	80.1	80.7	
Hommes	85.3	85.1	85.1	84.6	84.9		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	101.9	103.3	103.1	101.9	101.3		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	21.3	20.1	19.6	19.2	19.5		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	12.0	13.0b	13.0	12.0	:		:	16.0e	:	
Femmes	14.0	14.0b	14.0	13.0	:		:	17.0e	:	
Hommes	9.0	12.0b	11.0	11.0	:		:	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	2.5	3.0	3.5	4.1	3.4		13.0	11.9	11.4	
Femmes	4.4	3.8	3.2	3.4	2.7		20.0	16.8	16.2	
Hommes	2.2	3.6	3.9	4.9	4.1		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	1.0	1.1	1.3b	1.3	1.3		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	1.2	1.1	1.4b	1.4	1.3		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	0.9	1.1	1.3b	1.2	1.3		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	102.7	117.7	115.5	118.1	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	134.4	149.0	147.1	149.3	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	112.3	118.2	117.5b	112.2	115.8		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Pologne

1. Sur la période 2005-2007, l'économie polonaise affiche un taux de croissance annuel de 5,4 %. Pour 2007, le PIB par habitant devrait s'établir à 55 % de la moyenne communautaire. La croissance a principalement été tirée par la demande intérieure, en particulier l'investissement et la consommation privée. Le déficit public a été ramené de 4,3 % du PIB en 2005 à 3,8 % du PIB en 2006, et il devrait s'établir à 2,7 % du PIB en 2007. La situation du marché du travail s'est considérablement améliorée, puisque le taux de chômage devrait, selon les prévisions, être inférieur à 10 % en 2007, alors qu'il s'établissait à 17,7 % en 2005. Néanmoins, de sérieux problèmes persistent sur le marché du travail, qui affiche notamment le plus faible taux d'emploi de l'UE (estimé à 54 % en 2007) et un taux d'activité en recul (62,3 %).
2. Les performances de la Pologne en matière de croissance et d'emploi sont freinées par un certain nombre de problèmes structurels interdépendants, parmi lesquels la sous-utilisation de la main d'œuvre, la lenteur de la restructuration économique, le sous-investissement et des déséquilibres dans les finances publiques. La suppression des facteurs décourageant le travail et une réorientation des dépenses du régime des prestations sociales vers des mesures visant à favoriser la croissance pourraient contribuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail et la viabilité des finances publiques.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, le rapport de mise en œuvre 2007 de la Pologne témoigne de progrès limités dans la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) sur la période 2005-2007. Le rythme des progrès semble s'être quelque peu intensifié au cours de l'année écoulée et le nouveau gouvernement polonais devra assurer la continuité de cette mise en œuvre.
4. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les quatre recommandations spécifiques adoptées par le Conseil. S'agissant de l'assainissement budgétaire et du contrôle des dépenses, du renforcement de la concurrence dans les industries de réseau, de la stimulation de la R&D, de l'augmentation de l'emploi des travailleurs âgés et du renforcement de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, les progrès ont été insuffisants. Bien que d'autres mesures soient nécessaires, des premières avancées ont été constatées dans la réduction de la charge fiscale qui pèse sur le travail, la réforme des services de l'emploi et le renforcement de la politique d'activation du marché du travail.
5. S'agissant des autres points sur lesquels le Conseil avait conclu que la Pologne devait concentrer ses efforts, des progrès ont été enregistrés dans la réduction et la réorientation des aides d'État, la mise en place d'un encadrement efficace de la concurrence dans le secteur financier et l'amélioration de la protection de l'environnement. De bons progrès ont été constatés en ce qui concerne l'établissement de liens entre les instruments de la politique de cohésion et les mesures prises dans le cadre du PNR, ainsi que la fixation d'un objectif plus réaliste concernant les investissements dans la R&D. En revanche, les avancées sont insuffisantes en ce qui

concerne la modernisation des infrastructures de transport, la poursuite du processus de libéralisation des marchés de l'énergie et l'accélération de la procédure d'enregistrement des nouvelles entreprises.

6. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que la Pologne avait accompli des progrès limités dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires que sont la connaissance, l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'énergie. Depuis, les progrès sont restés limités sur la plupart des engagements assortis d'une échéance fixée à la fin de 2007.
7. Les consultations et les efforts déployés pour renforcer l'adhésion des administrations centrale et locales et du Parlement au PNR ont été intensifiés. Pour sensibiliser davantage l'opinion publique, le gouvernement a organisé un certain nombre de séminaires et de manifestations publiques. La conduite du PNR et celle des programmes relevant de la politique de cohésion sont étroitement liées. Soixante-quatre pour cent des fonds structurels disponibles sont affectés à la réalisation des objectifs de croissance et de création d'emplois.
8. La Commission, tenant compte de la formation d'un nouveau gouvernement, aimerait insister sur l'importance de remédier aux faiblesses structurelles soulignées dans les recommandations spécifiques adressées à la Pologne et les points à surveiller énoncés par le Conseil.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. Le PNR considère l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de leur gestion comme les principaux défis à relever dans le domaine macroéconomique. La Pologne a planifié toute une série de mesures à cet effet, mais leur mise en œuvre a été abandonnée en raison des élections législatives. L'amélioration de l'équilibre budgétaire résulte principalement d'une forte croissance qui a généré des recettes fiscales exceptionnelles, d'une révision des données, de dépenses moins importantes que prévu, ainsi que de la discipline budgétaire.
10. Le Conseil a recommandé que la Pologne poursuive son action en matière d'assainissement des finances publiques et assortisse l'ancrage nominal fixé pour le déficit budgétaire de l'État (seuil de déficit) de nouveaux mécanismes visant à améliorer le contrôle des dépenses. Si l'assainissement des finances publiques s'est poursuivi, la Pologne n'a en revanche pris aucune mesure pour introduire une règle en matière de dépenses. En outre, une série de mesures planifiées n'ont pas été mises en œuvre, notamment l'application de principes opérationnels uniformes pour la définition du niveau des prestations versées dans le cadre des régimes de pensions et de retraite, l'adoption d'une nouvelle loi de finances, l'introduction de prestations temporaires de préretraite («pensions de raccordement») accordées aux personnes travaillant dans des conditions pénibles, la création d'un réseau d'hôpitaux et la définition d'un «panier» de services médicaux garantis.

11. De manière générale, la Pologne n'a pas mis en œuvre de mesure lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR, malgré l'approche globale adoptée par les pouvoirs publics pour renforcer la viabilité des finances publiques. La Commission considère que les mesures annoncées pour relever les défis auxquels la Pologne est confrontée étaient prometteuses et nécessaires, mais dans la mesure où aucune d'elles n'a été pleinement mise en œuvre, la recommandation adressée à la Pologne dans ce domaine reste valable.

Politiques microéconomiques

12. Le PNR recense quatre enjeux microéconomiques: développer l'esprit d'entreprise, renforcer l'innovation dans les entreprises, créer des infrastructures ou les moderniser, et mettre en place un environnement concurrentiel dans les industries de réseau. Le développement de l'esprit d'entreprise a reçu une attention satisfaisante. Des efforts supplémentaires restent nécessaires dans le domaine de l'enregistrement des nouvelles entreprises et pour combler le retard pris dans la mise en œuvre du programme «Mieux légiférer». Aucun objectif spécifique n'a été fixé en ce qui concerne la réduction des contraintes administratives.
13. Le Conseil a recommandé que la Pologne améliore l'encadrement de la concurrence dans les industries de réseau, poursuive la réforme du secteur de la recherche publique en vue de stimuler la R&D et l'innovation, et améliore le cadre de la R&D dans le secteur privé, de façon à tirer le meilleur parti des investissements directs étrangers. Le Conseil a aussi demandé à la Pologne de se fixer un objectif ferme et réaliste pour 2010 en matière de R&D et de poursuivre la libéralisation des marchés de l'énergie.
14. La Pologne a ouvert les marchés de l'électricité et du gaz pour tous les clients et a mis en œuvre les directives correspondantes. Les autres mesures prises portent sur la restructuration ou le renforcement de la sécurité d'approvisionnement. Toutefois, la Pologne fait l'objet d'un grand nombre de procédures d'infraction à la législation communautaire dans les secteurs de l'électricité, du gaz et des télécommunications.
15. La réforme de la recherche publique, qui met l'accent sur un nombre limité de projets de grande envergure et sur les institutions les plus performantes, est une bonne chose. Toutefois, les progrès se limitent principalement à l'adoption d'actes législatifs. Un nouvel objectif, plus réaliste (0,92 % du PIB), a été fixé pour 2010 en matière de R&D. Pour accroître le potentiel d'innovation de la Pologne, un certain nombre de mesures sont prévues dans un document traitant de l'intensification de l'innovation au cours de la période 2007-2013, mais leur mise en œuvre n'a pas commencé. Des allègements fiscaux ciblés contribueront à remédier au manque d'innovation des entreprises, de même que des projets pilotes en faveur des pépinières d'entreprises et des jeunes entreprises du secteur des technologies. Une réforme des règles applicables aux marchés publics pourrait stimuler l'apparition de produits et de services novateurs. Parallèlement, une stratégie globale s'impose pour attirer les investissements directs étrangers dans les industries de moyenne et de haute technologie. Des progrès sont visibles dans la poursuite de l'objectif de stimulation de l'innovation, mais il importe maintenant de mettre en œuvre et d'évaluer régulièrement les mesures prises dans ce domaine.

16. Le Conseil a mis en évidence un certain nombre de points dans le domaine microéconomique sur lesquels la Pologne doit concentrer ses efforts. Une stratégie d'action en faveur de la protection de l'environnement a été adoptée pour la période 2007-2010 et des mesures ont été élaborées dans ce domaine. Cette approche doit être poursuivie en vue d'honorer les engagements liés à l'adhésion et d'appliquer l'acquis communautaire relatif à l'environnement (NATURA 2000, par exemple). La mise à niveau des infrastructures a porté essentiellement sur la planification et sur des points institutionnels; la priorité va désormais à la mise en œuvre rapide des mesures. Une nouvelle stratégie a été approuvée dans le domaine des transports pour 2007-2020; il s'agit maintenant de mettre en œuvre les projets d'investissement qui l'accompagnent. L'utilisation efficace des fonds structurels à l'appui de ces projets revêt une importance particulière, de même que le recours à des partenariats public-privé et la poursuite de la simplification des procédures liées aux investissements.
17. Le suivi des aides d'État a été amélioré et les aides consacrées à des objectifs horizontaux sont plus nombreuses; cette tendance doit se poursuivre. La transposition de la législation relative au secteur financier a progressé, bien que certains actes législatifs importants manquent encore. De nouvelles institutions de régulation ont été mises en place. Leur indépendance doit être garantie. Le déficit de transposition de la législation relative au marché intérieur a doublé ces derniers temps et a engendré un grand nombre d'infractions qui appellent désormais des mesures urgentes. La mise en œuvre rapide et bien coordonnée de plans reposant sur les TIC facilitera la mise en place d'un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises et la réalisation d'autres projets d'administration en ligne qui ont pris du retard. Le lien entre le PNR et l'utilisation des fonds structurels a été renforcé et il importe désormais de continuer dans cette voie tout au long de la mise en œuvre.
18. De manière générale, la Pologne est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR. Les mesures prises par les pouvoirs publics pour donner suite aux recommandations spécifiquement adressées à la Pologne pourraient ne pas être suffisantes et, de ce fait, la Commission considère que ces dernières restent valables. Elle constate également que, si des actions ont bien été engagées en ce qui concerne les points à surveiller signalés à la Pologne, ceux-ci conservent néanmoins leur pertinence et qu'il importe désormais d'accélérer le rythme des réformes.

Politiques de l'emploi

19. Le PNR recense deux enjeux dans le domaine de l'emploi: la création d'emplois, leur pérennisation et la réduction du chômage, et l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises. Les performances du marché de l'emploi ont continué de s'améliorer: la Pologne a accompli de bons progrès vers la réalisation de ses objectifs nationaux en matière d'emploi pour 2010 et le taux de chômage a connu une diminution rapide. Toutefois, compte tenu de la hausse du taux de pauvreté, qui est passé de 17 % en 2003 à 21 % en 2005 et qui est désormais le plus élevé de l'UE, la Pologne doit maintenant s'attacher à renforcer encore les programmes de prévention et à mettre en place un marché du travail favorisant l'intégration des personnes exposées aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale.
20. Le Conseil a recommandé que la Pologne lance une série de réformes visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail. De nouveaux actes législatifs ont

été adoptés pour améliorer les services publics de l'emploi et des modifications réglementaires ont été introduites pour offrir à tout jeune au chômage un accompagnement dans la recherche d'emploi dans les 7 ou 30 jours (en fonction de ses droits à des indemnités de chômage). Parallèlement, de nouveaux programmes ont été lancés pour favoriser l'intégration des groupes défavorisés. La Pologne a réduit les coûts salariaux indirects en diminuant la cotisation d'assurance-invalidité versée par l'employeur (de 13 % à 9 %) et celle versée par le travailleur (de 6,5 % à 4,5 %). Cette mesure devrait rendre plus attrayante l'embauche de travailleurs peu qualifiés.

21. La Pologne affiche le taux d'emploi des travailleurs âgés le plus faible de l'UE et un des âges moyens de sortie du marché du travail les plus bas. Corriger cette situation exige la mise en œuvre d'une stratégie globale de prolongation de la vie active, comprenant des incitations fortes à prolonger sa carrière, une amélioration de l'accès à la formation et des mesures encourageant les employeurs à embaucher, ainsi qu'une réforme des régimes de retraite anticipée et d'invalidité visant à rendre le travail financièrement attrayant et à réorienter les ressources de l'exercice d'un soutien passif à des mesures d'activation du marché du travail. Le développement des structures de garde d'enfants, extrêmement peu nombreuses, permettrait d'augmenter le taux d'emploi des femmes, un des plus faibles de l'UE. La mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie a de nouveau été retardée et il reste encore des problèmes en ce qui concerne la qualité des programmes de formation et leur adaptation aux besoins du marché du travail.
22. La Pologne aborde la question de la flexicurité de manière partiellement intégrée. Le code du travail a été modifié afin d'encourager le développement de formes souples d'organisation du travail. Les dépenses liées à la politique d'activation du marché du travail ont augmenté, mais il convient de les compléter par des programmes mieux ciblés destinés à remédier au chômage de longue durée. Le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie est un des plus faibles de l'UE, et l'investissement consacré à la formation professionnelle des travailleurs n'est pas suffisant. La réforme du régime de sécurité sociale, qui offre diverses formules de retraite anticipée, n'a pas progressé. Les partenaires sociaux sont partiellement associés à certains éléments de la flexicurité.
23. De manière générale, la Pologne est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique d'emploi énoncés dans son PNR. Elle a partiellement donné suite à la recommandation spécifique qui lui avait été adressée dans ce domaine, en prenant certaines mesures allant dans la bonne direction, mais celles-ci pourraient ne pas se révéler suffisantes au vu des défis auxquels la Pologne est confrontée. La Commission considère donc que cette recommandation reste valable.

PARTIE III: CONCLUSIONS

24. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Pologne et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.

25. La Pologne a accompli des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007, de même que dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
26. Le rapport de mise en œuvre montre que la Pologne a apporté une réponse mitigée aux recommandations adoptées par le Conseil. Un certain nombre d'actions ont été engagées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière.
27. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre de la Pologne figurent: l'attention accordée au développement de l'esprit d'entreprise; les premières mesures prises pour réduire la charge fiscale qui pèse sur le travail; la priorité accordée aux mesures d'activation du marché du travail et le financement de ces mesures; et la relation étroite instaurée entre les priorités du programme national de réforme et les financements communautaires.
28. Les réponses qu'il convient d'apporter de toute urgence aux enjeux recensés dans le programme national de réforme sont les suivantes: engagement plus ferme à assurer la viabilité des finances publiques; adoption de mesures énergiques pour améliorer la réglementation et promouvoir l'ouverture des marchés dans les industries de réseau; mise en œuvre rapide des réformes dans le domaine de la R&D; adoption de mesures supplémentaires pour remédier à la faiblesse de l'emploi des travailleurs âgés; ciblage plus prononcé de la politique d'activation du marché du travail sur les groupes les plus vulnérables et mise en place de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que la Pologne:
- renforce l'assainissement de ses finances publiques et assortisse l'ancrage nominal fixé pour le déficit budgétaire de l'État (seuil de déficit) de nouveaux mécanismes visant à améliorer le contrôle des dépenses;
 - améliore l'encadrement de la concurrence dans les industries de réseau, notamment par un réexamen du rôle des autorités de régulation, et poursuive avec détermination le processus de libéralisation des marchés de l'énergie;
 - poursuive la réforme du secteur de la recherche publique en vue de stimuler la R&D et l'innovation et mette en œuvre le cadre régissant la R&D dans le secteur privé, de façon à tirer le meilleur parti des investissements directs étrangers;
 - dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie intégrée en matière de flexicurité, améliore le niveau et l'efficacité de la politique d'activation du marché du travail, notamment à l'égard des travailleurs âgés et des groupes vulnérables à la pauvreté, réexamine les régimes de prestations sociales afin de renforcer les incitations à travailler, mette en place la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et modernise les systèmes d'éducation et de formation afin de les adapter aux besoins du marché du travail.
29. En outre, il importe que la Pologne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: la modernisation des infrastructures de transport; l'accélération du processus d'enregistrement des entreprises; la mise en œuvre en temps opportun des

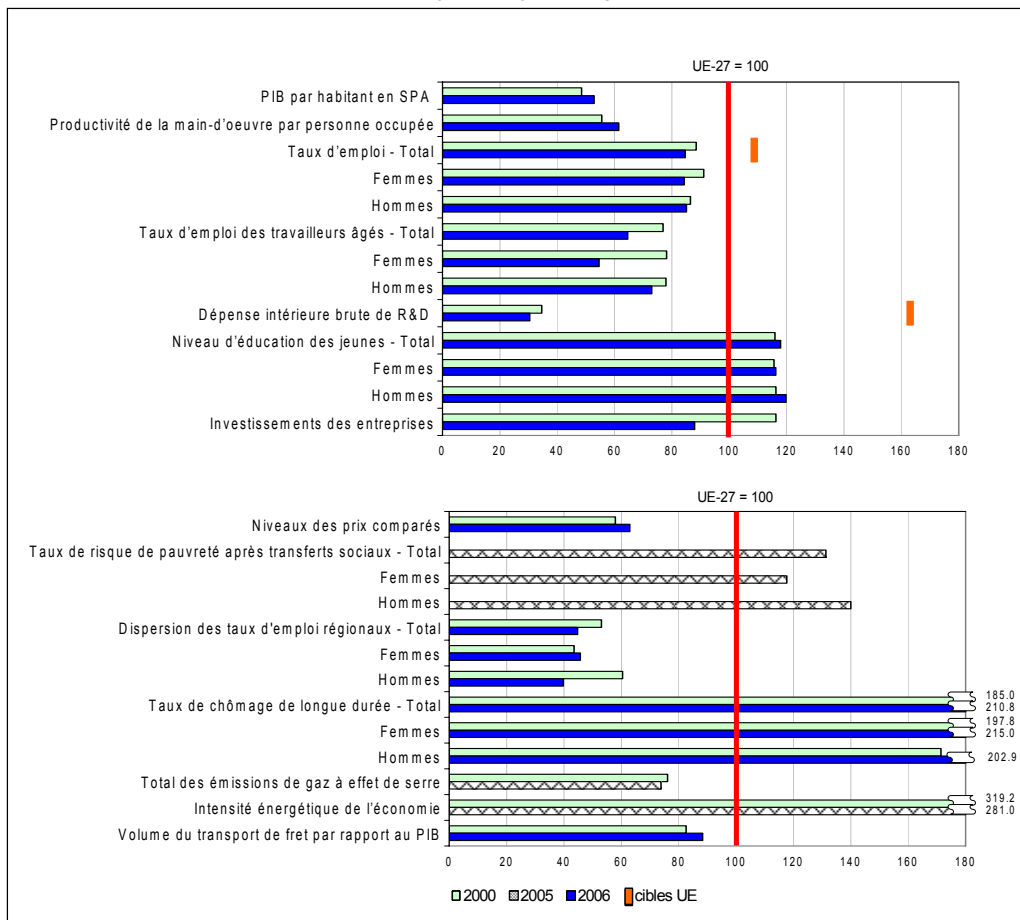
programmes d'administration en ligne; l'amélioration de la transposition de la réglementation relative au marché intérieur et le développement des structures de garde d'enfants.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

POLOGNE

	PL						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	48.5	49.1	50.8	51.0	52.9	1.65 (2008)	100.0	100.0	100.0	70.0
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	55.5e	59.9e	61.4e	60.4e	61.5e		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	55.0	51.2	51.7	52.8	54.5		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	48.9	46.0	46.2	46.8	48.2		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	61.2	56.5	57.2	58.9	60.9		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	28.4	26.9	26.2	27.2	28.1		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	21.4	19.8	19.4	19.7	19.0		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	36.7	35.2	34.1	35.9	38.4		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.64	0.54	0.56	0.57	0.56		1.86e	1.84e	1.84e	
Niveau d'éducation des jeunes	88.8	90.3	90.9	91.1	91.7		76.6	77.4	77.8	
Femmes	91.7	92.8	93.1	93.3	93.8		79.3	80.1	80.7	
Hommes	85.8	87.9	88.7	88.9	89.6		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	57.9	54.4	53.2	61.7	62.9		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	21.4	14.9	14.7	14.8	16.0		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	16.0	:	:	21.0b	:		:	16.0e	:	
Femmes	16.0	:	:	20.0b	:		:	17.0e	:	
Hommes	16.0	:	:	21.0b	:		:	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	6.9	7.2	6.4	5.6	5.1		13.0	11.9	11.4	
Femmes	8.7	8.7	7.6	7.0	7.4		20.0	16.8	16.2	
Hommes	5.8	6.4	6.0	5.1	3.7	9.6	9.7	9.3		
Taux de chômage de longue durée	7.4	11.0	10.3	10.2	7.8	4.0	4.1p	3.7p		
Femmes	9.1	11.7	11.0	11.4	8.6	4.6	4.5p	4.0p		
Hommes	6.0	10.3	9.6	9.3	7.1	3.5	3.8p	3.5p		
Total des émissions de gaz à effet de serre	69.0	68.4	67.6	68.0	:	90.7	92.1	:		
Intensité énergétique de l'économie	680.2	623.1	596.4	584.7	:	213.1	208.1	:		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	81.8	81.7	88.4b	89.0	94.2	99.1e	105.4e	106.7e		

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Portugal

1. En 2007, l'économie portugaise a enregistré une hausse du PIB estimée à 1,8 %, contre 1,3 % en 2006. Reflet de la faible croissance économique, le taux de chômage est passé de 4 % en 2001 à 8 % en 2007. Le taux d'emploi, qui se situe toujours autour de 68 %, est supérieur à la moyenne communautaire. Le déficit des opérations courantes est resté de l'ordre de 9 % du PIB, ce qui traduit une compétitivité extérieure insuffisante. Les exportations ont toutefois connu une forte hausse (8,9 % en 2006 et 6,7 % en 2007). Dans le domaine des finances publiques, l'évolution est plus positive, avec un déficit des administrations publiques à la baisse, celui-ci étant estimé à 3 % du PIB en 2007 contre 6,1 % en 2005. Il devrait encore diminuer en 2008.
2. Si la croissance économique récente a été induite par le commerce extérieur, ce qui est sain compte tenu des importants déficits extérieurs, la compétitivité de l'économie reste fragile. La demande intérieure est toujours faible. Néanmoins, étant donné les perspectives offertes par des finances publiques plus saines et par les réformes structurelles en cours, les résultats économiques devraient s'améliorer progressivement, à un rythme toutefois modéré. La croissance économique a en outre été entravée par des faiblesses à caractère plus structurel. La productivité est peu élevée, en raison principalement du faible niveau de capital humain résultant des carences du système d'enseignement et de formation. Une concurrence accrue sur certains marchés devrait lui être favorable.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, le rapport de mise en œuvre 2007 du Portugal témoigne de bons progrès dans la réalisation du programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2007. Le rythme des progrès est resté inchangé au cours de l'année dernière.
4. De bons progrès ont été enregistrés sur le plan des suites données aux recommandations par pays adoptées par le Conseil. D'autres mesures ont été prises pour parvenir à une réduction durable du déficit public, à une réforme de l'administration publique et des régimes de retraite ainsi qu'à une restructuration du secteur public. Les progrès ont été moins évidents en matière de réorientation des dépenses publiques vers des activités propices à la croissance. Des progrès ont été constatés dans la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle, l'amélioration de la législation sur l'emploi et la lutte contre la segmentation du marché de l'emploi.
5. Dans les autres domaines où le Conseil a estimé que le Portugal devait porter ses efforts, des progrès sont à signaler. Des mesures ont été prises pour stimuler la concurrence sur les marchés de l'énergie et des services financiers, même si plusieurs problèmes subsistent. Il est probable que les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ne seront pas suffisantes pour permettre au Portugal de satisfaire aux critères de Kyoto. Le Portugal n'a pas progressé dans la transposition de la législation communautaire en droit national. Bien que des mesures aient été

prises pour s'attaquer aux facteurs portant atteinte à la cohésion sociale, les niveaux de pauvreté persistante et les inégalités dans la distribution des revenus restent les plus élevés de l'UE.

6. Le rapport annuel de suivi de la Commission de l'année dernière concluait que, de manière générale, le Portugal avait réalisé de bons progrès dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Depuis lors, le pays a continué de bien progresser en ce qui concerne les engagements dans la plupart des domaines prioritaires. Le Portugal décrit dans son dernier rapport de mise en œuvre les efforts qu'il entreprend pour donner suite aux recommandations relatives à la zone euro. Il est toutefois peu probable qu'il atteigne son objectif à moyen terme d'ici 2009.
7. La volonté d'appropriation politique de la stratégie de Lisbonne et du PNR est très forte. Le coordinateur de Lisbonne fait directement rapport au premier ministre, est responsable du plan technologique et s'implique activement dans la coordination des fonds structurels. La mise en œuvre du PNR est suivie de près par un réseau actif impliquant tous les services de l'administration centrale concernés. Le rapport de mise en œuvre fait l'objet de discussions au parlement et avec les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes avant son adoption. Plus de 200 manifestations publiques ont été organisées au niveau national et régional, traduisant l'important travail de sensibilisation à la stratégie de Lisbonne. Les liens entre la mise en œuvre du PNR et les programmes dans le cadre des fonds structurels ont été renforcés grâce à l'adoption du nouveau cadre de référence stratégique national pour 2007-2013. L'affectation des fonds structurels à la réalisation des objectifs de croissance et de création d'emplois est satisfaisante (82 % des fonds structurels portugais pour 2007-2013).

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Le PNR considérait l'engagement du Portugal à s'atteler à l'assainissement budgétaire comme un élément moteur des politiques macroéconomiques. Il fixait comme objectif de ramener le déficit des administrations publiques sous les 3 % du PIB d'ici 2008. Après une deuxième année consécutive de progrès impressionnants, le déficit a été ramené de 6,1 % du PIB en 2005 à 3,9 % en 2006 et à un pourcentage estimé à 3 % en 2007. Cela résulte à la fois de l'augmentation des recettes et de la restriction des dépenses. Compte tenu des politiques actuelles, la poursuite de cette tendance à la baisse semble plausible à court terme. La tendance à la hausse du ratio dette publique/PIB semble s'être arrêtée. Dans l'ensemble, les progrès ont été bons dans la correction des déséquilibres budgétaires pendant la période couverte par le PNR.
9. La réforme de l'administration publique, qui constitue un instrument clé du contrôle des dépenses publiques et de l'amélioration de leur efficacité, a progressé de façon satisfaisante. Les réformes couvrent la réorganisation des services de l'administration centrale ainsi que la rationalisation des procédures administratives et des procédures internes. La mise en œuvre de ces réformes a été facilitée par un recours accru aux TIC. En 2007, l'adoption de la nouvelle législation et l'approfondissement de la mise

en œuvre de ces mesures se sont poursuivies à un rythme soutenu. De nombreuses étapes importantes restent encore à franchir en termes de mise en œuvre, mais les progrès ont été bons jusqu'ici.

10. Le Portugal a généralement bien progressé dans la correction durable des déséquilibres des finances publiques, par exemple en rationalisant les réseaux d'enseignement et de services de santé. Cela a été possible grâce à des mesures de modération salariale et de restriction d'emplois dans le secteur public. Le durcissement des règles d'admissibilité au bénéfice des allocations de chômage permet de maintenir la hausse des dépenses sous contrôle et l'adoption de nouvelles règles en matière d'indexation des prestations sociales devrait également y contribuer. Les finances publiques ont aussi tiré profit de la croissance soutenue des recettes fiscales.
11. D'importantes réformes des retraites ont été adoptées en 2007 en vue de faire face aux coûts à long terme résultant du vieillissement de la population. Elles s'appuient sur quatre mesures principales: l'inclusion d'un «facteur de viabilité»; l'adaptation automatique des dépenses pour les nouveaux retraités à l'évolution de l'espérance de vie; une nouvelle règle pour l'indexation des pensions qui tient compte de la croissance et de la hausse des prix à la consommation; une pénalisation supplémentaire en cas de retraite anticipée et une bonification relative en cas de travail au-delà de l'âge de la retraite ainsi que l'instauration d'une nouvelle règle pour le calcul des pensions en fonction des versements effectués sur l'ensemble de la carrière. Des mesures supplémentaires ont été prises pour aligner les règles applicables aux fonctionnaires sur celles du secteur privé. Cela devrait contribuer largement à l'amélioration de la viabilité des dépenses consacrées aux pensions de retraite.
12. Le Portugal a réalisé de bons progrès en ce qui concerne les principaux défis macroéconomiques énoncés dans son PNR. Ces progrès portent davantage sur la correction des déséquilibres budgétaires et la réforme de l'administration publique que sur la réorientation des dépenses publiques vers des activités propices à la croissance. Le déficit de la balance courante demeure élevé. Par conséquent, la Commission estime que la recommandation garde toute sa pertinence et ajoute un nouveau point à surveiller concernant les déséquilibres extérieurs.

Politiques microéconomiques

13. Dans le domaine microéconomique, le Conseil a relevé la nécessité pour le Portugal de concentrer ses efforts sur les défis suivants: garantir la mise en œuvre intégrale de l'ambitieux «plan technologique», consolider les liens entre la recherche et l'industrie et renforcer la participation du secteur privé; garantir une concurrence effective sur les marchés de l'énergie et des services financiers; réduire les émissions et rattraper le retard dans la transposition de la législation communautaire en droit national.
14. Le Portugal a renforcé ses mesures dans le domaine de la science, la technologie et l'innovation sur la base du «plan technologique» mais il devra relever l'objectif implicite national de consacrer 1 % du PIB au financement public de la R&D d'ici 2010. Les signes d'amélioration sont visibles: le budget public consacré à la science et à la technologie pour 2008 s'élève à 1 % du PIB et les chiffres mensuels relatifs à la balance des paiements technologiques font état d'excédents systématiques. Un

certain nombre de mesures ont été prises pour augmenter les moyens consacrés à la promotion de la connaissance, particulièrement aux ressources humaines dans les secteurs public et privé, au renforcement de la mise en réseau et à l'internationalisation. La poursuite de la mise en œuvre du plan technologique, parallèlement à d'autres initiatives destinées à favoriser les liens entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'industrie et à stimuler la R&D privée, est désormais essentielle pour garantir une capacité d'absorption suffisante.

15. Des problèmes subsistent en matière de concurrence sur les marchés de l'énergie et des services financiers. L'accès au marché de l'électricité reste difficile pour les nouveaux entrants, en partie en raison des tarifs réglementés, et l'offre d'électricité sur le marché libéralisé (tarifs non réglementés) est très modeste. Certaines mesures prometteuses ont été annoncées ou mises en œuvre mais il faudra du temps pour qu'elles débouchent sur des progrès. Sur le marché des services financiers, malgré certaines avancées positives réalisées précédemment sur le marché des cartes de crédit, davantage de mesures sont nécessaires pour répondre aux préoccupations exprimées par la Commission dans son enquête sur ce secteur. La transposition des directives du plan d'action pour les services financiers progresse mais n'est pas encore achevée. Bien que le déficit de transposition de la législation communautaire ait été amélioré, il est encore loin d'atteindre l'objectif provisoire et le nombre de procédures d'infraction à l'encontre du Portugal est toujours très élevé. Le pays doit encore appliquer certaines directives dans les domaines des marchés publics et des droits de propriété intellectuelle et se préparer à la mise en œuvre de la directive sur les services dans les délais.
16. Le Portugal s'est fixé de nouveaux objectifs stratégiques dans le domaine des sources d'énergie renouvelables en 2007. Plusieurs mesures ont été prises pour atteindre l'objectif des 45 % d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2010 et certaines initiatives importantes ont vu le jour visant à améliorer l'efficacité énergétique. Les projections les plus récentes indiquent que le Portugal réalisera les objectifs de Kyoto en combinant les politiques menées actuellement, les mécanismes de Kyoto, les puits de carbone et des mesures supplémentaires.
17. Le Portugal a enregistré des progrès considérables dans l'amélioration de l'environnement des entreprises. Le programme SIMPLEX a contribué à un renforcement de l'administration en ligne et à la simplification administrative pour un large éventail d'activités commerciales. Le Portugal enregistre de bons résultats en matière d'administration en ligne et figure parmi les pays à l'avant-garde dans la fourniture de services publics aux entreprises et aux citoyens. Par contre, il est à la traîne en ce qui concerne certains aspects du recours aux technologies de l'information et des communications (TIC). Il doit notamment agir davantage pour favoriser l'adoption des TIC par les ménages et les entreprises, même si le taux de pénétration de la large bande dans les ménages a doublé entre décembre 2005 et décembre 2007 et si le taux de connexion à haut débit est de 98 % pour les grandes entreprises et de 90 % pour les moyennes entreprises. Plusieurs initiatives visant à faciliter l'accès des PME au capital ont été prises. Les projets de sensibilisation à l'esprit d'entreprise dans les écoles secondaires n'ont pas encore été réalisés. Malgré certains progrès, la mise en œuvre des politiques visant à améliorer la réglementation est limitée dans les domaines tels que l'analyse d'impact et la consultation des parties prenantes. En outre, aucun objectif spécifique n'a été fixé en matière d'allègement des contraintes administratives et une approche globale fait toujours défaut.

18. Le Portugal a mis en œuvre des mesures pour relever les défis microéconomiques énoncés dans son PNR. Il a pris des dispositions pour renforcer et appliquer des mesures dans le domaine de la science, la technologie et l'innovation ainsi qu'en matière d'amélioration de l'environnement des entreprises. Malgré certains progrès dans le domaine de la concurrence sur les marchés de l'énergie et des services financiers et en ce qui concerne les défis environnementaux liés à l'énergie, des problèmes subsistent. La transposition de la législation communautaire en est un. Par conséquent, la Commission estime que ces points à surveiller gardent toute leur pertinence.

Politiques de l'emploi

19. Le PNR a fixé cinq priorités principales en matière d'emploi: la valorisation de l'éducation et des qualifications, la création d'emplois, la gestion des restructurations, la promotion de la flexibilité et de la sécurité et la modernisation de la protection sociale. Toutes les mesures prévues ont été mises en œuvre et complétées par d'autres. Dans l'ensemble, des progrès ont été enregistrés en termes de mise en œuvre des politiques.
20. Le Conseil a recommandé que le Portugal prenne des mesures visant à améliorer sensiblement les niveaux d'éducation des jeunes et élabore un système de formation professionnelle qui soit adapté aux besoins du marché du travail et qui s'appuie sur un «cadre national de certification». Les réformes entreprises à tous les niveaux du système éducatif renforcent l'enseignement général et la formation professionnelle et améliorent leur adaptation aux besoins du marché du travail. L'initiative «Novas Oportunidades» constitue notamment une mesure importante visant à réduire les décrochages scolaires et à renforcer les qualifications. On a enregistré une réduction de 7 % du taux de décrochage dans l'enseignement secondaire. Cela étant, le Portugal est toujours confronté au nombre important d'élèves quittant l'école prématurément (36,3 % en 2006) et au faible niveau d'éducation des jeunes (49,6 %), problèmes qui requièrent de nouvelles mesures de sa part. Les actions engagées face à ces défis doivent contribuer à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité globales du système éducatif, de manière à garantir des performances scolaires accrues et une plus grande aptitude à l'emploi de la population.
21. Le Conseil a également recommandé que le Portugal modernise la protection de l'emploi, notamment la législation, pour favoriser la flexibilité et la sécurité, afin de réduire les niveaux élevés de segmentation du marché du travail. Le Portugal a entrepris une action visant à moderniser la protection de l'emploi par la création d'un groupe de travail indépendant chargé d'évaluer le cadre juridique existant. La publication de son rapport final est prévue pour la fin de 2007 et une révision du code du travail est attendue en 2008. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une réduction effective de la segmentation du marché du travail.
22. Le Conseil a aussi insisté sur la nécessité de s'attaquer aux facteurs portant atteinte à la cohésion sociale. La priorité a été donnée à l'amélioration des niveaux de qualification et à l'augmentation des infrastructures sociales de garde d'enfants et d'accueil de personnes âgées. Les groupes vulnérables, particulièrement les handicapés et les immigrés, font l'objet de mesures stratégiques spécifiques. Il est important de renforcer les liens avec le plan national d'action pour l'inclusion ainsi qu'avec les politiques macro- et microéconomiques.

23. Le Portugal adopte partiellement une approche intégrée en matière de flexicurité. Un certain nombre de dispositions ont été prises pour encourager la formation tout au long de la vie, notamment l'initiative «Novas Oportunidades», et une proposition visant à réformer les politiques d'activation du marché du travail a été présentée en juin 2007. Des mesures ont également été adoptées pour promouvoir la modernisation des systèmes de protection sociale et d'allocations de chômage. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment en ce qui concerne la législation en matière de protection de l'emploi. Les partenaires sociaux sont impliqués et consultés sur les principales réformes en cours.
24. Le Portugal est parvenu à mettre en œuvre un certain nombre de mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique de l'emploi énoncés dans son PNR. Le pays a pris des mesures satisfaisantes pour donner suite aux recommandations et aux points à surveiller dans le domaine de l'emploi. Il subsiste néanmoins des défis importants, notamment une amélioration durable des performances scolaires et une approche intégrée en matière de flexicurité, l'accent devant surtout être mis sur la réduction de la segmentation de marché du travail. Par conséquent, la Commission estime que la recommandation et les points à surveiller dans ce domaine gardent toute leur pertinence.

PARTIE III: CONCLUSIONS

25. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 du Portugal et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
26. Le Portugal a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Il a réalisé de bons progrès dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
27. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a pris de bonnes mesures pour donner suite aux recommandations formulées par le Conseil. Certaines dispositions ont également été adoptées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière. Le rapport de mise en œuvre aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
28. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 du Portugal figurent les progrès réalisés pour corriger les déséquilibres budgétaires, pour promouvoir des réformes durables dans l'administration publique, pour réformer le régime des retraites et le système des soins de santé, pour exploiter le potentiel des entreprises et pour mettre en œuvre le plan technologique.
29. Les aspects du programme national de réforme portugais présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont: l'assainissement des finances publiques, parallèlement à l'amélioration de leur qualité et durabilité et l'orientation des dépenses publiques vers un renforcement du potentiel de croissance du Portugal; l'amélioration de l'efficacité du système éducatif, notamment par un relèvement des

niveaux d'instruction et une réduction des décrochages scolaires; la modernisation de la protection du travail de manière à réduire la segmentation du marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que le Portugal:

- réoriente les dépenses publiques, dans le cadre du processus en cours visant à corriger les déséquilibres budgétaires et de la réforme de l'administration publique, vers des activités plus propices à la croissance économique potentielle, tout en maintenant un contrôle rigoureux des dépenses publiques en général;
- continue à prendre des mesures visant à améliorer sensiblement l'efficacité du système éducatif, notamment en relevant les niveaux d'instruction des jeunes, en luttant contre le décrochage scolaire et en élaborant un système de formation professionnelle qui soit adapté aux besoins du marché du travail et qui s'appuie sur le cadre national de certification;
- poursuive ses efforts en vue de moderniser la protection du travail, notamment la législation, de manière à réduire l'importante segmentation du marché du travail, dans le cadre de l'approche de flexicurité.

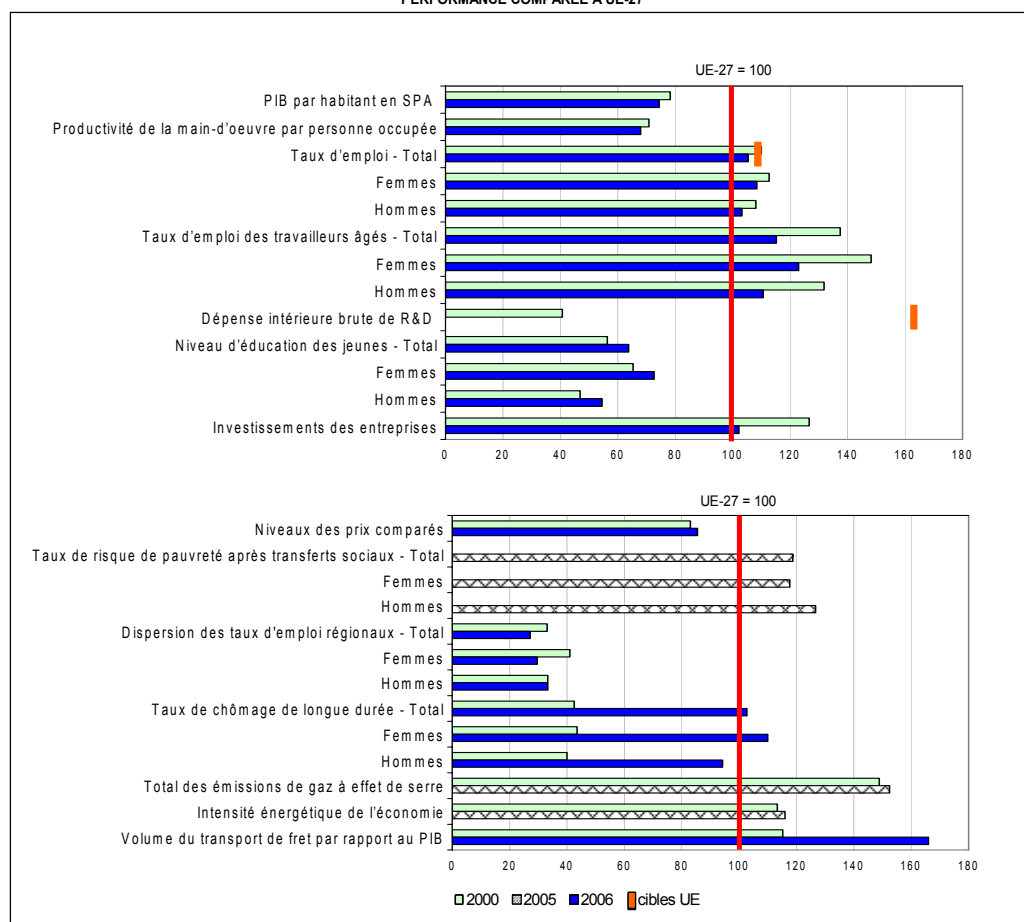
30. En outre, il est important que le Portugal, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les défis suivants: une réduction soutenue de son déficit de la balance courante; la poursuite de la mise en œuvre du plan technologique, la consolidation des liens entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'industrie, en impliquant davantage le secteur privé; la garantie d'une concurrence effective, notamment sur les marchés de l'énergie et des services financiers; la poursuite de la mise en œuvre d'un programme visant à améliorer la législation et, en particulier, le renforcement du système d'analyse d'impact; la réduction du retard dans la transposition de la législation de l'UE en droit national; l'élaboration et la mise en œuvre des mesures nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la poursuite des mesures prises pour s'attaquer aux facteurs portant atteinte à la cohésion sociale.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

PORTUGAL

	PT						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	78.3	77.0b	75.2	75.4	74.4f		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	70.8	69.8f	67.3f	68.1f	67.9f		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						70.0				70.0
Total	68.4	68.1	67.8	67.5	67.9		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	60.5	61.4	61.7	61.7	62.0		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	76.5	75.0	74.2	73.4	73.9		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	50.7	51.6	50.3	50.5	50.1		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	40.6	42.4	42.5	43.7	42.8		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	62.1	62.1	59.1	58.1	58.2		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.76e	0.74	0.77	0.81	:	1.8	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	43.2	47.9	49.6	49.0	49.6		76.6	77.4	77.8	
Femmes	51.8	55.5	58.7	57.5	58.6		79.3	80.1	80.7	
Hommes	34.6	40.4	40.8	40.8	40.8		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	83.0	86.0	86.7	85.0	85.5		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	23.3	19.8	19.5	18.7	18.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	21.0	19.0p	20.0b	19.0	:			16.0e	:	
Femmes	22.0	:	22.0b	20.0	:			17.0e	:	
Hommes	19.0	:	19.0b	19.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	4.3	3.9	3.5	3.3	3.1		13.0	11.9	11.4	
Femmes	8.2	6.3	5.9	5.6	4.8		20.0	16.8	16.2	
Hommes	3.2	3.2	3.2	3.1	3.1		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	1.7	2.2	2.9	3.7	3.8		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	2.0	2.7	3.4	4.2	4.4		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	1.4	1.8	2.6	3.2	3.3		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	135.0	136.1	138.9	140.4	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	241.5	234.7	238.0	241.4	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	114.2	113.7	163.7b	171.2	177.1e		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Roumanie

1. La Roumanie a connu une forte croissance économique qui a atteint en moyenne 6,4 % par an de 2003 à 2006, et qui devrait se situer à 6 % en 2007 et à 5,9 % en 2008. Cette croissance est due largement aux investissements étrangers et à une forte progression de la demande intérieure, ce qui a entraîné une aggravation du déficit de la balance courante (13,3 % du PIB dans les 12 mois qui ont précédé le mois d'août 2007) et une augmentation de l'inflation. Le PIB par habitant est faible, soit environ 38 % de la moyenne de l'UE en 2006. Le chômage a atteint 7,3 % en 2006 et devrait baisser à 7,1 % en 2007. Le taux d'emploi (58,8 %) est bien au-dessous de l'objectif de Lisbonne de 70 % et de la moyenne actuelle de l'UE. Le chômage des jeunes en Roumanie dépasse 20 %, ce qui est un des taux les plus élevés de l'UE.
2. La Roumanie a adhéré à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007. Son économie extrêmement florissante montre des signes manifestes de surchauffe avec un déficit extérieur très élevé et croissant, des pénuries de main-d'œuvre qui vont en augmentant malgré d'importantes ressources inexploitées, une forte progression des salaires et un développement rapide des emprunts des ménages; à leur tour, ces éléments ont alimenté les pressions inflationnistes. Le défi auquel la Roumanie est confrontée consiste à porter de toute urgence remède à ces vulnérabilités macroéconomiques tout en accélérant les réformes structurelles afin de renforcer sa compétitivité et, avec l'érosion graduelle des faibles coûts dont elle tire avantage, de faire glisser l'économie vers des activités plus innovantes et à plus haute valeur.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Le programme national de réforme de la Roumanie (PNR) soumis à la fin de juillet 2007 recense 6 défis majeurs qui doivent être relevés pour jeter les bases d'une mise en œuvre efficace de nouvelles réformes : améliorer la qualité et la gestion des dépenses publiques dans le contexte de politiques macroéconomiques prudentes; améliorer le fonctionnement des marchés; continuer à améliorer l'environnement des entreprises; augmenter les taux d'emploi et d'activité sur le marché du travail; gérer les ressources de façon durable; et relever le défi suprême qui est d'améliorer les capacités administratives. La Commission adhère entièrement à cette analyse des principales priorités et à l'approche proposée par la Roumanie pour programmer ses réformes.
4. L'objectif ultime du PNR – à savoir rattraper le reste de l'UE par une croissance robuste et un relèvement du taux d'emploi – paraît réaliste; néanmoins, l'élan, la continuité et la détermination sans faille des pouvoirs publics seront nécessaires pour mettre en œuvre les réformes nécessaires. La réussite exigera des différents acteurs politiques – parlement national et intervenants – qu'ils adhèrent à un programme de réforme structurelle ambitieux pour lequel le PNR constitue une bonne base. Ce PNR doit être travaillé davantage afin qu'il présente une vision réellement stratégique; une vision qui explique de manière suffisante comment les réformes dans les différents domaines sont intégrées et quelles sont leurs possibles synergies; et il faut également suffisamment d'informations sur les calendriers, implications budgétaires et

procédures de suivi et d'évaluation pour analyser la faisabilité des interventions proposées pour les pouvoirs publics.

5. Malgré les progrès accomplis à ce jour, le développement économique et social de la Roumanie reste entravé par une administration faible. Le renforcement des capacités administratives est particulièrement urgent dans la planification et l'exécution budgétaires, le respect des règles de concurrence, les autorités de supervision et de régulation (en particulier les industries de réseaux et les marchés financiers), la modernisation des services publics de l'emploi et, enfin, pour assurer la cohérence du pouvoir judiciaire. Le PNR reconnaît que les capacités administratives doivent être renforcées tant au niveau national qu'au niveau local, mais il propose peu d'actions concrètes. La corruption continue à peser sur l'environnement des entreprises et l'accès aux services publics ainsi que leur qualité, de sorte qu'il s'agit d'une problématique qui nécessite des améliorations radicales. Les progrès dans ce domaine sont suivis au moyen du mécanisme de coopération et de vérification de la Commission.
6. Le PNR prévoit plusieurs mesures pour répondre aux conclusions du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Toutefois, des efforts plus importants sont nécessaires pour assurer une simplification adéquate de l'environnement des entreprises. Il y a peu d'informations fournies sur la simplification du recrutement du premier travailleur ou sur les mesures en faveur des jeunes chômeurs.
7. Les efforts déployés pour développer l'adhésion politique lors de l'élaboration du PNR ont été importants; un coordinateur national pour Lisbonne a été nommé et le bureau du premier ministre a été étroitement associé aux travaux. La consultation des acteurs, et en particulier du parlement, des partenaires sociaux et des autorités locales, doit être renforcée. Le suivi réclame plus d'efforts, en particulier par une amélioration de la coordination interministérielle.
8. La Roumanie peut prétendre à des crédits à hauteur de 19,67 milliards d'euros provenant des Fonds structurels et de cohésion durant la période 2007-2013. Les liens entre les priorités du PNR et les programmes relatifs aux Fonds structurels et de cohésion sont solides. De l'enveloppe totale du programme, 56 % sont réservés aux objectifs de Lisbonne. Même si certaines mesures ont été prises pour renforcer les capacités administratives, des efforts supplémentaires sont nécessaires, en particulier au niveau local, pour assurer leur utilisation et absorption effectives.

PARTIE II : ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. La politique budgétaire roumaine manque encore de suffisamment de prévisibilité; les fréquentes modifications budgétaires durant l'année provoquent un surcroît de dépenses et un déplacement de certaines des dépenses d'investissement vers des dépenses courantes. Le PNR indique que les améliorations à apporter à la qualité et à la gestion des dépenses publiques constituent la priorité macroéconomique majeure permettant d'assurer des investissements productifs dans un cadre macroéconomique

prudent et d'améliorer la crédibilité de la politique budgétaire. La Commission donne son plein aval à cette préoccupation maîtresse.

10. Selon le PNR, la politique budgétaire sera orientée vers le maintien de la stabilité macroéconomique et la désinflation. L'introduction d'un cadre de dépenses à moyen terme et une budgétisation (partielle) fondée sur les programmes constituent une mesure importante dans la bonne direction; pour qu'elle produise tous ses effets, elle doit être généralisée dans tous les ministères. Les efforts doivent être accélérés pour mettre réellement en œuvre de tels instruments et pour veiller à ce qu'ils portent leurs fruits. Cette démarche contribuerait à la restructuration des dépenses et à l'amélioration de la qualité des finances publiques où des progrès supplémentaires sont nécessaires.
11. Le PNR prévoit de ramener le déficit budgétaire à 2 % du PIB en 2009-2010. Si ce résultat est atteint, il permettrait de resserrer la politique budgétaire procyclique relativement lâche menée depuis 2006, ce qui contribuerait à contenir le déficit croissant de la balance courante qui menace de plus en plus la stabilité macroéconomique. Toutefois, le PNR ne précise pas suffisamment comment le déficit budgétaire sera réduit de manière durable, en particulier en raison des pressions découlant de l'évolution démographique. Par exemple, les réformes en cours dans les domaines des retraites et des soins de santé sont décrites, mais leur incidence à long terme sur la durabilité des finances publiques n'est pas examinée. Cela étant, la réforme des retraites a contribué à relever l'âge légal de la retraite; néanmoins, des mesures supplémentaires sont nécessaires.
12. Le resserrement du marché du travail et le manque de travailleurs qualifiés, largement provoqués par l'émigration, ont contribué à ce que les salaires du secteur privé augmentent beaucoup plus vite que les gains de productivité. Dans le même temps, les salaires du secteur public ont augmenté de 30 % en moyenne en 2006-2007. Voilà qui alimente l'inflation et grossit les dépenses publiques, qui menacent d'affaiblir rapidement la compétitivité du pays. Il est donc d'autant plus urgent de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses dans les domaines micro-économiques et de l'emploi pour tirer des sources de croissance plus durables et promouvoir davantage l'innovation.
13. Globalement, le PNR s'attaque dans une large mesure aux défis macroéconomiques de la Roumanie. Malgré les bonnes intentions du PNR, la crédibilité et l'efficacité de l'approche sont largement tributaires de la capacité des autorités à améliorer la planification et l'exécution du budget et à restructurer la composition des dépenses publiques pour les orienter vers des investissements susceptibles de stimuler le potentiel de croissance. Des mesures supplémentaires seront aussi nécessaires pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques; il s'agit notamment d'augmenter les actifs qui versent des cotisations sociales, de relever graduellement l'âge de la retraite et de poursuivre la réforme des soins de santé et du régime des retraites.

Politiques microéconomiques

14. Dans son PNR, la Roumanie désigne comme défis microéconomiques majeurs l'augmentation de la compétitivité économique, l'amélioration de l'environnement des

entreprises et l'utilisation durable des ressources renouvelables. La Commission souscrit à ces priorités.

15. Le PNR présente en termes généraux une gamme d'initiatives dont la plupart nécessiteront le recours à des investissements des fonds structurels pour améliorer les transports, les télécommunications et les infrastructures énergétiques; il semble néanmoins que les résultats attendus soient surfaits. De toute manière, différents ministères et niveaux du gouvernement devront assurer entre eux une étroite coordination pour tirer au mieux parti des avantages qui en découlent. L'ouverture des marchés de réseaux et du secteur des services, telle que présentée dans le PNR, augmentera la concurrence. Cela étant, les informations fournies ne sont pas suffisantes pour évaluer son impact probable, en particulier dans le marché de l'électricité et des télécommunications où les effectifs et l'indépendance du régulateur continuent à poser problème. Le total des aides d'État (en pour-cent du PIB) est beaucoup plus élevé que la moyenne de l'UE et la Roumanie doit continuer à faire baisser et à réorienter ses aides d'État vers des objectifs horizontaux, tels que l'innovation.
16. Des réglementations pesantes, de longs délais pour obtenir des autorisations et l'insécurité juridique constituent des obstacles graves à la croissance et à l'innovation, en particulier pour les PME. Alors que le PNR propose certaines mesures positives pour améliorer l'environnement des entreprises, comme les applications de l'e-gouvernement et l'introduction d'évaluations d'impact de certaines mesures nouvelles ainsi que des simplifications législatives, il s'abstient de traiter les problèmes plus profonds. Vu la position de départ de la Roumanie, le PNR aurait pu être beaucoup plus ambitieux, en particulier en ce qui concerne la diminution des charges et formalités administratives. La Roumanie doit faire plus d'efforts pour assurer la mise en œuvre dans les délais requis de la directive sur les services et saisir cette occasion pour rationaliser ses systèmes d'agrément et de licence.
17. Parmi les facteurs clés qui entravent les capacités d'innovation de la Roumanie figurent des activités de recherche très fragmentées (avec de nombreuses institutions dont le travail est de faible qualité), des liens ténus entre les entreprises et les instituts de recherche et un faible contenu de R&D dans les investissements étrangers directs. Le PNR prévoit une forte hausse des dépenses publiques de R&D qui passeraient de 0,19 % du PIB en 2005 et 0,5 % en 2007 à 1 % d'ici à 2010; les prévisions budgétaires tiennent compte de cette augmentation jusqu'en 2008. Le PNR fixe un objectif global de R&D de 3 % du PIB d'ici à 2015. Pour atteindre cet objectif et pour éviter des problèmes d'absorption, la Roumanie doit en faire plus afin d'augmenter le nombre de chercheurs, de renforcer les capacités de gestion et de mettre sur pied des organismes de financement intermédiaires.
18. La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de recherche, de développement et d'innovation pour 2007-2013 est en cours. Celle-ci prévoit tout un éventail de mesures pour stimuler l'excellence et la coopération, le transfert de technologies et les investissements dans les ressources humaines et elle prévoit de recourir largement au financement fondé sur la concurrence. Ce dernier, pleinement mis en œuvre, pourrait accélérer la consolidation tellement nécessaire des institutions de recherche roumaines. Néanmoins, les mesures globales des pouvoirs publics pourraient bénéficier d'un meilleur recensement des atouts et d'une utilisation plus ciblée des fonds publics, notamment des fonds structurels, pour exercer un effet de levier plus

grand sur les investissements de R&D du secteur privé. Pour faciliter le passage à une société fondée sur la connaissance, les faiblesses du système d'enseignement roumain doivent être traitées. Le PNR reconnaît pleinement l'importance de la diffusion du recours aux TIC, mais ne donne guère d'informations sur la manière d'y parvenir.

19. Le recours aux ressources durables occupe une place de choix dans le programme de réforme de la Roumanie. Des mesures sont prévues pour augmenter l'efficacité énergétique de 2,5 à 3 % par an durant la période couverte par le PNR. Il faut en faire plus; la forte intensité énergétique de l'économie (six fois supérieure à la moyenne de l'UE) et l'augmentation rapide des coûts énergétiques sapent de plus en plus la compétitivité et la cohésion sociale. Par exemple, davantage de fonds structurels pourraient être consacrés à l'efficacité énergétique. Le PNR met l'accent sur l'importance de l'environnement en tant que tel, mais aussi sur le tourisme dont le poids pour l'économie va croissant.
20. Les effets des politiques microéconomiques de la Roumanie ne sont pas clairs en raison de l'absence d'informations sur les mesures concrètes, calendriers et impacts budgétaires. Les mesures proposées pour améliorer l'environnement réglementaire et lutter contre la bureaucratie sont insuffisantes pour relever les défis.

Politiques de l'emploi

21. L'économie roumaine fait face à des pénuries croissantes de main-d'œuvre en raison de sa croissance rapide et d'une forte émigration. Néanmoins, les taux d'emploi restent faibles et le sous-emploi est élevé, de sorte qu'il existe en principe encore une source importante de main-d'œuvre inexploitée. C'est dans ce contexte que le PNR roumain s'attache à attirer et à retenir plus de travailleurs en s'occupant du niveau élevé des coûts salariaux indirects, en assouplissant les dispositions contractuelles, en développant l'enseignement professionnel et la formation et en augmentant les capacités des services publics de l'emploi. La Commission souscrit à cet objectif.
22. Les activités agricoles représentent près d'un tiers de l'emploi total, mais contribuent pour moins de 10 % au PIB. Des politiques sont nécessaires pour moderniser la production agricole et contribuer à (ré) intégrer les agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance dans les autres secteurs de l'activité économique. Des mesures plus résolues sont nécessaires pour réduire le nombre très important d'inactifs, en particulier les chômeurs de longue durée, les jeunes et les groupes vulnérables. Des mesures sont proposées pour intégrer les Roms dans l'emploi et l'éducation, mais il s'agit d'un défi majeur.
23. Le PNR reconnaît que les corrélations entre les besoins de l'enseignement et du marché du travail sont relativement tenues. Le décrochage scolaire pose un sérieux problème; l'action des pouvoirs publics doit être davantage centrée sur les étudiants les plus susceptibles de quitter précocement l'école en raison de leur situation sociale ou géographique. Le PNR évoque le projet de loi relatif à l'enseignement préuniversitaire et universitaire et les efforts en cours pour augmenter la qualité de l'enseignement, mais il est imprécis quant à la date à laquelle les mesures seront prises et quant à leur suffisance pour résoudre les problèmes.

24. Le PNR a un objectif ambitieux pour augmenter la participation des adultes dans la formation qui, à 1,5 %, est la plus faible de l'UE. Il s'agit de mettre en œuvre un cadre de qualification national et d'accroître les investissements dans la formation professionnelle continue, notamment avec le soutien du Fonds social européen. Les partenaires sociaux doivent participer plus étroitement à la conception et à la mise en œuvre de la formation afin que les efforts ciblent les secteurs où la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est la plus pressante.
25. Les efforts visant à augmenter la participation dans l'apprentissage tout au long de la vie ne sont pas associés à des mesures visant à moderniser les systèmes de sécurité sociale et la législation sur l'emploi ou à renforcer les politiques d'activation du marché du travail dans une approche de flexicurité intégrée. Des actions supplémentaires sont envisagées pour améliorer les dispositions contractuelles, mais des mesures plus résolues sont nécessaires pour renforcer le lien entre les contributions et les prestations ainsi que les capacités de mise en œuvre si l'on veut s'attaquer réellement à l'important travail en noir. L'efficacité et le champ géographique des services publics de l'emploi doivent être améliorés davantage, en particulier aux niveaux régional et local. La Roumanie a proposé des mesures dans les quatre domaines stratégiques, mais un vaste débat s'impose encore sur la flexicurité entre les décideurs politiques et les partenaires sociaux.
26. Dans l'ensemble, quelques mesures initiales ont été prises sur des aspects spécifiques de la politique de l'emploi, mais il n'existe pas à ce jour d'approche globale cohérente ou d'intégration soutenue des politiques de l'enseignement et de l'emploi. Une action plus vigoureuse est nécessaire pour améliorer les perspectives d'emploi des groupes vulnérables, en particulier les Roms, les jeunes et les travailleurs âgés, ce qui passera par une amélioration des qualifications des travailleurs actuels et futurs, par un renforcement des incitations au travail et par la lutte contre le travail en noir. La prolongation de la vie active et la réduction des préretraites devraient contribuer à la fois à l'adéquation et à la durabilité à long terme du système de retraite et à l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre.

PARTIE III : CONCLUSIONS

27. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Roumanie et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
28. Globalement, le programme national de réforme est centré sur les vrais enjeux. Toutefois, dans certains domaines cruciaux, tels que le renforcement de la capacité administrative et l'amélioration de l'environnement des entreprises, le programme manque d'ambition. Dans d'autres domaines, les informations relatives au contenu des mesures, à leur calendrier de mise en œuvre et au soutien budgétaire dont elles bénéficient font parfois défaut, ce qui permet difficilement d'évaluer si les mesures sont susceptibles de résoudre les problèmes et les défis recensés.
29. Parmi les points forts du programme national de réforme figurent: les initiatives visant à mettre en œuvre un cadre des dépenses à moyen terme, la réduction des coûts non salariaux du travail et la réforme des structures de la recherche.

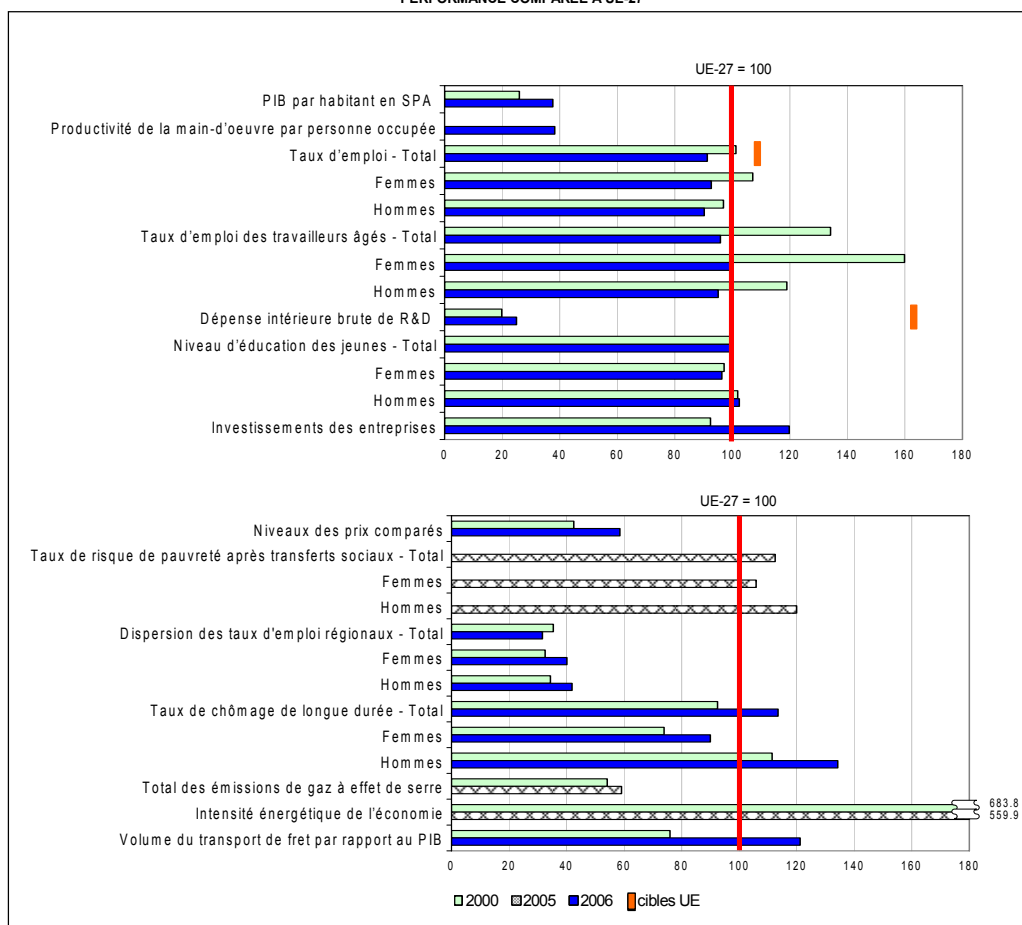
30. Les domaines stratégiques du programme national de réforme de la Roumanie où il convient de s'attaquer aux faiblesses avec la plus grande priorité sont les suivants: renforcement des capacités administratives; adoption de mesures visant à lutter contre la surchauffe et amélioration de la planification budgétaire et de la qualité des dépenses; réduction des formalités administratives, activation de l'offre de main-d'œuvre et relèvement des niveaux de qualifications. Dans ces conditions, il est recommandé que la Roumanie:
- renforce d'urgence ses capacités administratives, tant au niveau central qu'aux niveaux locaux, en constituant des capacités de régulation, de contrôle et de mise en œuvre efficaces;
 - évite de pratiquer une politique budgétaire procyclique pour contenir le déficit croissant de la balance courante et les pressions inflationnistes, maintienne l'évolution des salaires en parallèle avec la croissance de la productivité et améliore la planification et l'exécution du budget ainsi que la qualité des finances publiques en revoyant la composition des dépenses publiques et en réduisant les aides d'Etat et en les réorientant vers des objectifs horizontaux;
 - adopte rapidement des mesures visant à réduire de manière drastique les procédures et délais administratifs nécessaires pour obtenir les autorisations dans le cadre d'une politique cohérente visant à mieux légiférer et à améliorer ainsi l'environnement des entreprises, ce qui contribuera également à lutter contre la corruption;
 - mette en œuvre une approche intégrée pour améliorer l'emploi, les taux d'activité et les niveaux de productivité, en particulier en accélérant les réformes du système d'enseignement afin de mieux prendre en compte les besoins du marché du travail, en réduisant le décrochage scolaire, en augmentant sensiblement la participation des adultes à l'éducation et à la formation; et en transformant l'agriculture de subsistance/semi-subsistance en emplois durables;
31. En outre, durant la période couverte par le programme national de réforme, il importe que la Roumanie se concentre sur ce qui suit : adoption de nouvelles mesures pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier en ce qui concerne les risques qui pourraient peser sur l'adéquation et la pérennité des retraites; renforcement des mesures visant à s'attaquer au problème de la fragmentation des structures de recherche tout en veillant à ce que les augmentations de budget prévues dans le financement public de la recherche produisent de bons résultats en appliquant avec détermination la stratégie nationale de R&D et d'innovation et en assurant le suivi régulier de ses résultats; poursuite d'une approche plus intégrée dans le développement des infrastructures et le déploiement des TIC; intensification des efforts de lutte contre le travail au noir; amélioration de l'efficacité et de la couverture géographique des services publics de l'emploi, en particulier pour aider les groupes vulnérables.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ROUMANIE

	RO					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	26.0	31.5	33.6	34.4	37.6f		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	.	32.1	34.7	35.6f	38.3f		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						63.0				70.0
Total	63.0	57.6	57.7	57.6	58.8		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	57.5	51.5	52.1	51.5	53.0		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	68.6	63.8	63.4	63.7	64.6		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	49.5	38.1	36.9	39.4	41.7		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	43.8	33.3	31.4	33.1	34.5		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	56.0	43.5	43.1	46.7	50.0		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.37	0.39	0.39	0.41	0.46	1.8	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	76.1	75.0	75.3	76.0	77.2		76.6	77.4	77.8	
Femmes	77.0	75.7	76.1	76.8	77.8		79.3	80.1	80.7	
Hommes	75.2	74.3	74.6	75.2	76.6		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	42.5	43.4	44.3	55.5	58.5		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	17.0	18.2	18.9	19.3	21.8		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	17.0	17.0	18.0	18.0	.		.	16.0e	.	
Femmes	18.0	18.0	18.0	18.0	.		.	17.0e	.	
Hommes	17.0	17.0	18.0	18.0	.		.	15.0e	.	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	4.6	3.5	4.9	4.5	3.6		13.0	11.9	11.4	
Femmes	6.5	6.1	7.7	8.2	6.5		20.0	16.8	16.2	
Hommes	3.3	2.6	3.1	2.8	3.9		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	3.7	4.3	4.8	4.0	4.2		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	3.4	4.1	3.8	3.4	3.6		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	3.9	4.6	5.5	4.6	4.7		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	49.1	55.8	56.7	54.4	.		90.7	92.1	.	
Intensité énergétique de l'économie	1457.2	1353.7	1226.9	1164.9	.		213.1	208.1	.	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	75.3	95.6	104.3b	131.1	129.3		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Slovénie

1. L'économie slovène a affiché une forte croissance tout au long de la dernière décennie, plus particulièrement au cours de la période 2005-2007, qui a vu une hausse du PIB, s'établissant à plus de 5% par an en moyenne. En 2006, la croissance du PIB a atteint un niveau record (5,7%), tandis que le PIB par habitant mesuré en standard de pouvoir d'achat s'est monté à 89% de la moyenne de l'UE-27, la croissance étant principalement poussée par la demande intérieure. L'inflation s'élevait à 2,5% en 2006, mais a sensiblement augmenté en 2007 et devrait atteindre en moyenne, selon les prévisions, 3,5%, soit le taux le plus élevé de la zone euro. Le taux de chômage s'élevait à 6% en 2006 et continue de diminuer. Cependant, les défis structurels sur le marché du travail persistent et l'écart entre hommes et femmes en matière d'emploi s'élargit.
2. Le 1^{er} janvier 2007, la Slovénie a été le premier des nouveaux États membres à rejoindre la zone euro, atteignant ainsi un des objectifs-clés de sa politique économique. L'adhésion à la zone euro rend plus nécessaire encore l'assainissement budgétaire et la suppression des rigidités structurelles du marché du travail et des marchés de produits. Les améliorations dans ces domaines aideront la Slovénie à absorber les chocs spécifiques au pays et à renforcer la capacité d'ajustement de son économie. À cet égard, les défis posés par le vieillissement de la population en termes de viabilité budgétaire à long terme restent plus que jamais d'actualité. Il est tout aussi indispensable de contenir les pressions inflationnistes nationales dans la zone euro pour garantir la compétitivité et une croissance soutenue.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, le rapport de mise en œuvre 2007 de la Slovénie témoigne de progrès certains dans la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2007.
4. La Slovénie a suivi, dans une certaine mesure, les deux recommandations spécifiques aux pays adoptées par le Conseil. Les efforts doivent toutefois être sérieusement intensifiés en ce qui concerne la réforme du système des retraites et la promotion du vieillissement actif, ainsi que le renforcement des services d'emploi.
5. Pour ce qui est des autres questions propres aux domaines microéconomique et de l'emploi, sur lesquelles la Slovénie doit, selon les conclusions du Conseil, se concentrer, des progrès ont été enregistrés. Les réformes doivent toutefois être renforcées, spécialement dans certains des domaines microéconomiques.
6. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que la Slovénie avait fait des progrès relativement limités dans le respect des engagements convenus au Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Depuis lors, des progrès ont été réalisés dans certains domaines, comme par exemple la réduction des délais de démarrage des nouvelles entreprises.

7. Le rapport de mise en œuvre n'aborde pas de manière spécifique les recommandations adressées aux États membres de la zone euro. Néanmoins, parmi les avancées à prendre en compte, on notera une réforme fiscale approfondie, toujours en cours, qui a permis d'améliorer la qualité des finances publiques, même s'il reste des défis à relever. La Slovénie n'a pas tiré suffisamment profit de la conjoncture favorable pour progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif à moyen terme, conformément au pacte de stabilité et de croissance. Le déficit budgétaire structurel devrait rester inchangé en 2007, en dépit de la conjoncture économique favorable. En outre, l'absence de concurrence subsiste, en particulier dans les services d'intérêt public. Le système financier reste limité, inefficace et peu ouvert. Des mesures ont été prises sur le marché du travail pour introduire le système de flexicurité, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine.
8. Les consultations et les efforts déployés pour développer l'adhésion au PNR aux niveaux central et régional ont été renforcés et on peut noter une large participation des partenaires sociaux. La responsabilité de la coordination nationale se situe au niveau ministériel, avec une participation active du Parlement. Par ailleurs, les réformes dans le domaine des médias font l'objet d'un débat public intense. Le processus de contrôle doit toutefois être amélioré. La Slovénie a adopté une approche progressive à l'égard de la programmation de sa politique de cohésion couvrant la période 2007-2013. Son cadre de référence stratégique national consacre à titre indicatif plus de 60% des fonds structurels et de cohésion aux objectifs de Lisbonne.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. Au cours de la période 2005-2007, la Slovénie a accompli des progrès certains pour certains de ses engagements pris dans le PNR. Elle a adopté l'euro avec succès, atteignant ainsi un des objectifs prioritaires définis dans le PNR. Une réforme fiscale majeure a réduit la pression fiscale sur le travail et le capital, tout en améliorant la qualité des recettes publiques. La Slovénie est en passe d'atteindre son objectif de réduction du ratio dépenses/PIB grâce à la diminution des dépenses sur les transferts sociaux et les paiements d'intérêts ainsi qu'à la baisse du coût des interventions publiques. Dans d'autres domaines, toutefois, les progrès ont été moins satisfaisants. La rigidité du budget reste préoccupante, en particulier parce que la part élevée des engagements de dépenses discrétionnaires laisse peu de marge à une réorientation des dépenses vers des activités de nature à renforcer la croissance. La récente convention collective régissant les salaires du secteur public comporte certains risques tant pour l'assainissement budgétaire que pour la stabilité des prix. La participation à la zone euro implique en effet que la Slovénie doit continuer à accorder une grande importance à la stabilité des prix en tant que contribution importante à un environnement propice à la croissance.
10. Le Conseil recommandait à la Slovénie de continuer à réformer son système des retraites et à promouvoir le vieillissement actif afin d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés et d'améliorer la viabilité à long terme. Le taux d'emploi des travailleurs âgés, qui s'élevait à 32,6% en 2006, reste bas par rapport à la moyenne de la zone euro, mais affiche une tendance à la hausse grâce à l'adoption de diverses mesures de soutien dont des incitants en faveur des employeurs du secteur privé et le

relèvement progressif de l'âge de la retraite prévu par la réforme des retraites de 1999. Le gouvernement est toutefois revenu sur son engagement concernant l'indexation durable des retraites prévue par la réforme de 2005. Aucune nouvelle mesure n'a été prise en 2007 pour faire suite à la recommandation, alors que la hausse attendue des dépenses liées au vieillissement de la population menace la viabilité à long terme des finances publiques. Une stratégie promouvant le vieillissement actif est toujours en cours d'élaboration.

11. De manière générale, la Slovénie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. Toutefois, en ce qui concerne la recommandation spécifique au pays, les progrès ont été limités.

Politiques microéconomiques

12. La Slovénie a progressé, au cours de la période 2005-2007, dans les mesures visant à relever les défis microéconomiques identifiés dans son PNR. Elle est parvenue à tirer profit du climat positif des affaires en Europe: les exportations ont crû de 25% entre août 2006 et août 2007. Elle a toutefois connu moins de réussite dans ses efforts visant à attirer des investissements directs étrangers. Même si le processus de privatisation accuse du retard, en particulier dans le secteur bancaire et des assurances, la deuxième plus grande banque est actuellement en cours de privatisation. La question de la concurrence a souvent été débattue à la suite des hausses de prix supérieures aux prévisions dans les secteurs de l'alimentation de détail, de la banque de détail, du tourisme (restauration) et des services d'intérêt public (services publics). La régulation des industries de réseau a donné de bons résultats, en particulier dans le secteur des télécommunications, qui a enregistré l'arrivée de nombreux nouveaux venus sur le marché et une baisse des prix. La libéralisation du secteur de l'énergie a démarré comme prévu à la mi-2007. L'amélioration de la législation reste une des principales priorités politiques. Des progrès certains ont été enregistrés dans la réduction de la charge administrative et un objectif de réduction de 25% a été fixé. La Slovénie n'a toutefois pas encore établi de cadre global pour l'évaluation d'impact.
13. Le Conseil a relevé la nécessité de s'attacher à fixer des objectifs réalistes en matière d'investissement dans la recherche et le développement, à améliorer la concurrence, notamment dans les services de membres de professions libérales, à renforcer l'office pour la protection de la concurrence, à promouvoir les technologies écologiques et l'efficacité énergétique et à réduire les délais et les coûts associés au démarrage des nouvelles entreprises. La Slovénie s'est fixé pour objectif ambitieux de porter à 3% du PIB le niveau des investissements en recherche et développement d'ici 2010. Les investissements du secteur public sont néanmoins à la traîne par rapport à ceux, en augmentation, effectués par le secteur privé. L'investissement cumulé en matière de recherche et de développement s'est ainsi maintenu à environ 1,5% du PIB pour les cinq dernières années, ce qui met en évidence l'absence de stratégie appropriée dans le domaine de la recherche et du développement, assortie d'une répartition claire des tâches entre les institutions compétentes. Le rapport de mise en œuvre indique que les services professionnels sont en cours de déréglementation: les services fournis par les notaires, les pharmaciens et les architectes font l'objet d'un réexamen. La responsabilité des mesures à prendre n'incombe toutefois qu'à un seul ministre, sans aucune coordination avec les acteurs concernés (organisations professionnelles, etc.).

L'efficacité de l'office pour la protection de la concurrence a été améliorée grâce à l'adoption d'une nouvelle loi lui conférant le pouvoir d'imposer des amendes. Le rapport de mise en œuvre constate que la mise en œuvre des mesures concernant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, les combustibles plus propres et la réduction des émissions de CO₂ a été insuffisante. Sans mesures complémentaires, il est improbable que la Slovénie atteigne les objectifs de Kyoto. En ce qui concerne le climat des affaires, l'instauration d'un système d'enregistrement électronique à guichet unique a permis de réduire considérablement les coûts et délais nécessaires pour que des indépendants puissent lancer une activité commerciale. Au début 2008, le système sera étendu de manière à permettre la création d'une société à responsabilité limitée en quatre jours. Cette mesure a été complétée par une réforme fiscale favorable aux entreprises, des allègements fiscaux en faveur des investissements dans la recherche et le développement, des mesures favorisant les investissements en capital-risque par les sociétés locales et une amélioration de l'accès des jeunes PME aux sources de financement. Des mesures supplémentaires doivent être prises en ce qui concerne la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, le principe «Penser d'abord aux PME» et le recours au système du guichet unique pour l'embauche du premier salarié.

14. De manière générale, la Slovénie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR. Elle a pris des dispositions satisfaisantes en ce qui concerne le point à surveiller dans le domaine du climat des affaires. Les questions à suivre en ce qui concerne la stratégie appropriée à mettre en œuvre en matière d'investissement dans la recherche et le développement et l'efficacité énergétique, en particulier pour ce qui est des émissions de CO₂, n'ont toutefois trouvé que des solutions limitées. La Commission se félicite des améliorations apportées à l'efficacité de l'office pour la protection de la concurrence, mais considère que la déréglementation des services professionnels n'a enregistré que des progrès limités.

Politiques de l'emploi

15. Au cours de la période 2005-2007, la Slovénie a lancé la plupart des grandes réformes de l'emploi énoncées dans le PNR. Les politiques d'activation destinées à aider les chômeurs à trouver un emploi ont été renforcées et les conditions requises pour bénéficier d'allocations sociales ont été durcies. Un consensus sur la révision des dispositions contractuelles a récemment été dégagé avec les partenaires sociaux pour améliorer la flexibilité du marché du travail. Néanmoins, les réformes liées à la flexicurité sont restées en deçà de ce qui avait été annoncé en 2005. La nouvelle législation et le nouveau financement sont destinés à compléter les réformes dans le système éducatif et à améliorer les liens entre ce dernier et l'économie. Bien que le taux d'emploi des travailleurs âgés ait légèrement augmenté, la loi sur les pensions et prestations d'invalidité n'a pas été modifiée dans le sens d'une promotion du vieillissement actif, qui reste un défi majeur. Les progrès dans la mise en œuvre des politiques traitant des défis du marché du travail identifiés dans le PNR 2005 sont donc nuancés.
16. Le Conseil recommandait à la Slovénie d'améliorer ses services d'emploi pour appuyer l'évolution des relations contractuelles vers une plus grande flexibilité et un renforcement de la conditionnalité des prestations, en veillant tout particulièrement à intervenir dès la perte d'emploi. La coopération entre les institutions publiques et privées du marché du travail est en voie de renforcement, ce qui contribue à

améliorer l'efficacité des services d'intermédiation entre employeurs et demandeurs d'emploi. Toutefois, malgré la modernisation et la formation complémentaire, le service de l'emploi de Slovénie reste confronté à des contraintes de capacité, ce qui rend difficile la fourniture d'un service personnalisé efficace. Il convient par conséquent de continuer à améliorer l'efficacité de ce service, en particulier en ce qui concerne les personnes ayant des perspectives d'emploi limitées.

17. Le Conseil a aussi souligné la nécessité de renforcer le lien entre le système éducatif et le marché du travail, de réduire la segmentation et d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Le PNR fixe comme objectif ambitieux de garantir à chaque jeune de niveau universitaire ou de l'enseignement supérieur, d'ici 2008, la possibilité de trouver un emploi dans les six mois suivant la fin de ses études. Le rapport de mise en œuvre n'indique pas de manière explicite si cet objectif a été atteint. Tout est néanmoins mis en œuvre pour réaliser cet objectif par le biais de mesures actives en faveur de l'emploi et d'une campagne de promotion des filières d'enseignement offrant de meilleures perspectives d'emploi. Une nouvelle loi sur les bourses d'études a été adoptée et un financement supplémentaire a été accordé pour augmenter le nombre de bénéficiaires de bourses d'études et pour assurer une meilleure adéquation aux besoins du marché du travail. Les réformes de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur se poursuivent. La Commission y voit une réponse appropriée aux défis à relever par la Slovénie. Des efforts supplémentaires doivent être accomplis dans cette voie, l'augmentation de l'offre de programmes d'enseignement supérieur ne pouvant toutefois se faire au détriment de sa qualité.
18. La Slovénie a démontré son intention de développer un système de flexicurité, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une combinaison appropriée entre la flexibilité du marché du travail et la sécurité d'emploi. Le système de sécurité sociale est relativement efficace et des efforts ont été fournis pour renforcer la mise en œuvre de politiques actives en faveur de l'emploi. L'apprentissage tout au long de la vie s'est remarquablement amélioré. Les différentes modifications apportées à la loi sur les relations de travail ont été négociées avec les partenaires sociaux qui sont pleinement associés au processus de réforme. Ces modifications ne vont toutefois pas assez loin en termes d'accroissement de la flexibilité des travailleurs sous contrat à durée indéterminée, favorisant plutôt une plus grande flexibilité pour les travailleurs externes. En outre, l'intégration des «jobs d'étudiant» dans le marché primaire du travail n'a guère progressé. La segmentation risque donc de persister, principalement au détriment des jeunes. Le nouvel accord social tripartite 2007-2009 constitue une base importante pour de nouvelles mesures.
19. De manière générale, la Slovénie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique d'emploi énoncés dans son PNR. Elle a donné suite, dans une certaine mesure, à la recommandation spécifique au pays et aux points à surveiller.

PARTIE III: CONCLUSIONS

20. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Slovénie et de l'évaluation, par la

Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.

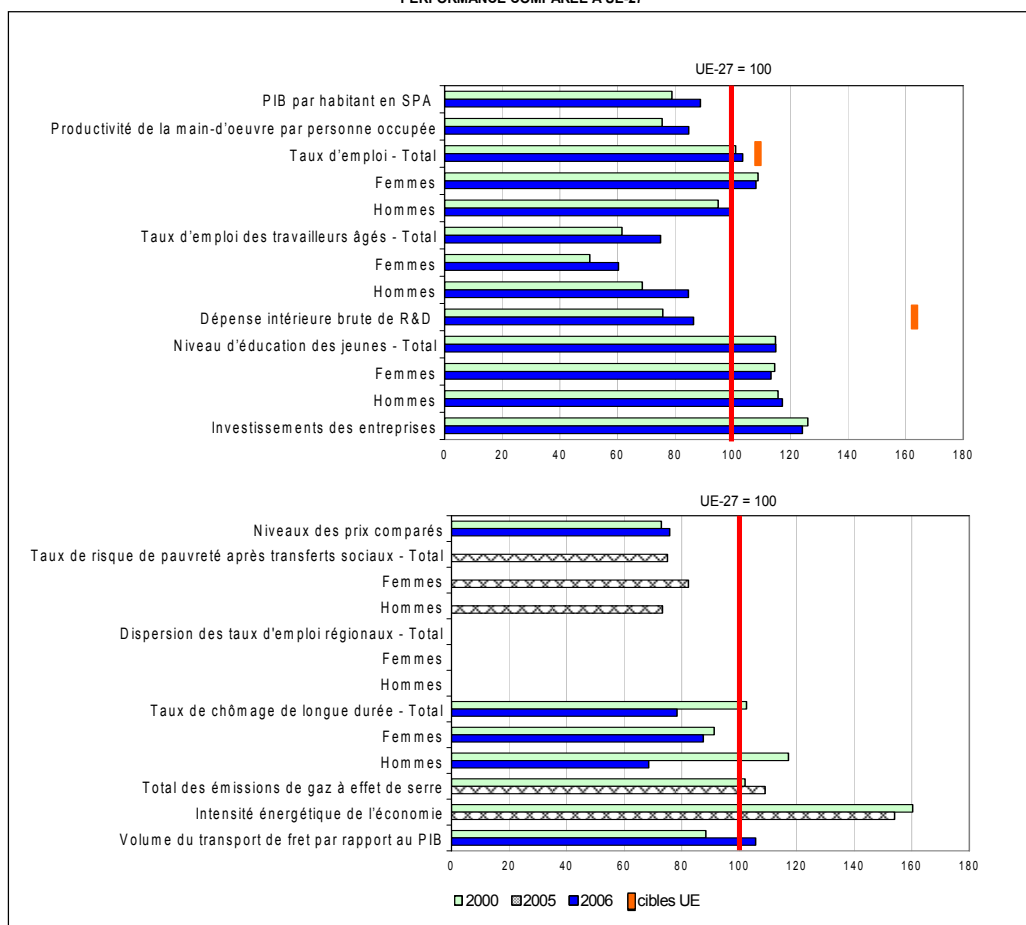
21. La Slovénie a accompli de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a aussi réalisé des progrès dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006.
22. Le rapport de mise en œuvre montre que des mesures ont été prises en réponse aux recommandations formulées par le Conseil. Des mesures politiques ont aussi été prises dans les autres domaines sur lesquels les conclusions du Conseil avaient attiré l'attention. Le rapport de mise en œuvre n'aborde toutefois pas de manière spécifique les recommandations adressées aux États membres de la zone euro.
23. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre de 2007 figurent l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration de toutes les grandes réformes du marché du travail, les efforts visant à renforcer le lien entre les systèmes d'enseignement et de bourses d'études, d'une part, et l'économie d'autre part, le raccourcissement des délais nécessaires à la création d'entreprises et la réduction de la charge administrative. L'entrée de la Slovénie dans la zone euro constitue la principale avancée du pays dans le domaine macroéconomique.
24. Les aspects du programme national de réforme présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont la poursuite de la réforme des retraites et la mise en œuvre effective de la stratégie de vieillissement actif, ainsi qu'une plus grande flexibilité du marché du travail combinée avec une approche personnalisée plus efficace dans la mise en œuvre de politiques actives en faveur de l'emploi. Dans ce contexte, il est recommandé que la Slovénie:
 - prenne de nouvelles mesures pour intensifier la réforme du régime des retraites et promouvoir le vieillissement actif, en vue d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés et d'améliorer la viabilité du régime à long terme;
 - encourage, dans le cadre d'une stratégie intégrée en matière de flexicurité, l'instauration de modalités contractuelles plus souples et améliore l'efficacité des services d'emploi, en particulier en ce qui concerne les personnes aux perspectives d'emploi limitées, afin de lutter contre la segmentation du marché du travail, qui a surtout des répercussions sur les jeunes.
25. En outre, il est important que la Slovénie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: élaborer une stratégie efficace en matière de recherche et d'innovation et garantir sa mise en œuvre effective, améliorer, dans le but, également, de contenir l'inflation, la concurrence dans le secteur des services, avec une attention particulière pour les services de détail, les services financiers, les services d'utilité publique et les services professionnels, améliorer la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, en particulier en ce qui concerne les émissions de CO₂ et les objectifs de Kyoto non réalisés, et mettre en œuvre les plans ambitieux visant à renforcer le lien entre le système d'enseignement et le marché du travail.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

SLOVÉNIE

	SI					Cible nationale 2010	UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	78.9	82.5	85.0	86.6	88.8		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	75.5	77.9	80.3	82.3	84.7		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						67.0 (2008)				70.0
Total	62.8	62.6	65.3	66.0	66.6		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	58.4	57.6	60.5	61.3	61.8		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	67.2	67.4	70.0	70.4	71.1	70.8	70.8p	71.6p		
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	22.7	23.5	29.0	30.7	32.6	36.9	42.3p	43.5p		
Femmes	13.8	14.6	17.8	18.5	21.0	27.4	33.5p	34.8p		
Hommes	32.3	33.2	40.9	43.1	44.5	47.1	51.5p	52.6p		
Dépense intérieure brute de R&D	1.41	1.29	1.42	1.46	1.59	3.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	88.0	90.8	90.5	90.5	89.4	76.6	77.4	77.8		
Femmes	90.8	94.0	94.1	93.2	91.4	79.3	80.1	80.7		
Hommes	85.4	87.7	87.1	88.0	87.7	73.8	74.7	74.8		
Niveaux des prix comparés	72.9	76.2	75.4	75.6	75.8	100.0	100.0	100.0		
Investissements des entreprises	23.2	20.8	22.0	22.2	22.6	18.4	17.8	18.2		
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	11.0	10.0	-	12.0b	-	-	16.0e	-		
Femmes	12.0	11.0	-	14.0b	-	-	17.0e	-		
Hommes	11.0	9.0	-	11.0b	-	-	15.0e	-		
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	-	-	-	-	-	-	13.0	11.9		
Femmes	-	-	-	-	-	-	20.0	16.8		
Hommes	-	-	-	-	-	-	9.6	9.3		
Taux de chômage de longue durée										
Total	4.1	3.5	3.2	3.1	2.9	4.0	4.1p	3.7p		
Femmes	4.2	3.6	3.4	3.3	3.5	4.6	4.5p	4.0p		
Hommes	4.1	3.4	3.1	2.9	2.4	3.5	3.8p	3.5p		
Total des émissions de gaz à effet de serre	92.6	96.8	98.4	100.4	-	90.7	92.1	-		
Intensité énergétique de l'économie	341.7	341.1	324.7	320.5	-	213.1	208.1	-		
Volume du transport de fret par rapport au PIB	87.6e	86.5	97.5	110.0	112.8	99.1e	105.4e	106.7e		

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Slovaquie

1. La croissance du PIB en termes réels, portée tant par la demande domestique que par la demande extérieure, devrait se maintenir à un niveau élevé (8,7 % en 2007 contre 8,5 % en 2006). Le taux d'emploi est passé à 59,4 % en 2006, alors qu'il s'établissait à 57,4 % l'année précédente, avec des augmentations qui ont bénéficié à tous les groupes sociaux et à toutes les tranches d'âge, particulièrement aux travailleurs âgés (dont le taux d'emploi a progressé de 30,3 % en 2005 à 33,1 % en 2006). Cependant, il reste inférieur à la moyenne de l'UE. Le chômage a enregistré une baisse rapide, passant de 16,3 % en 2005 à 13,4 % en 2006. Il devrait encore chuter pour atteindre 11,2 % en 2007. Ce taux reste néanmoins largement supérieur à la moyenne de l'UE. Grâce aux hausses moins importantes des prix réglementés dans le secteur de l'énergie au début de l'année 2007 et à l'appréciation du taux de change, l'inflation, qui s'établissait à 4,3 % en 2006, devrait passer en deçà de la barre des 2 % en 2007. Le déficit public devrait être ramené sous les 3 % du PIB en 2007 et s'établir autour de 2,3 % en 2008.
2. Des réformes de grande ampleur mises en œuvre ces dernières années en matière de politiques sociale, du marché du travail et des soins de santé ont contribué à l'accélération de la croissance du PIB et de l'emploi. Cependant, de fortes disparités persistent entre régions et le taux de chômage reste l'un des plus élevés de l'UE. Malgré l'un des taux de croissance de la productivité les plus élevés de l'UE, la Slovaquie reste à la traîne par rapport à la moyenne du PIB par habitant de l'UE, essentiellement en raison de la plus faible productivité du travail et de la faible utilisation de la main d'œuvre.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Le programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2008 a été légèrement révisé en 2006 par le nouveau gouvernement, mais les principaux domaines dans lesquels des défis restent à relever demeurent les mêmes: société de l'information, R&D et innovation, environnement des entreprises, éducation et emploi. De manière générale, le rapport de mise en œuvre 2007 de la Slovaquie témoigne de progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme pour la période 2005-2007. Le rythme des progrès semble être resté le même que l'année dernière.
4. La Slovaquie a accompli des progrès en ce qui concerne les recommandations spécifiques que lui a adressées le Conseil. Les dépenses consacrées à la R&D et à l'éducation n'ont pas augmenté suffisamment et, malgré l'adoption de certains documents de stratégie, le secteur de la R&D n'a toujours pas fait l'objet d'une réforme cohérente permettant d'établir des liens entre les instituts de recherche et les entreprises. Une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie a été adoptée, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour améliorer la participation des adultes et des groupes marginalisés à l'éducation et à la formation. La réforme des politiques du marché du travail ne s'est pas encore attaquée au problème du taux extrêmement élevé de chômeurs de très longue durée, ni à celui de la forte augmentation du taux de personnes faiblement qualifiées.

5. Le Conseil a en outre conclu que la Slovaquie devait également faire porter ses efforts sur une série d'autres problèmes. Le pays a accompli des progrès dans l'élaboration d'un cadre législatif visant à réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer sa mise en œuvre. Cependant, la Slovaquie n'a pas progressé de manière significative en ce qui concerne le recours aux technologies de l'information et de la communication, l'infrastructure à large bande, l'amélioration de la réglementation et le développement d'une stratégie de prolongation de la vie active.
6. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que le bilan des progrès était mitigé en ce qui concernait le respect, par la Slovaquie, des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Au cours de l'année écoulée, les progrès sont restés limités sur certains engagements assortis d'une échéance fixée à 2007. La Slovaquie n'a pas encore adopté de mesures pour sensibiliser à l'esprit d'entreprise et privilégier l'essor des PME. Des efforts supplémentaires doivent être déployés afin de mettre en place des guichets uniques et soutenir les jeunes chômeurs.
7. Le PNR et les rapports de mise en œuvre successifs ont été élaborés sous la conduite du bureau du gouvernement et du ministère des finances, en coopération avec d'autres intéressés. Un système de rapports et une série d'indicateurs ont été mis en place en 2007 pour améliorer le suivi et la coordination globale des politiques. De nouveaux mécanismes s'appliquent à l'attribution des crédits alloués au niveau national et au titre des Fonds structurels afin de soutenir les objectifs de Lisbonne. Les liens entre la gestion de la mise en œuvre du PNR et les programmes relevant des Fonds structurels et du Fonds de cohésion sont relativement forts. L'affectation de Fonds structurels aux objectifs en matière de croissance et d'emploi est satisfaisante.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Afin d'assurer la viabilité à long terme des finances publiques d'ici 2010, la Slovaquie s'est engagée à ramener le déficit public global en deçà de 3 % du PIB en 2007 et le déficit structurel en deçà de 1 % du PIB d'ici 2010.
9. Le gouvernement a mené une politique budgétaire expansionniste en 2006 qui, ajoutée à des facteurs non discrétionnaires aggravant le déficit (augmentation des coûts de la réforme des retraites de 0,8 % du PIB en 2005 à 1,2 % en 2006), a alourdi le déficit public global, le faisant passer de 2,8 % du PIB en 2005 à 3,7 % en 2006. Cependant, les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics devraient permettre de ramener ce chiffre sous la barre des 3 % du PIB en 2007 et à environ 2,3 % en 2008. En conséquence, la Slovaquie a accompli, au cours de la période 2005-2007, certains progrès dans la réalisation des objectifs budgétaires fixés dans le PNR de 2005.
10. Le Conseil a recommandé à la Slovaquie de réorienter les dépenses vers la R&D et l'éducation. Les autorités slovaques ont clarifié leur objectif pour 2010 en ce qui

concerne les investissements dans la R&D: 0,8 % du PIB pour le secteur public et 1 % du PIB pour le secteur privé. L'augmentation prévue des ressources consacrées à l'éducation dans les budgets 2007 et 2008 est restée inférieure à la croissance prévue du PIB nominal. La part des dépenses publiques, exprimée en pourcentage du PIB, consacrée aux universités et à l'Académie slovaque des sciences devrait également baisser en 2007 et 2008. Par conséquent, la Commission est d'avis que les mesures de suivi sont limitées.

11. De manière générale, la Slovaquie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements macroéconomiques énoncés dans son PNR. La recommandation concernant le secteur microéconomique n'a été suivie que de manière limitée et reste donc d'actualité.

Politiques microéconomiques

12. Au cours de la période 2005-2007, des progrès mitigés ont été accomplis dans la mise en œuvre des mesures visant à relever les principaux défis mis en évidence par la Slovaquie dans son PRN 2005, notamment en ce qui concerne l'environnement des entreprises, la R&D et l'innovation ainsi que la société de l'information. Au cours de l'année écoulée, les progrès ont été limités.
13. Le Conseil a recommandé à la Slovaquie de mettre la dernière main à la préparation d'une stratégie cohérente en matière de R&D et d'innovation se caractérisant par de fortes interconnexions entre les instituts de recherche et les entreprises. En 2007, le gouvernement slovaque a adopté plusieurs documents de stratégie relatifs à la R&D et à l'innovation pour la période 2007-2013. Cependant, ces documents n'abordent pas la question de la réforme du système de recherche publique, dont la nécessité se fait pourtant sentir. Il convient de mettre en œuvre une stratégie cohérente en matière de R&D et d'innovation et de consacrer les ressources humaines et financières nécessaires au bon fonctionnement des structures opérationnelles.
14. Le Conseil a également relevé la nécessité de poursuivre les efforts visant à encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, notamment de l'infrastructure à large bande, et d'améliorer le dispositif permettant de mieux légiférer. Malgré certaines avancées dans le domaine de l'administration en ligne et de l'alphabétisation numérique, la Slovaquie accuse toujours un certain retard dans la mise en place d'une société de l'information. La feuille de route pour l'introduction des services électroniques d'administration publique a connu des débuts hésitants et le système de signature électronique doit encore être adopté. Il convient de prendre des mesures ciblées supplémentaires afin d'encourager l'adoption des technologies de l'information et de la communication et le déploiement de la large bande.
15. Malgré les efforts accomplis pour mieux légiférer et améliorer ainsi l'environnement des entreprises, les progrès accomplis dans ce domaine sont restés limités. Il est prévu de procéder à la consolidation de plusieurs méthodes d'analyse d'impact, mais aucune structure de mise en œuvre n'a été créée pour l'instant. Le plan d'action visant à réduire les contraintes administratives s'est fixé pour objectif de réduire ces dernières de 25 %, mais ne prévoit pas de principes généraux visant à garantir une bonne réglementation et une coordination effective. Par ailleurs, si des efforts ont été consentis afin de mettre en place des guichets uniques pour la création de nouvelles

entreprises par des indépendants, il reste beaucoup à faire pour étendre ce système aux sociétés immatriculées. La Slovaquie doit profiter de la réforme actuelle du système éducatif et de formation pour inscrire la sensibilisation à l'esprit d'entreprise au programme de l'enseignement secondaire et supérieur. Le pays continue à afficher des résultats très satisfaisants en ce qui concerne la transposition en droit interne de la législation communautaire relative au marché intérieur.

16. Bien que la Slovaquie ait défini, dans son PNR révisé, le secteur énergétique comme une priorité nouvelle, la concurrence sur le marché de l'électricité doit encore être renforcée. Le principal obstacle à cette évolution reste la domination des opérateurs historiques, qui se traduit par des répercussions négatives sur les prix à la consommation. Le pays a décidé d'atténuer ces effets en appliquant temporairement une politique globale de régulation des prix. Cependant, ajouté à la perte d'indépendance de l'Autorité de régulation des industries de réseaux, ce dosage des politiques pourrait empêcher le développement de la concurrence dans ces secteurs.
17. La Slovaquie, qui a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de la protection du climat et de l'efficacité énergétique, a adopté une «stratégie pour un recours accru aux sources d'énergie renouvelable». L'intensité énergétique du pays n'a cessé de décliner depuis 2001, mais demeure quatre fois supérieure à celle de la moyenne de l'UE-27. Le renforcement du rôle horizontal du ministère de l'économie dans le suivi de l'efficacité énergétique et la mise en œuvre du concept même d'efficacité énergétique, ainsi que du plan d'action dans ce domaine, permettrait d'accroître cette efficacité et de contribuer à atteindre l'objectif fixé pour la production d'électricité issue d'énergies renouvelables d'ici 2010.
18. La Slovaquie est parvenue à concrétiser une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements microéconomiques énoncés dans son PNR. Elle a répondu en partie à la recommandation qui lui a été faite au sujet de sa stratégie relative à la R&D en adoptant plusieurs documents de stratégie, mais ceux-ci doivent encore être mis en œuvre. Elle a tenu compte, dans une certaine mesure, des observations qui lui ont été faites sur l'aspect des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication qu'il convenait de surveiller, mais les mesures adoptées pour mieux légiférer sont restées limitées.

Politiques de l'emploi

19. La croissance économique et la vaste réforme du marché du travail ont dopé les chiffres de l'emploi au cours de la période 2005-2007. Toutefois, des motifs de préoccupation subsistent, notamment un taux élevé de chômage de longue durée (10,2 % par rapport à une moyenne de 3,7 % au niveau de l'UE), qui coïncide avec une pénurie de travailleurs qualifiés, un faible taux d'employabilité pour certaines catégories sociales et une diminution du taux d'emploi des jeunes.
20. Le Conseil a recommandé à la Slovaquie de définir une approche globale afin de s'attaquer au problème du chômage de longue durée, notamment en élaborant des politiques ciblées en faveur des groupes les plus vulnérables. Plusieurs mesures ont été prises à cet effet: réforme des politiques d'activation du marché du travail afin de mieux cibler les demandeurs d'emploi défavorisés, préparation d'un nouveau cadre législatif portant sur la politique de l'emploi et élaboration d'un plan sur les avantages liés à la fonction exercée sur le lieu de travail. Le chômage de longue

durée, qui touche un énorme pourcentage de travailleurs faiblement qualifiés ou issus de la minorité Rom, reste cependant très élevé et des mesures plus énergiques s'imposent dès lors.

21. Le Conseil a également recommandé à la Slovaquie d'adopter une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et de mener à bien la réforme de son système éducatif et de formation. La stratégie d'apprentissage tout au long de la vie a été adoptée en 2007. Sa mise en œuvre constitue désormais un enjeu essentiel compte tenu de l'inadéquation des qualifications et du taux extrêmement faible d'adultes participant aux stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. Cependant, l'adoption de la loi sur l'enseignement primaire et secondaire a été reportée. Au niveau de l'enseignement supérieur, le cadre législatif de base a fait l'objet d'une réforme, mais l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des liens entre l'éducation, la recherche et les entreprises restent des enjeux essentiels. La participation de la communauté marginalisée des Rom aux programmes éducatifs et de formation demeure tout à fait prioritaire, même si certaines initiatives dans ce domaine ont été couronnées de succès.
22. Le Conseil a également relevé la nécessité de résoudre le problème de l'écart salarial entre hommes et femmes et de mettre sur pied une stratégie de prolongation de la vie active afin d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés. Malgré un renforcement de la définition juridique de l'égalité de rémunération et une interdiction des discriminations fondées sur le genre, l'écart salarial entre hommes et femmes reste très élevé (22 %). Par ailleurs, les disparités entre hommes et femmes en matière d'emploi et de chômage se sont considérablement aggravées ces dernières années. La stratégie visant à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale n'a pas suffisamment renforcé l'employabilité des femmes ni leur accès à des formes souples d'organisation du travail. Le taux d'emploi des travailleurs âgés est à la hausse, principalement en raison de l'augmentation progressive de l'âge de la retraite et des incitations à rester sur le marché du travail. Ces mesures doivent être complétées par une approche dynamique visant à créer des conditions favorables sur le marché du travail pour cette tranche d'âge, en agissant sur la législation de l'emploi, en adoptant des politiques d'activation du marché du travail et en renforçant l'offre de formation et les soins de santé. La Commission estime qu'il s'agit d'une réponse limitée aux enjeux en cause et que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'emploi des femmes et des travailleurs âgés.
23. La Slovaquie n'a pas encore élaboré un modèle intégré de flexicurité, même si plusieurs mesures ont été prises dans ce domaine. La dernière réforme du code du travail a instauré de nouvelles formes d'organisation du travail et renforce les dispositions contractuelles en augmentant la protection des salariés. La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'apprentissage tout au long de la vie devrait faire remonter le taux de participation à l'éducation et à la formation. Malgré des politiques d'activation du marché du travail en faveur des demandeurs d'emploi défavorisés, l'employabilité de ces derniers reste faible et leur apport ne suffit pas à pallier la pénurie de travailleurs qualifiés qui se fait jour. La participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques s'est légèrement améliorée, notamment en ce qui concerne la consultation des syndicats.
24. De manière générale, la Slovaquie est parvenue à mettre en œuvre une partie des mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique d'emploi

énoncés dans son PNR. Elle a donné suite, dans une certaine mesure, aux recommandations spécifiques qui lui ont été adressées et aux points à surveiller qui lui ont été signalés, mais il convient désormais de prendre des initiatives supplémentaires et de mettre en œuvre les stratégies adoptées. La Commission considère par conséquent que ces recommandations et ces points à surveiller gardent toute leur pertinence.

PARTIE III: CONCLUSIONS

25. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Slovaquie et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
26. La Slovaquie a accompli des progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. En ce qui concerne les engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006, un nombre limité de mesures ont été adoptées dans les quatre domaines d'action prioritaires.
27. Le rapport de mise en œuvre montre que la Slovaquie a apporté une réponse mitigée aux recommandations adoptées par le Conseil. De nouvelles réformes sont nécessaires afin d'augmenter les dépenses consacrées à la R&D et l'éducation, de mettre en œuvre des stratégies dans le domaine microéconomique, de lutter contre chômage de longue durée et de mener à bien la réforme de l'enseignement et de la formation. Des mesures mitigées ont été adoptées dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, requièrent une attention particulière.
28. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre de la Slovaquie de 2007 figurent: la réduction prévue du déficit des finances publiques en deçà de la barre des 3 % du PIB en 2007; l'adoption de plusieurs documents stratégiques dans les domaines de la R&D et de l'innovation, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables; la mise en place partielle d'un guichet unique pour les nouvelles entreprises; la révision de la législation en matière d'emploi; l'adoption d'une stratégie relative à l'apprentissage tout au long de la vie et des efforts pour réviser les politiques d'activation du marché du travail afin de mieux s'adapter à l'évolution de celui-ci.
29. Les aspects du programme national de réforme de la Slovaquie présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont: l'augmentation des dépenses consacrées à l'éducation, à la R&D et à l'innovation; l'amélioration du cadre réglementaire; la lutte contre le chômage de longue durée; l'achèvement de la réforme du système d'enseignement et de formation et le renforcement de sa qualité en tenant compte des besoins du marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que la Slovaquie:
 - réaffecte des ressources à l'éducation, à la R&D et à l'innovation et mette dûment en œuvre une stratégie cohérente en matière de R&D et d'innovation, en mettant l'accent sur la réforme institutionnelle du secteur de la recherche publique et sur l'amélioration notable de la coopération entre les entreprises et le secteur de la recherche;

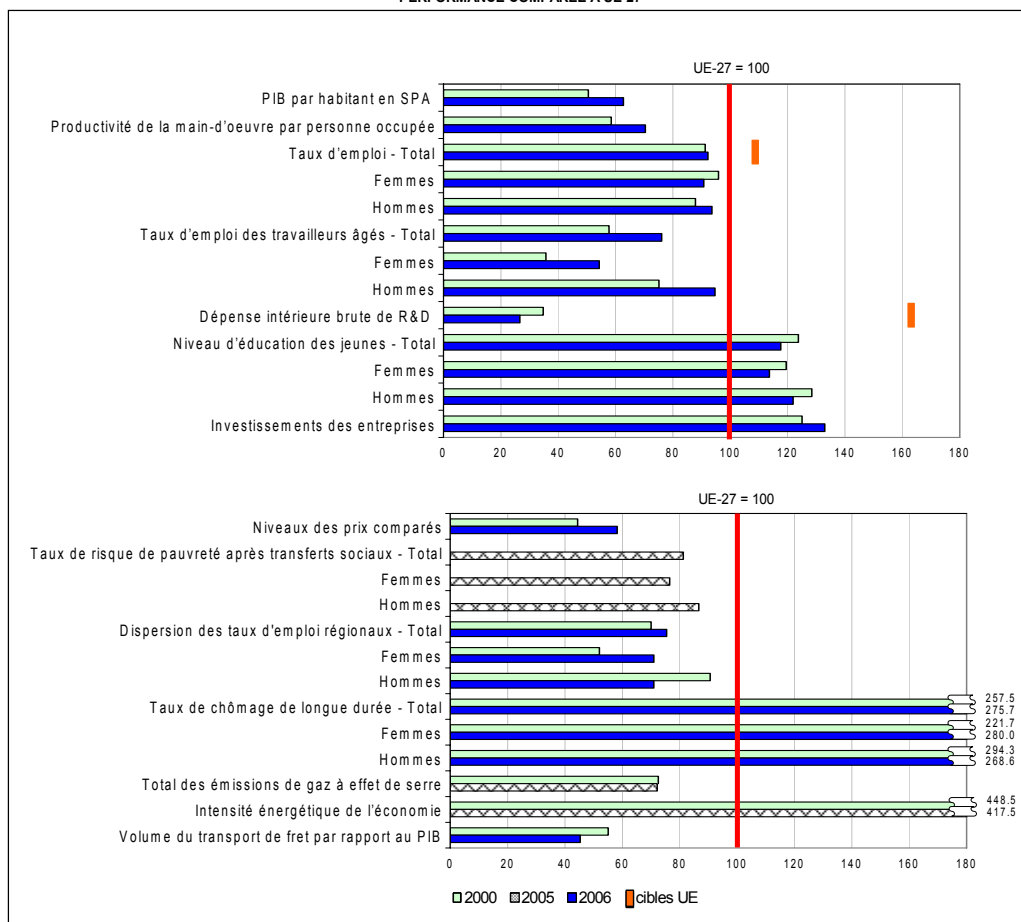
- améliore le cadre réglementaire, notamment en mettant en œuvre une stratégie globale visant à mieux légiférer, qui porte tant sur les évaluations d'impact que sur la simplification de la législation actuelle;
 - veille, dans le cadre d'une approche intégrée en matière de «flexicurité», à la mise en œuvre de la stratégie relative à l'apprentissage tout au long de la vie en tenant compte des besoins du marché du travail, mène à bien les réformes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur afin d'améliorer le niveau des qualifications et des compétences et renforce l'accès à l'emploi, en particulier pour les chômeurs de longue durée et les groupes défavorisés;
30. En outre, il importe que la Slovaquie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: le développement des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication, notamment en ce qui concerne les infrastructures à large bande; la mise en place intégrale de guichets uniques pour les nouvelles entreprises; la sensibilisation à l'esprit d'entreprise; le renforcement de la concurrence dans le secteur de l'électricité; la réduction des disparités entre hommes et femmes s'agissant des salaires et des fonctions occupées; le développement d'une stratégie de prolongation de la vie active et la création d'emplois pour les jeunes.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

SLOVAQUIE

	SK						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	50.5	55.2	56.7	59.8	62.7	0.8	100.0	100.0	100.0	70.0
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	58.5	62.7	64.7	67.8	70.4		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	56.8	57.7	57.0	57.7	59.4		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	51.5	52.2	50.9	50.9	51.9		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	62.2	63.3	63.2	64.6	67.0		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	21.3	24.6	26.8	30.3	33.1		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	9.8	11.2	12.6	15.6	18.9		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	35.4	41.0	43.8	47.8	49.8		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	0.65	0.58	0.51	0.51	0.49		1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes	94.8	94.1	91.7	91.8	91.5		76.6	77.4	77.8	
Femmes	94.8	94.5	92.0	92.6	91.7		79.3	80.1	80.7	
Hommes	94.8	93.7	91.3	91.0	91.2		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	44.4	50.7	54.9	55.8	58.2		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	23.0	22.4	21.7	24.7	24.2		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	:	:	:	13.0b	:		:	16.0e	:	
Femmes	:	:	:	13.0b	:		:	17.0e	:	
Hommes	:	:	:	13.0b	:		:	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	9.1	7.6	9.0	9.8	8.6		13.0	11.9	11.4	
Femmes	10.4	9.0	10.5	11.7	11.5		20.0	16.8	16.2	
Hommes	8.7	6.7	8.1	8.5	6.6		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée	10.3	11.4	11.8	11.7	10.2		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	10.2	11.7	12.4	12.3	11.2		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	10.3	11.3	11.3	11.2	9.4		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	65.8	68.0	67.5	66.4	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	955.9	929.6	910.2	868.6	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	54.6	48.8	48.6	52.0e	48.3		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Finlande

1. Ces dernières années, l'économie finlandaise a bénéficié d'une période de reprise prolongée. La croissance du PIB a culminé à 5 % en 2006 et ne devrait connaître qu'un léger ralentissement en 2007. La croissance a continué à reposer sur une large assise et à être tirée par la demande extérieure. L'augmentation annuelle de l'emploi a été de 2 % au cours de la période 2006-2007. Le chômage est tombé rapidement à 7,7 % en 2006 et devrait baisser d'un nouveau point de pourcentage en 2007. En dépit de cette baisse, le taux de chômage ne se situe encore qu'au niveau de la moyenne de la zone euro.
2. Malgré le niveau relativement élevé du chômage, on observe une pénurie croissante de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs, ce qui traduit des faiblesses structurelles du marché du travail. L'intensification des mesures actuelles prises par le gouvernement en ce qui concerne le marché du travail et la poursuite des améliorations apportées à l'environnement dans lequel évoluent les entreprises pourraient permettre d'améliorer la situation. Ces améliorations pourraient en outre compenser l'impact sur la viabilité des finances publiques de la diminution de la population en âge de travailler.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Le rapport de mise en œuvre 2007 fait état, dans l'ensemble, de très bons progrès dans la mise en œuvre par la Finlande de son programme national de réforme (PNR) sur la période 2005-2007. Les progrès sont réguliers dans la plupart des domaines.
4. Le Conseil a conclu que la Finlande devait faire porter ses efforts sur la mise en œuvre des réformes destinées à renforcer la concurrence et la productivité dans certaines branches des services, simplifier les procédures de recrutement pour les entreprises, encourager les systèmes de négociation salariale au niveau local et remédier aux goulets d'étranglement observés sur le marché du travail, afin de lutter contre le chômage structurel élevé affectant notamment les travailleurs peu qualifiés, dont les jeunes. S'agissant de la simplification des procédures de recrutement et des systèmes de négociation salariale au niveau local, le pays a effectué des progrès certains. Quelques progrès ont été relevés dans le domaine de la concurrence et de la productivité dans le secteur des services. Pour ce qui est des mesures visant à remédier aux goulets d'étranglement sur le marché du travail et à la persistance d'un chômage structurel élevé, les progrès sont restés limités.
5. Dans son rapport annuel de suivi de l'année dernière, la Commission concluait que la Finlande, dans l'ensemble, s'acquittait de façon satisfaisante des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines prioritaires de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'énergie. Ces progrès satisfaisants se sont poursuivis depuis.
6. Le rapport de mise en œuvre répond spécifiquement aux recommandations adressées aux États membres de la zone euro, même si de nouveaux progrès sont nécessaires en ce qui concerne la concurrence et l'équilibre entre flexibilité et sécurité sur les marchés du travail.

7. Un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir au printemps 2007. Le rapport de mise en œuvre 2007 confirme les principales priorités du PNR et cherche à exploiter les complémentarités existant entre les différentes politiques. Le gouvernement finlandais a également annoncé plusieurs nouvelles mesures. Le processus de consultation entre les fonctionnaires publics et un large éventail de parties prenantes et de représentants des ONG est bien développé. Le fait que certains pans de l'action gouvernementale seront concentrés au sein du futur ministère du travail et de l'industrie devrait encore renforcer la stratégie intégrée mise en place. Les programmes mis en œuvre par la Finlande au titre de la nouvelle génération de Fonds structurels montrent que le pays respecte tout à fait les engagements pris dans le cadre du programme de Lisbonne, quelque 88 % de l'ensemble des crédits des Fonds étant affectés à des activités visant à soutenir la compétitivité des régions ainsi que la création d'emplois et de croissance, soit un pourcentage nettement supérieur aux 75 % minimum requis par la Commission. La stratégie que la Finlande compte déployer pour les Fonds structurels sur la période 2007-2013 est pour l'essentiel compatible avec les priorités recensées dans le PNR.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. L'objectif stratégique prioritaire recensé dans le PNR est de garantir la viabilité des finances publiques face à l'évolution démographique, ce qui restera un des principaux défis à relever à moyen et long terme, en dépit des très bons résultats macroéconomiques obtenus dans l'ensemble par la Finlande. Pour y parvenir, il conviendra en priorité de maîtriser les dépenses publiques, de garantir la capacité de financer les services sociaux et d'améliorer la productivité du secteur public.
9. Le nouveau gouvernement a revu le système des plafonds de dépenses de l'administration centrale; si les grands principes sous-tendant la planification des dépenses à moyen terme restent inchangés, divers ajustements apportés au système de plafonds de dépenses assurent un peu plus de flexibilité. Le plafonnement des dépenses de l'administration centrale restera un outil essentiel de maîtrise des dépenses publiques.
10. Les réformes visant à renforcer la productivité et la qualité des services fournis dans le secteur public progressent à bon rythme; les fonctions horizontales de l'administration centrale (affaires administratives, ressources humaines, TI, etc.) par exemple sont en train d'être regroupées. L'administration centrale a l'intention d'intensifier son programme d'amélioration de la productivité par l'adoption de nouvelles mesures qui seront arrêtées en liaison avec la décision sur le plafonnement des dépenses qu'elle prendra au printemps 2008. Les efforts de réforme ciblés sur les administrations locales se poursuivent; la loi sur la restructuration des municipalités et des services est entrée en vigueur au début de 2007. Si la plupart des mesures ne produiront leurs effets qu'à moyen à long terme, certains progrès sont néanmoins déjà perceptibles (fusion de municipalités et amélioration des structures de fourniture de services notamment).
11. La mise en œuvre graduelle de la réforme des retraites progresse conformément aux prévisions et aux objectifs initiaux. Elle vise essentiellement, à long terme, à

repousser d'environ 3 ans l'âge de départ à la retraite; de nets progrès ont été relevés, favorisés par les incitations à réformer le système des retraites et par la reprise conjoncturelle enregistrée. Des changements de la législation concernant les placements et la gestion des fonds de retraite professionnelle sont entrés en vigueur au début de 2007; ils permettent à ces fonds d'augmenter leurs investissements en actions, ce qui devrait accroître le rendement des placements.

12. La Finlande a, de manière générale, accompli au cours de la période 2005-2007 de très bons progrès dans la mise en œuvre des mesures macroéconomiques spécifiques exposées dans son PNR. Ces mesures devraient contribuer à garantir la viabilité à long terme des finances publiques et permettre de répondre aux défis à long terme liés au vieillissement de la population. La Finlande a mis à profit l'embellie économique dont elle bénéficie actuellement pour continuer à renforcer ses finances publiques, conformément à la première recommandation adressée à la zone euro.

Politiques microéconomiques

13. S'agissant des programmes de réforme économique axés sur la technologie, le programme national d'innovation de la Finlande est un modèle du genre. La Finlande en effet consacre 3,5 % de son PIB à des investissements dans le domaine de la R&D. Compte tenu toutefois du tassement des investissements dans ce domaine, il sera difficile d'atteindre l'objectif de 4 % en 2011 (2010 dans le rapport de mise en œuvre de l'année dernière). Les dépenses publiques de R&D ont enregistré un léger recul, tombant en-deçà de 1 % du PIB en 2007 (en partie du fait de l'accroissement du PIB). Le pays doit accentuer ses efforts pour traduire les nouvelles connaissances en applications concrètes. Certains programmes de réformes sectorielles ont été mis en œuvre, notamment la réforme du secteur de la recherche publique, la modernisation du secteur de l'université, l'établissement de centres stratégiques d'excellence dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que la création de pôles de compétences. En 2007, le nouveau gouvernement a donné le coup d'envoi de la préparation d'une nouvelle stratégie nationale en matière d'innovation et de la création d'un nouveau ministère chargé de coordonner la politique d'innovation. Ces préparatifs devraient déboucher sur l'élaboration d'un modèle pilote pour la mise en place d'une politique d'innovation élargie, débordant le cadre traditionnel de la science et de la technologie, qui incitera tous les organismes concernés à promouvoir l'innovation dans un esprit de coordination et de synergie.
14. L'augmentation du nombre des entreprises est encourageant et l'environnement dans lequel elles évoluent est propice à la création d'entreprises. La faible croissance des PME est cependant préoccupante. Le gouvernement a l'intention de renforcer l'accès au capital-risque en coopération avec les organismes de retraite. Si la charge administrative est déjà faible, le pays pourrait obtenir de nouvelles améliorations en axant sa démarche sur un objectif spécifique, comme cela avait été convenu au sein du Conseil. Afin de continuer à limiter les formalités administratives pour les entreprises, le gouvernement est encouragé à rapidement adopter et mettre en œuvre son plan d'action national pour l'amélioration de la réglementation ainsi que les nouvelles orientations relatives à l'analyse d'impact. La Finlande figure parmi les pays européens les plus en pointe dans le domaine de la société de l'information. Au cours de ces trois dernières années, elle a atteint son principal objectif en matière d'infrastructures dans le domaine des TIC (par exemple en ce qui concerne l'utilisation de la large bande). Le programme relatif à la productivité dans

l'administration publique prévoit l'affectation de 100 millions d'euros à la réorganisation du système informatique de base afin d'améliorer la qualité des services et de promouvoir une meilleure utilisation des TIC par les administrations centrale et locale.

15. Faute de nouvelles politiques et mesures, la Finlande n'atteindra sans doute pas son objectif de réduction des émissions fixé à Kyoto. Ces politiques sont en cours d'élaboration mais la Finlande est invitée à porter une attention particulière au changement climatique afin de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre le plus vite possible. L'économie finlandaise consomme beaucoup d'énergie et les politiques menées dans les domaines du climat, de l'environnement et de l'énergie risquent d'affecter la compétitivité. Ces politiques doivent donc être annoncées en temps utile pour laisser à l'économie le temps de s'adapter aux nouveaux engagements, même s'il convient de noter que les mesures requises pourraient créer de nouveaux débouchés.
16. Le Conseil a attiré l'attention sur la nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la concurrence et la productivité dans le secteur des services. Alors que la productivité dans de nombreuses branches de services est plus élevée qu'on ne le pensait précédemment et que la concurrence est devenue plus vive, les prix dans le secteur des services continuent de dépasser d'environ 30 % la moyenne de l'UE et les différences de productivité entre services sont importantes. La réglementation sectorielle entravant la concurrence a certes été en grande partie supprimée mais des règlements, qui régissent par exemple les pharmacies et les heures d'ouverture des magasins, existent toujours dans certaines branches de service. L'application des règles de concurrence a été renforcée pendant toute la période de référence. La mise en œuvre effective des politiques de concurrence est cependant parfois freinée par la durée des procédures judiciaires. Une nouvelle législation entrée en vigueur en juin 2007 devrait encourager la mise en concurrence des marchés publics. L'accès des PME aux marchés publics est une question importante en Finlande, la part des PME dans ces marchés étant l'une des plus faibles de l'UE (environ 31 % du volume des marchés et 8 % seulement de leur valeur). La Finlande a bien progressé dans le domaine des aides d'État, qui ont été réduites et sont aujourd'hui mieux affectées (exception faite des aides à l'agriculture qui demeurent importantes). Après avoir augmenté dans un premier temps, le déficit de transposition de la législation relative au marché intérieur a pu être réduit et la Finlande se rapproche désormais de l'objectif de 1 %.
17. Le Conseil a également rappelé que la Finlande devait mettre l'accent sur la simplification des procédures de recrutement des entreprises, notamment grâce à l'adoption de mesures spécifiques concernant le recrutement du premier salarié. Plusieurs améliorations ont été apportées et, en particulier, la mise en place d'un guichet unique virtuel pour le recrutement de salariés a progressé. Il conviendrait, dans le cadre du nouveau programme du gouvernement, d'instaurer une procédure similaire pour la création d'une nouvelle entreprise. En outre, le gouvernement envisage d'accorder des subventions aux entreprises pour le recrutement du premier salarié, ce qui pourrait favoriser la croissance des entreprises. La Commission estime par conséquent que la Finlande a pris des mesures appropriées pour répondre aux recommandations du Conseil sur ce point.
18. La Finlande a effectué des progrès certains dans la mise en œuvre des mesures qui doivent lui permettre de relever les principaux défis microéconomiques auxquels elle

est confrontée et a suffisamment pris en compte le point à surveiller qui concernait les procédures de recrutement. Si la concurrence et la productivité dans le secteur des services s'améliorent, les gains de prospérité en termes de baisse du niveau des prix restent largement inexploités et il y a lieu de maintenir les efforts dans ce domaine. Pour assurer une croissance durable, les autorités doivent adopter des mesures parfois audacieuses, qui éprouveront les capacités d'ajustement de l'économie. Une action diligente permettrait de limiter ces coûts d'ajustement.

Politiques de l'emploi

19. La Finlande a atteint l'objectif d'un taux d'emploi de 70 % en 2007 et le taux d'emploi des femmes a été porté à 67,3 %, soit l'un des plus élevés de l'UE. L'augmentation du taux de participation des femmes s'explique en partie par l'extension du travail à temps partiel. De nouvelles améliorations seront possibles si le pays prend des mesures pour combler l'écart salarial entre hommes et femmes; l'écart salarial non ajusté entre hommes et femmes avoisine 20 %. À la suite de la réforme des retraites, qui vise à prolonger la durée de la vie active, le taux d'emploi des travailleurs âgés a augmenté. Le taux de chômage, plombé par la persistance d'un chômage structurel, reste relativement élevé, alors que les entreprises éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter. Les progrès relevés sur la période 2005-2007 en ce qui concerne le fonctionnement du marché du travail sont mitigés et la situation observée continue d'appeler des mesures énergiques.
20. Le Conseil a souligné la nécessité d'encourager des systèmes de négociation salariale au niveau local, et de prendre des mesures pour remédier aux goulets d'étranglement observés sur le marché du travail, en particulier dans l'optique de renforcer la faible participation des jeunes et de lutter contre le chômage structurel élevé. Les mécanismes de négociation salariale ont été renforcés et la Commission estime dès lors que la Finlande a pris des mesures appropriées pour inscrire les négociations salariales dans un cadre adéquat, l'enjeu étant qu'il fallait tenir compte des différences de productivité au niveau régional et relever les défis observés sur le marché du travail. Il importe de poursuivre cette approche.
21. Les pénuries de main-d'œuvre pourraient affecter de façon importante la croissance économique future. Certains secteurs économiques connaissent déjà de graves problèmes de recrutement; un tiers des employeurs ont des difficultés à trouver le personnel possédant les qualifications recherchées. Jusqu'à présent, la résorption du chômage structurel n'a progressé que de façon limitée, même si la réforme des services de l'emploi a amélioré l'activation des chômeurs de longue durée. La politique d'immigration instaurée en 2006 n'a pas encore encouragé la mobilité internationale, mais les autorités indiquent que ce problème est traité au niveau politique par la nomination d'un ministre chargé des migrations. De nouvelles mesures visant à encourager l'immigration basée sur l'emploi sont attendues. Des mesures sont prises pour lutter contre le décrochage scolaire. Le pays n'a toujours pas pris de mesures efficaces pour inciter les personnes qui se trouvent en dehors du marché du travail à y entrer.
22. La Finlande adopte une approche intégrée de la flexicurité en mettant en œuvre des mesures qui portent sur les quatre domaines que recouvre cette notion. Les partenaires sociaux sont pleinement associés aux programmes stratégiques. Un groupe de travail tripartite de haut niveau, chargé de réexaminer la question de la

flexibilité et de la sécurité sur le marché finlandais du travail, a été institué en 2007. La formation tout au long de la vie est encouragée dans le cadre de programmes de développement organisés sur le lieu de travail. La réforme approfondie de la sécurité sociale, entamée en 2007, représente une mesure positive qui devrait permettre de revoir en profondeur les incitations à travailler. L'emploi à durée déterminée fait l'objet d'une réforme législative et il convient de porter une attention particulière au nombre particulièrement élevé de contrats de ce type offerts aux femmes. Depuis un an, les salariés victimes de licenciement économique peuvent bénéficier d'un dispositif d'aide à la recherche d'un nouvel emploi.

23. De manière générale, la Finlande a effectué des progrès certains en ce qui concerne le respect de la plupart des engagements en matière de politique de l'emploi inscrits dans le PNR et a suffisamment pris en compte le point à surveiller, à savoir les négociations salariales au niveau local. Les goulets d'étranglement qui continuent d'affecter le marché du travail restent cependant préoccupants. Compte tenu de l'inefficacité croissante des efforts visant à mettre en adéquation les emplois offerts et les qualifications des chômeurs, la Commission est d'avis que la Finlande n'a résolu qu'en partie les problèmes qu'elle rencontre pour remédier à ces goulets d'étranglement. Il est important d'accélérer la cadence des réformes afin d'améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

PARTIE III: CONCLUSIONS

24. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Finlande et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
25. La Finlande a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a bien progressé en ce qui concerne le respect des engagements convenus par le Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
26. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a pris des mesures dans les autres domaines sur lesquels le Conseil a attiré l'attention. Il aborde également de manière spécifique les recommandations formulées pour les États membres de la zone euro.
27. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 figurent les réformes engagées en vue d'améliorer le fonctionnement du système national d'innovation et la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés.
28. Il importe que la Finlande, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, concentre ses efforts sur les objectifs suivants: poursuite des réformes destinées à renforcer la concurrence et la productivité dans le secteur des services, ce qui lui permettrait de se doter des armes nécessaires pour freiner la hausse des prix; mise en œuvre des mesures annoncées en vue d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre de Kyoto et enfin, poursuite des réformes visant à remédier aux goulets d'étranglement observés sur le marché du travail, en particulier pour lutter contre le chômage structurel élevé affectant notamment les travailleurs peu qualifiés,

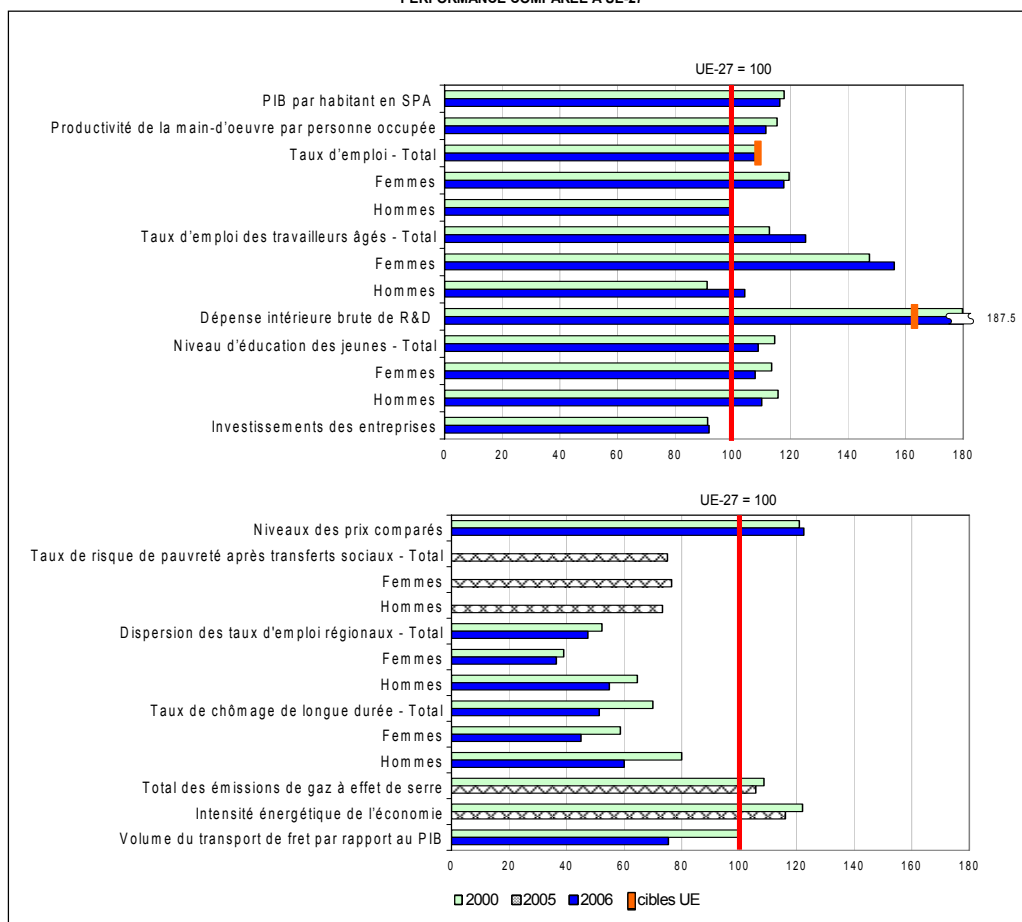
dont les jeunes, et en tenant compte de la contribution que peut apporter la migration économique.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

FINLANDE

	FI					Cible nationale 2010	UE27			Cible UE 2010
	2000	2003	2004	2005	2006		2000	2005	2006	
PIB par habitant en SPA	117.8	113.5	115.9	114.5	116.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	115.4	109.3	111.8	109.8	111.5		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						75.0 (2011)				70.0
Total	67.2	67.7	67.6	68.4	69.3		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	64.2	65.7	65.6	66.5	67.3		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	70.1	69.7	69.7	70.3	71.4		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés						4.0				3.0
Total	41.6	49.6	50.9	52.7	54.5		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	40.4	48.3	50.4	52.7	54.3		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	42.9	51.0	51.4	52.8	54.8		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	3.34	3.43	3.45	3.48	3.45		1.86e	1.84e	1.84e	
Niveau d'éducation des jeunes						4.0				3.0
Total	87.7	85.3	84.5	83.4	84.7		76.6	77.4	77.8	
Femmes	90.0	87.6	87.0	85.7	87.0		79.3	80.1	80.7	
Hommes	85.4	83.0	81.9	81.0	82.3		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	120.9	126.6	123.8	123.5	122.5		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	16.8	15.2	15.3	16.3	16.7		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	11.0	11.0	11.0b	12.0	:			16.0e	:	
Femmes	13.0	12.0	11.0b	13.0	:			17.0e	:	
Hommes	9.0	11.0	10.0b	11.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	6.8	6.1	5.5	5.5	5.4		13.0	11.9	11.4	
Femmes	7.8	6.7	6.2	6.1	5.9		20.0	16.8	16.2	
Hommes	6.2	5.7	5.2	5.1	5.1		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	2.8	2.3	2.1	2.2	1.9		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	2.7	2.0	2.0	1.9	1.8		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	2.8	2.6	2.3	2.4	2.1		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	98.5	119.9	114.1	97.4	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	260.1	280.1	268.9	241.5	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	98.7	90.5	90.3	86.0	80.4e		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Suède

1. Au cours de la période 2005-2007, l'économie suédoise a connu une croissance forte et à large assise, qui a atteint en moyenne 3,5 % par an. La demande extérieure a constitué une force d'entraînement importante mais, en raison de la décélération récente de l'activité économique mondiale, la croissance des exportations s'est ralentie. La demande intérieure reste vigoureuse, soutenue par une forte progression de la consommation et par des investissements en plein essor. Les taux d'emploi sont élevés et on a enregistré récemment de fortes augmentations pour toutes les classes d'âge, surtout pour les jeunes, alors que le taux de chômage a diminué pour se situer au-dessous de 6 %.
2. La force de l'économie nationale s'explique partiellement par diverses mesures prises par les pouvoirs publics, notamment une plus faible imposition de la main-d'œuvre et d'autres mesures concernant le marché du travail, qui ont contribué à la forte croissance de l'emploi, à une réduction marquée du chômage et à la progression du revenu disponible des ménages. Ceci a donné un coup d'accélérateur à la croissance de la consommation privée, qui doit encore partiellement se concrétiser.

PARTIE I: ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. Dans l'ensemble, le rapport de mise en œuvre 2007 de la Suède fait apparaître de très bons progrès dans l'application du programme national de réforme révisé (PNR) pendant la période 2005-2007. Il apparaît que le rythme des progrès s'est fortement accéléré pendant l'année écoulée.
4. Aucune recommandation spécifique au pays n'a été adressée à la Suède, mais il a été conclu qu'une attention particulière devait être accordée au renforcement de la concurrence, à l'amélioration du système d'analyse d'impact, à l'adoption d'une approche plus cohérente d'une meilleure réglementation et au renforcement de la stratégie visant à augmenter l'offre de main-d'œuvre et le nombre d'heures ouvrées. Les mesures prises par les pouvoirs publics ont été satisfaisantes en ce qui concerne une meilleure réglementation, l'analyse d'impact et les mesures visant à augmenter l'offre de main-d'œuvre et le nombre d'heures ouvrées. Toutefois, la Suède n'a pas progressé suffisamment sur le plan de l'amélioration de la concurrence.
5. Le rapport annuel de progrès de l'année dernière indiquait, dans ses conclusions, que la Suède avait réalisé de bons progrès pour ce qui est du respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires des connaissances, de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de l'énergie. Depuis, on a constaté de très bons progrès sur la plupart des engagements pour lesquels l'échéance est fixée à la fin 2007.
6. Les consultations et les efforts visant à développer l'adhésion au PNR continuent d'être importants. La visibilité politique de la stratégie pour la croissance et l'emploi a augmenté, après que la responsabilité en a été confiée au niveau ministériel. Le rapport de mise en œuvre présente une couverture complète de toutes les lignes directrices et traite des enjeux mis en évidence dans l'évaluation de l'année précédente. La consultation des partenaires sociaux, de la société civile et des jeunes

a été approfondie. Les efforts visant à inclure les autorités locales ont été encore intensifiés avec la création d'une instance nationale pour le dialogue politique entre les niveaux national et régional, qui examinera les questions de développement régional et la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Les liens entre la mise en œuvre du PNR et des programmes prévus dans le cadre des fonds structurels sont relativement forts. L'affectation de fonds structurels aux objectifs de la croissance et de l'emploi se fait de manière satisfaisante (FEDER 79,5 % et, pour le FSE, 96 % des fonds). Les priorités du FSE sont axées sur l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre en garantissant des compétences appropriées pour les personnes au travail et sur une meilleure intégration des groupes défavorisés. Le FEDER met l'accent sur l'aide à la recherche et au développement, à l'innovation, à l'entrepreneuriat et au capital-risque.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. La Suède relève avec succès les défis macroéconomiques importants que sont le maintien de finances publiques saines et la garantie de la viabilité budgétaire. Le budget des administrations publiques a enregistré des excédents successifs nettement supérieurs à 2 % du PIB par an, contribuant ainsi à un assainissement supplémentaire des finances publiques. En 2007, le gouvernement a renforcé encore le cadre budgétaire réglementé soutenant la stratégie globale, notamment en clarifiant et en améliorant la crédibilité des objectifs sur lesquels celle-ci s'appuie. La mise en œuvre d'un éventail de réformes du marché du travail ainsi que les améliorations des systèmes d'imposition et de prestations sociales ont contribué à renforcer la croissance de l'emploi et à faire baisser le chômage. L'accroissement du volume de l'emploi et le taux élevé d'utilisation des ressources ont cependant contribué à la signature d'accords portant sur des salaires plus élevés. L'augmentation des salaires devrait être, au cours des prochaines années, supérieure au pourcentage qu'indiquent les tendances récentes de la productivité. Le taux d'inflation est resté peu élevé mais il augmente progressivement.
8. Les progrès réalisés au cours de la période 2005-2007 en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques macroéconomiques recensées par la Suède dans son PNR, notamment le défi que représentent des politiques budgétaires saines et le maintien de la viabilité budgétaire, ainsi que l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre, de l'emploi et du nombre d'heures ouvrées, sont certains.

Politiques microéconomiques

9. La Suède confirme les enjeux microéconomiques, notamment en ce qui concerne la création d'un meilleur environnement pour l'esprit d'entreprise et les PME, le renforcement des liens entre la R&D universitaire et l'industrie et l'encouragement de l'exploitation durable des ressources.
10. Les dépenses de R&D ont représenté 3,82 % du PIB en 2006. Davantage de fonds publics ont été alloués à la R&D depuis 2005 et des ressources supplémentaires pour la recherche et l'enseignement de troisième cycle sont prévues pour la période 2007-2009. Il est possible de mettre davantage l'accent sur le rôle des PME dans le système de R&D et d'innovation, notamment en se concentrant sur les

entreprises dont les activités sont orientées vers la recherche et l'innovation et en encourageant l'établissement de liens avec les grandes entreprises et les universités. Les efforts visant à promouvoir la coopération entre les acteurs publics et privés devraient se poursuivre. Des efforts ont été déployés sur le plan budgétaire pour encourager l'esprit d'entreprise dans le secteur des services, en particulier dans celui des services sociaux, mais les entreprises privées continuent de devoir rivaliser de manière inégale avec les autorités publiques. Des améliorations appropriées ont été apportées en vue de simplifier le cadre réglementaire et budgétaire pour les petits entrepreneurs. La participation des PME aux marchés publics continue cependant d'être entravée par l'utilisation importante qui est faite des gros contrats-cadres.

11. La Suède a toutes les chances d'atteindre confortablement son objectif de Kyoto pour la réduction des émissions de carbone et l'évolution progressive vers une économie durable a été l'une des principales priorités de la Suède au cours des trois dernières années. Le gouvernement prévoit de dépenser un milliard de couronnes suédoises pour lutter contre les changements climatiques au cours de la période 2008-2010. En 2007, il a présenté un programme visant à développer plus encore ses capacités dans le domaine de la technologie environnementale; ce programme est doté d'un financement important pour 2007 et 2008.
12. Le Conseil a souligné la nécessité pour la Suède de mettre rapidement en œuvre les améliorations prévues du système d'analyse d'impact et d'adopter une approche plus cohérente de la meilleure réglementation. En juin 2007, le gouvernement suédois a présenté la première phase d'un plan d'action solide et global de simplification de la réglementation, comportant des orientations générales et un grand nombre de mesures visant à alléger les charges administratives. L'introduction généralisée du gouvernement en ligne dans l'ensemble de l'administration publique depuis 2005 peut contribuer à atteindre l'objectif administratif ambitieux de réduction des charges de 25 % d'ici 2010. Le gouvernement est résolu à adopter un arrêté sur les analyses d'impact et à consacrer des ressources supplémentaires à l'amélioration de la réglementation, notamment en créant un conseil de réglementation chargé de veiller à la qualité de l'analyse d'impact.
13. Le Conseil a également souligné le fait que la Suède devait prendre des mesures réglementaires supplémentaires pour améliorer la concurrence, notamment dans les services. Plusieurs initiatives présentées dans le rapport de mise en œuvre vont dans la bonne direction. Dans le domaine des marchés publics, la fusion du conseil des marchés publics et de l'autorité de la concurrence constitue une avancée positive, mais la transposition de la législation communautaire devrait être achevée sans délai supplémentaire et les recommandations de l'autorité de la concurrence dans ce domaine devraient être mises en œuvre. Les mesures prévues au sujet de la concurrence entre entreprises publiques et privées devraient être adoptées. Il reste à voir si la révision prévue de la loi sur la concurrence améliorera suffisamment l'application du droit de la concurrence, notamment en renforçant les pouvoirs de l'autorité de la concurrence et les mécanismes visant à décourager les infractions dans ce domaine.
14. D'une manière générale, la Suède a réalisé des progrès certains pendant la période 2005-2007 en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques visant à relever les défis microéconomiques auxquels elle est confrontée. La Commission considère qu'en garantissant une meilleure réglementation, la Suède a pris des mesures

satisfaisantes pour relever les défis devant lesquels elle se trouve. Il est important maintenant de poursuivre dans cette voie en 2008 et 2009. Le point à surveiller dans le domaine de la concurrence a été partiellement traité et il est important d'accélérer le rythme des réformes.

Politiques de l'emploi

15. Le gouvernement continue de mettre l'accent sur l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et de l'emploi et sur la réduction du nombre des personnes situées en marge du marché du travail. Les taux d'emploi sont élevés dans tous les groupes, le taux général atteignant 73,1 %. Le taux de chômage a récemment chuté à moins de 6 %. L'offre de main-d'œuvre a commencé à augmenter après les diminutions observées au cours des dernières années, avec des signes d'intégration accrue des groupes situés auparavant en dehors du marché du travail. Les jeunes représentent la moitié de l'accroissement récent du volume de l'emploi mais, malgré cela, le chômage des jeunes reste élevé, à plus de 18 %. En outre, les écarts entre les taux d'emploi de la population allochtone et des autochtones continuent d'être préoccupants (plus de 14 points de pourcentage) et il y a encore 551 000 personnes qui bénéficient d'une pension d'invalidité (soit environ 9 % de la population en âge de travailler). Les réformes récentes sont axées sur l'augmentation des incitations à travailler, la réforme de la politique d'activation du marché du travail et le système éducatif. La Suède a réalisé des progrès certains au cours de la période 2005-2007 pour relever le défi auquel elle est confrontée, à savoir augmenter l'offre de main-d'œuvre.
16. Le Conseil a souligné la nécessité de renforcer la stratégie visant à augmenter l'offre de main-d'œuvre et le nombre d'heures ouvrées, notamment par la mise en œuvre de propositions destinées à augmenter les incitations au travail, ainsi que de mesures plus vigoureuses pour accroître le taux d'emploi des immigrants et des jeunes et pour réintégrer les personnes en congé de maladie.
17. La Suède a adopté un certain nombre de mesures concernant les incitations à travailler, en particulier des emplois subventionnés dans le secteur privé (réduction des cotisations sociales), un crédit d'impôt lié à l'exercice d'un emploi et des contrôles plus stricts des systèmes de sécurité sociale. Les trains de réformes concernant les jeunes et les immigrants sont axés sur les incitations à travailler et d'autres mesures ciblées. Pour les jeunes, les activités renforcées de conseil sont suivies d'une formation supplémentaire ou d'une expérience professionnelle, davantage de ressources sont accordées aux services publics de l'emploi pour mettre en correspondance les offres et les demandes d'emploi et le montant des cotisations sociales versées par les employeurs a été réduit de moitié lorsque ceux-ci emploient des jeunes. Tout ceci devrait faciliter le processus d'intégration. Les réformes prévues du système éducatif (amélioration de la qualité, recyclage des enseignants, modernisation du deuxième cycle des écoles secondaires et nouveau programme d'apprentissage) devraient contribuer à réduire les taux d'abandon prématuré des études.
18. Pour mieux intégrer les immigrants sur le marché du travail, la formule comprenant des emplois subventionnés et des cours de langues est maintenant appliquée. En outre, la validation des qualifications acquises en dehors de la Suède et des cours d'université supplémentaires destinés aux personnes ayant suivi une formation à

l'étranger en droit, en administration publique et dans le domaine de l'enseignement sont en cours d'introduction. Les municipalités reçoivent maintenant des compensations financières si elles offrent des emplois aux réfugiés. La réforme récente visant à réintégrer les personnes en congé de maladie comprend des mesures de réinsertion, des restrictions concernant le système d'assurance maladie et de fortes réductions des cotisations sociales. Pour les handicapés, environ 3 000 nouveaux emplois seront créés grâce à des subventions salariales et à des emplois protégés. Diverses nouvelles mesures sont prévues pour 2008, par exemple un crédit d'impôt renforcé lié à l'exercice d'un emploi.

19. Dans l'ensemble, la Suède a une approche équilibrée de la flexicurité, notion qu'elle aborde de manière intégrée. Le gouvernement a facilité le recours à des contrats à durée déterminée, qui devraient servir de tremplin pour entrer sur le marché du travail. Les réformes récentes des régimes de chômage et d'assurance maladie entraînent des restrictions, mais elles continuent de fournir une garantie suffisante de ressources. La politique d'activation du marché du travail a été réformée, l'accent étant mis désormais sur une meilleure adéquation de l'offre et de la demande et sur la réforme de l'administration nationale du travail. Les mesures consacrées à l'apprentissage tout au long de la vie se concentrent sur la formation initiale et moins sur l'éducation des adultes. Les partenaires sociaux participent pleinement à la plupart des composantes de la flexicurité.
20. D'une manière générale, la Suède a réussi à mettre en œuvre des mesures lui permettant de tenir les engagements en matière de politique de l'emploi formulés dans son PNR. Les points à examiner dans le domaine de l'emploi ont été correctement traités et il est important maintenant de se concentrer sur la mise en œuvre et sur l'analyse d'impact. Des défis importants subsistent, notamment en ce qui concerne le chômage élevé des jeunes, l'écart important en matière d'emploi entre les immigrants et les Suédois de souche et le nombre élevé de personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité.

PARTIE III: CONCLUSIONS

21. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 de la Suède et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
22. La Suède a accompli de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Elle a également accompli de très bons progrès dans le respect des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines prioritaires.
23. Le rapport de mise en œuvre montre que de bonnes mesures ont été prises dans les domaines qui, selon le Conseil, devaient faire l'objet d'une attention particulière.
24. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 de la Suède figurent: le plan d'action pour la simplification de la réglementation et l'engagement d'améliorer le système d'évaluation d'impact; les progrès réalisés en ce qui concerne l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et la réduction du chômage; l'exploitation

durable de l'énergie et les progrès accomplis s'agissant de l'augmentation des investissements publics en R&D.

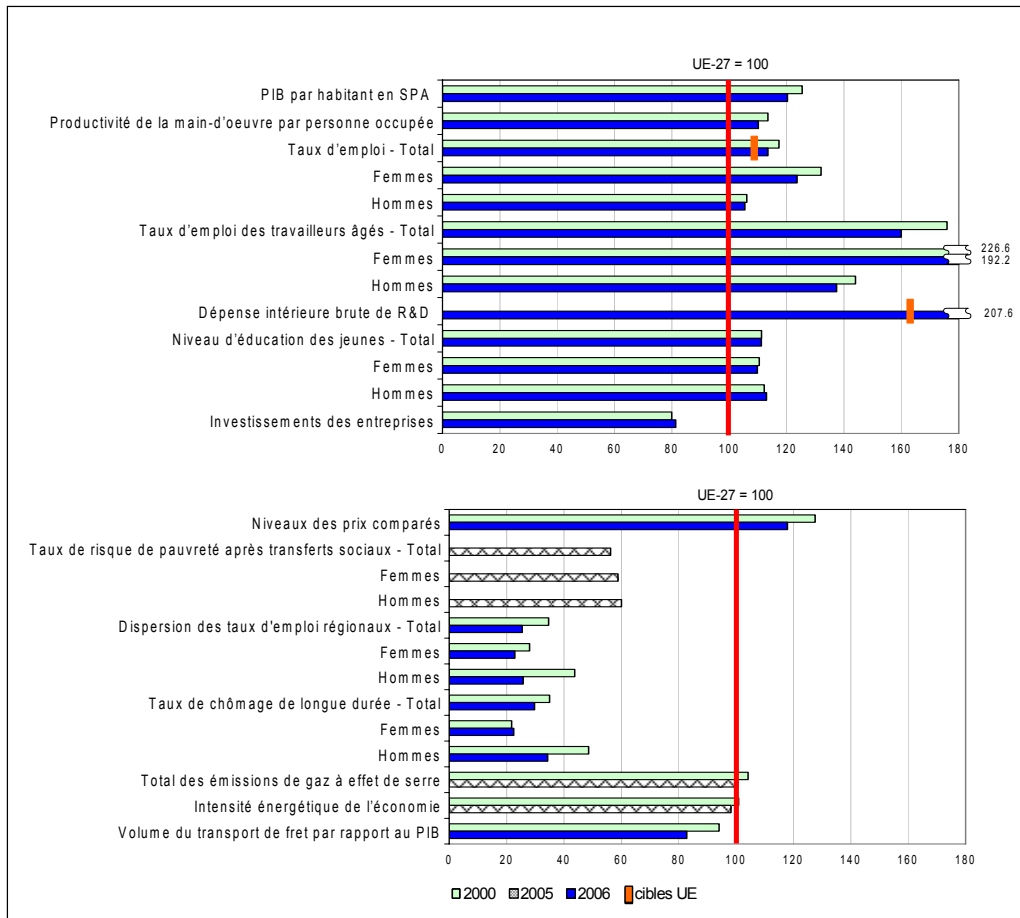
25. Il importe que la Suède prenne des mesures réglementaires supplémentaires pour accroître la concurrence, notamment dans les services, concentre ses efforts sur la mise en œuvre et sur l'évaluation de l'incidence des réformes récentes visant à renforcer les incitations au travail, s'attaque au problème du chômage des jeunes, fasse progresser le taux d'emploi des immigrants et réintègre les personnes en congé de maladie.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

SUÈDE

	SE						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	125.4	120.5	120.4	119.1	120.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	113.5	108.3	109.6	109.0	110.1		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						:				70.0
Total	73.0	72.9	72.1	72.5b	73.1		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	70.9	71.5	70.5	70.4b	70.7		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	75.1	74.2	73.6	74.4b	75.5		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	64.9	68.6	69.1	69.4b	69.6		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	62.1	66.3	67.0	66.7b	66.9		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	67.8	70.8	71.2	72.0b	72.3		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D		3.95	3.71	3.89	3.82	4.0	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	85.2	85.8	86.0	87.5	86.5		76.6	77.4	77.8	
Femmes	87.6	87.2	87.2	88.7	88.6		79.3	80.1	80.7	
Hommes	82.8	84.3	84.8	86.4	84.5		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	127.6	123.5	121.8	118.5	117.9		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	14.7	12.9	13.2	14.2	14.8		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	:	:	11.0b	9.0	:			16.0e	:	
Femmes	:	:	12.0b	10.0	:			17.0e	:	
Hommes	:	:	10.0b	9.0	:			15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	4.5	4.3	4.4	3.0	2.9		13.0	11.9	11.4	
Femmes	5.6	4.8	4.3	3.5	3.7		20.0	16.8	16.2	
Hommes	4.2	4.1	4.8	2.8	2.4		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	1.4	1.0	1.2	1.4b	1.1		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	1.0	0.8	1.0	1.2b	0.9		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	1.7	1.2	1.4	1.5b	1.2		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	94.5	97.9	96.4	92.6	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	215.0	217.1	214.7	204.3	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	93.2	90.6	88.6	89.7	88.4e		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



Royaume-Uni

1. La croissance du PIB réel au Royaume-Uni devrait atteindre 3,1% en 2007. La croissance robuste de la production au cours de ces deux dernières années a été tirée par la demande intérieure, associée à un déséquilibre important des paiements extérieurs. Le déficit des administrations publiques a été réduit de 3,2% du PIB pour l'exercice 2005/2006 à 2,6% du PIB pour l'exercice 2006/2007. Le taux d'emploi (71,5% en 2006) est supérieur à l'objectif de l'UE. L'offre de main-d'œuvre progresse, en partie grâce à l'immigration et à une participation accrue des femmes et des travailleurs âgés. Le taux de chômage est resté stable, aux alentours de 5,3% en 2007.
2. Les marchés du travail, des capitaux et des produits sont très flexibles, et pourtant le Royaume-Uni connaît toujours un problème de productivité, en dépit d'une croissance régulière, de bons résultats en matière d'emploi et d'une certaine réduction de son écart de productivité avec d'autres États membres. Alors que le pays a concentré ses efforts sur la mise au point de politiques de renforcement des compétences, l'intensité de la R&D, l'amélioration de la réglementation et le régime de concurrence, d'autres avancées restent nécessaires pour soutenir la croissance future de la productivité. La réforme prévue du régime des retraites devrait permettre à la fois d'améliorer l'adéquation des niveaux des retraites et de renforcer les mesures favorisant la participation au marché du travail.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

3. De manière générale, le rapport de mise en œuvre 2007 fait état de progrès significatifs dans la mise en œuvre du programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2007. Il apparaît que le rythme des progrès s'est quelque peu accéléré l'année dernière.
4. La recommandation spécifique adressée au pays concernant l'augmentation des compétences de base et de niveau intermédiaire afin d'accroître la productivité et d'élargir les perspectives d'emploi des plus défavorisés a débouché sur des progrès certains. Il faudra toutefois du temps avant que le nouveau paquet sur les compétences ne soit pleinement mis en œuvre.
5. En ce qui concerne les autres domaines sur lesquels le Royaume-Uni doit concentrer ses efforts, la mise en œuvre de la réforme du système des retraites a bien progressé, de même que l'amélioration de l'accès aux structures d'accueil des enfants. Le pays a progressé en matière de politique de recherche et développement et d'innovation. Des mesures ont été prises pour accroître l'offre de logements, mais il est trop tôt pour se prononcer sur leur efficacité.
6. Le rapport annuel de suivi de l'année dernière avait conclu que le Royaume-Uni avait accompli des progrès certains dans le respect des engagements spécifiques convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les domaines d'action prioritaires constitués par la connaissance, l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'énergie. Depuis, le pays a continué de bien progresser dans le cadre de tous les engagements.

7. Les consultations et les efforts déployés pour renforcer l'adhésion des administrations centrale et locales et des partenaires sociaux au PNR restent appréciables. Les administrations décentralisées d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord ont aussi participé à l'élaboration du rapport de mise en œuvre dans les domaines politiques relevant de leurs compétences. Des consultations ont également été menées sur de nombreux domaines d'action distincts. La préparation du rapport de mise en œuvre a fait l'objet de consultations spécifiques, dont un séminaire des partenaires et une consultation sur l'internet.
8. L'articulation entre la gestion de la mise en œuvre du PNR et celle des programmes menés au titre des fonds structurels et de cohésion est solide. L'affectation de fonds structurels aux objectifs de croissance et d'emploi est satisfaisante. Les objectifs généraux assignés aux futurs programmes menés au titre des Fonds structurels consistent à renforcer les facteurs de productivité et d'emploi au niveau régional, à faire face aux mutations économiques de plus en plus rapides et à l'élargissement des marchés internationaux, ainsi qu'à promouvoir le développement durable des communautés et un environnement durable.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

9. Le PNR du Royaume-Uni a recensé la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire à long terme comme les priorités macroéconomiques générales du gouvernement. L'inflation est restée maîtrisée pendant la durée du programme; quelques pics observés début 2007 ont été résorbés par la suite. Les prévisions générales de dépenses de 2007 ont fixé les dotations ministérielles pour les trois exercices à compter d'avril 2008. Le total des dépenses publiques augmentera en moyenne de 2,1% par an en termes réels. Même si le déficit public devrait rester proche de la valeur de référence des 3% du PIB au cours des exercices 2007/2008 et 2008/2009, le rapport de mise en œuvre ne relève pas la nécessité de procéder à un assainissement budgétaire. Il porte principalement sur la qualité des finances publiques, la réforme des retraites et l'offre de logements. Les progrès accomplis au cours de la période 2005-2007 dans la mise en œuvre des politiques destinées à résoudre les problèmes macroéconomiques rencontrés par le Royaume-Uni sont donc mitigés.
10. Le Conseil a rappelé l'importance pour le Royaume-Uni de veiller à la mise en œuvre effective des propositions actuelles en matière de réforme des retraites. Les projets du gouvernement, déjà partiellement adoptés par le Parlement, prévoient d'augmenter les montants des retraites d'État et d'élargir leur couverture en liant le paiement des pensions aux revenus moyens à partir de 2012 (sous réserve de moyens disponibles) et de relever l'âge de la retraite en l'alignant sur l'espérance de vie moyenne. Par ailleurs, le pays encouragera l'épargne-retraite privée en instaurant l'affiliation automatique des travailleurs salariés à un régime de retraite professionnelle, des cotisations patronales obligatoires et un nouveau système de compte individuel de retraite. L'impact de ces mesures ne se fera pleinement sentir qu'à long terme.
11. Le Conseil a aussi mentionné l'importance pour le Royaume-Uni d'accroître progressivement l'offre de logements afin de réduire à moyen terme les pressions qui

s'exercent sur les prix de l'immobilier. Le gouvernement a publié, en juillet 2007, un livre vert sur le logement, dans lequel il fixe comme objectif la construction de 240 000 logements nouveaux par an en Angleterre d'ici 2016 (deux millions d'habitations nouvelles au total), soit environ 30% de plus que ce que permettraient d'obtenir les taux de construction récents, et une hausse de 50% de l'offre de logements sociaux d'ici 2010/2011. Le rapport pré-budget de 2007 et les prévisions de dépenses générales ont annoncé une augmentation des dépenses en matière de logement pour la période 2007/2008 à 2010/2011. Alors que certaines mesures ont déjà été mises en œuvre, d'autres ont été annoncées, notamment le nouveau projet de programme de subvention du gouvernement qui récompensera les administrations locales offrant un nombre élevé de logements («Housing and Planning Delivery Grant»). Ces politiques sont autant de pas dans la bonne direction, mais comme la mise en œuvre de la plupart des réformes ne fait que débiter, il faudra attendre bien plus longtemps pour pouvoir évaluer l'impact réel de ces mesures.

12. De manière générale, le Royaume-Uni est parvenu à mettre en œuvre un certain nombre de mesures lui permettant de réaliser les objectifs macroéconomiques énoncés dans son PNR. La Commission considère que les mesures adoptées pour réformer le régime des retraites sont une excellente réponse qui contribuera à améliorer l'adéquation des niveaux des retraites tout en limitant les risques qui pèsent sur la viabilité des finances publiques. Par contre, la situation budgétaire doit être améliorée et il faudra poursuivre l'assainissement des finances publiques à moyen terme.

Politiques microéconomiques

13. Le PNR a recensé la promotion de la R&D et de l'innovation et le développement d'un secteur commercial entreprenant et flexible comme des enjeux microéconomiques fondamentaux. Le pays a progressé dans le domaine de la R&D et de l'innovation, notamment en préservant le socle de la recherche publique, en encourageant le transfert de technologies, en stimulant les investissements privés dans la R&D grâce à une hausse du crédit d'impôt dans le secteur et en veillant à la mise en place du conseil indépendant du gouvernement chargé de la stratégie en matière de technologie (Technology Strategy Board). Le cadre réglementaire et le régime de concurrence britanniques restent favorables aux entreprises. Le pays a également progressé sur la voie de la création de guichets uniques destinés aux nouvelles entreprises et de services d'aide aux entreprises et dans l'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics. Les points forts concernant la formation à l'esprit d'entreprise et l'amélioration de la réglementation au profit des petites entreprises ont été consolidés, et le Royaume-Uni s'est engagé à réduire les contraintes administratives de 25%. Dans le domaine de la politique énergétique, le pays a déjà bien progressé dans l'ouverture du marché de l'énergie. Le livre blanc sur la politique énergétique publié en mai 2007 a défini une stratégie visant à combattre le changement climatique et à garantir la sécurité énergétique. Des consultations sont menées actuellement sur certains aspects de cette politique.
14. Le Conseil a rappelé au pays la nécessité de concentrer ses efforts sur: la mise en œuvre de la stratégie relative aux sciences et à l'innovation et la fixation dans ce cadre d'un objectif intermédiaire de R&D pour 2010, tout en engageant des mesures visant à encourager davantage l'investissement et à renforcer l'engagement du secteur privé. Le gouvernement entend mettre en œuvre les recommandations de l'étude

récente de Lord Sainsbury. Cette politique débouchera sur une implication accrue en faveur des activités de R&D et d'innovation, notamment grâce à l'attribution d'un rôle moteur et de fonds supplémentaires au conseil chargé de la stratégie en matière de technologie, sur la définition d'objectifs clairs de transfert de connaissances à réaliser par les conseils chargés de la recherche et sur une efficacité et une coordination accrues des dépenses publiques de R&D. Pourtant, les hausses prévues des dépenses publiques en matière de R&D (y compris les contributions importantes des Fonds structurels) et les prévisions relatives aux dépenses privées sont insuffisantes pour se rapprocher de l'objectif du Royaume-Uni concernant l'intensité de la R&D à l'horizon 2014. L'augmentation des investissements privés dans la R&D et le renforcement de l'innovation restent donc un défi important pour le Royaume-Uni dans le contexte d'une économie de plus en plus axée sur la connaissance. Le pays doit s'appuyer sur son secteur dynamique des services en mettant au point de nouvelles politiques destinées à stimuler la R&D et l'innovation et à améliorer les compétences dans ce secteur, notamment en évaluant les défis et le cadre d'action existant dans le contexte des mécanismes de surveillance générale du cadre applicable à la science et l'innovation.

15. La Commission considère que le Royaume-Uni a pris des mesures pour faire face au problème qu'il a rencontré dans le domaine microéconomique. Il importe à présent de mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'étude récente de Lord Sainsbury sur la politique dans le domaine de la science et de d'innovation et de se concentrer ainsi davantage sur le renforcement du secteur, en particulier au profit des services.

Politiques de l'emploi

16. Le PNR a recensé deux grands défis dans le domaine de l'emploi: relever les niveaux de qualifications de la main-d'œuvre et élargir les possibilités d'emploi en levant les obstacles sur lesquels butent les personnes issues de catégories qui se caractérisent par un faible taux d'emploi. Des progrès ont été accomplis sur les deux fronts. Si le nombre d'emplois a progressé au cours de la période 2005-2007, le taux d'emploi a peu évolué dans la mesure où la population a également augmenté. De manière générale, les taux d'inactivité ont baissé. Les disparités en matière d'emploi ont été réduites pour les femmes, les parents isolés, les travailleurs âgés et les minorités ethniques, mais se sont creusées pour les personnes non qualifiées. Les progrès accomplis au cours de la période 2005-2007 dans la mise en œuvre des politiques destinées à relever les défis du marché de l'emploi recensés dans le PNR sont appréciables.
17. Le Conseil a recommandé que le Royaume-Uni augmente les compétences de base et de niveau intermédiaire afin de renforcer la productivité et d'élargir les perspectives d'emploi des plus défavorisés. En juillet 2007, le gouvernement a présenté des projets visant à mettre en œuvre les recommandations du rapport Leitch sur les compétences en Angleterre, rapport dont les administrations décentralisées se sont également félicitées. Il était accompagné d'un livre vert exposant les phases suivantes de la réforme de la protection sociale. Les réformes portant sur les compétences sont conçues pour axer davantage la formation sur la demande. Pour stimuler cette dernière, le gouvernement a mis en place un «Engagement pour les compétences» en vertu duquel les employeurs s'engagent publiquement à offrir des possibilités de formation à leurs travailleurs faiblement qualifiés. Par ailleurs, le programme qui

subventionne ces formations a été étendu. Un certain nombre de changements institutionnels conféreront un rôle plus important aux employeurs, comme la création d'une commission chargée de l'emploi et des compétences. Cette nouvelle commission aura notamment pour mission de conseiller le gouvernement sur la stratégie requise pour accroître les taux d'emploi et de qualifications et d'évaluer les progrès accomplis dans ce cadre.

De nouvelles mesures sont déjà mises en œuvre, et d'autres le seront au cours des quelque trois prochaines années. Les mesures adoptées à ce jour témoignent d'une nouvelle et puissante dynamique vers la réalisation des objectifs fixés. Pour y parvenir, il faudra que les employeurs s'engagent davantage en faveur de la formation et adhèrent à la mise en place du nouveau cadre de certification. Les initiatives conférant un rôle plus important au secteur privé dans l'offre de services aux chômeurs devront établir un équilibre entre l'adoption de mesures visant à stimuler un renforcement de l'innovation et la satisfaction des besoins complexes des plus défavorisés.

18. Le Conseil a également souligné la nécessité d'améliorer encore l'accès aux structures d'accueil des enfants. Les mesures contenues dans la loi 2006 pour la protection de l'enfance («Childcare Act»), qui sont entrées en vigueur en avril 2007, imposent aux autorités locales de veiller à la disponibilité d'un nombre de places suffisant dans ces structures, notamment en faveur des parents à bas revenus ou des parents d'enfants handicapés. La mise en œuvre de la stratégie décennale pour les structures d'accueil des enfants progresse, notamment avec la création de centres de garde d'enfants, la prise en charge extrascolaire, le droit de confier ses enfants de trois et quatre ans, gratuitement et pendant quinze heures par semaine, à une structure d'accueil préscolaire d'ici 2010, et le droit des parents de s'absenter de leur travail en cas de nécessité. Les statistiques commencent d'ailleurs à illustrer l'impact des mesures prises. Le chemin sera toutefois encore long avant d'atteindre les objectifs du gouvernement, et certaines préoccupations subsistent concernant l'accessibilité financière et le choix des structures d'accueil pour les parents.
19. Le Royaume-Uni aborde les différents aspects de la flexicurité dans un cadre globalement intégré. Les programmes d'activation du marché de l'emploi pourraient promouvoir davantage la création d'emplois durables en accordant une attention accrue aux mesures favorisant le maintien au travail et l'évolution de carrière, tandis qu'une meilleure intégration des services chargés de l'emploi et des qualifications contribuerait à renforcer les possibilités d'apprentissage et l'avancement de carrière. Les partenaires sociaux ne participent pas directement à l'élaboration des réformes, mais ils sont régulièrement consultés dans ce cadre.
20. De manière générale, le Royaume-Uni est parvenu à mettre en œuvre un certain nombre de mesures lui permettant d'honorer les engagements en matière de politique de l'emploi énoncés dans son PNR et à prendre en compte la recommandation spécifique le concernant ainsi que le point à surveiller. Le gouvernement a défini une stratégie globale équilibrée concernant les compétences et l'élargissement des perspectives d'emploi des plus défavorisés et entamé la mise en œuvre de mesures témoignant de l'impulsion nouvelle donnée à la politique dans ce secteur. Il faudra toutefois du temps avant d'obtenir la mise en œuvre de l'ensemble des mesures ainsi que des résultats tangibles.

PARTIE III: CONCLUSIONS

21. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière du rapport de mise en œuvre 2007 du Royaume-Uni et de l'évaluation, par la Commission, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
22. Le Royaume-Uni a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de son programme national de réforme au cours de la période 2005-2007. Il a bien progressé dans la mise en œuvre des engagements convenus lors du Conseil européen du printemps 2006 dans les quatre domaines d'action prioritaires.
23. Le rapport de mise en œuvre montre que le pays a pris de bonnes mesures à la suite de la recommandation formulée par le Conseil. Le Royaume-Uni a également pris des mesures satisfaisantes dans les autres domaines qui, selon les conclusions du Conseil, requièrent une attention particulière.
24. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre 2007 du Royaume-Uni, figurent: les projets proposant une stratégie intégrée pour l'emploi et les compétences; les initiatives prises pour créer un cadre réglementaire favorable aux entreprises; et les mesures prospectives en matière de politique énergétique.
25. Les aspects du programme national de réforme du Royaume-Uni présentant des défis à relever avec la plus grande priorité sont: l'amélioration des niveaux de compétences afin d'accroître la productivité et de réduire les handicaps sur le marché de l'emploi. Dans ce contexte, il est recommandé que le Royaume-Uni:
 - mette en œuvre les projets récents visant à améliorer sensiblement les niveaux de compétences et élabore une stratégie intégrée pour l'emploi et les compétences afin d'accroître la productivité et d'élargir les possibilités offertes aux plus défavorisés.
26. En outre, il importe que le Royaume-Uni concentre ses efforts sur les défis suivants à l'avenir: augmentation progressive de l'offre de logements pour faire face à moyen terme aux pressions qui s'exercent sur la demande; accomplissement de progrès vis-à-vis de l'objectif national en matière d'intensité de la R&D en mettant pleinement en œuvre les recommandations de l'étude récente sur la politique de R&D et d'innovation et plus particulièrement en tenant compte davantage des besoins spécifiques du secteur des services.

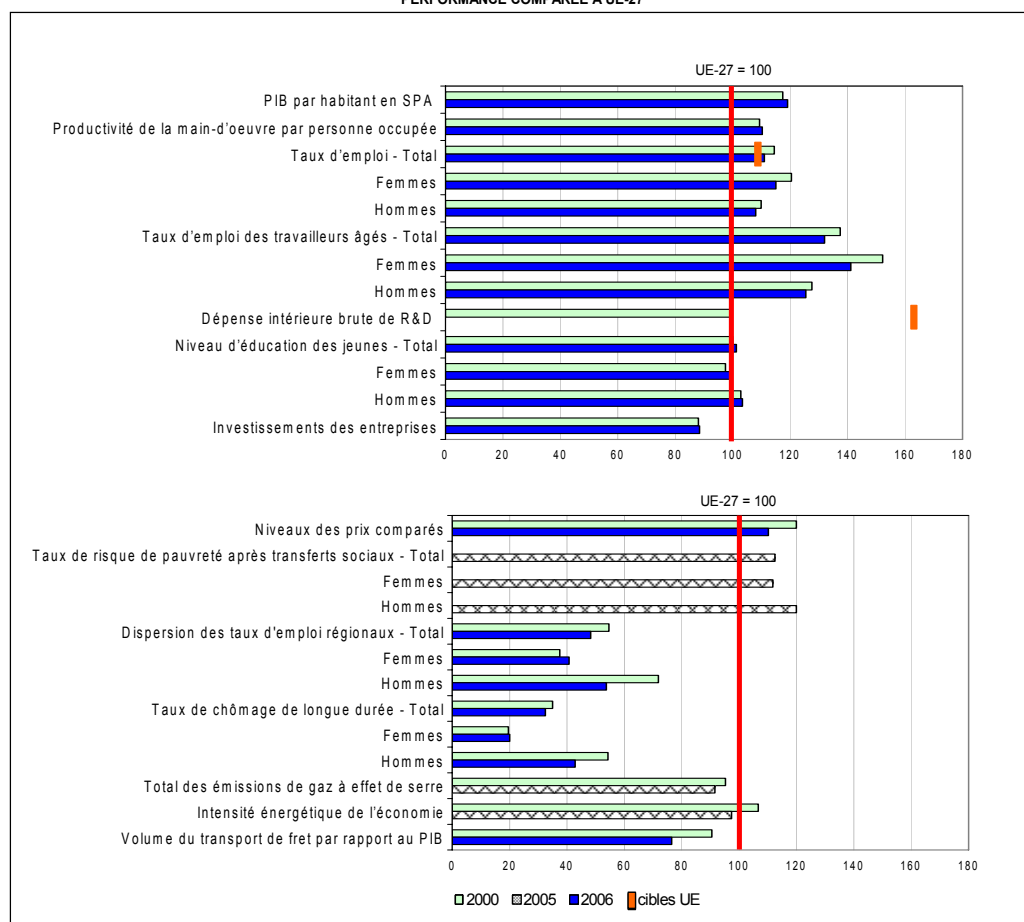
PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ROYAUME-UNI

	UK						UE27				
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010	
PIB par habitant en SPA	117.4	120.0	121.8	119.6	119.1	* 2.5 (2014)	100.0	100.0	100.0	70.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	109.4	110.3	111.7	109.8	110.3		100.0	100.0	100.0		
Taux d'emploi	71.2	71.5	71.6	71.7	71.5		62.2	63.4p	64.4p		
Femmes	64.7	65.3	65.6	65.9	65.8		53.7	56.2p	57.2p		
Hommes	77.8	77.7	77.8	77.6	77.3		70.8	70.8p	71.6p		
Taux d'emploi des travailleurs âgés	50.7	55.4	56.2	56.9	57.4		36.9	42.3p	43.5p		
Femmes	41.7	46.3	47.0	48.1	49.1		27.4	33.5p	34.8p		
Hommes	60.1	64.8	65.7	66.0	66.0		47.1	51.5p	52.6p		
Dépense intérieure brute de R&D	1.85	1.78	1.72	1.76	:		1.86e	1.84e	1.84e		3.0
Niveau d'éducation des jeunes	76.6	78.7	77.0	78.2	78.8		76.6	77.4	77.8		
Femmes	77.3	78.9	78.0	78.9	80.3		79.3	80.1	80.7		
Hommes	75.9	78.4	76.0	77.4	77.3		73.8	74.7	74.8		
Niveaux des prix comparés	120.0	107.8	107.9	109.2	110.2		100.0	100.0	100.0		
Investissements des entreprises	16.2	15.1	15.3	16.5	16.1		18.4	17.8	18.2		
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	19b	18.0	:	18.0b	:		:	16.0e	:		
Femmes	21b	19.0	:	19.0b	:		:	17.0e	:		
Hommes	16b	17.0	:	18.0b	:		:	15.0e	:		
Dispersion des taux d'emploi régionaux	7.1	6.1	5.9	5.7	5.5		13.0	11.9	11.4		
Femmes	7.5	6.7	6.5	6.4	6.6		20.0	16.8	16.2		
Hommes	6.9	5.8	5.7	5.6	5.0		9.6	9.7	9.3		
Taux de chômage de longue durée	1.4	1.1	1.0	1.0	1.2	4.0	4.1p	3.7p			
Femmes	0.9	0.7	0.6	0.7	0.8	4.6	4.5p	4.0p			
Hommes	1.9	1.4	1.2	1.3	1.5	3.5	3.8p	3.5p			
Total des émissions de gaz à effet de serre	86.4	85.0	84.7	84.3	:	90.7	92.1	:			
Intensité énergétique de l'économie	227.3	212.1	206.0	202.6	:	213.1	208.1	:			
Volume du transport de fret par rapport au PIB	89.7	84.5	83.9e	82.1e	81.6e	99.1e	105.4e	106.7e			

* Cible nationale: 80% selon la définition nationale

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27



États membres de la zone euro

1. Les résultats économiques de la zone euro se sont améliorés depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne renouvelée en 2005. Le PIB est reparti à la hausse pour atteindre 2,8 % en 2006 et devrait légèrement diminuer pour revenir à 2,6 % en 2007. Le taux de croissance potentiel estimé du PIB a augmenté de 0,2 point de pourcentage depuis 2005 pour se situer à 2,25 % en 2007. Le nombre d'emplois a progressé de 4,3 millions entre 2005 et 2007 et le taux de chômage est tombé de 8,9 % en 2005 à 7,3 % en 2007. La croissance récente de la production a eu un effet positif particulièrement important sur l'emploi et l'accélération de la productivité de la main-d'œuvre pourrait en partie ne pas être d'ordre purement conjoncturel. L'interdépendance des économies de la zone euro est grande, le commerce intra-zone représentant chaque année 20 % du PIB de la zone euro.
2. Les développements intervenus sur les plans budgétaire et monétaire dans la zone euro ont contribué à la stabilité tout en soutenant la reprise économique. Le fait que les déficits et la dette aient été ramenés à des niveaux plus raisonnables a permis de réaliser des avancées significatives en matière de performances budgétaires générales pour faire face au défi du vieillissement. La mise en œuvre de réformes structurelles a amélioré les données fondamentales de l'économie et renforcé sa capacité de résistance. L'inflation dans les États membres de la zone euro a été maîtrisée malgré l'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Ces résultats positifs ont pu être atteints grâce à des taux d'intérêt historiquement faibles, ce qui devrait contribuer à la formation continue de capital.
3. Le nombre des États membres de la zone euro est en augmentation. En 2007, la Slovénie a adhéré à l'Union économique et monétaire (UEM) et en 2008, elle sera rejointe par Malte et Chypre. Cela porte la participation totale à la zone euro à 320 millions d'habitants et à quinze États membres.

PARTIE I : ÉVALUATION GÉNÉRALE

4. Les États membres de la zone euro se sont engagés dans de vastes réformes structurelles pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux mais certains s'y sont attelés plus vigoureusement que d'autres. Pour stimuler les États membres, le Conseil a adopté des recommandations spécifiques par États membres dans les domaines macroéconomique, microéconomique et de l'emploi.
5. Les politiques macroéconomiques orientées vers la stabilité créent des conditions propices à la croissance et sont essentielles pour réduire les incertitudes, spécialement dans la conjoncture actuelle. Bien qu'elles soient importantes pour tous les États membres de l'UE, les réformes structurelles revêtent un intérêt particulier pour les économies de la zone euro. Elles visent essentiellement à promouvoir la croissance et l'emploi mais améliorent aussi l'intégration et la capacité d'adaptation des économies de la zone euro ainsi que la synchronisation de leurs cycles conjoncturels. Compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique au niveau mondial, des marchés de l'emploi, des produits et des services fonctionnant bien, de même que des investissements supplémentaires dans les compétences, revêtent une

importance particulière dans la mesure où ils facilitent la redistribution des ressources. Des économies mieux intégrées et la monnaie unique contribuent à stimuler la concurrence et le commerce intracommunautaire sur le marché intérieur, à promouvoir l'innovation et à offrir aux consommateurs un meilleur rapport qualité-prix. En outre, les différences régionales en termes de demande peuvent plus facilement être surmontées par une augmentation de l'offre dans le reste de la zone euro, évitant ainsi des pressions sur les prix. Du fait de l'absence de mécanisme de taux de change dans les différents États membres, l'existence de marchés de l'emploi souples et de finances publiques saines est essentielle pour prévenir les fortes fluctuations de croissance, à la baisse (récession) et à la hausse (surchauffe). Une plus grande synchronisation des cycles conjoncturels permettra de mieux adapter la politique monétaire aux besoins de l'UEM dans son ensemble et de chacun des États membres.

6. L'adoption d'une approche coordonnée pour s'attaquer aux défis communs de la zone euro en accentuera les avantages eu égard aux importantes retombées dans l'ensemble des États membres. Le Conseil a dès lors recommandé que les États membres de la zone euro réalisent un assainissement budgétaire plus ambitieux, améliorent la qualité des finances publiques, renforcent la concurrence, notamment dans le secteur des services (financiers), et équilibrent mieux la flexibilité et la sécurité sur les marchés du travail. Il est clair que le degré de pertinence de ces recommandations diffère selon les États membres. La Commission (dans sa communication au Conseil européen informel d'octobre 2007) et le Conseil ont souligné l'importance d'une coordination efficace des politiques des pouvoirs publics, surtout dans le cadre de l'Eurogroupe mais également, le cas échéant, dans les enceintes internationales.
7. Pour répondre à la demande d'une coordination plus efficace des politiques dans la zone euro, l'Eurogroupe a pris une initiative positive en renforçant son analyse et son contrôle des réformes structurelles. L'année dernière, il a organisé des échanges de vues sur toutes les questions mises en évidence dans les recommandations pour la zone euro, permettant aux ministres d'être mieux informés sur les stratégies, les choix et les défis encore à relever dans les différents États membres et dans la zone euro dans son ensemble, et favorisant un consensus sur l'importance de politiques qui contribuent à un meilleur ajustement dans la zone euro. Une autre initiative importante est celle prise par dix États membres participants (AT, BE, DE, ES, FI, IT, LU, NL, PT) qui ont fourni dans leurs rapports de mise en œuvre des informations détaillées sur les suites qu'ils ont données aux recommandations pour la zone euro. Même si ces deux initiatives vont dans le bon sens, davantage peut être fait pour parvenir à une coordination plus efficace des politiques.

PARTIE II: ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. La stabilité macroéconomique et la conduite de politiques budgétaires saines stimulent la croissance, créent une marge de manœuvre permettant de résister à des conjonctures défavorables et contribuent à maintenir des prix stables et des taux d'intérêt faibles. Le déficit budgétaire dans la zone euro est tombé de 2,5 % du PIB en 2005 à un pourcentage estimé à 0,8 % en 2007. La dette brute a diminué. Elle se

situait à plus de 70 % du PIB en 2005 et devrait atteindre 66,5 % en 2007. Cela a contribué à l'objectif de maintien de la stabilité des prix assigné à la politique monétaire et, grâce à la mise en œuvre en parallèle de la réforme des retraites, à la viabilité des finances publiques, permettant ainsi de mieux faire face à l'incidence budgétaire du vieillissement de la population. La hausse des salaires est restée contenue au cours de la période 2005-2007, malgré un rétrécissement des marchés de l'emploi et une forte baisse du chômage. Le fait que ses données fondamentales soient saines a placé l'économie de la zone euro dans une position relativement favorable pour résister à la hausse continue du prix du pétrole et des matières premières et aux secousses qui ont commencé à toucher les marchés financiers au cours de l'été 2007. Cependant, si l'on se projette dans l'avenir, il est probable que le changement du climat économique international, notamment sur les marchés financiers, aura des effets néfastes. Cet effet risque d'être différencié, comme l'indique le mouvement de correction déjà amorcé dans les États membres confrontés à une flambée de l'immobilier dans un passé récent.

9. Pour donner suite à la recommandation d'aller de l'avant dans un assainissement budgétaire ambitieux, les États membres de la zone euro se sont engagés, en avril 2007, à mettre en œuvre leurs budgets 2007 comme prévu, en évitant les dépassements de dépenses et en consacrant les recettes supplémentaires imprévues à la réduction du déficit et de la dette. Ils se sont aussi engagés à élaborer avec soin leurs projets de politique budgétaire pour 2008 afin d'accélérer l'ajustement vers l'objectif à moyen terme dans le cas des États membres qui ne l'avaient pas atteint et, pour ceux qui l'ont atteint, d'éviter d'alimenter des déséquilibres macroéconomiques en général. Dans ce contexte, des informations récentes donnent à penser que les soldes budgétaires se sont améliorés de 0,7 point de pourcentage du PIB dans la zone euro en 2007. Les soldes structurels dans la zone euro (en l'occurrence les budgets publics ajustés pour tenir compte de facteurs conjoncturels et de mesures ponctuelles et temporaires) devraient avoir progressé d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB en 2007, du fait de l'amélioration des soldes sous-jacents dans dix États membres de la zone euro. Même si l'on s'attend à une réduction substantielle du déficit public total dans certains États membres (AT, EL, NL, PT), l'assainissement budgétaire global pour la zone euro devrait se ralentir en 2008 et 2009. Il est peu probable que la plupart des États membres de la zone euro n'ayant pas encore réalisé leur objectif à moyen terme (AT, EL, FR, IT, PT, SI) l'atteignent d'ici 2009.
10. La recommandation appelant les États membres à améliorer la qualité de leurs finances publiques s'explique par le fait que les dépenses et les recettes publiques ainsi que le cadre institutionnel peuvent stimuler la croissance et contribuer à l'ajustement aux changements de conjoncture économique. On pourrait parvenir à cet objectif, au niveau des dépenses publiques, en renforçant l'investissement productif aux dépens de la consommation (par exemple, R&D, enseignement et compétences professionnelles). Ces questions revêtent une importance particulière dans la zone euro car la part des dépenses publiques dans le PIB et le niveau de la taxation du travail y sont relativement élevés. Dans un contexte où les dépenses consacrées à la protection sociale représentent une proportion élevée dans de nombreux États membres de la zone euro, les différences observées au niveau de l'efficacité des dépenses sociales donnent à penser qu'il existe de nombreuses possibilités de réaliser des gains d'efficacité. Dans leurs rapports de mise en œuvre, certains États membres (notamment DE, ES, FI) ont fait état de mesures visant à améliorer la composition et

le volume des dépenses publiques, offrant ainsi la possibilité de libérer des ressources. Des mesures importantes au niveau des recettes annoncées par certains États membres (AT, DE, FI, SI) concernent la réduction des distorsions découlant du système fiscal et des coûts administratifs et de mise en conformité. L'amélioration des facteurs institutionnels a été inscrite au programme de travail de certains États membres (DE, ES, FR). Tous s'accordent sur la nécessité d'aller de l'avant dans la mise au point d'une méthode permettant d'analyser et de mesurer la qualité des finances publiques. À cet effet, il y a lieu de déployer des efforts supplémentaires pour fournir des données détaillées sur la composition des dépenses et des recettes publiques.

11. En général, la zone euro a réussi à promouvoir la stabilité et à créer des conditions plus propices à la croissance. Les recommandations dans le domaine macroéconomique ont été prises en compte dans une certaine mesure. Pour réaliser l'objectif de finances publiques viables, il faut poursuivre l'assainissement budgétaire, domaine dans lequel les objectifs à moyen terme n'ont pas encore été atteints. En outre, la qualité des finances publiques peut encore être améliorée de même que la coordination des politiques, et ce par un renforcement des échanges de meilleures pratiques.

Politiques microéconomiques

12. Un marché intérieur qui fonctionne bien est important pour garantir la concurrence, une productivité accrue et des prix plus bas. Il contribue également à améliorer la capacité des économies de la zone euro à s'adapter aux changements d'environnement extérieur et aux pressions concurrentielles plus fortes des pays tiers. Il semble que les efforts constants consentis pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur et l'introduction de l'euro aient stimulé les échanges, les investissements directs étrangers et les fusions transfrontières dans la zone euro. Les États membres de la zone euro auraient beaucoup à gagner d'une réforme plus approfondie des marchés de produits et de services, permettant de supprimer les obstacles aux échanges transfrontaliers de services et à la diffusion de connaissances, de s'attaquer au faible niveau des dépenses de R&D, et au manque de dynamisme commercial et de concurrence dans les industries de réseau. Une intégration financière accrue et une plus forte concurrence dans le secteur des services financiers de détail pourraient également s'avérer utiles à cet égard.
13. Le Conseil a recommandé aux États membres de la zone euro d'adopter des mesures permettant d'accroître la concurrence, surtout dans le secteur des services, et d'intensifier celles qui visent à encourager l'intégration des marchés financiers et la concurrence dans le domaine des services financiers de détail. La mise en œuvre intégrale de la directive sur les services dans le délai prévu (décembre 2009) est essentielle au bon fonctionnement du marché intérieur. Des avancées inégales dans ce domaine empêchent l'exploitation totale du potentiel économique du secteur des services. Elles sont en outre coûteuses dans la mesure où ce secteur représente 70 % du PIB de la zone euro. Des progrès au niveau national dans la mise en œuvre d'autres actions destinées à renforcer la concurrence dans le secteur des services ne sont visibles que dans un petit nombre d'États membres de la zone euro. Dans les services de réseau, seuls les secteurs du rail (NL), des télécommunications (EL, SI, FI) et de l'énergie (NL) ont fait l'objet d'initiatives importantes. Des mesures ont été prises (ES, IT) ou sont prévues (FR) dans le secteur de la distribution. Le rapport

annuel de suivi de l'année dernière indiquait que la concurrence dans le secteur des services professionnels était insuffisante dans neuf États membres de la zone euro. Malgré les mesures prises dans certains d'entre eux (BE, ES, FI, IT, NL), la situation ne s'est pas sensiblement améliorée.

14. Les progrès en matière d'intégration financière ont été significatifs au niveau de l'UE. Le Parlement européen a adopté la proposition de directive sur les services de paiement et la Commission a proposé deux autres directives. La mise en œuvre du plan d'action pour les services financiers au niveau des États membres est sur le point de s'achever mais plusieurs États membres doivent encore transposer la directive sur la transparence et celle sur les marchés d'instruments financiers. Les mesures législatives ont essentiellement porté sur l'intégration des marchés de gros, les marchés européens des banques de détail restant beaucoup plus fragmentés. Même si les mécanismes actuels de surveillance financière ont permis de faire face efficacement aux turbulences financières de l'été 2007, il est nécessaire d'aller de l'avant dans la définition de modalités garantissant la stabilité financière, y compris de principes communs de gestion des crises financières transfrontalières.
15. En général, les États membres de la zone euro sont partiellement parvenus à mettre en œuvre des mesures destinées à accroître la concurrence dans le secteur des services. Ils ont également pris des initiatives pour accélérer l'intégration financière. La Commission considère que même si l'action des gouvernements va dans le bon sens, elle ne débouche pas sur des marchés de services intégrés et concurrentiels caractérisés par une flexibilité des prix visiblement plus grande et une croissance de la productivité plus forte. La recommandation dans le domaine microéconomique a été prise en compte, du moins en partie, même si les avantages d'une coordination des politiques n'ont pas encore été exploités.

Politiques de l'emploi

16. Selon certaines indications, la croissance de l'emploi enregistrée au cours des dernières années résulte des réformes structurelles entreprises dans le passé, notamment celles visant à améliorer l'offre de main-d'œuvre et à valoriser financièrement le travail. Néanmoins, des preuves de rigidités salariales et d'un taux de chômage constamment élevé parmi certains groupes sociaux existent, ce qui donne à penser que le degré de souplesse et d'adaptation des structures du marché du travail n'est pas suffisant, surtout compte tenu du fait que la mobilité de la main-d'œuvre par delà les frontières et les régions et entre activités professionnelles est faible dans la zone euro.
17. Les États membres de la zone euro ont réagi à la recommandation d'une amélioration de la flexibilité et de la sécurité sur les marchés du travail. C'est ainsi que les systèmes de négociation salariale dans certains États membres s'orientent progressivement vers davantage de flexibilité et de différenciation en termes de salaires et de temps de travail, tout en contribuant globalement à la stabilité des prix et à la compétitivité par une meilleure coordination des négociations. On a par exemple observé des signes d'une plus grande décentralisation des négociations salariales dans certains États membres (AT, ES, FI, IT), des accords plus différenciés dans d'autres (PT, SI) et la création d'un groupe de lutte contre l'inflation en IE. Certains États membres (notamment AT, FI, IE, NL) ont évolué vers une stratégie intégrée en matière de flexicurité tandis que d'autres prennent des mesures dans ce

sens (FR, IT, SI). La réforme a porté sur les quatre éléments de la flexicurité. En ce qui concerne les modalités contractuelles, des progrès ont été enregistrés en AT et au LU; on évolue de plus en plus vers des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie mais leur mise en œuvre efficace reste limitée; les politiques d'activation du marché du travail ont été renforcées (notamment AT, BE) et les systèmes de sécurité sociale ont été améliorés (notamment BE, DE). La mobilité de la main-d'œuvre a fait l'objet d'initiatives de l'UE (recommandation concernant le «cadre européen des certifications» et plan d'action européen pour la mobilité de l'emploi). Cela étant, à l'exception de certains États membres (notamment AT, BE, FI, IT), les progrès enregistrés en matière de mobilité transfrontalière sont restés limités.

18. En général, les États membres de la zone euro ont partiellement réussi à mettre en œuvre des mesures visant à revoir les mécanismes de fixation des salaires et à améliorer les incitants financiers à la participation au marché du travail. De l'avis de la Commission, il s'agit de mesures utiles allant dans la bonne direction. Il est nécessaire que les résultats atteints dans certains États membres et régions soient diffusés dans les autres. La notion de flexicurité n'a pas encore servi à l'élaboration d'une politique stratégique globale. De manière générale, les États membres de la zone euro se sont partiellement conformés à la recommandation, mais la réforme devrait être étendue à d'autres domaines et les États membres n'ayant pas encore adopté de mesures devraient s'y atteler. Une coordination plus approfondie des politiques, qui consisterait notamment à tirer en commun des leçons de réformes antérieures concluantes, pourrait encourager d'autres réformes amplement nécessaires.

PARTIE III: CONCLUSIONS

19. Conformément aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et à la lumière des rapports de mise en œuvre 2007 des États membres de la zone euro et de l'évaluation par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, il convient de tirer les conclusions ci-après.
20. Au vu de leurs rapports de mise en œuvre, les États membres de la zone euro ont effectué des progrès dans la mise en œuvre de mesures stratégiques contribuant à améliorer le fonctionnement de la zone euro.
21. D'autres réformes importantes sont nécessaires pour donner suite aux recommandations dans les domaines microéconomique et de l'emploi. Les progrès enregistrés en 2007 dans le domaine macroéconomique doivent être poursuivis.
22. Parmi les points forts qui ressortent du rapport de mise en œuvre de 2007 des États membres de la zone euro figurent: l'assainissement budgétaire en 2007, la mise en œuvre de la législation visant à favoriser l'intégration des marchés financiers et des systèmes de négociation salariale plus propices à la flexibilité des salaires dans certains États membres.
23. Dans la zone euro, les domaines d'action dans lesquels les défis doivent à présent être relevés avec la plus grande priorité sont les suivants: viabilité des finances publiques et leur contribution à la croissance; concurrence sur les marchés des produits et des

services, particulièrement ceux des services, intégration des marchés financiers et concurrence dans le domaine des services financiers de détail, afin de favoriser l'ajustement et une plus grande flexibilité des prix; évolution appropriée des salaires au niveau global, sectoriel, régional et professionnel; flexicurité sur les marchés du travail et renforcement de la mobilité de la main-d'œuvre afin de stimuler l'ajustement du marché du travail.

24. Dans ce contexte il est recommandé que, tout en tenant compte des recommandations qui leur sont propres, les États membres de la zone euro:

- aillent de l'avant dans l'assainissement budgétaire en vue d'atteindre leurs objectifs à moyen terme, conformément au pacte de stabilité et de croissance, et de parvenir ainsi à un ajustement structurel annuel d'au moins 0,5 % du PIB, considéré comme valeur de référence;
- améliorent la qualité des finances publiques par une révision de leurs dépenses publiques et de leur système de taxation, en vue d'améliorer la productivité et l'innovation et de contribuer ainsi à la croissance économique et à la viabilité budgétaire;
- mettent en œuvre des mesures permettant d'accroître la concurrence, surtout dans le secteur des services, et intensifient celles qui visent à encourager l'intégration totale des marchés financiers et la concurrence dans le domaine des services financiers de détail, tout en renforçant la stabilité et les modalités de surveillance;
- augmentent la flexibilité et la sécurité sur les marchés du travail, notamment en mettant en œuvre les stratégies dites de flexicurité, en alignant davantage l'évolution des salaires sur celle de la productivité et en adoptant des mesures visant à encourager la mobilité de la main-d'œuvre par delà les frontières et entre activités professionnelles.

25. À l'avenir, il est également important que la zone euro renforce la gouvernance afin d'optimiser les synergies entre les politiques, plus fortes dans une union monétaire, et de renforcer l'appropriation politique des réformes. Les orientations sur les finances publiques convenues par l'Eurogroupe à Berlin en avril 2007 constituent une mesure positive à cet égard et une approche similaire devrait être étendue à d'autres domaines. Un renforcement de la représentation de la zone euro dans les institutions et enceintes financières internationales correspondrait parfaitement à ses potentialités en tant que pôle de stabilité et de croissance dans l'économie mondiale.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ZONE EURO

	ZONE EURO						UE27			
	2000	2003	2004	2005	2006	Cible nationale 2010	2000	2005	2006	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	113.9	111.9	110.9	110.9	110.1		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	114.6	111.5	110.6	110.8	110.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi						:				70.0
Total	61.5	62.6	63.0	63.7p	64.6p		62.2	63.4p	64.4p	
Femmes	51.4	53.6	54.5	55.6p	56.7p		53.7	56.2p	57.2p	
Hommes	71.6	71.5	71.5	71.8p	72.6p		70.8	70.8p	71.6p	
Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Total	34.3	37.8	38.6	40.4p	41.7p		36.9	42.3p	43.5p	
Femmes	24.3	27.9	29.0	31.5p	32.9p		27.4	33.5p	34.8p	
Hommes	44.8	48.1	48.5	49.7p	50.8p		47.1	51.5p	52.6p	
Dépense intérieure brute de R&D	1.85e	:	:	:	:	:	1.86e	1.84e	1.84e	3.0
Niveau d'éducation des jeunes										
Total	73.1	73.1	73.5	73.6	73.8		76.6	77.4	77.8	
Femmes	76.5	76.3	77.2	77.2	77.6		79.3	80.1	80.7	
Hommes	69.6	69.8	69.9	70.1	70.1		73.8	74.7	74.8	
Niveaux des prix comparés	100.5	103.5	103.7	102.7	102.6		100.0	100.0	100.0	
Investissements des entreprises	18.9	17.6	17.8	18.1	18.6		18.4	17.8	18.2	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux										
Total	:	:	:	15.0e	:		:	16.0e	:	
Femmes	:	:	:	17.0e	:		:	17.0e	:	
Hommes	:	:	:	14.0e	:		:	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux										
Total	:	:	:	:	:		13.0	11.9	11.4	
Femmes	:	:	:	:	:		20.0	16.8	16.2	
Hommes	:	:	:	:	:		9.6	9.7	9.3	
Taux de chômage de longue durée										
Total	4.0	3.9	4.1	4.0p	3.8p		4.0	4.1p	3.7p	
Femmes	4.9	4.5	4.7	4.5p	4.3p		4.6	4.5p	4.0p	
Hommes	3.2	3.4	3.6	3.5p	3.4p		3.5	3.8p	3.5p	
Total des émissions de gaz à effet de serre	99.0	101.7	102.1	101.4	:		90.7	92.1	:	
Intensité énergétique de l'économie	184.2	186.7	185.7	183.4	:		213.1	208.1	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB	104.2e	102.8e	109.3be	109.7e	110.5e		99.1e	105.4e	106.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-27

